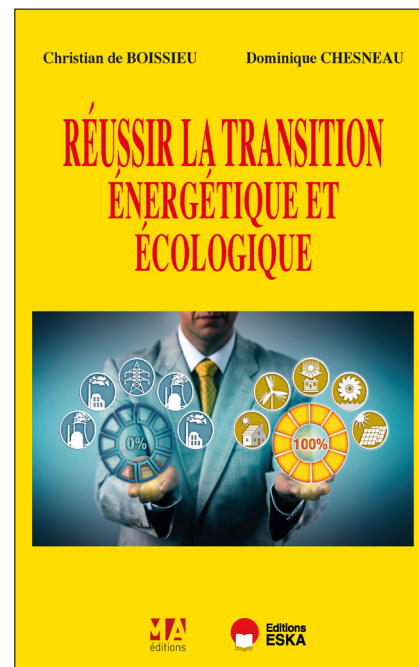


# RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Christian de BOISSIEU et Dominique CHESNEAU



La nécessité de lutter contre le changement climatique et d'opérer en conséquence une ambitieuse transition énergétique et écologique (TEE) fait désormais l'objet d'un très large consensus.

Sur beaucoup d'aspects de la TEE, le présent ouvrage apporte des éclairages complémentaires, souvent convergents, parfois divergents. Pour y voir clair, il faut, comme souvent, combiner considérations macroéconomiques et microéconomiques.

Un chamboulement pour les entreprises découle de l'arrivée de la directive européenne CSRD et d'une kyrielle de textes, règlements et directives, requérant d'aller au-delà du reporting financier via les critères ESG. Il faut construire et adopter de nouvelles normes comptables, une nouvelle batterie d'indicateurs, une nouvelle taxonomie qui permette de séparer les vrais changements des modifications cosmétiques et illusoire (dont le « greenwashing »), faire évoluer le droit...

Justement, au plan macroéconomique, la TEE risque de buter un peu partout, au Nord comme dans le « Sud global », sur des contraintes de financement. Comment faire en sorte qu'une bonne part de l'épargne privée en Europe vienne financer, directement ou indirectement, les projets à long terme requis par cette

transition ? Alors que la politique monétaire ne souhaite afficher aucun retard dans le processus de « verdissement », y aura-t-il de nouveaux objectifs pour les banques centrales et de nouveaux instruments ?

Plusieurs chapitres de cet ouvrage abordent les aspects économiques, juridiques, comptables... de la finance verte. Sur ce thème comme sur les autres, l'ensemble du livre privilégie, à juste titre, une démarche pragmatique. Il peut le faire à bon escient, car il rassemble des académiques férus d'expériences de terrain, et d'éminents praticiens désireux et capables de généraliser leur vécu des différentes dimensions de la TEE.

## Les auteurs

**Christian de BOISSIEU** est Professeur émérite à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Il est membre de l'Académie des technologies, de l'Académie des sciences d'outre-mer et de l'Académie royale de Belgique. De 2003 à 2012, il a été Président du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre. Il est Vice-Président du Cercle des économistes.

**Dominique CHESNEAU** est fondateur de Trésorisk Conseil, une société spécialisée dans l'audit et le conseil en matière de risques financiers. Avant cela, il a été Associé chez PwC et Deloitte, et a occupé des fonctions de dirigeant dans des établissements financiers. Auteur de plus d'une quinzaine d'ouvrages, il intervient au sein de HEC, de l'ESSEC et de l'ED-HEC. Il a enseigné à Sciences-Po et l'ENA.

## Les contributeurs

Eric CARREY, Stéphane DEES, Ambroise FAYOLLE, Anne FRISCH, Olivier GARNIER, Patrice GEOFFRON, Christian HUGLO, Corinne LEPAGE, François MEUNIER, Jean-Jacques PLUCHART

ISBN : 978-2-8224-1128-8  
Format : 160 x 240 mm  
Nombre de page : 248  
Prix public : 29 €  
Frais de port : 1 €

MA Éditions - ESKA  
12, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 86 55 94  
www.ma-editions.com



VOL. 19 • N° 2 • 2024

VOL. 19 • N° 2 • 2024

REVUE

ORGANISATION RESPONSABLE



RESPONSIBLE ORGANIZATION

REVIEW



**Les Communs : un éclairage réflexif**

**Les communs et leurs promesses.**

**Pour une analyse documentée en matière de transition écologique et sociale**

**Terroirs communs et dynamiques agraires : une analyse comparée de l'histoire agraire récente du Burkina Faso, de l'Équateur et de l'Inde**

**Des éleveurs et éleveuses dans l'abattoir : un commun de travail aux effets systémiques**

**Organisation et rémunération du travail dans les communs : les paradoxes du modèle « contributif »**

**Le rôle des proximités au sein d'un réseau d'acteurs territorialisé dans l'émergence et la gestion d'un commun : le cas d'une expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée »**



9 782747 235822

ISSN : 1951-0187  
ISBN : 978-2-7472-3582-2



# ORGANISATION RESPONSABLE

---



---

# RESPONSIBLE ORGANIZATION

## SOMMAIRE

Volume 19, N° 2, 2024

## CONTENTS

Volume 19, Issue 2, 2024

### Éditorial

#### Les Communs : un éclairage réflexif

*Celine BERRIER-LUCAS, Charlène ARNAUD* ..... 3  
*Commons: a reflective approach*

### Introduction

#### Les communs et leurs promesses.

#### Pour une analyse documentée en matière de transition écologique et sociale

*Philippe EYNAUD, Clément FEGER, Corinne VERCHER-CHAPTAL* ..... 10  
*The Commons and their promises. For a documented and critical analysis of the ecological and social transition*

#### Terroirs communs et dynamiques agraires : une analyse comparée de l'histoire agraire récente du Burkina Faso, de l'Équateur et de l'Inde

*Sébastien BAINVILLE, Claire AUBRON, Olivier PHILIPPON* ..... 18  
*Common "terroirs" and agrarian dynamics: a comparative analysis of the recent agrarian history of Burkina Faso, Ecuador and India*

#### Des éleveurs et éleveuses dans l'abattoir : un commun de travail aux effets systémiques

*Pierre BARET, Emmanuel RENAUD* ..... 37  
*Working for the common good: how farmer-run abattoirs reframe and unlocks the dominant system*

#### Organisation et rémunération du travail dans les communs : les paradoxes du modèle « contributif »

*Laurent GARDIN, Florence JANY-CATRICE, Amélie LEFÈBVRE-CHOMBART, Sophie LOUEY, Pierre ROBERT* ..... 56  
*Organization and remuneration of work in the commons: the paradoxes of the "contributory" model*

#### Le rôle des proximités au sein d'un réseau d'acteurs territorialisé dans l'émergence et la gestion d'un commun : le cas d'une expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée »

*Camille RETSIN, Francesca PETRELLA* ..... 70  
*The role of proximities within a territorialized network of actors in the management of a common: the case of a "Territoires zéro chômeur de longue durée" experiment*

#### Consignes aux auteur(rice)s

*Instructions for authors* ..... 83

*Bulletin d'abonnement* ..... 82

### ORGANISATION DE LA REVUE

Le comité de rédaction de la ROR s'appuie actuellement sur 9 chercheurs en France et à l'international issus des Sciences Économiques et des Sciences de Gestion. Ce comité de rédaction s'appuie sur un comité éditorial et un comité scientifique larges, représentant toutes les disciplines des Sciences Humaines et Sociales et de multiples courants théoriques, et composés de chercheurs reconnus internationalement.

### COMITÉ DE RÉDACTION

Charlène ARNAUD, Université Toulouse-III Paul-Sabatier, LGTO, France (Co-éditrice en chef)  
Lovaso RAMBOARISATA, ESG, Université du Québec à Montréal, Canada (Co-éditrice en chef)  
Alexandre ANTOLIN, Université de Lille – FaST, France (Secrétariat de rédaction)  
Anthony GALLUZZO, IAE de Saint-Étienne, France (Éditeur associé)  
Julien KLESZCZOWSKI, Université de Lille, LUMEN, France (Éditeur associé)

Amira LAIFI, EM Normandie, France (Éditrice associée)  
Narijés SASSI, ISG Paris Business School, France  
Clément SÉHIER, Institut Mines-Télécom Lille-Douai, CLERSÉ, France (Éditeur associé)  
Sarah SERVALL, Aix-Marseille Université, CERAM, France (Éditrice associée)  
Marie-Anne VERDIER, Université Toulouse-III Paul Sabatier, LGTO, France (Éditrice associée)

### COMITÉ ÉDITORIAL

Pilar ACOSTA, École Polytechnique, I3 CRG, France  
Aurélien ACQUIER, ESCP Business School, AIMS, France  
Marie-Luc ARPIN, Université de Sherbrooke, Canada  
Pierre BARET, Exclia Business School, CEREGE, France  
Luciano BARIN, CRUZ HEC Montréal, IDEOS, Canada  
Pauline BARRAUD DE LAGERIE, PSL-Université Paris-Dauphine, IRISSE, France  
Sandrine BERGER-DOUCE, Mines Saint-Etienne, Institut Henri Fayol, France  
Celine BERRIER-LUCAS, ISG Paris Business School, France (Co-éditrice en chef)  
Soline BLANCHARD, Université Lumière Lyon-II, Centre Max Weber, France  
Vivien BLANCHET, Burgundy School of Business  
Valentina CARBONE, ESCP Business School, France  
Aurélien CARIMENTRAND, Université de Bordeaux, Innovation, France  
Isabelle CHAMBOST, Conservatoire national des Arts et Métiers, Lirsa, France  
Pascale CHÂTEAU-TERRISSE, INP ENSAT Toulouse, ODYCEE, France  
Romain DEBREF, Université de Reims Champagne-Ardenne, SESG, France  
Sihem DEKHILLI, Université de Strasbourg, BETA-CNRS, France  
Nolywé DELANNON, Université Laval, FSA, Canada  
Béatrice DELZANGLES, PSL-Université Paris-Dauphine, Centre de Recherches en Droit, France  
Hajar EL KARMOUNI, Université Paris-Est Créteil, IRG, France  
Philippe EYNAUD, IAE de Paris, SITES, France  
Marie FALL, Université de Chicoutimi, Canada  
Alice FRISER, Université du Québec en Outaïs, AIMS, Canada  
Renaud GARCIA-BARDIDIA, Université de Bourgogne, CREGO, France  
Olivier GERMAIN, Université du Québec à Montréal, ESG, Canada

Jouhaina GHERIB, Université de la Manouba, ESCT, Tunisie  
Maud HERBERT, Université de Lille, MERCUR, France  
Florence JANY-CATRICE, Université de Lille, CLERSÉ, France  
Catherine KARYOTIS, NEOMA Business School, Lirsa, France  
Myriam KESSARI, IAMM, France  
Julie LAZES, Institut Mines-Télécom Nord Europe, CLERSÉ, France  
Kevin LEVILLAIN, Mines Paris Tech, CGS, France  
Céline LOUCHE, Audencia, CARES, France  
Chantale MAILHOT, HEC Montréal, Canada  
Magalie MARAIS, Université de Montpellier, LABE, France  
Jonathan MAURICE, Toulouse School of Management, TSM, France  
Emmanuelle MAZUYER, Université de Lyon-II, CeCRID, France  
Michelle MIELLY, Grenoble École de Management, France  
Antoine MISSEMER, CNRS, CIRAD, France  
Jeremy MORALES, King's College London, Angleterre  
Viviane ONDOUA BIWOLE, Université de Yaounde-II, Cameroun  
Florence PALPACUER, Université de Montpellier, ISEM, France  
Béatrice PARGUEL, CNRS, PSL-Université Paris-Dauphine, DRM, France  
Adrien Jean-Guy PASSANT, ISTE, France  
Michaël PEIRO, Université Toulouse-III Paul-Sabatier, LGTO, France  
Deborah PHILIPPE, HEC Lausanne, UNIL, Suisse  
Anissa POMIES, EM Lyon Business School, Lifestyle, France  
Dimbi RAMONJY, Exclia Business School, CEREGE, France  
Hicham SEBTI, Euromed Fes, CIES, Maroc  
Laurent TASSIN, UC Louvain, LRIM, Belgique  
Anne TOUBOULIC, Nottingham University, Angleterre  
Virginie XHAUFLAIR, HEC Liège, Belgique

### COMITÉ SCIENTIFIQUE

Franck AGGERI, Mines Paris Tech, CGS, France  
Tima BANSAL, Ivey Business School, Centre for building sustainable value, Canada  
Celine BERRIER-LUCAS, ISG Paris, France  
Vivien BLANCHET, Burgundy Business School, France  
Julienne BRABET, Université Paris-Est Créteil, SFM, France  
Michel CAPRON, Université Paris-VIII, LED, France  
Eve CHIAPPELLO, EHESS, CEMS, France  
Isabelle DAUGAREILH, Université de Bordeaux, COMPTRASEC, France  
Frédérique DEJEAN, PSL-Université Paris-Dauphine, DRM, France  
Michèle DUPRE, Université Lumière Lyon-II, Centre Max Weber, France  
Asaad EL AKREMI, Toulouse School of Management, CNRS, France  
Corine EYRAUD, Aix-Marseille Université, LESE, France  
Olivier FAVEREAU, Université Paris-Nanterre, Economix, France  
Corinne GENDRON, Université du Québec à Montréal, ESG, Canada  
Pierre-Yves GOMEZ, EM Lyon Business School, G.R.A.C.E., France  
Jean-Pascal GOND, Bayes Business School, ETHOS, Angleterre

Jacques IGALENS, Université de Toulouse Capitole, TSM, France  
Kathia MARTIN-CHENUT, CNRS - Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), France  
Dirk MATTEN, Schulich Business School, COERB, Canada  
Jeremy MOON, Copenhagen Business School, Danemark  
Jean PASQUERO, Université du Québec à Montréal, ESG, Canada  
Elise PENALVA-ICHER, PSL-Université Paris-Dauphine, IRISSE, France  
Roland PÉREZ, Université de Montpellier, CIEHAM, France  
Nicolas POSTEL, Université de Lille, CLERSÉ, France  
Françoise QUAIRES, PSL-Université Paris-Dauphine, DRM, France  
Alexandre RAMBAUD, AgroParisTech, CIRE, France  
Emmanuelle REYNAUD, IAE Aix-Marseille, CERAM, France  
André SOBCHAK, Audencia, France  
Marine SPENCE, University of Ottawa, D.E.S.C.A.F., Canada  
Béatrice TOUCHELAY, Université de Lille, IRHS, France  
Marie-France TURCOTTE, Université du Québec à Montréal, ESG, Canada  
Corinne VERCHER-CHAPTAL, Université Paris 13, CEPN, France  
David VOGEL, Berkeley Haas, États-Unis

Couverture : Argentine, Lac Argentin, Province de Santa Cruz  
© Yan Arthus-Bertrand/Altitude

## LIGNE ÉDITORIALE DE LA REVUE

La Revue de l'Organisation Responsable (ROR) est une revue scientifique pluridisciplinaire affiliée au RIODD (Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable) et créée en 2006 par Jacques Igalens (Université Toulouse Capitole). Elle est classée rang 3 par la FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises).

Initialement conçue pour se saisir des changements liés à l'arrivée de la thématique de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), thème omniprésent en management depuis le début des années 2000, la revue a rapidement connu un élargissement progressif des thématiques et des champs disciplinaires concernés. En effet, son objet original, qui semble au départ étroit, impose en réalité une ouverture à toutes les formes d'organisations – entreprises, associations, coopératives, fondations, organisations publiques, etc. – et un élargissement de la ligne éditoriale de la revue à l'ensemble des activités économiques modernes autour du travail, de la production, de l'échange et de la consommation. Pour le dire autrement, la ROR se définit aujourd'hui comme une revue qui accueille une **réflexion critique** sur les développements du capitalisme actuel, car elle a pour **acte fondateur l'analyse de la tentative de poser la RSE comme un nouveau mode de régulation du capitalisme**.

### De la RSE à une approche critique des enjeux socio-environnementaux

Le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise, est plus ancien qu'on ne le croit. On en trouve la trace aussi bien dans le paternalisme du XIX<sup>e</sup> siècle que dans les engagements de grands capitaines d'industrie du siècle passé, dont l'analyse historique aide à éclairer des développements plus récents. Mais force est de constater que c'est à la fin du XX<sup>e</sup> siècle que ce thème a pris une importance nouvelle et qu'il est devenu une préoccupation essentielle car il est la contrepartie de la place et du rôle majeur des entreprises dans un monde global. Le rapport au temps, le rapport à l'espace, l'inscription des entreprises dans leur cadre réglementaire, leurs relations avec les parties prenantes ont connu plus de changements dans les vingt dernières années que dans le siècle précédent. L'entreprise, à travers les conséquences environnementales de ses activités, devient responsable vis-à-vis des générations à venir. Par sa position de donneuse d'ordre ou de cliente de sociétés implantées dans des pays en voie de développement elle devient également responsable de salarié-es qui ne sont pas les siens. Du fait des attentes de consommateur-rices, de collectivités territoriales, de riverain-es, d'ONG, elle doit se poser des questions nouvelles sur les conditions et parfois même la finalité de ses activités. Les marchés financiers ne sont pas les derniers à avoir pris en compte cette nouvelle dimension, à travers le développement de l'investissement socialement responsable et des agences de notation extra-financière. La consommation socialement responsable ou le commerce équitable posent également de nouveaux problèmes, aussi bien aux producteur-rices qu'aux distributeur-rices. La formation et les processus d'apprentissage sont également influencés par l'émergence de nouveaux métiers s'exerçant dans ces nouveaux marchés « de la vertu ». Les questions de santé au travail sont remises au cœur des questionnements avec les (plus ou moins) nouvelles formes d'organisation du travail ou l'intégration des questions environnementales sur l'utilisation des produits controversés. Tous les secteurs d'activité de l'agriculture aux services, en passant par l'industrie, sont confrontés à la crise écologique et à la prise en compte des risques nouvellement identifiés ou au contraire invisibilisés. L'entreprise « en société » ne peut ignorer les enjeux de la transition sociale et écologique et doit l'accompagner.

La ROR fut ainsi l'une des premières revues francophones à s'intéresser à la RSE (Igalens, 2021), aux communs (Pérez & Paraque, 2012) et aux approches critiques du management (Blanchet, 2010). La revue poursuit ses réflexions sur des thématiques d'actualité telles que l'écoconception (Steux & Aggeri, 2021), l'ubérisation de l'économie (Sobczak, 2021), la responsabilité sociétale des écoles de management (Naro & Travail, 2022), la décolonisation des enseignements et des recherches en RSE (Ramboarisata et al., 2022), le commerce équitable (numéro spécial 2023-2) ou encore les organisations alternatives (numéro spécial en 2025). La revue accueille ainsi des réflexions critiques

sur le capitalisme, et plus généralement sur les relations entre organisations, marchés, sociétés et environnements :

« La ROR est critique au sens où elle s'intéresse aux multiples crises écologiques, sanitaires, économiques ou sociales frappant nos sociétés. Elle cherche à saisir en quoi celles-ci transforment nos manières d'être, de travailler, d'échanger et, plus généralement, de coexister avec les non-humains. [...] La ROR est critique dans son projet de produire des connaissances de rupture, qui remettent en cause et renouvellent des connaissances tenues pour acquises, allant de soi ou sédimentées sous la forme du business as usual » (Blanchet & Berrier-Lucas, 2022, p. 7).

Revue transdisciplinaire en Sciences Humaines et Sociales, la ROR revendique un ancrage dans le champ *Business & Society* en ce qu'elle est spécialisée sur les enjeux socio-environnementaux et interroge les organisations, l'action collective, les territoires ou encore les objets en transition à travers la nécessaire bascule à opérer dans notre société. Ainsi sommes-nous convaincu-es « que les transitions sociales et écologiques doivent constituer un domaine de recherches en soi. C'est en combinant les disciplines en confrontant les approches, en articulant les méthodes que les sciences sociales peuvent espérer avoir prise sur les enjeux sociaux et écologiques » (Blanchet & Berrier-Lucas, 2022, p. 5-6). À l'âge de l'Anthropocène (que nous qualifions plus aisément, dans des approches critiques, de Capitalocène ou de Plantationocène), l'activité humaine transforme le système Terre et provoque des bouleversements qui ne peuvent que questionner « toute une série d'enjeux sociétaux liés à la production et la distribution de richesses, à la gestion des ressources rares, au gouvernement des populations, au droit des entités (non-)humaines ou aux responsabilités des acteur-rices. Plus que jamais, il importe donc d'explorer les ressorts des activités humaines. Saisir leurs fondements culturels, leurs mécanismes socio-économiques et leurs effets multiples sous la condition sine qua none pour engager des transitions socio-écologiques » (Blanchet & Berrier-Lucas, 2021, p. 4). Un numéro spécial sur ce thème est programmé pour 2026.

Les sciences de gestion apportent leur contribution à la recherche de solutions en produisant et diffusant des connaissances validées de façon à animer un débat scientifique comparable à ceux qui traversent les courants anglo-saxons connus sous les dénominations de business ethics, business and society, social issues, corporate social performance. Mais, comme la réflexion sur la RSE ne doit pas s'arrêter aux portes de l'entreprise, elle suppose également d'être enrichie par d'autres approches. L'économie, le droit, la sociologie, les sciences politiques, l'histoire, les sciences de l'ingénieur sont également des disciplines porteuses d'un discours analytique et critique vis-à-vis de ces manières d'organiser, de diffuser et de légitimer les activités économiques. Que ces analyses soient inscrites en sociologie économique, en économie institutionnelle, en économie des conventions, en droit du travail, en sociologie des sciences et techniques, en droit public international ou privé, etc., toutes ont leur place dans la ROR.

### Des formats pour débattre, partager et diffuser

Nous voulons que la ROR soit un espace de discussion multidisciplinaire fertile pour la production de connaissances sur les sujets qui la concerne. Ces espaces sont malheureusement trop rares et leur entretien représente un véritable challenge. Nous nous engageons à relever ce défi à la ROR avec le soutien du RIODD qui a pour vocation d'accompagner et promouvoir la recherche interdisciplinaire sur les mutations des activités économiques qui redessinent de nouveaux rapports entre les sociétés et les organisations humaines. Dans ces domaines plus que dans d'autres, la dimension culturelle est importante et c'est pourquoi il nous est apparu utile d'accepter des articles écrits en français ou en anglais.

Par ailleurs, la ROR a choisi de soutenir le développement d'une pluralité de formats éditoriaux afin de permettre aux chercheurs et chercheurs de s'exprimer en toute liberté à travers des formats classiques (articles de recherche originaux) ou alternatifs (cahiers spéciaux, regards croisés, points de vue, perspectives pédagogiques, etc.). Ces formats sont à retrouver sur les sites d'ESKA et de Cairn sur la page dédiée à la ROR. Ce pluralisme permet également d'assurer une ouverture du lectorat de la revue, qui dépasse la seule communauté scientifique pour s'adresser à la fois aux étudiant-es, enseignant-es et professionnel-les qui travaillent sur les transitions socio-écologiques actuelles et tentent de nourrir une perspective critique.

# EDITORS' CORNER

## LES COMMUNS :

### UN ÉCLAIRAGE RÉFLEXIF

 **Celine BERRIER-LUCAS** (elle/she/her)

Professeure Associée  
Institut Supérieur de Gestion – ISG Paris, France  
celine.berrier-lucas@isg.fr  
<https://orcid.org/0000-0002-3039-9935>

 **Charlène ARNAUD**

Enseignante-chercheuse  
Laboratoire de Gestion et des Transitions Organisationnelles (LGTO) – Université Toulouse-III Paul-Sabatier  
Chercheuse associée à l'URM AGIR INRAE Toulouse  
<https://orcid.org/0000-0003-1474-5022>  
charlene.arnaud@iut-tlse3.fr

#### RÉSUMÉ

Cet essai se propose de contribuer à l'appel lancé par Philippe Eynaud, Clément Feger et Corinne Vercher-Chaptal (2024), dans leur article introductif de ce numéro spécial, de considérer les « angles morts » de la recherche contemporaine sur les communs. Nous mobilisons les approches critiques en management afin de mettre en lumière la face sombre des communs, les *communs négatifs* (Mies & Bennholdt-Thomsen, 2001 ; Monnin, 2021), qui dans le contexte actuel de crises socio-écologiques et d'injustices prolifèrent (Tsing, 2015b). Cette critique prometteuse – et à travers elle, cet essai – constitue ainsi une invite à politiser les communs négatifs comme constitutifs du capitalisme moderne.  
**Mots-clés** : communs ; communs négatifs ; approche critique

#### ABSTRACT

*This essay is a response to Philippe Eynaud, Clément Feger and Corinne Vercher-Chaptal's (2024) invitation in their opening article of this special issue to examine the "blind spots" in current research on the commons. We use critical perspectives to unveil the harmful aspects of the commons, their dark side, known as negative commons (Mies & Bennholdt-Thomsen, 2001; Monnin, 2021), which are increasing in the midst of contemporary socio-ecological crises and injustices (Tsing, 2015b). This insightful critique – and, by extension, this essay – offers an opportunity to politicize negative common within modern capitalism.*

*Keywords: commons; negative commons; critical management studies*

\*\*\*

#### INTRODUCTION

Depuis la publication du numéro spécial « Communs » publié par la ROR en 2012 (<https://www.cairn.info/revue-de-l-organisation-responsable-2012-2.htm>), la notion de communs a connu un essor spectaculaire (Eynaud *et al.*, 2024). Le projet de l'équipe

éditoriale invitée est de poursuivre la réflexion entamée en 2012 en dévoilant les points invisibles du courant des communs. Ce numéro spécial s'inscrit dans la ligne réflexive et critique placée au cœur du projet éditorial de la ROR (Arnaud *et al.*, 2023 ; Blanchet & Berrier-Lucas, 2021 ; Ramboarisata *et al.*, 2022), car il adopte une approche transdisciplinaire permettant ainsi

d'envisager de nouvelles possibilités d'actions. Dans cet essai, préambule inscrit dans les perspectives critiques en management, nous souhaitons contribuer à l'appel formulé par Philippe Eynaud, Clément Feger et Corinne Vercher-Chaptal « [...] de ne pas éluder les angles morts qui demeurent dans la recherche contemporaine [*en se donnant*] les moyens d'analyser les effets réels, souvent inattendus et parfois problématiques, produits sur le terrain par les approches qui se revendiquent des communs » (2024, p. 10).

Classiquement défini par Élinor Ostrom autour du triptyque i) une ressource partagée ; ii) gérée par une communauté ; iii) se donnant pour cela des règles et une gouvernance, le commun a pour vocation d'isoler certains types de biens d'une appropriation/captation exclusive par une minorité au détriment d'une majorité (Cornu *et al.*, 2017). Comme le précisent Dardot et Laval :

« Terme central de l'alternative au néolibéralisme, le "commun" est devenu le principe effectif des combats et des mouvements qui, depuis deux décennies, ont résisté à la dynamique du capital et ont donné lieu à des formes d'action et de discours originaux » (Dardot & Laval, 2015, p. 17).

Depuis les travaux sur les *Commons Pool Resources* (CPR)<sup>1</sup>, l'héritage ostromien s'est vu renouvelé par l'introduction d'approches critiques – certes rares, mais essentielles dans leur capacité à interroger l'ontologie moderne, la posture épistémique eurocentrée, les influences théoriques ou encore les limites empiriques des recherches menées au sein de ce courant (Baron *et al.*, 2011). Dans cet essai, nous retiendrons la double critique faite à l'égard des attributs utilitaristes et naturalistes du courant.

Inscrits dans une cosmologie moderne, les CPR s'appuient sur des fondements utilitaristes, constitutifs d'un rapport instrumental aux ressources, et s'appuient sur des catégories de biens (privés, publics et communs) dont la nature est pré-déterminée et rationalisée. En cela, les approches critiques caractérisent les sous-jacents des CPR de conservateurs, d'ambigus en matière d'ancrage théoriques et se conjuguant avec le maintien, par certains aspects, dans une logique capitaliste d'extraction et d'accumulation (Baron *et al.*, 2011 ; Dardot & Laval, 2015).

Ayant pour point de départ l'insatisfaction, qu'au final, tout pourrait finir par devenir bien communs, y compris l'agent entreprise<sup>2</sup>, en raison d'un amalgame entre « commun » et « libre accès »<sup>3</sup>, un des principaux apports de ce renouvellement théorique critique réside, selon nous, dans la distinction entre le libre accès, tel que l'a défendu Hardin, d'une organisation collective *i.e.* une régulation collective auto-organisée qui témoigne du caractère construit des communs.

Afin de faire face aux défis et urgences que la planète traverse, élaborer des connaissances de rupture est une des contributions possibles à l'effort terrestre de transition (Blanchet & Berrier-Lucas, 2021). Ces connaissances de rupture invitent à mobiliser les approches critiques comme socle analytique des crises socio-environnementales. Ici, nous choisissons d'aborder les approches critiques selon deux perspectives combinées : d'une part, l'analyse critique de la modernité, et, d'autre part, la critique transdisciplinaire. L'analyse de la modernité (Charbonnier, 2015 ; Descola, 2005 ; Latour, 1991) fournit des outils conceptuels puissants pour dévoiler les sous-jacents conceptuels et (re)situer les connaissances dans une cosmologie spécifique. Ici, il s'agira donc d'explorer l'héritage moderne de la notion de commun. Puis, d'analyser comment cette inscription moderne dans l'approche utilitariste conduit à éclairer ce que Mies & Bennholdt-Thomsen (2001) puis Monnin (2023) nomment des *communs négatifs*. Ensuite, la critique transdisciplinaire essaiera de reproblématiser le champ des communs (Tsing, 2015b ; Tsing *et al.*, 2020), en particulier en proposant de le faire entrer dans l'ère du Plantationocène (Berrier-Lucas *et al.*, à paraître ; H. Davis & Todd, 2017 ; J. Davis *et al.*, 2019 ; Ferdinand, 2019 ; Haraway, 2015 ; Haraway *et al.*, 2016) et d'en observer les conséquences. Outil critique de l'anthropocène, nous préférons la notion de Plantationocène (pensée par Haraway et Tsing) à celle d'Anthropocène mais aussi à celles proposées par Malm (traduction française, 2018), le Capitalocène, et Vergés (2017), le Capitalocène racial, pour qualifier notre ère géologique actuelle. Le Plantationocène permet de (re)donner à notre ère les dimensions historiques et politiques, absentes de l'Anthropocène, tout en discutant la perception homogénéisée de l'humanité anthropocénique qui nie les rapports de dominations établis par l'Occident. Datant la période de bascule à la colonisation des Amériques, et non à la révolution industrielle, le Plantationocène désigne les logiques prédatrices touchant au vivant (humain et non-humain) et

1. Courant qui s'est construit autour de la figure d'Elinor Ostrom et du cadre méthodologique élaboré par les chercheuses et chercheurs de l'école de Bloomington travaillant au sein du *Workshop in Political Theory and Policy Analysis* de l'Université d'Indiana (USA).

2. Non sans malice, nous reproduisons ici un verbatim dont nous avons été témoins lors de ce qui aurait dû s'annoncer comme une soirée éloignée de toutes considérations de recherche : « Tu sais j'aime beaucoup mon entreprise, mon travail a du sens et je considère ma boîte comme un *bien commun*. D'ailleurs, c'est ma boîte qui me protège notamment quand je suis malade. Je reste payée ». Faisant fi de ce que Cailleteau décrit comme un tour de force, « Avec l'assurance maladie, le droit de la sécurité sociale accomplit le tour de force de transformer la perception séculaire de l'état de santé ; un bien dont chaque individu est doté selon les hasards de la nature ; en une valeur de l'ordre juridique, un bien commun, celle du droit à la santé imposant le droit à la prise en charge des frais de santé » (Cailleteau, 2023, p. 33), notre interlocutrice nous a interpellé dans notre posture de chercheuse (Mandard, 2021, p. 163). Qu'elle soit ici remerciée, car cet essai est aussi le fruit de notre réflexivité sur cet échange.

3. Sur la formulation historique de cette objection fondamentale en économie, voir l'article de Fabien Locher (2013). « Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la « Tragédie des communs ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 60-1 (1): 7-36. [DOI] <https://doi.org/10.3917/rhmc.601.0007>.

pointe le fait que la modernité économique occidentale s'est bâtie sur une conception extractiviste, esclavagiste et de spoliation des ressources (naturelles comme les terres, humaines comme les corps). Articulant les rapports sociaux et environnementaux, le Plantationocène propose donc de relier ensemble les exploitations des ressources naturelles aux exploitations humaines, avec le capitalisme, la modernité et les colonisations.

Dans cet article, nous revenons sur ces ouvertures critiques afin d'en explorer les potentiels émancipatoires. Dans un premier temps, nous revenons sur l'ancrage moderne de l'héritage ostromien et ses conséquences. Puis, nous tentons d'éclairer l'apport des communs négatifs. Enfin, nous proposerons de relier ces approches autour de la notion de féralité proposé par Anna Tsing et ses collègues afin de faire entrer les communs dans le « crassier » (Duperrex, 2018) et d'y entrevoir des manières d'atterrir (Latour, 2017).

## MODERNITÉ ET COMMUN

Théorie parfaitement contemporaine du néolibéralisme, les CPR se fondent sur une vision naturaliste des biens (Dardot et Laval, 2015) qui, par leurs caractéristiques propres, seront gérés plus rationnellement par l'action collective (biens communs), le marché (biens privés) ou l'État (biens publics). Bien qu'Elinor Ostrom fasse une grande place à la diversité des configurations, elle décrète *a priori* le mode de gouvernance le mieux adapté, à des fins de pérennisation d'un système d'exploitation. En effet, la définition séminale des Communs s'enchevêtre avec la notion de ressource. Ici, la ressource est perçue selon une approche utilitariste où les entités naturelles sont instrumentalisées et maximisées selon des calculs rationnels dans le but de servir un intérêt général. S'appuyant très majoritairement sur l'individualisme méthodologique et les théories du choix rationnel (Baron *et al.*, 2011), cette dimension d'utilité de la ressource est au cœur de tous les objets étudiés par Ostrom et les membres de son école, conférant ainsi à la théorie des communs une certaine positivité fondamentale et une vision anthropocentrique des enjeux socio-environnementaux. Défait de toute approche relationnelle, l'environnement n'est compris que comme un ensemble de ressources à gérer grâce à sa valeur instrumentale, dans le but de générer un maximum de bien-être.

Cet héritage utilitariste benthamien, par son conséquentialisme moral, confère également aux communs les principes d'agrégation, d'impartialité et d'universalisme. Concrètement, le principe d'agrégation conduit la théorie des communs à intégrer la notion économique d'externalité négative où le dommage est conçu *ex post* selon une évaluation comptable réparatrice. Comme le souligne Monnin (2023), l'introduction de l'externalité

négative dans la théorie des communs lui confère un double cadrage d'une part, dépolitisant, car l'impact est analysé comme inattendu et non issu d'une cause structurelle inhérente au modèle économique capitaliste ; et d'autre part, partiel, car l'impact est limité à une minorité dite lésée, et non compris dans ses enchevêtrements entres entités reliées. La taxe pigouvienne pouvant alors être mobilisée pour compenser la réalité *en commun* avec toutes les limites d'une internalisation du coût social de la pollution.

L'impartialité et l'universalisme se retrouvent également dans le projet théorique des communs lorsque certaines ressources naturelles sont nommées « bien commun mondial » comme l'air ou l'eau douce. L'idée sous-jacente est que certains attributs de cette ressource peuvent conduire à l'extraire de son historicité, de son localisme et de ses communautés dans le but de contribuer à un bien-être général (impartial) universellement partagé. Ressource qui, généralement, se situe géographiquement dans l'hémisphère sud (Mies & Shiva, 1993 ; Shiva, 1993). Le commun devient alors un outil de plus de domination du Nord global sur le Sud global (Mies & Bennholdt-Thomsen, 2001 ; Monnin, 2023).

Ainsi posée, la théorie des communs s'inscrit dans le dualisme classique caractéristique de la Modernité de Latour (1991) ou du naturalisme de Descola (2005). Cette inscription dans l'ontologie moderne conduit à penser le commun comme une « réalité bucolique » (Bonnet *et al.*, 2021) où les entités naturelles, selon leur catégorie d'appropriation, pourraient être soit exploitées, soit préservées pour éviter leur surexploitation et leur épuisement.

En s'appuyant sur les perspectives décoloniales, et les travaux de Walter Dignolo (2011) en particulier, on peut poursuivre les analyses de Bruno Latour et Philippe Descola en reliant la modernité au capitalisme et au colonialisme. Dès lors, on peut mettre en lumière des nœuds complexes où le projet moderne de civilisation eurocentrique et pacifiée fait montre, finalement, d'une brutalité sauvage lors du déploiement généralisé de son modèle capitaliste.

La théorie des communs ostromienne correspond à une intégration des enjeux socio-environnementaux dans la théorie économique en raison des impacts des activités humaines sur les environnements terrestres typiques de la période post Guerre Froide (Locher, 2013). Néanmoins, dans le contexte du Plantationocène, où les dichotomies classiques sont réfutées au profit d'une approche relationnelle et où les enchevêtrements entre Modernité, capitalisme et colonialisme sont démontrés par les crises multiformes que nos sociétés traversent actuellement, le renouveau théorique proposé par les communs négatifs permet de questionner fondamentalement la « ressource » du triptyque classique de la théorie des communs.

## COMMUNS, FEMMES ET NATURE : LES COMMUNS NÉGATIFS

Le commun négatif met en exergue qu'aux ressources utiles des communs ostromiens, comme les forêts, les sols et les rivières, doivent être imbriqués les forêts *déboisées*, les sols *contaminés* et les rivières *polluées*, tout ce dont plus personne ne veut la propriété et dont il faut malgré tout prendre soin (Maurel, 2023 ; Monnin, 2023). Attribué en 2001 aux sociologues écoféministes Marie Mies et Veronika Bennholdt Thomsen, le concept de commun négatif a pour objectif de mettre au jour les traces des activités productivistes au sein de ces ressources partagées, traces que l'on tente de dissimuler, voire d'ignorer. Dans la littérature, les communs négatifs sont souvent décrits comme des déchets ou rebuts dont nous héritons, et qui témoignent des excès du système productiviste, par exemple le Continent de plastique, les infrastructures et déchets nucléaires ou les friches industrielles. Autrement dit, le commun négatif permettrait de dévoiler la face cachée du commun, celle de sa charge. En effet, s'il est vecteur de bienfait, le commun contient également des résidus dont on doit aussi s'occuper, y compris lorsque les communautés auront cessé de l'exploiter. Comme le présente Alexandre Monnin (2023), le texte du chercheur japonais Sabu Kohso (2018) consacré à la catastrophe nucléaire de Fukushima explique avec acuité l'apport théorique du commun négatif. Kohso indique :

« Le réchauffement climatique comme d'autres types de pollution ont été déclarés irréversibles et la catastrophe nucléaire de Fukushima est une manifestation de la tendance du progrès humain à submerger son dehors au point de le détruire. De là découle cette crise des "communs" que nous vivons, c'est-à-dire la contamination par les radiations invisibles des ressources naturelles, et la perte qui en résulte d'un lien permanent avec la terre. [...] L'économie capitaliste s'est construite sur l'expropriation et la marchandisation des communs, ainsi que sur le transfert des déchets vers les territoires des plus pauvres. Plus les sociétés capitalistes se développent, plus elles perdent leur capacité à recycler ce qu'elles produisent en excès, reléguant ainsi le négatif au domaine de l'invisible – l'air, l'océan, le sous-sol, les territoires économiquement inférieurs.

Si on nomme "communs négatifs" les déchets ne pouvant être recyclés, la contamination radioactive post-Fukushima en constitue peut-être le pire exemple jamais connu. »<sup>4</sup>

Pour penser le commun négatif, Mies et Bennholdt Thomsen ajoutent la dimension genrée de la face cachée des communs ostromiens. En s'inscrivant dans le courant écoféministe (Hache, 2016 ; Merchant, 1989, 1990,

2006 ; Mies & Shiva, 1993 ; Plumwood, 1993), elles mettent en avant l'assimilation moderne du genre féminin à la nature conduisant à son exploitation. C'est parce que la dichotomie moderne sépare et hiérarchise les genres masculin et féminin, autorisant la domination de l'un sur l'autre selon une visée patriarcale (car le genre masculin est assimilé au Sujet pensant et que le genre féminin est lui assimilé à l'Objet non pensant) ; que la Nature objectivée est donc assimilée au genre féminin ; que l'on attribue à la Nature la caractéristique de ressource à exploiter afin de créer une production. Dès lors, le commun négatif permet de mettre en lumière la domination du genre féminin dans les rebuts et le traitement – le care – qu'on leur accorde. Autrement dit, Mies et Bennholdt Thomsen soulignent que ce sont en première ligne des communautés féminines qui héritent et prennent soin des communs négatifs, renforçant ainsi les dominations multiples auxquelles elles sont soumises.

### « HABITER LE CRASSIER » (DUPERREX, 2018)

Il s'agit donc de faire entrer en relation la théorie des communs avec notre époque où l'activité humaine devient l'équivalent d'une force géologique – l'Anthropocène (Bonneuil & Fressoz, 2013 ; Latour, 2014, 2015) ou le Plantationocène (Banerjee & Arjaliès, 2021 ; Berrier-Lucas *et al.*, à paraître ; Bigé & Citton, 2021 ; Ferdinand, 2019 ; Haraway, 2015 ; Haraway *et al.*, 2016) que nous lui préférons pour l'éclairage modernité/colonialité qu'il convoie – en tirant toutes les conséquences de cette rencontre et ainsi reconfigurer le champ des savoirs. Pour certain-es, cette entrée dans le Plantationocène, sera aussi l'occasion pour les communs d'un approfondissement démocratique où ces héritages de ruines « ruinées » (vestiges du passé) et/ou « ruineuses » (actives) devront faire l'objet de dialogues collectifs au sein des communautés concernées (Monnin, 2021 ; Stavo-Debauge, 2023).

C'est sur cette dimension centrale de la notion de déchets érigés en ruines constitutives du capitalisme moderne et en héritage de son activité qu'Anna Tsing et son équipe mobilisent les entités férales pour relier les communs négatifs aux enjeux décoloniaux dans un projet collectif d'atlas renouvelé (Tsing, 2015b, 2015a ; Tsing *et al.*, 2020). Les entités férales, assemblages à la fois naturel et culturel, élevées et transformées par les infrastructures capitalistes survivent et prolifèrent au-delà du contrôle humain. Il peut s'agir, par exemple, d'arbres qui réinvestissent des territoires, dont ils avaient été exclus par des infrastructures, ou des organismes introduits, qui se diffusent dans de nouveaux territoires détruisant les écologies natives, ou encore des guerres qui estropient les métabolismes et les écosystèmes. Les

4. Les éditions des mondes à faire ont rendu entièrement disponible le texte inédit de Sabu Kohso ici : <https://lundi.am/Fukushima-ses-invisibles>

similitudes avec l'approche latourienne sont fortes à ceci près que les nœuds d'avec le système capitaliste et la matrice coloniale sont ajoutés. L'atlas<sup>5</sup> invite donc à déplacer nos rapports à la nature, à décoloniser nos connaissances et nos praxis, et à réévaluer nos lieux d'habitation grâce à une poétique de la prolifération : l'atlas n'est plus seulement une vue d'ensemble donnant à voir et à penser le monde connu et celui à connaître. En suivant une entité férale imbriquée dans un contexte général (les différents régimes historiques de la modernité) selon la perspective des savoirs situés de Donna Haraway (1988), l'atlas devient une occasion d'entraînement collectif à se représenter les « lieux » (Lussault, 2017) tels que nous les vivons, dans leurs dislocations multiples (effets des colonisations) et avec leurs forces de résistances (projets d'émancipations) (Dutrait, 2022).

Assemblés, les communs négatifs et la féralité font le pont entre les critiques de la Modernité, du capitalisme et celles portant sur la colonialité et la matrice coloniale. Ainsi sont dévoilées les dynamiques écocidaires et épistémicides dans lesquelles les infrastructures socio-techniques du capitalisme produisent des « proliférations » impactant nos environnements (Citton, 2023). En effet, ce monde de ruines, historiquement localisé dans le Sud Global prolifère de partout ; ce monde de domestications déborde de son cadre genré, racialisé et de classes initial (Mies & Bennholdt-Thomsen, 2001 ; Tsing, 2015b). L'Occident n'étant plus considéré comme le centre de gravité du rapport au monde, les héritières et les héritiers des ruines apparaissent aux marges d'un monde en pleine prolifération capable de coloniser la machine modernisatrice (Dutrait, 2022). Grâce au récit situé nos modalités d'apprentissages et de production de connaissances de ruptures permettent d'appréhender l'incertitude et ainsi d'entrevoir des inspirations pour se repérer dans les controverses actuelles.

## CONCLUSION

Le renouveau théorique actuel témoigne, non d'un abandon de l'approche par les communs, mais d'une inscription dans les urgences de transitions socio-écologiques et de justice épistémique. Parce qu'ils permettent d'atterrir (Latour, 2017), les communs négatifs apparaissent comme une des alternatives la plus prometteuse du champ (Citton, 2023 ; Maurel, 2023).

L'écriture de cet essai est partie d'une anecdote illustrant la récupération opérée par la pensée dominante de la notion de commun. Elle nous a guidé sur le potentiel analytique du commun négatif, nous invitant à interroger aussi notre domaine professionnel. En effet, la connaissance a, elle aussi, été assiéagée par des

phénomènes d'enclosures<sup>6</sup> propre au modèle capitaliste qui limitent l'accès, le partage et l'horizontalité des savoirs et pratiques. Cela parce que « nous vivons dans une "société de la connaissance", largement dominée par une "économie de la connaissance", dans laquelle les savoirs deviennent des enjeux de pouvoir et de richesse » (Crosnier, 2018, paragr. 30). Or, l'un des enjeux fondamentaux est de politiser l'invisible en communs négatifs (Monnin, 2023) afin de reconnaître le caractère « inapproprié », « impropre », « malpropre » des activités productivistes capitalistes (Maurel, 2023, p. 60). Ainsi en va-t-il, notamment, des mesures d'économie néolibérale et des doctrines managériales (Monnin, 2023) qui ont envahi notre champ, faisant du capitalisme académique la norme dominante (Gagnon, 2013 ; Jessop, 2018 ; Letiche *et al.*, 2017), détruisant les organisations comme les individus.

Ce numéro spécial est le fruit d'un travail scientifique, collectif, mené sur plusieurs années. Ses prémisses remontent à l'organisation du 17<sup>e</sup> congrès annuel du RIODD « Communs, communautés, territoires : quelles voies pour les transitions » à Aubervilliers, en 2022. À l'issue d'un processus d'évaluation en double aveugle par les pairs, l'équipe éditoriale invitée a retenu quatre articles publiés dans le présent opus (Bainville, Aubron & Philippon, 2024 ; Riegel & Chartier, 2024 ; Gardin, Jany-Catrice, Lefebvre-Chombart, Louey & Robert, 2024 ; Retsin & Petrella, 2024). La ROR remercie pour leur engagement, leur bienveillance et leur exigence dont elles et ils ont fait preuve tout au long du processus éditorial : Corinne VERCHER-CHAPTAL, Philippe EYNAUD, Clément FEGER, Charlène ARNAUD, Celine BERRIER-LUCAS, Vivien BLANCHET, Lovasoa RAMBOARISATA, les autrices et auteurs, les évaluatrices et évaluateurs anonymes.

La *Revue de l'Organisation Responsable* dédie ce numéro à la mémoire de notre amie, collègue et figure marquante de la revue † Françoise Quairel-Lanoizelée, décédée durant la finalisation de ce numéro.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arnaud, C., Ramboarisata, L., Berrier-Lucas, C. & Blanchet, V. 2023. Des recherches critiques au cœur des transitions dans le champ Business & Society. *Revue de l'organisation responsable*, 18 (3): 3-12.
- Banerjee, S. B. & Arjaliès, D.-L. 2021. Celebrating the End of Enlightenment : Organization Theory in the Age of the Anthropocene and Gaia (and why neither is the solution to our ecological crisis). *Organization Theory*, 2 (4). [DOI] <https://doi.org/10.1177/26317877211036714>, mis en ligne le 25/08/2021, consulté le 30/05/2024.

5. Site web publiant les résultats du projet collectif porté par Anna L. Tsing, Jennifer Deger, Alder Keleman Saxena et Feifei Zhou au sein de l'université de Standford <https://feralatlans.org>

6. Le second mouvement – le premier s'étant produit dans les campagnes de l'Europe occidentale entre les XV<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.



- Baron, C., Petit, O. & Romagny, B. 2011. 1. Le courant des « Common-Pool Resources », un bilan critique. In T. Dahou, M. Elloumi, F. Molle, M. Gassab & B. Romagny (dir.), *Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée*: 27-52. Paris : Karthala. [DOI] <https://doi.org/10.3917/kart.dahou.2011.01.0027>, mis en ligne le 05/06/2018, consulté le 30/05/2024.
- Berrier-Lucas, C., Ramboarisata, L., Delannon, N. & Langevin, M. (à paraître). P(a)enser à l'ère du Plantationocène : Les approches critiques de la RSE. In *Les Grands Courants de la RSE*. Paris : EMS.
- Bigé, Y. & Citton, R. R. 2021. Ouvertures du décolonial à l'âge du plantationocène. *Multitudes*, 3 (84): 108-112. [DOI] <https://doi.org/10.3917/mult.084.0108>, mis en ligne le 08/10/2021, consulté le 30/05/2024.
- Blanchet, V. & Berrier-Lucas, C. 2021. 15 ans de recherches sur les transitions socio-écologiques : Bilan et propositions. *Revue de l'Organisation Responsable*, 16 (2): 3-11.
- Bonnet, E., Landivar, D. & Monnin, A. 2021. *Héritage et fermeture : Une écologie du démantèlement*. Paris : Éditions Divergences.
- Bonneuil, C. & Fressoz, J.-B. 2013. *L'événement anthropocène : La Terre, l'histoire et nous*. Paris : Éditions du Seuil.
- Charbonnier, P. 2015. *La fin d'un grand partage – Nature et société, de Durkheim à Descola*. Paris : CNRS Éditions.
- Citton, Y. 2023. Les communs négatifs entre féralité et remantèlement. *Multitudes*, 93 (4): 91-99. [DOI] <https://doi.org/10.3917/mult.093.0091>, mis en ligne le 21/12/2023, consulté le 30/05/2024.
- Cornu, M., Orsi, F. & Rochfeld, J. (dir.) 2017. *Dictionnaire des biens communs*. Paris : PUF.
- Crosnier, H. L. 2018. Une introduction aux communs de la connaissance. *tic&société*, 12 (1): 13-41. [DOI] <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.2481>, mis en ligne le 31/05/2024, consulté le 30/05/2024.
- Dardot, P. & Laval, C. 2015. *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : La Découverte.
- Davis, H., & Todd, Z. 2017. On the Importance of a Date, or, Decolonizing the Anthropocene. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 16 (4): 761-780.
- Davis, J., Moulton, A. A., Van Sant, L. & Williams, B. 2019. Anthropocene, Capitalocene, ... Plantationocene? : A Manifesto for Ecological Justice in an Age of Global Crises. *Geography Compass*, 13 (5): 2-15. [DOI] <https://doi.org/10.1111/gec3.12438>, mis en ligne le 29/04/2019, consulté le 30/05/2024.
- Descola, P. 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard.
- Duperrex, M. 2018. Habiter le crassier. Un art anthropocène comme chronique de la catastrophe. *Transtext(e)s Transculturales 跨文本跨文化. Journal of Global Cultural Studies*, 13. [DOI] <https://doi.org/10.4000/transtexts.1075>, mis en ligne le 01/12/2018, consulté le 30/05/2024.
- Dutrait, C. 2022. Reconnaître ce qui prolifère encore grâce au Feral Atlas : Une question de vie et de mort. *Les chantiers de la création. Revue pluridisciplinaire en Lettres, Langues, Arts et Civilisations*, 15. [DOI] <https://doi.org/10.4000/lcc.5915>, mis en ligne le 03/10/2022, consulté le 30/05/2024.
- Eynaud, P., Feger, C. & Vercher-Chaptal, C. 2024. Les communs et leurs promesses : Pour une analyse documentée en matière de transition écologique et sociale. *Revue de l'Organisation Responsable*, 19 (2).
- Ferdinand, M. 2019. *Une écologie décoloniale : Penser l'écologie depuis le monde caribéen*. Paris : Éditions du Seuil.
- Gagnon, M. 2013. 4. Le travail professoral à l'ère du capitalisme universitaire. In P.-A. Lapointe, *La qualité du travail et de l'emploi au Québec*. Laval : Presses de l'Université Laval.
- Hache, É. (Éd.) 2016. *Reclaim : Recueil de textes écoféministes*. Paris : Cambourakis.
- Haraway, D. J. 1988. Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective. *Feminist Studies*, 14 (3): 575-599. [DOI] <https://doi.org/10.2307/3178066>, consulté le 30/05/2024.
- Haraway, D. J. 2015. Anthropocene, Capitalocene, Plantationocene, Chthulucene : Making Kin. *Environmental Humanities*, 6 (1): 159-165. [DOI] <https://doi.org/10.1215/22011919-3615934>, mis en ligne le 01/05/2015, consulté le 30/05/2024.
- Haraway, D. J., Ishikawa, N., Gilbert, S. F., Olwig, K., Tsing, A. L. & Bubandt, N. 2016. Anthropologists Are Talking – About the Anthropocene. *Ethnos, Journal of Anthropology*, 81 (3): 535-564. [DOI] <https://doi.org/10.1080/00141844.2015.1105838>, mis en ligne le 05/11/2015, consulté le 30/05/2024.
- Jessop, B. 2018. On academic capitalism. *Critical Policy Studies*, 12 (1): 104-109. [DOI] <https://doi.org/10.1080/19460171.2017.1403342>, mis en ligne le 22/11/2017, consulté le 30/05/2024.
- Kohso, S. 2018. Socialisation catastrophique et capitalisme apocalyptique. In *Fukushima & ses invisibles*. Vaulx-en-Velin : Éditions des Mondes à faire. [URL] <https://lundi.am/Fukushima-ses-invisibles>, mis en ligne le 23/04/2018, consulté le 30/05/2024.
- Latour, B. 1991. *Nous n'avons jamais été modernes : Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.
- Latour, B. 2014. L'Anthropocène et la destruction de l'image du Globe. In É. Hache (Éd.), *De l'univers clos au monde infini*: 27-54. Bellevaux : Éditions Dehors.
- Latour, B. 2015. *Face à Gaïa : Huit conférences sur le nouveau régime climatique*. Paris : La Découverte.
- Latour, B. 2017. *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*. Paris : La Découverte.
- Letiche, H., Lightfoot, G. & Lilley, S. 2017. Classements, capitalisme académique et affects des chercheurs en gestion. *Revue française de gestion*, 267 (6): 97-115. [DOI] <https://doi.org/10.3166/rfg.2017.00185>, mis en ligne le 11/12/2017, consulté le 30/05/2024.
- Locher, F. 2013. Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la « Tragédie des communs ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 60-1 (1): 7-36. [DOI] <https://doi.org/10.3917/rhmc.601.0007>, mis en ligne le 19/08/2013, consulté le 30/05/2024.
- Lussault, M. 2017. *Hyper-lieux : Les nouvelles géographies de la mondialisation*. Paris : Éditions du Seuil.
- Malm, A. 2018. *L'anthropocène contre l'histoire : Le réchauffement climatique à l'ère du capital*. Paris : La Fabrique.
- Mandard, M. 2021. Les fonctions des connaissances produites par les sciences de gestion. *Question(s) de management*, 32 (2): 157-165. [DOI] <https://doi.org/10.3917/qdm.212.0157>, mis en ligne le 14/04/2021, consulté le 30/05/2024.
- Maurel, L. 2023. Des communs positifs aux communs négatifs. Repenser les communs à l'ère de l'Anthropocène. *Multitudes*, 93 (4): 56-61. [DOI] <https://doi.org/10.3917/mult.093.0056>, mis en ligne le 21/12/2023, consulté le 30/05/2024.
- Merchant, C. 1989. *Ecological revolutions: Nature, gender, and science in New England*. Chapel Hill : University of North Carolina Press.
- Merchant, C. 1990. Gender and environmental history. *The Journal of American History*, 76 (4): 1117-1121. [DOI]

- <https://doi.org/10.2307/2936589>, mis en ligne le 01/03/1990, consulté le 30/05/2024.
- Merchant, C. 2006. The scientific revolution and The Death of Nature. *Isis*, 97 (3): 513-533.
- Mies, M. & Bennholdt-Thomsen, V. 2001. Defending, Reclaiming and Reinventing the Commons. *Canadian Journal of Development Studies / Revue Canadienne d'études Du Développement*, 22 (4): 997-1023. [DOI] <https://doi.org/10.1080/02255189.2001.9669952>, mis en ligne le 24/02/2011, consulté le 30/05/2024.
- Mies, M. & Shiva, V. 1993. *Ecofeminism*. London: Zed Books.
- Mignolo, W. D. 2011. *The darker side of Western modernity: Global futures, decolonial options*. Durham: Duke University Press.
- Monnin, A. 2021. Les « communs négatifs ». Entre déchets et ruines. *Études, Septembre*, (9): 59-68. [DOI] <https://doi.org/10.3917/etu.4285.0059>, mis en ligne le 01/09/2021, consulté le 30/05/2024.
- Monnin, A. 2023. Retour sur les communs négatifs. *Multitudes*, 93 (4): 47-54. [DOI] <https://doi.org/10.3917/mult.093.0047>, mis en ligne le 21/12/2023, consulté le 30/05/2024.
- Plumwood, V. 1993. *Feminism and the Mastery of Nature*. London: Routledge.
- Ramboarisata, L., Berrier-Lucas, C., Aissi Ben Fekih, L., Benouakrim, H., Ramonjy, D. & Tello Rozas, S. (2022). Décoloniser la RSE : perspectives plurielles. *Revue de l'Organisation Responsable*, 17 (2): 5-35.
- Shiva, V. 1993. GATT, Agriculture and Third World Women. In M. Mies & V. Shiva (Éds.), *Ecofeminism*. London: Zed Books.
- Stavo-Debaugé, J. 2023. Les « communs négatifs » et se démettre en commun. *Multitudes*, 93 (4): 101-106. [DOI] <https://doi.org/10.3917/mult.093.0101>, mis en ligne le 21/12/2023, consulté le 30/05/2024.
- Tsing, A. L. 2015a. *Feral Biologies*. London: Anthropological Visions of Sustainable Futures, University College London.
- Tsing, A. L. 2015b. *The mushroom at the end of the world : On the possibility of life in capitalist ruins*. Princeton: Princeton University Press.
- Tsing, A. L., Deger, J., Saxena, A. K. & Zhou, F. 2020. *Feral Atlas : The More-Than-Human Anthropocene*. Stanford: Stanford University Press. [DOI] <https://doi.org/10.21627/2020fa>, mis en ligne en 2021, consulté le 30/05/2024.
- Vergès, F. 2017. Racial Capitalocene. In G. T. Johnson & A. Lubin (Éds.), *Futures of Black radicalism*. Paris: Verso.

# INTRODUCTION LES COMMUNS ET LEURS PROMESSES. POUR UNE ANALYSE DOCUMENTÉE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

**Philippe EYNAUD**

IAE Paris, Université Paris-1 Panthéon Sorbonne  
philippe.eynaud@univ-paris1.fr

**Clément FEGER**

MRM, Univ. Montpellier, AgroParisTech  
clement.feger@agroparistech.fr

**Corinne VERCHER-CHAPTAL**

Université Sorbonne Paris-Nord  
vercher@sorbonne-paris-nord.fr

## RÉSUMÉ

De par sa position intermédiaire entre gestion publique et gestion privée, l'approche par les communs est porteuse d'un certain nombre de promesses, que ce soit pour une meilleure gestion des ressources, pour une société plus écologique et plus juste, et pour des projets d'émancipation. Dans ce contexte, la recherche académique se doit de poursuivre son travail de connaissance et d'explorer les conditions soulevées par la tenue de ces promesses. Le papier pointe pour cela quatre perspectives de recherche. La première concerne la prise en compte du cycle de vie des communs et les conséquences à en déduire en termes de gestion des ressources partagées. La deuxième est en rapport avec la question du travail et de sa valorisation en vue de pérenniser l'engagement des communs. La troisième a trait à l'accueil par les cadres institutionnels existants des innovations portées par les communs, et, a contrario, le risque de capture et de dénaturation du caractère inventif par ces mêmes cadres institués. La dernière perspective porte sur les contradictions possibles autour de la gestion des communs naturels lorsque ceux-ci nécessitent le renoncement à certains usages. Le numéro spécial que nous introduisons participent de l'exploration de ces angles morts et contribuent à une analyse documentée afin de consolider le chemin vers une transition écologique et sociale.

**Mots-clés :** communs ; transition ; promesses ; institutionnalisation ; environnement ; émancipation

## ABSTRACT

*The intermediary position of the commons approach between public and private management offers the potential for a number of benefits, including improved resource management, a more ecological and fairer society, and emancipation projects. In light of this, it is important for academic research to continue its work of understanding and exploring the conditions raised by the fulfilment of these promises. In this context, the paper identifies four research perspectives. The first concerns the lifecycle of the commons and the consequences for the management of shared resources. The second area of interest concerns the question of work and how to make the most of it in order to*

perpetuate the commitment of commoners. The third area of interest relates to the acceptance by existing institutional frameworks of the innovations brought about by the commons, and conversely, the risk of capture and distortion of the inventive character by these same institutional frameworks. The final perspective concerns the possible contradictions surrounding the management of the natural commons when these require the renunciation of certain uses. The objective of this special issue is to identify and address the blind spots that currently impede the transition towards an ecological and social transformation. By doing so, it will contribute to the development of a more informed analysis of the challenges and opportunities that this transition presents.

**Keywords:** commons; transition; promises; institutionalisation; environment and emancipation

\* \* \*

## INTRODUCTION

« Le temps n'est plus où parler des "communs" ou du "bien commun" était le fait d'une petite communauté qui, pour l'essentiel, se parlait à elle-même. » (Coriat et al., 2024). Dans le sillage du prix Nobel, attribué en 2009 à la chercheuse américaine Elinor Ostrom (1990), la théorie des communs a connu un élargissement dans de multiples directions. Elle donne aujourd'hui lieu à une production scientifique florissante, à la croisée des disciplines des sciences humaines et sociales (Boyancé & Guéry, 2018). La parution, en 2017, d'un *Dictionnaire des biens communs* (Cornu, Rochfeld & Orsi, 2017) – dont la deuxième édition est sortie quatre ans après – témoigne du succès de l'approche en termes de communs, et de sa réception large dans le champ académique français. Sur le terrain, face à la poursuite de la destruction des écosystèmes et des liens sociaux, on assiste aux déploiements de formes variées d'organisation de l'action collective et de redéfinition des activités productives qui se réclament du courant des communs (Carrey-Conte & Eynaud, 2023 ; Vercher-Chaptal, 2022).

Face à cette vitalité, l'approche par les communs est aujourd'hui souvent connotée positivement comme porteuse de promesses en matière d'émancipation sociale. Elle autoriserait une construction par le bas d'une société plus écologique et plus juste, et échapperait aux impasses et aux effets pervers respectifs des marchés et de la gestion étatique. Dans ce contexte, il nous semble que la recherche peut jouer un rôle important dans l'accompagnement d'une telle dynamique, d'une part dans une logique de partage d'expériences en documentant de manière fine la pluralité des modes de gestion inspirés des communs, et d'autre part en offrant à ceux qui les mettent en œuvre une caisse de résonance critique à l'appui de leur réflexivité. C'est dans cette optique que le RIODD (Réseau International de l'Organisation Responsable) a consacré, en 2022, la thématique de son

17<sup>e</sup> congrès aux rôles que peuvent jouer les communs, les communautés et les territoires dans les transitions sociales et environnementales<sup>1</sup>. Le dossier que nous coordonnons en est directement issu. Ainsi, douze ans après les premières parutions concernant la théorie des communs dans la *Revue de l'Organisation Responsable*<sup>2</sup>, nous introduisons le deuxième numéro spécial dédié à ce sujet. L'occasion de rendre compte, depuis les notions fondatrices forgées par Ostrom et ses collègues au sein de l'école de Bloomington<sup>3</sup>, de la vitalité, de l'actualité et de la portée des réflexions sur les communs. La profusion de publications qui en découle n'est pas ici signe de saturation du champ. Bien au contraire, des espaces de questionnements restent à explorer. Après avoir retracé l'origine et l'actualité théorique – foisonnante – de l'approche en termes de communs, nous soulignons l'importance de quatre champs de recherche en émergence, dans lesquels s'inscrivent les articles constitutifs de ce numéro spécial.

## 1. À L'ORIGINE DE LA DÉFINITION DES COMMUNS

Les concepts fondateurs de la théorie des communs ont été forgés par Ostrom et ses collègues au sein de l'école de Bloomington (cf. Brondizio & Pérez, 2017). Au modèle de la « Tragédie des communs » (Hardin, 1968), qui consacre la solution de la propriété privée et du marché pour éviter la surexploitation et l'épuisement des ressources, Ostrom répond en explorant, à partir des années 1970, les conditions dans lesquelles des communautés humaines insérées dans différents types d'écosystèmes peuvent à la fois vivre des ressources naturelles qu'elles y prélèvent, tout en veillant à leur reproduction à long terme. Il ressort, de ces très nombreuses études de cas, l'existence d'une diversité de formes auto-organisées d'action collective, assises sur des arrangements institutionnels (des systèmes de

1. <https://riodd2022.sciencesconf.org/>

2. Perez, R. & Paraque, B. 2012. Elinor Ostrom : les communs et l'action collective. *Revue de l'organisation responsable*, 7 (1): 3-10. [DOI] <https://doi.org/10.3917/ror.072.0003>, mis en ligne le 01/10/2015, consulté le 21/05/2024.

3. L'école de Bloomington a été créée par le couple Ostrom, en 1973, dans la ville universitaire de Bloomington (Indiana) où ils enseignaient.

règles) susceptibles de produire, sous certaines conditions, une identité propre et une autonomie (Chanteau & Labrousse, 2013). La caractérisation des communs comme entités situées « hors du marché et de l'état » sera au centre de l'allocution d'Ostrom au banquet Nobel (Ostrom, 2009)<sup>4</sup>, ainsi que l'*Institutional Analysis Development Framework* (dénommé modèle IAD, cf. infra) qui a guidé les études de terrain menées sur plusieurs décennies par Ostrom et ses collègues.

Le modèle IAD est à l'origine de la définition des communs telle qu'elle s'est très majoritairement répandue, non sans effet simplificateur, au travers du triptyque : une ressource partagée, une communauté et des règles<sup>5</sup>. Le cadre IAD a été élaboré par Ostrom afin d'identifier les « arrangements institutionnels » qui, dans une situation d'action collective, favorisent la coopération et permettent de surmonter des « dilemmes sociaux »<sup>6</sup>. Selon ce modèle d'analyse, trois variables sont susceptibles d'influencer la situation d'action collective (sans être pour autant, précisons-le, des éléments de définition en tant que tels) : les conditions biophysiques et matérielles, les caractéristiques de la communauté et les règles. Ostrom précise que l'examen des variables biophysiques et matérielles peut-être simplifié par l'identification de « quatre types de biens » renvoyant ainsi à la classification des biens élaborée par l'économiste Samuelson sur la base des critères de « rivalité » et « d'excluabilité » (Samuelson, 1954). L'apport d'Ostrom sera ici d'identifier une nouvelle catégorie de biens : les *Commons Pool Resources* ou biens communs. Si, chez Ostrom, la caractérisation d'un « bien » à partir des critères de soustraitabilité et d'excluabilité prédomine dans l'analyse, l'auteure précise bien que « la structure des situations d'action est également affectée par une grande variété d'autres caractéristiques », et d'ajouter que « le nombre d'attributs qui peuvent affecter la structure d'une situation d'action est extraordinairement grand » (Ostrom, 1990). Au fil du temps, le terme de ressource, qui n'apparaît pas en tant que tel dans le modèle IAD, deviendra le filtre par lequel seront appréhendées les « variables biophysiques » conduisant souvent à une simplification de la pensée, pourtant fort complexe, d'Ostrom<sup>7</sup>.

## 2. DES ENTITÉS AUTO-ORGANISÉES AUX « NOUVEAUX COMMUNS »

Dans la lignée de l'école anglosaxonne de Bloomington, les communs se définissent comme des

entités auto-organisées qui répondent aux caractéristiques suivantes (Coriat, 2017) :

- une association d'acteurs multiples et divers autour d'une ressource partagée. La ressource peut-être « déjà là » (un lac, une forêt, etc.) ou elle peut être construite par les acteurs (une base de données, un jardin partagé, etc.). La ressource concernée s'articule à une conception de la propriété conçue comme « inclusive » (Dussolier et Rotchfeld, 2021) *versus* exclusive et privative ;
- des droits et des obligations sont attribués aux acteurs, permettant à la fois d'avoir accès à la ressource et garantissant la protection de l'écosystème dans lequel elle est insérée (cf. Orsi, 2013). Il ressort de cette deuxième caractéristique un lien « constitutif » entre commun et écologie (cf. Coriat, 2020, 2021)<sup>8</sup> ;
- un mode de gouvernance et d'organisation non hiérarchique, fondé sur la délibération de l'ensemble des acteurs concernés par le commun, et qui vise au respect des droits et des obligations, et donc à l'intégrité dans le temps de l'écosystème considéré.

La perspective la plus ancienne des communs, en tant qu'entité auto-organisée, est celle des communs fonciers. Ils concernent des pâturages, des lacs, des systèmes d'irrigation, etc. Dans le prolongement des travaux d'Ostrom et à la suite de sa collaboration avec elle (Hess & Ostrom, 2001, 2007), Charlotte Hess ouvrira les champs au sein desquels la logique des communs peut s'appliquer, au travers de ce qu'elle nommera « les nouveaux communs » (Hess, 2008). Pour Hess, il s'agit de communs qui sont apparus, ont évolué ou ont été reconnus comme tels récemment. « *Ce sont parfois de nouvelles technologies qui ont donné naissance à certains de ces nouveaux communs, en créant de nouveaux types de ressources partagées, comme le réseau internet ou les données génétiques [...]. D'autres catégories de nouveaux communs sont constituées de ressources publiques partagées qui ont été requalifiées en communs, comme les arbres des rues, les trottoirs, les aires de jeu, les jardins publics, les hôpitaux, les sites historiques et les zones touristiques. Cela peut-être aussi, des ressources naturelles pour lesquelles apparaissent de nouveaux usages ou de nouvelles institutions, il en va ainsi des paysages, des aires naturelles protégées, le contrôle des nuisibles en agriculture, ou l'usage des océans comme pistes de surf constituent également de nouveaux communs* » (p. 4). Dans toute étude sur les « nouveaux communs », il convient pour Hess, de noter à quel point nous en savons peu sur eux et sur leur fonctionnement. Contrairement aux systèmes de gestion des ressources

4. Pour l'édition française cf. Ostrom E. 2020. *Discours de Stockholm en réception du Nobel d'économie 2009*, Caen : C&F éditions.

5. Pour une analyse détaillée de cette filiation cf. l'article publié par Lionel Maurel dans le blog S.I.Lex : Communs & Non-Humains (1<sup>ère</sup> partie) : Oublier les « ressources » pour ancrer les Communs dans une « communauté biotique ». <https://scinfolex.com/2019/01/10/communs-non-humains-1ere-partie-oublier-les-ressources-pour-ancrer-les-communs-dans-une-communauté-biotique/>

6. C'est-à-dire des situations où les acteurs, en faisant des choix rationnels individuellement, aboutissent à une situation sous-optimale sur le plan collectif.

7. « *Ce qui frappe [...] c'est la manière dont la multitude de "caractéristiques" qui définissent en réalité un "écosystème" complexe finissent par être "compressées" les unes sur les autres pour donner "une ressource", principalement saisie à travers les deux variables élémentaires que sont la soustraitabilité et l'excluabilité. On aboutit à une forme de réduction "métonymique" où la partie (l'élément extrait à titre de ressource) en vient à prendre la place du tout (l'écosystème)* » (Maurel, 2019).

8. Dans « Écouter Ostrom », Coriat (2020) insiste sur le fait que, en théorie, un commun n'est tel que si la distribution des droits en son sein, comme le mode d'exploitation auquel ces droits donnent lieu, permettent la reproduction conjointe de la communauté humaine et de l'écosystème dans laquelle cette communauté vit et est insérée.

naturelles des peuples autochtones, il ne préexiste ni règle, ni communauté définie, ni histoire. (Hess, *op. cit.*).

De la collaboration d'Ostrom avec Hess, des communs fonciers aux nouveaux communs, on retiendra que la partition des communs entre communs matériels et communs immatériels, bien que très répandue, n'a conceptuellement pas de sens. Depuis *Governing the Commons*, Ostrom montre que les communs matériels, ou dits naturels, sont aussi des communs de la connaissance. Dans *Understanding knowledge as a commons*, Hess et Ostrom (2007) précisent que la nature complexe du savoir en tant que commun, que bien commun, exige une tri-distinction parce qu'il est composé à la fois d'éléments humains et non humains : infrastructures, artefacts et idées. Dans un commun de la connaissance, l'élément immatériel – ce qui est de l'ordre des idées, des informations, des données – n'est jamais séparable des artefacts. Ainsi la distinction entre matériel *versus* immatériel, humain *versus* non humain n'est pas, contrairement à ce qui est classiquement véhiculé, dans la pensée ostromienne des communs. Aussi, selon certains, Ostrom pourrait être considérée, non sans provocation, comme latourienne (Maurel, 2019a, 2019b). En effet, son approche porte sur des *Commons Pool Resources*, soit, par définition, sur des objets correspondant à ce que Latour appelle des « hybrides » mêlant humains et non humains au sein de « réseaux » de petites ou moyennes dimensions.

### 3. PAS DE COMMUNS SANS COMMONING<sup>9</sup>

Depuis les travaux séminaux d'Ostrom, la pensée sur les communs n'a cessé de s'enrichir. D'autres travaux se sont développés en dehors du continent américain, c'est le cas notamment en Italie. À la suite d'un mouvement populaire de protestation contre la privatisation de l'eau, les travaux de la commission Rodotà (2016) ont proposé d'introduire une définition des biens communs, *beni communi*, visant à en étendre le domaine. Dans la définition proposée, les biens communs, longtemps limités à des ensembles « naturels » (les fleuves, les océans, l'atmosphère, etc.), sont rattachés aux droits fondamentaux de la personne, ce qui autorise un élargissement considérable du champ de leur déploiement.

En France, à côté de l'approche *des* communs entendus comme entités auto-organisées impliquant des formes de gouvernance et de propriété partagée (Coriat, 2015), d'autres travaux visent à promouvoir *le* commun, appréhendé comme un « agir commun » (Dardot & Laval, 2014). Au-delà d'un principe politique, d'autres encore voient le commun comme un véritable mode de production en puissance (Brancaccio *et al.*, 2021).

Certaines approches visent plus spécifiquement à alimenter les points critiques de la discussion générale sur les communs. C'est notamment le cas des travaux sur le *commoning*. Ainsi, l'historien Peter Linebaugh dénonce le risque qu'il y a à rabattre la définition du commun sur la notion de ressource (ce qui, rappelons-le, n'était pas l'intention d'Ostrom au travers du modèle IAD *cf. supra*). Pour l'auteur « *se référer aux communs en tant que ressources naturelles est dans le meilleur des cas erroné et dans le pire, dangereux. Les communs sont une activité et, en fait, ils expriment des relations au sein de la société qui sont inséparables des relations avec la nature. Il pourrait être mieux de considérer le mot en tant que verbe, en tant qu'activité, plutôt qu'en tant que nom, en tant que substantif* » (Linebaugh, 2008). Les travaux sur le *commoning* partent d'une inséparabilité fondamentale entre les relations au sein de la société et les relations avec la nature. Il s'agit de sortir de la dichotomie entre ressource et communauté, que participe à entretenir la définition des communs au travers du triptyque : ressource, communauté, règles. Dans cette perspective, Valérie Fournier (2013) propose de renverser la perspective constatant que dans la plupart des communs qu'elle a étudiés la principale ressource du groupe réside en fait dans la communauté elle-même, et les règles institutionnalisées visent moins à optimiser la gestion de la ressource qu'à produire la communauté et lui permettre de se pérenniser dans le temps. Elle montre ainsi que les communs ne renvoient pas qu'à des situations d'appropriation ou de prélèvement de la ressource. L'auteure renseigne des cas où l'usage commun d'une ressource (un lieu partagé) vise en réalité à développer une communauté. Le *commoning* ouvre ainsi la voie à un travail de (re)composition des rapports entre communauté et ressource, envisageant même la possibilité de subsumer l'un dans l'autre. Puisque la notion de ressource n'est pas présente en tant que telle dans le modèle IAD d'Ostrom, « *si la communauté peut être considérée comme la principale ressource d'un commun et si la ressource produit la communauté autant que l'inverse est vrai, autant pousser la logique jusqu'au bout et se débarrasser complètement de cette embarrassante notion de ressource en adoptant une perspective symétrique pour intégrer directement les éléments non-humains au sein de la communauté comme membre à part entière* » (Maurel, 2019a). C'est dans ce refus de considérer d'un côté « les choses en elles même » et de l'autre « les hommes entre eux », (Latour, 1991) que se développent les approches les plus actuelles sur les communs<sup>10</sup>.

Au cours des trente dernières années, l'approche en termes de communs n'a cessé de se développer. Les travaux menés jusqu'ici ont permis un enrichissement indéniable de la réflexion et un élargissement des concepts qui la structurent. Pour autant, nombreux

9. En référence à la formule de Peter Linebaugh, P. (2008) « *There's no commons without commoning* ».

10. Pour une présentation des essais de conceptualisations nouvelles des communs (éco-communs, communs plus qu'humains, communs négatifs, communs latents, *Incommons*, *Undercommons* notamment) qui visent à se démarquer de l'héritage Ostromien, cf. Maurel, 2023.

questionnements restent en suspens. Pour que la pensée progresse, des crans doivent être franchis et des espaces nouveaux investis (Coriat *et al.* 2024). C'est dans cette perspective que nous construisons ce numéro spécial autour de quatre questionnements, trop peu explorés, qui nous semblent majeurs pour l'avancée des communs, tant sur le terrain des expérimentations que sur le plan conceptuel.

## 4. DES CHAMPS DE RECHERCHE À EXPLORER

### A. Cycle de vie des communs

Si les travaux existants ont permis de renseigner la complexité, la diversité et l'efficacité des modes de gestion qui prévalent au sein de communs déjà institués, peu de travaux renseignent sur le cycle de vie des communs : comment les modes de gestion en communs naissent-ils ? Par quels procédés en viennent-ils à se stabiliser ? Quels facteurs peuvent provoquer leur déclin ou leur disparition ? À l'heure où de nombreux acteurs de la société civile s'appuient explicitement sur la notion de « communs » pour impulser un changement, construire le monde de demain en échappant aux processus d'aliénation, il nous semble important de se mettre en capacité de renseigner cette réalité par des études de cas. Il s'agit d'éclairer la diversité des chemins possibles afin de faire émerger une gestion en communs d'une ressource, d'un site, d'un projet... (Eynaud & De França Filho, 2019). Les enseignements qu'il faudra en tirer seront clés pour quiconque souhaite entreprendre à son tour une telle démarche.

Les grands processus sociaux, politiques et juridiques qui ont historiquement abouti à la destruction à grande échelle des communs au tournant de la modernité, et avec l'avènement de la propriété privée et des logiques capitalistes, ont été étudiées et sont désormais bien connus (*cf.* Dardot et Laval, 2014). En revanche on sait moins de choses sur ce qui fait tenir dans le temps les institutions et les modes de gestion en communs. Comment l'engagement des *commoners* se déploie-t-il dans la durée ? Est-ce la force des dépendances qui lient les *commoners* aux ressources – ou aux biens – qu'ils gèrent en commun ? Quelle est la solidité et la complétude des institutions mises en place ? Peut-on faire vivre une culture commune au-delà des systèmes de règles ? La question de la « mort » des communs, et derrière elle celle de la pérennité, est également cruciale alors que la prise en charge des défis écologiques – climat, préservation des écosystèmes – se joue sur le temps long et que la mise en place d'innovations organisationnelles et institutionnelles aptes à reconstruire des habitudes collectives produisant des effets positifs dans la durée devient centrale.

### B. Reconnaissance de l'engagement et rétribution du travail

Pérenniser des modes de gestion en communs demande de penser les conditions nécessaires à l'engagement de long terme d'un individu auprès des autres *commoners*, dans le cadre institutionnel qu'ils se sont donnés collectivement. En dehors des cas de gestion en commun de ressources naturelles dont les individus dépendent fortement pour leur survie, comment susciter l'engagement initial et surtout comment maintenir dans le temps une motivation individuelle à s'investir dans un commun ? Et cela d'autant plus, dans les sociétés actuelles où les opportunités de venir ou de quitter une gestion en commun sont facilitées par l'absence de normes communautaires structurant l'ensemble de l'existence sociale autour de la participation à ces communs.

Si l'approche en termes de « *commoning* », qui met le focus sur l'art de s'auto-organiser pour prendre soin ensemble entend éclairer les dynamiques sociales qui permettent une organisation en communs, la question de l'engagement par le travail au sein des communs, la manière de le reconnaître, de le valoriser, de le rémunérer, de le repenser en lien avec les valeurs portées par les communs demeurent un angle mort. Au-delà de l'enjeu de maintenir une motivation et un engagement sur la durée, penser la reconnaissance et la rétribution du travail est aussi un enjeu au regard des risques de souffrance des bénévoles investis dans des processus de *commoning*, et qui apparaît dans certains cas comme un effet pervers des logiques organisationnelles inspirées des communs sur lequel il est important d'être lucide.

### C. Lien à l'institué : opportunité de monter en échelle ou risque de capture ?

Si les approches par les communs se placent de plus en plus dans une perspective de proposition d'alternatives à même d'avoir des effets transformateurs sur les plans écologiques et sociaux, se pose alors la question de la capacité des initiatives à rester autonomes et à se diffuser. Or, ces initiatives sont souvent locales et isolées. Dès lors, leurs capacités à monter en échelle, à induire des changements dans les cadres institués des politiques publiques, et à infléchir les principes qui régissent notre vie économique restent limitées. Pour ceux qui sont engagés dans des formes diverses de communs, se pose alors la question de la capacité des cadres institutionnels existants à accueillir les communs avec leurs propres règles et leurs modalités d'action. Une autre interrogation porte sur l'opportunité que cela représente en matière de stabilisation et de montée en puissance des nouveaux possibles au travers notamment de la prise de contrôle par les populations locales de leur propre destinée (Frère & Laville, 2022). A contrario, on ne

peut éluder le risque de capture et de dénaturation du caractère inventif et potentiellement émancipatoire des approches en termes de communs par ces mêmes cadres institués.

Face à ces enjeux, l'étude de « l'accueil des communs » est essentielle. Comment en effet accueillir dans les institutions publiques, la capacité d'innovation sociale et d'inventivité de ces initiatives auto-organisées ? Comment trouver les formes permettant la génération permanente des communs sans contraindre ces expérimentations à se conformer aux clauses des dispositifs d'accompagnement qui nient leurs spécificités ? Comment s'entendre sur un certain « flou institutionnel » afin de faciliter le jeu d'essais/erreurs sur lequel reposent nombre de ces expérimentations, et plus largement les processus d'innovation sociale ?

#### **D. Effets environnementaux de la gestion en communs**

Enfin, les communs sont aujourd'hui fréquemment invoqués comme une voie privilégiée pour permettre l'organisation de la gestion des écosystèmes par ceux qui en sont directement interdépendants. À contre-courant des approches pilotées par le haut, telles que la planification écologique, ou les approches par le marché, cette voie ouvre des perspectives de réappropriation de la gestion des territoires et d'amélioration de leur qualité environnementale par et pour ceux qui y vivent. Là encore, il faut rentrer dans les détails de chaque cas pour analyser les apports des approches par les communs en termes d'amélioration de l'état de santé écologique de l'écosystème. En effet, et bien qu'Elinor Ostrom et ses collègues aient eux-mêmes cherché à adapter leur théorie à la complexité des systèmes socio-écologiques (Ostrom, 2009b), plusieurs éléments doivent susciter la vigilance sur les tensions bien réelles qui existent entre la préservation des communs et la préservation du bon état écologique d'un écosystème (Mermet *et al.*, 2014, p. 205-208). Premièrement, conserver une ressource dont on a l'usage et dont on tire des valeurs économiques ou sociales ne peut être confondu avec l'investissement dans des actions de préservation ou de restauration de la biodiversité comme fin et comme valeur en soi, ce qui bien souvent nécessite le renoncement à certains usages du milieu naturel. C'est le cas par exemple de certaines initiatives de « réensauvagement » reposant sur l'achat de foncier et visant ainsi à exclure des pratiques agricoles ou d'élevage ayant historiquement dégradé la naturalité du milieu (Monbiot, 2014). Par ailleurs, différents usages qui sont faits d'un milieu naturel entrent bien souvent en tension les uns avec les autres selon les valeurs qui sont attribuées à ce milieu par différents groupes. Cela demande de reconnaître qu'il existe des formes de compétition sur les modes de gestion privilégiés, selon ces usages, et que toutes ne concourent pas, loin de là, à la meilleure qualité écologique possible du milieu. Enfin,

lorsqu'il s'agit de la gestion de ressources partagées, les communs ne constituent bien souvent qu'une partie d'un écosystème plus vaste. Ce dernier est lui-même soumis à des pressions se jouant à d'autres échelles et répondant à d'autres logiques organisationnelles (secteurs d'activités, filières, etc.) (Mermet *et al.*, 2011). Il y a là à prendre en considération d'autres formes de relations asymétriques et de rapports de pouvoir sur lesquels les *commoners* peuvent avoir peu de prises. Ainsi, bien que les principes d'une « bonne gestion » en commun soient remplis, il est tout à fait possible que la dégradation de l'écosystème se poursuive (Aubert, 2010).

### **5. LE CONTENU DE CE NUMÉRO SPÉCIAL**

Les quatre papiers rassemblés dans ce numéro spécial œuvrent à enrichir de descriptions fines et détaillées notre connaissance des communs en ouvrant des fenêtres sur des questionnements porteurs d'une contribution importante vis-à-vis des enjeux de transformation écologique et sociale.

Dans leur article intitulé « Terroirs communs et dynamiques agraires : une analyse comparée de l'histoire agraire récente du Burkina Faso, de l'Équateur et de l'Inde », Sébastien Bainville, Claire Aubron et Olivier Philippon s'intéressent aux communs fonciers – largement étudiés dans les travaux d'Ostrom au travers de la grille de l'économie institutionnelle – en les interrogeant à partir de concepts de géographie rurale des années 1960. Le concept de terroir, notamment, situé à la frontière de la géographie physique et de la géographie humaine, permet d'allier espace, production agricole et organisation sociale dans l'étude des communs fonciers. Il permet ainsi de saisir leur dimension à la fois socio-économique et technique (ici la fertilité des sols) indispensable pour comprendre l'origine et la disparition de communs fonciers. Ce double éclairage socio-éco et technique incite à dépasser l'opposition trop simple entre le collectif et le privé pour traiter des questions foncières. Il fournit des éléments de connaissance sur des questions peu renseignées : comment se créent et disparaissent les communs fonciers ? Comment comprendre les terroirs d'usages communs ? Quel est leur rôle dans les dynamiques agraires ? Quelles implications ont-ils en matière d'organisation des espaces naturels ou semi-naturels ?

L'article de Julie Riegel et Ambre Chartier intitulé « Des éleveurs dans l'abattoir : un commun de travail aux effets systémiques » s'interroge sur les alternatives au système industriel d'abattage des animaux d'élevage au travers du cas d'un abattoir repris par un collectif dans les Hautes-Alpes. Cette reprise est l'occasion d'un recadrage du référentiel industriel de l'activité d'abattage. Cela se traduit par l'ajout de nouvelles finalités, un questionnement autour des normes et une renégociation



du paysage institutionnel. En croisant autogestion et convivialité, les éleveurs membres du collectif font de l'abattoir un commun.

Le travail de Laurent Gardin, Florence Jany-Catrice, Amélie Lefèbvre-Chombart, Sophie Louey et Pierre Robert intitulé « Organisation et rémunération du travail dans les communs : les paradoxes du modèle contributif » nous montre que la multiplication des « initiatives solidaires en commun » (ISC) pose incidemment la question de la rémunération du travail effectué en leur sein. Une ISC à Lille a mis en place des budgets contributifs. Pour cela, les contributions des membres sont autoévaluées monétairement par chacun d'eux, puis discutées à l'échelle du collectif. Pour fonctionner, ces budgets supposent que les tâches réalisées soient documentées et objectivées. La recherche montre un problème de répartition des tâches chronophages, largement invisibilisées au sein du collectif. Si le budget contributif mixe différentes logiques de travail entre bénévolat, contribution et prestation, le faible montant des ressources financières disponibles du collectif conduit ses membres à systématiquement sous évaluer leurs activités. Cette sous-valorisation rend difficile le fonctionnement harmonieux du modèle contributif.

En choisissant le prisme des communs pour analyser une expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » Camille Retsin et Francesca Petrella mettent en lumière le rôle des proximités dans les processus de *commoning* dans leur article intitulé « Le rôle des proximités au sein d'un réseau d'acteurs territorialisé dans l'émergence et la gestion d'un commun : le cas d'une expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée ». Ces proximités sont multi dimensionnelles. Les auteures retiennent trois types de proximités : géographique, organisationnelle et institutionnelle. Les résultats de la recherche montrent que l'ensemble de ces proximités sont nécessaires à l'élaboration d'un commun. Les proximités géographique et organisationnelle sont précieuses mais non suffisantes sans une proximité institutionnelle qui peut garantir le partage de valeurs.

## CONCLUSION

Sans chercher à limiter l'enthousiasme du chercheur concernant la richesse de la production académique sur les communs, il nous faut rester modeste et ne pas éluder les angles morts qui demeurent dans la recherche contemporaine. Cela demande également de se donner les moyens d'analyser les effets réels, souvent inattendus et parfois problématiques, produits sur le terrain par les approches qui se revendiquent des communs. Nous concevons cet effort à la fois théorique et empirique non pas comme une fin en soi, mais comme un élément

indispensable à la construction et à l'amplification des alternatives écologiques et sociales inspirées par le mouvement des communs.

En relevant certains angles morts de la littérature sur les communs, ce numéro spécial pointe également un autre problème récurrent des travaux sur ce domaine (et plus largement sur l'ensemble du champ académique) : la spécialisation disciplinaire. Même Elinor Ostrom qui était en sciences politiques et qui a obtenu le prix Nobel d'économie n'a pas échappé à l'attraction mono-disciplinaire. Elle n'a eu de cesse en effet de se faire admettre dans la communauté des économistes. Aujourd'hui encore, la parole et la légitimité institutionnelle viennent avant tout de l'approbation des économistes orthodoxes. Or, les communs ont une portée bien plus large que ne le laisse entrevoir une vision économiste centrée sur les marchés. Elle renvoie, comme nous l'avons vu, à un cadre plus large qui est celui de l'économie substantive, avec à la clé des ouvertures, notamment sur la redistribution, la réciprocité, l'espace domestique (Polanyi, 2011 ; Laville, 2016). Mais au-delà de cela, les communs interrogent fondamentalement notre rapport à la solidarité, à l'intérêt général, à la démocratie, à l'émancipation et à la vie heureuse (Eynaud & De França Filho, 2019). En cela, les communs peuvent sans doute être considérés comme un fait social total au sens de Mauss (2007). À ce titre, les communs plaident pour des approches transdisciplinaires véritables (aller chercher des analyses dans toutes les disciplines pour les travailler dans la sienne, ou partir de sa discipline et la questionner avec de nouvelles perspectives qui font le lien avec d'autres disciplines). En tant que revue fondée sur ces approches, la *ROR* – et d'autres journaux partageant cette perspective<sup>11</sup> – peuvent jouer un rôle particulier en constituant l'espace pour une approche renouvelée des communs. Cela ouvre des perspectives de recherche très prometteuses afin de donner à ce champ l'ampleur qu'il mérite et éviter des formes d'enclosure disciplinaires sur le sujet.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aubert, P.-M. 2012. *Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines : changement social et efficacité environnementale*. Thèse non publiée de sociologie, AgroParisTech, Paris.
- Boyancé, M. & Guéry, B. 2018. *Le bien commun à la croisée des disciplines : Philosophie, droit, économie, sciences de gestion*. Paris : Presses universitaires de l'IPC.
- Brancaccio, F., Giuliani, A. & Vercellone, C. 2021. *Le commun comme mode de production*. Paris : Éditions de l'éclat.
- Broca, S., Coriat, B., Orsi, F. & Vercher-Chaptal, C. 2024. Une voix pour mes communs. *En Communs*. [URL] <https://www.encommuns.net/>, mise en ligne le 22/05/2024, consulté le 21/05/2024.

11. citons à ce titre la nouvelle revue en ligne EnCommuns : <https://www.encommuns.net/>

- Brondizio, E.S. & Pérez, R. 2017. L'École de Bloomington. In M. Cornu, F. Orsi & J. Rochfeld (Eds), *Dictionnaire des biens communs* : 474-477. Paris : P.U.F.
- Bruno, F. & Laville, J.-L. 2022. *La fabrique de l'émancipation. Repenser la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires*. Paris : Éditions du Seuil.
- Carrey-Conte, F. & Eynaud, P. (dir). 2023. *Communs et économie solidaire : récits d'expériences citoyennes pour un autre monde*. Paris : Les petits matins.
- Chanteau, J.-P. & Labrousse, A. 2013. L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses. *Revue de la régulation*, 14 (2). [DOI] <https://doi.org/10.4000/regulation.10555>, mis en ligne le 14/02/2014, consulté le 21/05/2024.
- Coriat, B. (dir.). 2015. *Le Retour des Communs. La crise de l'idéologie propriétaire*. Paris : Éditions Les Liens qui libèrent.
- Coriat, B. 2020. Écouter Ostrom. In E. Ostrom, *Discours de Stockholm en réception du Nobel d'économie 2009* : 8-35. Caen : C&F Éditions.
- Coriat, B. 2021. *Le Bien Commun, le Climat et le Marché. Réponses à Jean Tirole*. Paris : Éditions Les Liens qui Libèrent.
- Cornu, M., Rochfeld, J. & Orsi, F. (coord.). 2017. *Dictionnaire des biens communs*. Paris : PUF.
- Dardot, P. & Laval, C. 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : La Découverte.
- Eynaud, P. & De França Filho, G. C. 2019. *Solidarité et organisation : penser une autre gestion*. Toulouse : Éditions Érès.
- Fournier, V. 2013. Commoning: on the social organization of the commons. *M@n@gement*, 16 (4). [DOI] <https://doi.org/10.3917/mana.164.0433>, mis en ligne le 12/03/2024, consulté le 21/05/2024.
- Hardin, G. 1968. The Tragedy of the Commons. *Science*, 162: 1243-1248.
- Hess, C. 2008. *Mapping the New Commons*. [URL] <https://dlc.dlib.indiana.edu/dlcrest/api/core/bitstreams/3a1bd002-f6e2-4569-b8cd-9f8afbb6e39f/content>, mis en ligne le 19/06/2008, consulté le 21/05/2024.
- Hess, C. & Ostrom, E. 2007. *Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice*: 3-26. Cambridge: MIT Press.
- Latour, B. 1991. *Nous n'avons jamais été modernes*. Paris : La Découverte.
- Laville, J.-L. 2016. *L'Économie sociale et solidaire : théories, pratiques, débats*. Paris : Éditions Points Poche.
- Linebaugh, P. 2008. *The Magna Carta Manifesto*. Berkeley: University of California Press.
- Maurel, L. 2019. Communs & Non-Humains (1<sup>re</sup> partie) : Oublier les « ressources » pour ancrer les Communs dans une « communauté biotique », *Scinfolex*. [URL] <https://scinfolex.com/2019/01/10/communs-non-humains-1ere-partie-oublier-les-ressources-pour-ancrer-les-communs-dans-une-communaute-biotique>, mis en ligne le 10/01/2019, consulté le 21/05/2024.
- Mauss, M. 2007. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : PUF.
- Mermet, L. 2011. Strategic Environmental Management Analysis : Addressing the Blind Spots of Collaborative Approaches, *Iddri - Pour le Débat*. 11 (5).
- Mermet, L. Laurans, Y. & Leménager, T. 2014. *Tools for what trade? Utilization of Economic Instruments and Valuations in Biodiversity Management*. Paris : À Savoir.
- Monbiot, G. 2014. *Feral: Rewilding the Land, Sea, and Human Life*. London: Pinguin.
- Orsi, F. 2013. Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune. *Revue de la régulation*, 14. [DOI] <https://doi.org/10.4000/regulation.10471>, mis en ligne le 14/02/2014, consulté le 21/05/2024.
- Ostrom, E. 2010. *La Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- Ostrom, E. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ostrom, E. 2005. *Understanding Institutional Diversity*. Oxford: Princeton University Press.
- Ostrom, E. 2009a. *Prize Lecture: beyond market and state*. [URL] <https://www.nobelprize.org/prizes/economic-sciences/2009/ostrom/lecture/>, mis en ligne en 2009, consulté le 21/05/2024.
- Ostrom, E. 2009b. A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems, *Science*, 325 (5939): 419-422.
- Ostrom, E. 2012. Agir à plusieurs échelles pour faire face au changement climatique. *Institut Veblen*. [URL] <https://www.veblen-institute.org/Agir-a-plusieurs-echelles-pour-faire-face-au-changement-climatique.html>, mis en ligne le 01/10/2012, consulté le 21/05/2024.
- Pérez, R. & Paraque, B. (dir.), 2015. Elinor Ostrom : les communs et l'action collective, *Revue de l'organisation responsable*, 7 (2): 3-10. [DOI] <https://doi.org/10.3917/or.072.0003>, mis en ligne le 01/10/2015, consulté le 21/05/2024.
- Polanyi, K. 2011. *La Subsistance de l'homme : La place de l'économie dans l'histoire et la société*. Paris : Édition Flammarion.
- Rodotà, S. 2016. Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXI<sup>e</sup> siècle. *Tracés*, 16. [DOI] <https://doi.org/10.4000/traces.6632>, mis en ligne le 01/01/2017, consulté le 21/05/2024.
- Samuelson, P. A. 1954. The Pure Theory of Public Expenditure. *The Review of Economics and Statistics*, 36: 387-389.
- Schlager, E. & Ostrom, E. 1992. Property rights regimes and natural resources. A conceptual analysis. *Land Economics*, 68 (3): 249-262. [DOI] <https://doi.org/10.2307/3146375>, consulté le 21/05/2024.
- Vercher-Chaptal, C. (dir). 2022. *There are platforms as alternatives. Entreprises plateformes, plateformes collaboratives et communs numériques*. Paris : Dares. [URL] [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/2a66dd5dcc5acde55c-9d3b986b816c2e/Rapport\\_TAPAS.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/2a66dd5dcc5acde55c-9d3b986b816c2e/Rapport_TAPAS.pdf), mis en ligne en mars 2022, consulté le 21/05/2024.

# TERROIRS COMMUNS ET DYNAMIQUES AGRAIRES : UNE ANALYSE COMPARÉE DE L'HISTOIRE AGRAIRE RÉCENTE DU BURKINA FASO, DE L'ÉQUATEUR ET DE L'INDE

**Sébastien BAINVILLE**

L'Institut Agro Montpellier  
UMR MOISA  
sebastienbainville@supagro.fr

**Claire AUBRON**

L'Institut Agro Montpellier  
UMR SELMET  
claire.aubron@supagro.fr

**Olivier PHILIPPON**

L'Institut Agro Montpellier  
UMR SELMET  
olivier.philippon@supagro.fr

## RÉSUMÉ

Cet article vise à réhabiliter les « vieux » concepts de la géographie rurale que sont les finages et les terroirs. Bien qu'anciens, ils n'en sont pas devenus désuets pour autant et s'avèrent extrêmement utiles pour saisir la place des communs fonciers dans les dynamiques agraires contemporaines. Par leur dimension à la fois technique et socio-économique ils permettent de dépasser l'opposition trop simple entre le collectif et le privé pour traiter des questions foncières.

Ces concepts ont été mobilisés dans le cadre de recherches menées au cours des vingt dernières années dans des contextes variés : sud-ouest du Burkina Faso, nord des Andes équatoriennes, ouest et sud de l'Inde. Au-delà de leurs particularités, ces régions ont pour point commun d'avoir connu au cours de leur histoire récente une organisation des finages agricoles suivant le modèle *ager-saltus-silva*. L'analyse de ces situations tropicales contemporaines fournit de nouveaux éléments sur l'origine et la disparition de ce type de finages. Surtout, cette recherche comparative invite à repenser le rôle des terroirs d'usage commun dans les dynamiques agraires. Loin d'être de simples compléments, les communs se sont révélés indispensables à la constitution de terroirs « privés ». Il en résulte que contrairement au rôle redistributif qu'on leur attribue souvent ils ont été au cœur des processus de domination, de différenciation et d'exclusion au sein du monde paysan. Depuis la révolution verte, ils sont devenus des zones refuges pour les exclus de l'intensification ou des réserves écologiques où toute activité agricole est proscrite.

**Mots-clés :** communs fonciers, fertilité, système de culture, système d'élevage, histoire agraire.

## ABSTRACT

*This article aims to rehabilitate the "old" concepts of French rural geography, namely "finages" and "terroirs". Although quite old, they are not obsolete and are still useful for understanding the place of common lands in contemporary agrarian dynamics. By their technical and socio-economic*

*dimension, they help to go beyond the simple opposition between collective and private land rights. These concepts have been used during field researches carried out over the past twenty years in various contexts: south-west Burkina Faso, north of the Ecuadorian Andes and west and south India. Despite their specificities, these regions have at least one common feature. At some point during recent history their agricultural territories have combined common lands (saltus and silva) and private lands (ager). The analysis of these tropical situations provides new elements on the origin and the disappearance of common lands. Above all, this comparative research invites to rethink the role of common lands in agrarian dynamics. They were not just complements, but have proven to be essential for the advent of "private" lands. Far from the redistributive role often attributed to them, they were at the heart of social processes of domination, differentiation and exclusion. Since the green revolution, they have become refuge areas for those excluded from intensification or ecological reserves where all agricultural activity is prohibited.*

**Keywords:** common lands, fertility, cropping systems, livestock farming systems, agrarian history.

\* \* \*

## 1. INTRODUCTION

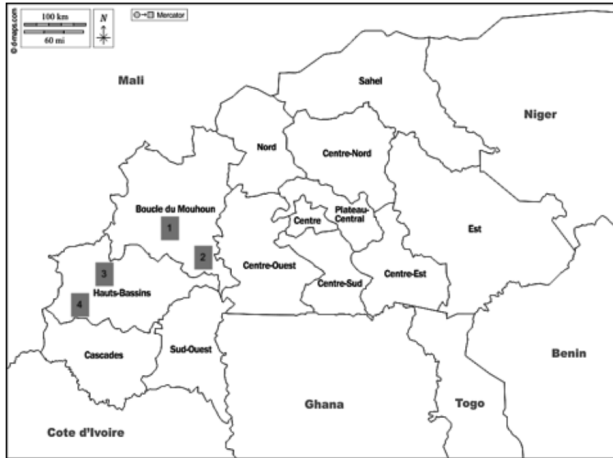
On assiste depuis quelques années à un retour des biens communs dans la littérature scientifique (Coriat, 2013). Le concept, initialement forgé pour traiter des questions foncières à l'échelle locale, trouve de plus en plus d'applications pertinentes dans des domaines aussi éloignés que l'informatique et à des échelles bien différentes comme celle du changement climatique. On ne peut que se réjouir d'une telle évolution, qui ouvre de nouvelles perspectives aux démarches pluridisciplinaires et multiscales. Pour autant les communs fonciers n'ont pas livré tous leurs secrets et de nombreuses questions restent à traiter.

Dans la plupart des recherches, et à la suite des travaux d'Elinor Ostrom (1990 ; 1992), une approche institutionnelle a logiquement été privilégiée pour saisir toute la diversité et toute la complexité des modalités de gestion de ce type de ressources. La démarche était pertinente et les enjeux scientifiques et politiques de taille. Il s'agissait à la fois de contrecarrer les prévisions de Garret Hardin (1968) et de freiner le vaste mouvement de privatisation foncière encouragé par la Banque Mondiale à partir des années 1980. La plupart des recherches ont démontré la pertinence des communs fonciers, que ce soit du fait de la plus grande équité sociale qu'ils apportaient ou de la plus grande durabilité écologique qu'ils assuraient. Mais ces résultats ont souvent été obtenus au prix d'un isolement de l'objet de recherche. Vingt ans après la conférence convoquée par le United-States National Research Council, considérée comme le point de départ des recherches sur les communs, Van Laerhoven et Ostrom ont ainsi souligné la simplification dont souffrait la plupart des travaux. Les articles publiés jusque-là traitaient d'une ressource exploitée par un seul groupe, alors même que dans le monde « réel » de multiples ressources étaient généralement utilisées par de nombreux groupes. Les auteurs rappelaient aussi que la plupart des ménages utilisaient à

la fois des ressources privées et des ressources communes. Ils appelaient finalement à une plus grande prise en compte des interactions entre systèmes écologiques et systèmes sociaux (Van Laerhoven et Ostrom, 2007). Cet « isolement » des communs fonciers a sans aucun doute permis de bien saisir les faisceaux de droits dont ils font l'objet mais la question de l'origine de ces communs, tout comme celle de leur disparition, ont été peu traitées.

C'est à cette invitation que la présente contribution cherche à répondre en remplaçant les communs fonciers dans les dynamiques agraires. Une telle démarche suppose de se doter de concepts complémentaires. Il s'agit d'une part de replacer les communs fonciers dans des territoires villageois, généralement plus vastes, et de bien distinguer au sein de ces communs les différentes ressources exploitées par les communautés paysannes. La géographie classique, à l'époque où la discipline n'était pas encore divisée entre géographie physique et géographie humaine, avait forgé de tels concepts permettant d'allier espace, production agricole et organisation sociale. Il est peut-être temps de réhabiliter les « vieux » concepts de la géographie rurale que sont les finages et les terroirs. Bien qu'anciens, ils n'en sont pas devenus désuets pour autant et s'avèrent extrêmement utiles pour saisir la place des communs fonciers dans les dynamiques agraires contemporaines.

Ces concepts ont été mobilisés dans le cadre de recherches menées au cours des vingt dernières années dans des contextes variés : Burkina Faso, Équateur et Inde (Carte 1, 2 et 3). La comparaison de l'histoire récente de ces trois terrains invite à repenser le rôle des communs fonciers dans les dynamiques agraires. Loin d'être de simples compléments ils se sont révélés indispensables à la constitution de terroirs d'usage privé. Il en résulte que, contrairement au rôle redistributif qu'on leur attribue souvent, ils ont été au cœur des processus de domination, de différenciation et d'exclusion au sein du monde paysan.



Carte 1: localisation des sites au Burkina Faso

- 1: Koumana
- 2: Pompoi
- 3: Koloko
- 4: N'dorola



Carte 2: localisation des sites en Equateur

- 1: Cangahua
- 2: Chugchilán
- 3: Cusubamba
- 4: Mulallilo



Carte 3: localisation des sites en Inde

- 1: Gondal
- 2: Channagiri
- 3: Gundlupet
- 4: Palamaner

## 2. CADRE CONCEPTUEL

### A. La fertilité, une question de flux plutôt qu'une question de stock

Rappelons qu'un sol n'est pas fertile en lui-même. Quelles que soient ses caractéristiques pédologiques, dès lors qu'une parcelle est cultivée, elle subit des pertes d'éléments minéraux tels que l'azote, le phosphore ou le potassium. Ces pertes résultent bien sûr de la récolte, biomasse incorporant ces éléments et qui, au moment de la moisson, se trouve exportée en dehors de la parcelle. Mais ces pertes sont aussi bien souvent la conséquence du lessivage de ces éléments vers les horizons profonds du sol. Compenser ces « flux sortants » d'éléments minéraux par des « flux entrants » est un impératif technique auquel se trouve confronté tout agriculteur souhaitant maintenir ses rendements sur la durée. Jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle et la généralisation des engrais de synthèse, de nombreux agriculteurs utilisaient les déjections de leurs animaux pour reproduire la fertilité de leurs parcelles. Cette association agriculture-élevage est efficace mais suppose une organisation particulière de l'espace agricole. En effet, pour que les déjections constituent un flux entrant d'éléments minéraux sur la parcelle, il est nécessaire que les espaces où les animaux prélèvent de la biomasse (les pâturages) et les espaces où ils la déposent (les champs cultivés) soient bien distincts. Un retour aux travaux des géographes ruraux des années 1960 s'avère ici utile, ces derniers ont en effet forgé des concepts pour analyser ce type d'organisation des territoires agricoles.

### B. Terroirs et finages

Situé à la frontière de la géographie physique et de la géographie humaine, le concept de terroir est assez emblématique de la géographie française. Le terme est l'un des plus polysémiques de la discipline. Les multiples définitions dont il a pu faire l'objet résultent de l'importance respective que l'on a pu accorder aux facteurs naturels et humains pour expliquer les capacités productives d'un lieu. C'est au cours des années 1960 que le concept de terroir va être le plus mobilisé par les géographes. Gilles Sautter et Paul Pélissier, chercheurs à l'ORSTOM<sup>1</sup> et engagés dans le développement agricole, ont joué ici un rôle essentiel. Dans son article fondateur de 1962, Gilles Sautter met en évidence les similitudes d'organisation des paysages agraires entre l'Afrique de l'Ouest du 20<sup>e</sup> siècle et ceux de l'Europe « ancienne » dans les siècles précédant la révolution agricole du 18<sup>e</sup> siècle (Sautter, 1962). Qu'un tel constat puisse être fait dans des

contextes aussi variés relativise singulièrement le poids du milieu naturel et montre tout l'intérêt du concept de terroir. Le terme désigne, à cette période une « portion de territoire appropriée, aménagée et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence » (Sautter et Pélissier, 1964). Ce seul concept s'avère cependant insuffisant et le vocabulaire manque pour désigner les espaces constitutifs d'un terroir. Georges Bertrand, dans son histoire écologique de la France rurale (1975), précise la définition. Le terroir est, pour cet auteur, « un ensemble de parcelles homogène, caractérisé par une même structure et une même dynamique écologique ainsi que par un même type d'aménagement agricole » (Bertrand, 1975). Mais l'auteur observe « qu'un seul terroir, même très riche, ne suffit généralement pas, du fait de son homogénéité écologique, à assurer la vie d'une communauté rurale ». Un second concept est donc nécessaire pour rendre compte de cet espace qui comporte nécessairement plusieurs terroirs : le finage. Le finage est défini comme « l'unité d'appropriation du sol par un groupe d'agriculteurs ». C'est donc un tout composé de parties : les terroirs.

### C. Terroirs d'usage privé, terroirs d'usage commun

Parmi les nombreuses études de terroirs menées par les géographes français au cours des années 1960 et 1970, les paysages agraires organisés en auréoles de cultures d'intensité décroissante tiennent une place de choix. Dénommés *infield/outfield* pour le monde celtique ou *ager/saltus* pour le monde méditerranéen, ces terroirs ont d'abord été analysés par les historiens dans le contexte européen et les géographes sur le continent africain. La connaissance de ces finages a été poursuivie par l'agriculture comparée, notamment dans l'ouvrage de Marcel Mazoyer et Laurence Roudart (Mazoyer et Roudart, 1996). Rappelons quelques définitions. Dans *l'Histoire de la France Rurale*, G. Bertrand définit la trilogie agraire : *ager*, *saltus* et *silva*. Il reprend ainsi les concepts déjà mentionnés par Pierre George (George, 1963). *Ager*, mot latin signifiant « champ » est utilisé par ce dernier pour désigner l'ensemble des terres cultivées. *Ager* s'oppose ainsi à l'espace non cultivé couvert de pâturages et de landes, appelé *saltus*. La *silva* enfin correspond aux espaces boisés, c'est la forêt (Bertrand, 1975). Les droits d'usage sur l'*ager* sont privés quand les droits d'usage sur le *saltus* et sur la *silva* sont communs. Ces derniers étaient d'ailleurs à l'époque souvent regroupés sous le terme de « communaux », et constituaient ce qu'il convient de nos jours d'appeler des communs fonciers. Les animaux de tous les villageois ont ainsi accès aux pâturages du *saltus*. Dans la *silva* tout villageois peut prélever du bois de chauffe (droit d'affouage), du bois d'œuvre (marronnage), des branches et feuilles mortes pour la litière des animaux (soutrage), ou encore d'y

1. ORSTOM : Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération, aujourd'hui IRD (Institut de Recherche pour le Développement).

alimenter quelques porcs (panage). Depuis ces concepts ont été peu à peu délaissés. Avec la révolution agricole du 20<sup>ème</sup> siècle et les remembrements qui l'ont accompagnée, le concept de terroir a semblé perdre de sa pertinence. La spécialisation des productions agricoles s'est faite sur une base régionale. Toute utilisation différenciée et complémentaire de l'espace disparaissant, le terroir n'avait plus d'objet. La gestion collective de l'espace par les agriculteurs s'effaçant c'est aussi le concept de finage qui est devenu obsolète. Dans d'autres contextes, finages et terroirs ont cependant gardé toute leur pertinence...

### 3. MÉTHODOLOGIE

Cet article synthétise les résultats de recherches conduites au cours des 20 dernières années au sud-ouest du Burkina Faso (2009-2012), au nord des Andes équatoriennes (2004-2017) et au sud et à l'est de la péninsule indienne (2014-2019). Ces projets de recherche successifs portaient initialement sur des sujets différents. Il s'agissait d'identifier la place de la culture du cotonnier dans les systèmes de production au Burkina, d'évaluer la situation économique des exploitations familiales en Équateur et de mesurer l'impact de la production laitière sur la réduction de la pauvreté en Inde. Pourtant, il est rapidement apparu qu'au-delà de leurs particularités, ces trois régions présentaient au moins un point commun : chacune avait connu au cours de l'histoire récente de son agriculture une organisation des finages combinant des terroirs d'usage privé et des terroirs d'usage commun. Sur le continent africain, ces terroirs étaient l'aboutissement d'une évolution amorcée dans les années 1950. En Équateur et en Inde, ils représentaient le point de départ des transformations qui s'étaient déroulées au cours de la même période. Une comparaison de ces trois dynamiques s'est donc imposée. La même méthodologie ayant été mise en œuvre sur chaque terrain, l'exercice s'est trouvé facilité.

La démarche retenue a été celle de l'analyse diagnostique de systèmes agraires (Cochet et Devienne, 2006) propre à l'agriculture comparée (Cochet *et al.*, 2007) et dont nous rappelons ici les principales étapes. Dans chacun des trois pays entre quatre et cinq petites régions (cartes 1, 2 et 3) ont été choisies pour couvrir la diversité des situations géographiques et historiques. Dans chaque région le travail de terrain a été réalisé par des étudiants en dernière année de cursus ingénieur agronome séjournant sur place pendant 4 mois et bénéficiant des services d'un interprète. Une à deux missions de suivi ont été réalisées par les enseignants-chercheurs encadrant ces recherches. Selon les possibilités de transport, de 3 à 5 finages ont pu être analysés dans chaque petite région.

Dans chacun des villages l'analyse a débuté par une lecture de paysage visant à identifier les différents terroirs.

Il s'agissait, avant tout par observation, de définir des zones relativement homogènes tant du point de vue biophysique (position topographique, nature de la roche mère, type de sol, végétation spontanée), qu'agronomique (systèmes de culture et d'élevage pratiqués). Dans un deuxième temps des enquêtes semi-directives ont été réalisées avec les agriculteurs les plus âgés afin de comprendre les grandes évolutions historiques de l'utilisation de ces différents terroirs (groupes sociaux ayant accès aux différents terroirs, nature de leurs droits, pratiques agricoles...). Une dizaine d'entretiens individuels de ce type ont été menés sur chaque site. Les informations primaires ainsi collectées ont ensuite été complétées par une recherche bibliographique ciblée. Les articles scientifiques traitant des mêmes zones géographiques et publiés tout au long de la période étudiée ont été privilégiés. Ils ont permis d'identifier les transformations politiques et économiques qui, bien qu'ayant influencé les dynamiques locales, n'étaient pas nécessairement mentionnées par les agriculteurs.

À l'issue de ce travail, une typologie d'exploitations agricoles a pu être définie de façon à couvrir la diversité des situations découlant à la fois de l'hétérogénéité des finages et des diverses trajectoires historiques des familles. Pour chaque type, trois ou quatre exploitations ont ensuite été enquêtées. Les entretiens ont alors porté sur le fonctionnement des systèmes de production actuels.

### 4. RÉSULTATS

#### ***A. Sud-ouest du Burkina Faso, quand les terroirs d'usage commun donnent naissance aux terroirs d'usage privé***

Jusqu'aux années 1960, au Burkina Faso comme dans la plupart des régions d'Afrique de l'Ouest (Berry, 1993), les terres agricoles étaient gérées suivant des principes coutumiers (Ouédraogo et Sorgho Millogo, 2007). Celles-ci faisaient alors l'objet d'attributions entre les différents lignages du village. Ce droit d'attribution relevait des chefs des lignages fondateurs qui, arrivés les premiers sur les lieux, disposaient ainsi de la propriété éminente de l'ensemble du finage. Ce droit d'attribution était aussi un devoir : ces chefs de terre se devaient d'attribuer une parcelle à qui en exprimait le besoin, y compris aux étrangers. L'ensemble des chefs de lignage, qu'ils soient fondateurs ou non, assuraient la gestion du domaine foncier dont ils avaient la charge, attribuant à chaque famille de son lignage un droit d'usage (Boutillier, 1964). Il existait donc un droit de propriété éminent pour les premiers lignages arrivés et des droits d'usage pour chaque unité familiale, qu'elles soient issues des lignages fondateurs ou de lignages étrangers arrivés plus tardivement. Il s'agissait alors de

droits d'usage temporaire. Chaque famille ne pouvait cultiver « sa » parcelle qu'aussi longtemps qu'elle attestait régulièrement de sa soumission aux lignages autochtones par le don d'une petite partie de la récolte. Par ailleurs ce droit d'usage pouvait être contesté si la parcelle n'était pas régulièrement exploitée. Il s'agissait donc aussi pour les bénéficiaires d'une obligation d'usage. Enfin l'usage exclusif du sol par une famille se limitait à la saison des cultures. En dehors de cette période et notamment en saison sèche, la parcelle retournait au domaine commun. En outre il ne faut pas oublier que le droit d'usage temporaire dont bénéficiaient les familles ne portait que sur une partie des terres du finage, les plus « fertiles ». Sur les autres, gérées par les lignages fondateurs, prévalait l'usage collectif pour le bois d'œuvre et de chauffe ainsi que pour la chasse et la cueillette.

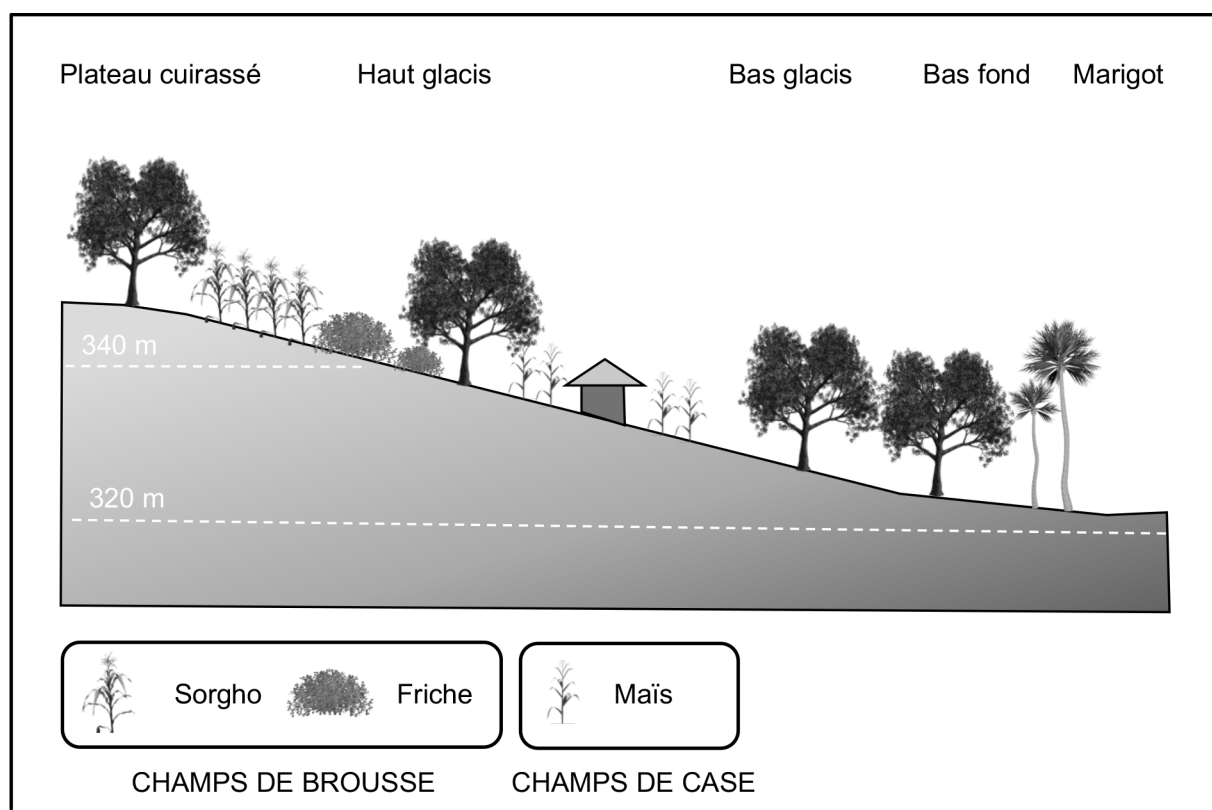
Les finages villageois s'organisaient en deux terroirs distincts (figure 1), dédiés respectivement à des « champs de case » et des « champs de brousse » (Boutillier, 1964).

Ces terroirs se distinguaient à la fois par leur position dans la toposéquence et les systèmes de culture et/ou d'élevage qui y étaient pratiqués. Cultivés à proximité des habitations, les « champs de case » étaient régulièrement fertilisés par les déchets ménagers et les déjections des petits ruminants (ovins et caprins) parqués toutes les nuits au sein ou à proximité immédiate des villages. Ils pouvaient donc être cultivés tous les ans sans perte de

fertilité. Les agriculteurs disposaient d'un nombre limité de chèvres et de brebis à cette époque et il leur était impossible de fertiliser de vastes superficies. L'essentiel de la production céréalière étaient donc issue des champs de brousse. Cultivés temporairement après défriche-brûlis, ces champs n'étaient défrichés que partiellement : certaines essences utiles, comme les nérés, karités et *Acacias albida*, étaient préservées du brûlis. Par ailleurs, aucun essouchage n'était pratiqué : l'outillage ne le permettait pas et cela assurait un recru rapide. Sur les parcelles fraîchement défrichées et brûlées se succédaient des cultures le plus souvent associées. Chaque année une parcelle était laissée en friche pour une durée de 10 à 15 ans et une parcelle de friche équivalente était mise en culture. Dans ces paysages légèrement vallonnés les champs de brousse étaient situés sur le haut des glacis car avec un outillage manuel, leur texture sablo-gravillonnaire rendait les sarclo-binages plus aisés (Vierich and Stoop, 1990). Ces systèmes de culture ont été abondamment analysés par les chercheurs dans les années 1960 (Sautter 1962 ; Remi 1967) et ils ont pu être encore observés dans le sud-est du pays à la fin des années 1990 (Howorth and O'Keefe, 2000).

À partir des années 1960, une politique de crédits gagés sur la production cotonnière fut mise en place et les paysans purent rapidement acquérir des équipements attelés, plus performants que ceux manuels, dont ils disposaient jusque-là. Le nombre d'équipements attelés

**Figure 1** : Organisation d'un finage en zone cotonnière du Burkina Faso en 1950



(d'après Bascou, 2009 ; Bordage, 2009 ; Kernaleguen, 2009 et Pantchichkine, 2009)



est ainsi passé de 135 000 à 425 000 entre 1980 et 1990 (Havard *et al.*, 2004). En assurant un véritable labour, la charrue attelée à une paire de bœufs devint, avec les sarclours et les buteurs, un outil privilégié dans la lutte contre les herbes adventives. Surtout elle autorisa la mise en culture des bas glacis, dotés d'une meilleure capacité de rétention en eau et d'une relativement bonne fertilité minérale, mais dont les caractéristiques physiques limitaient jusqu'alors la mise en culture. À une époque où les précipitations annuelles tendaient à baisser (Lodoun *et al.*, 2013), il s'agissait d'un avantage considérable. Mais passer à la traction attelée supposait de ne plus avoir recours à la friche, de façon à éliminer suffisamment les souches pour une utilisation aisée de ces nouveaux équipements. Cela supposait donc d'avoir acquis les moyens d'une reproduction de la fertilité suffisante. Le passage à la traction attelée n'était envisageable qu'à la condition de disposer d'un nombre de bovins conséquent pour que les apports de fumier se substituent aux friches courtes. C'est à cette même période (entre 1980 et 2000 suivant les régions) que, dans la plupart des villages, des pasteurs peuls ont été autorisés à s'installer durablement sur les finages des agriculteurs. Premières victimes des grandes sécheresses, leurs déplacements annuels dans les régions méridionales étaient en effet devenus bien plus longs. On leur a confié des parcelles à la périphérie des villages, le plus souvent sur les hauts glacis délaissés par les agriculteurs et à proximité de zones de plus en plus exclusivement réservées aux parcours des ruminants (Vall et Diallo, 2009). Les contacts entre éleveurs et agriculteurs sont anciens mais jusque-là les échanges de petits ruminants contre céréales et les contrats de fumures s'opéraient durant quelques semaines au cours de la saison sèche. Désormais le déplacement saisonnier des troupeaux entre les hauts glacis et les bas-fonds assurait un bon affouragement permanent. En parquant les bovins la nuit sur les parcelles en vaine pâture en saison sèche et dans des parcs attenants aux parcelles en hivernage, les agriculteurs bénéficiaient de quantités appréciables de fumure accumulées tout au long de l'année. Acquises grâce aux crédits « coton », les charrettes facilitaient le transport de cette matière organique pondéreuse. L'accueil des familles peules s'est donc opéré dans le cadre des règles coutumières d'hospitalité mais cela servait aussi les intérêts des agriculteurs de l'époque. Ces derniers ne disposaient alors que de quelques têtes de bovins, nombre bien insuffisant pour épandre les quantités de déjections que les nouveaux systèmes de culture supposaient.

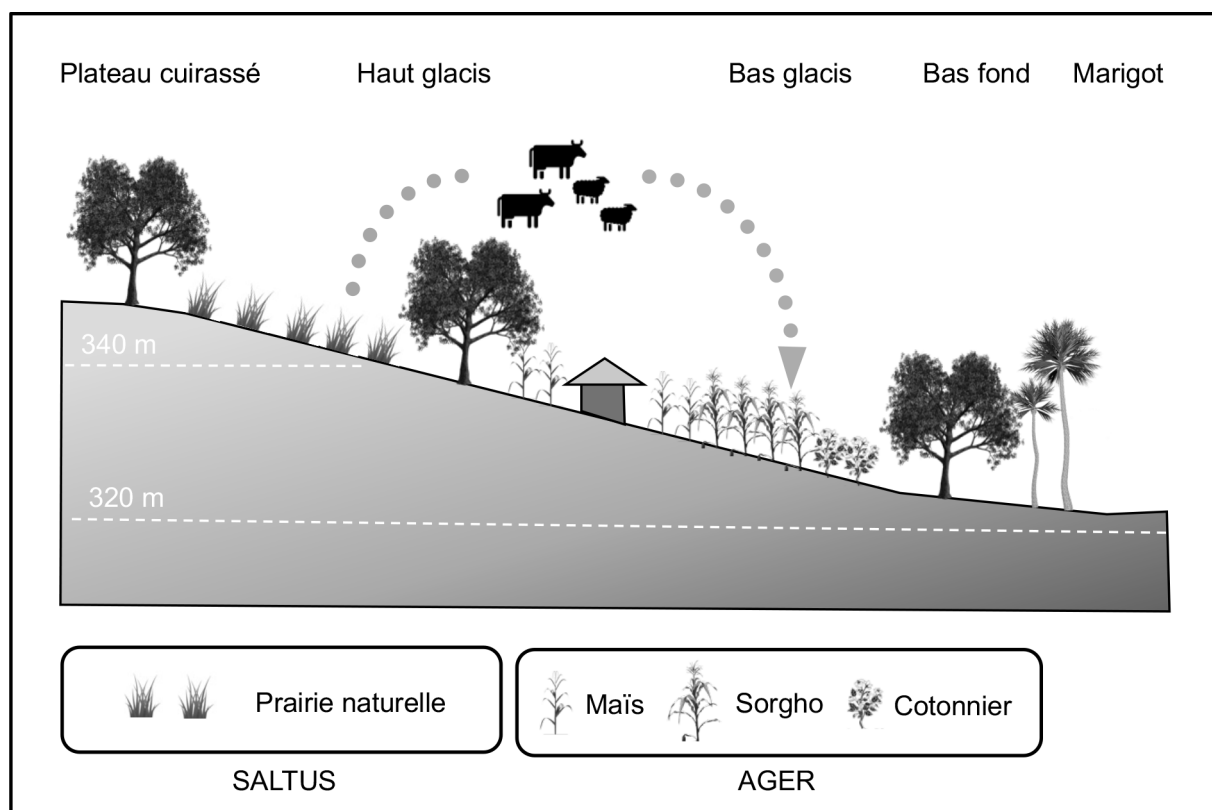
Ce faisant on constate que les investissements très conséquents qui ont été réalisés à cette époque (bœufs de traits, sarclo-bineurs, charrues et charrettes) l'ont été sans modification des règles foncières. Le droit d'usage dont jouissait chaque famille était conditionné par la

régularité de la mise en culture. Ce type de droit qui a pu sembler manquer de rigueur (Feder, 1988 ; World Bank, 1989) a pourtant bel et bien permis, grâce à sa souplesse, une véritable révolution agricole. Les finages en revanche ont été profondément modifiés et les concepts d'*ager* et de *saltus* s'avèrent bien utiles pour saisir ces transformations. D'un côté les parcelles de bas glacis, devenues plus « fertiles » compte-tenu du changement climatique et des nouveaux moyens de production, ont été cultivées chaque année, constituant un véritable *ager*. Mais de l'autre les parcelles de haut glacis n'étaient plus jamais mises en culture et de vastes superficies de « brousse » sont, du fait du droit coutumier, naturellement retournées au domaine commun, constituant cette foi avec les plateaux cuirassés, un commun foncier pâturé, un *saltus*<sup>2</sup> (figure 2).

Le passage de l'outillage manuel à la traction attelée permet en effet à un agriculteur d'accroître la surface qu'il peut cultiver chaque année. Mais dans le même temps le passage de la défriche-brûlis à la culture continue se traduit par une réduction des surfaces dont doit disposer un agriculteur : avec des rotations de 14 ans, un actif doit disposer de 15 ha chaque année (1 ha cultivé et 14 ha en friche), en culture continue pour cultiver 1 ha il suffit de 1 ha... La généralisation de la traction attelée s'est donc traduite par une augmentation des surfaces annuellement mises en culture tout en libérant de l'espace. C'est une intensification sur certains terroirs doublée d'une extensification sur d'autres. Le droit d'usage privé s'est donc trouvé prolongé sur l'*ager*. On pourrait y voir les prémices d'un droit de propriété moderne, mais ce serait oublier la vaine pâture qui a continué à prévaloir en saison sèche. Mais surtout le droit d'usage collectif s'est lui trouvé dans le même temps renforcé sur le *saltus*. Or cette extension des surfaces de pâturage collectif était indispensable à l'intensification des systèmes de productions. Les nouveaux modes de reproduction de la fertilité supposaient en effet de disposer de vastes pâturages pour alimenter des troupeaux qui ne pouvaient être conduits que collectivement. Les bovins étaient le plus souvent confiés aux Peuls. D'une part les agriculteurs ne disposaient pas encore de bonnes connaissances en matière d'élevage, d'autre part leurs troupeaux n'étaient pas suffisamment nombreux pour y affecter un ou plusieurs actifs familiaux. Les éleveurs conduisaient ainsi de grands troupeaux constitués de leurs propres animaux ainsi que de ceux qui leurs étaient confiés. Il aurait été bien difficile aux quelques familles Peules de l'époque d'assurer cette conduite si les parcelles de friches avaient été individuelles.

Cette tranche d'histoire agraire burkinabé est riche d'enseignements. Il semble bien difficile d'analyser ici les communs fonciers sans tenir compte des liens étroits qu'ils entretiennent avec les autres espaces constitutifs des

2. Dans les savanes arborées de l'Afrique soudano-sahélienne, la distinction entre *saltus* et *silva* apparaît peu pertinente, un même espace, la « brousse », remplit les deux fonctions. Compte-tenu de l'importance prise ici par l'élevage, le terme *saltus* sera privilégié.

**Figure 2** : Organisation d'un finage en zone cotonnière du Burkina Faso en 2000

(d'après Bascou, 2009 ; Bordage, 2009 ; Kernaleguen, 2009 et Pantchichkine, 2009)

territoires villageois. Les terroirs d'usage privé n'ont pu se maintenir que grâce à ces terroirs d'usage commun. Ils sont en premier lieu liés techniquement : les communs fonciers sont la source de biomasse, qui une fois transférée via les troupeaux sur les parcelles individuelles en assure la reproduction de la fertilité. Mais ils traduisent aussi une répartition spatiale entre activités agricoles (les cultures d'un côté, l'élevage de l'autre) et catégories sociales (agriculteurs et éleveurs). En outre l'opposition terroirs d'usage privé/terroir d'usage commun s'avère excessive. Certes un droit d'usage privé prévaut sur les parcelles d'ager, mais uniquement en saison des pluies. Dès la fin des récoltes, c'est un droit d'usage commun qui s'exerce sur les parcelles en jachère : la vaine pâture. On comprend toute la pertinence des concepts de finage et terroir pour analyser l'émergence et la place des communs fonciers dans ces campagnes africaines.

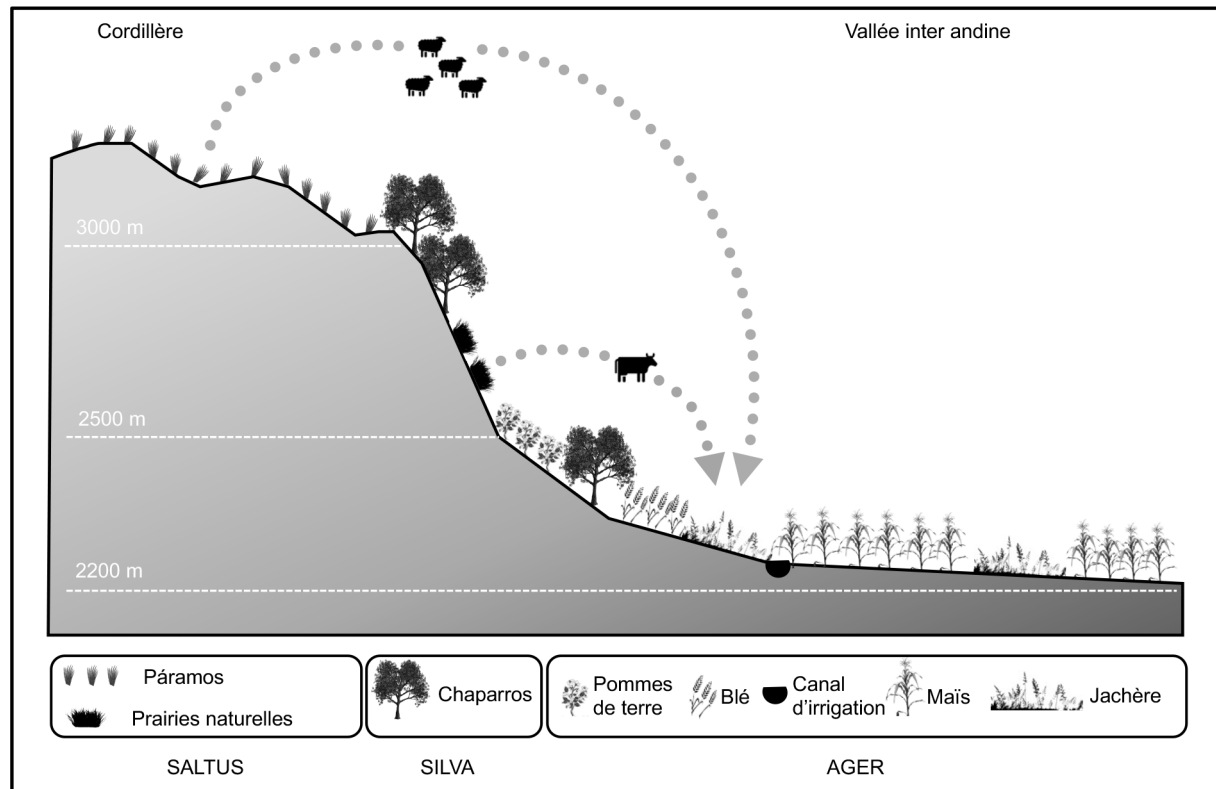
### **B. Nord des Andes équatoriennes, quand les terroirs d'usage privé s'étendent aux terroirs d'usage commun**

Une organisation similaire des finages pouvait s'observer dans les Andes équatoriennes au début du 20<sup>e</sup> siècle mais avec une organisation sociale bien différente. Les céréales, tubercules et légumineuses se trouvaient concentrées sur les bas versants et les fonds de vallée

qui, situés à moins de 2 500 m d'altitude bénéficiaient de températures plus clémentes (figure 3).

Pluviales dans les régions suffisamment arrosées, ces cultures devaient être irriguées dans les basses vallées du couloir interandin. Les cultures alternaient avec des périodes de jachères. Ces dernières, pâturées et labourées à l'araire, permettaient de contenir la pression des adventices. Les versants et les hautes terres jouaient aussi un rôle de premier ordre. Les premiers, couverts de landes et bois (dénommés localement *chaparros*) fournissaient tout d'abord le bois d'œuvre et le bois de chauffe mais ils étaient aussi régulièrement mis en culture par défriche-brûlis. Ces systèmes de culture s'avéraient peu productifs mais ils permettaient de disposer à proximité des habitations de friches herbacées sur lesquelles les troupeaux de brebis et les vaches en lactation pâturaient en journée avant de passer la nuit sur les jachères en contrebas. Au-delà de 3 000 m d'altitude, les *páramos*, étage couvert par une épaisse pelouse (*Stipa ichu*) étaient brûlés régulièrement de façon à disposer d'un recru herbacé apprécié par des bovins destinés avant tout à la traction. La distance à parcourir n'autorisait pas les va-et-vient quotidiens, aussi des parcs nocturnes étaient installés sur ces hautes terres et il fallait ensuite transporter le fumier ainsi accumulé jusqu'aux parcelles. L'utilisation complémentaire de ces étages écologiques aux caractéristiques différentes en faisait

Figure 3 : Organisation d'un finage dans le nord des Andes équatoriennes en 1950



(d'après Meyer, 2004 ; Mischler, 2009 ; Huguet, 2014 et Haun, 2017)

donc de véritables terroirs. Les bas versants et fonds de vallée constituaient ainsi l'ager, les friches herbacées des versants et les pelouses des hautes terres formaient le saltus et les friches arborées constituaient la silva. La fertilité était ainsi reproduite par un véritable transfert de biomasse depuis les terres non cultivées jusqu'aux parcelles. Ces systèmes de production, combinant divers systèmes de cultures et d'élevage sur des terroirs souvent éloignés, étaient assez intensifs en travail et ce d'autant plus que l'outillage était largement manuel.

La production agricole était l'œuvre de grands domaines fonciers, les haciendas aux mains de propriétaires souvent absentéistes. La main d'œuvre était fournie par des paysans sous le régime du colonat, disposant d'un droit d'usage sur de petites parcelles en échange de lourdes prestations de travail (Fauroux, 1988). Ces parcelles ne dépassaient guère les 3 ou 4 hectares pour une famille et étaient la plupart du temps localisées sur les bas versants, le propriétaire se réservant l'exclusivité des champs de grandes dimensions installés sur les parties basses, relativement planes et irrigables (Guerrero, 1976). Les calendriers de travail de l'époque étaient non seulement chargés mais présentaient surtout des pointes marquées. Les réserves de main d'œuvre comprenaient ainsi deux autres catégories. Une partie des terres était confiée à des métayers. On leur attribuait des parcelles sur les versants qu'ils défrichaient et cultivaient quelques années avant qu'elles ne constituent des pâturages (Báez et

al., 2004). Enfin les paysans des communautés voisines, bien que situés en dehors de l'hacienda, devaient fournir un travail gratuit pour pouvoir accéder aux pâturages, aux sources, aux rivières ou collecter du bois de chauffage sur la propriété. Il en était de même pour emprunter les routes et sentiers ouverts par l'hacienda (Fauroux, 1988). Ces grands domaines qui couvraient de vastes étendues pouvant atteindre les 15 000 ha (Bretón, 2012), faisaient donc pour l'essentiel l'objet de droits d'usage commun. On estime qu'avant 1960, 80 % des terres des haciendas n'étaient pas cultivées (De Noni, Vienno, 1993). Les landes et bois des versants ainsi que les prairies d'altitude constituaient de véritables communs fonciers accessibles à tous les paysans. Leurs brebis y pâturaient au même titre que les troupeaux de l'hacienda. En outre même les terres où prévalaient un droit d'usage privé, qu'il s'agisse des parcelles paysannes ou de l'hacienda demeuraient ouvertes aux animaux de tous en période de jachère.

À partir des années 1960, dans le cadre d'une politique de substitution aux importations, l'État instaura des droits de douane élevés pour les produits industriels. Mais il convenait de maintenir le coût de l'alimentation à faible niveau, de façon à contenir les salaires. Ce faisant, les importations agricoles ne bénéficièrent pas de la même protection que les produits manufacturés, bien au contraire. Le gouvernement recourra massivement aux importations subventionnées (Vos, 1988).

Ainsi concurrencées, les cultures céréalières andines disparurent peu à peu des *haciendas* (Gondard, 1988). Parallèlement les importations de lait en poudre ne cessaient elles aussi de s'accroître, mais cette fois l'aristocratie foncière fit pression sur le gouvernement pour augmenter les prix. Ce dernier obligea donc les industriels du secteur à mélanger le lait en poudre importé au lait frais national de façon à contenir le prix au consommateur tout en offrant un prix élevé au producteur (Brasky et Cosse, 1981). En quelques années le couloir interandin devint le théâtre d'une réorientation complète des *haciendas*. Les anciens rentiers se transformèrent en véritables capitalistes investissant dans la production laitière. Ils se procurèrent des races bovines à plus haute productivité laitière et modifièrent les systèmes fourragers. Les prairies artificielles d'avoine, de seigle et de luzerne se substituèrent aux vieilles jachères et parcours (Brasky et Cosse, 1981). En acquérant des tracteurs il devint possible de rénover les prairies plus efficacement qu'avec l'araire traditionnel et les plantes sarclées (Fauroux, 1983). Ces nouveaux systèmes de culture ne pouvaient cependant être implantés que sur des terres ne souffrant ni de températures trop basses ni de déficit hydrique. De telles conditions ne pouvaient être réunies que dans les étages les plus bas et irrigués. La production laitière ne constituait pas seulement un marché plus porteur que la traditionnelle production de céréales. C'était aussi une façon de se conformer à la nouvelle politique foncière qui, à partir de 1964, obligea les grands propriétaires à donner aux paysans les parcelles qu'ils cultivaient. Curieusement ceux-ci répondirent favorablement à ces injonctions (Barsky, 1984). En effet, dans le contexte économique de cette deuxième moitié du vingtième siècle, disposer de vastes domaines couvrant différents étages écologiques ne présentait plus d'intérêt. Avec les prairies les cultures disparaissaient des rotations et les troupeaux de brebis n'avaient plus de raison d'être. En outre à la suite d'une politique de prix subventionné, la consommation d'engrais de synthèse augmenta rapidement. Ce faisant, les communs fonciers ne présentaient plus d'utilité. Surtout, dans le cadre de la loi, les propriétaires pouvaient procéder à des réinstallations : cédant des parcelles de surfaces équivalentes mais localisées ailleurs. Les terres relativement planes, bien irriguées et mécanisables, situées à une altitude modérée ont été conservées et ce sont les pentes, les terres les plus hautes, non irrigables, plus accidentées et exposées aux gelées qui ont été principalement cédées. En mettant un terme au traditionnel régime du colonat, cette réforme risquait aussi de priver les grands domaines de main d'œuvre. Mais contrairement aux anciens systèmes de production, qui supposaient de disposer d'un nombre important de travailleurs, pour mener à bien un élevage laitier, quelques salariés permanents suffisaient. Une fois les prairies permanentes implantées, les calendriers de travail présentaient une grande régularité sur l'année (Salazar et Cochet, 2017). L'importante réserve de main d'œuvre que représentaient les paysans jusque-là n'était plus

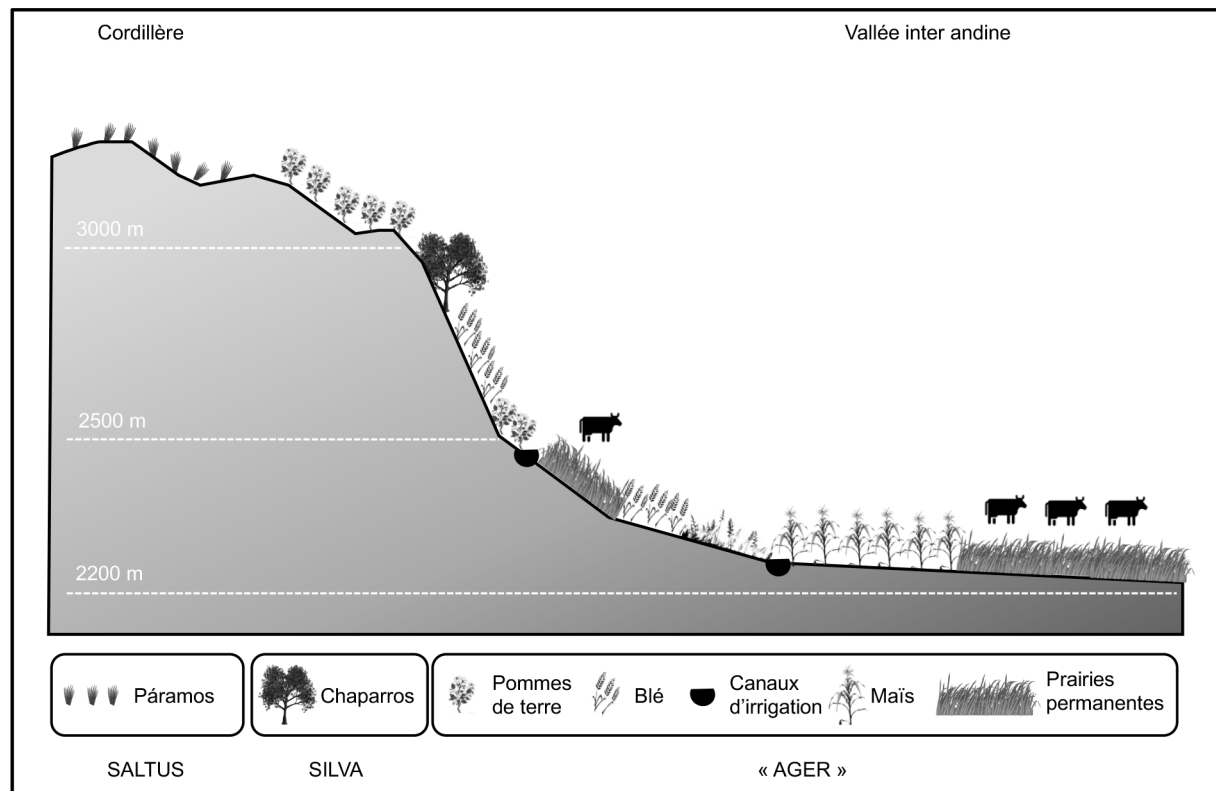
nécessaire. Elle devenait même gênante car les paysans s'opposaient à la mise en place de nouveaux systèmes de culture qui abolissaient définitivement leur droit à la vaine pâture. Bretón relate ainsi l'opposition parfois violente que les paysans ont manifesté face à l'arrivée des premiers tracteurs. Avec ce nouvel équipement les prairies permanentes se généralisaient aux dépens des jachères et du droit de vaine pâture (Bretón, 2012).

C'est donc en installant sur les anciens communs fonciers, désormais inutiles, une main d'œuvre devenue encombrante que les grands propriétaires du couloir interandin ont pu conserver leurs meilleures terres et intensifier leur production laitière. Or, c'est précisément au moment où ils étaient délaissés par l'aristocratie foncière que ces terroirs sont devenus stratégiques pour les paysans. Avec la fin de la vaine pâture c'est sur les seuls *páramos* qu'ils ont pu conserver et même accroître leurs troupeaux de brebis et parfois de vaches. Disposer d'un capital sur pied s'est ensuite avéré crucial pour acheter quelques hectares supplémentaires. Dans cette période charnière entre le « départ » des anciens propriétaires et la reconstitution d'institutions paysannes aptes à en assurer la gestion collective, ces vastes pâturages devenaient totalement libres. Les familles paysannes pouvaient en disposer sans devoir respecter les règles que les propriétaires avaient établies depuis des siècles. Pour les anciens petits colons s'ouvrit une période où « *tout le monde a lâché ses bêtes* » comme le racontent encore aujourd'hui les paysans de Chugchilán. Forster (Forster, 1989) cite ainsi des paysans disposant de troupeaux de 200 brebis sur les *páramos* à la fin des années 1960. Brûlis trop fréquents et surpâturage ont d'ailleurs rapidement inquiété les observateurs (Lopez-Sandoval et Maldonado, 2019).

Une fois réinstallées, les communautés paysannes défrichèrent les versants et simplifièrent leurs systèmes de cultures. Pour accroître la productivité à l'hectare de leurs modestes surfaces, ils ont accordé une place croissante à la sole de pommes de terre (figure 4), production qui bénéficia jusqu'aux années 1990 de tarifs douaniers élevés.

Mais les faibles températures qui allongent singulièrement la durée du cycle, limitaient le nombre de cultures possibles chaque année. La recherche agronomique sélectionna néanmoins des cultivars à haut potentiel de rendement et de cycles suffisamment courts pour autoriser 2 cultures annuelles. Multiplier ainsi les cycles avec des cultivars toujours moins nombreux n'a fait qu'accroître la pression parasitaire. Les applications de fongicides et d'insecticides se sont multipliées et avec eux les coûts de production (Vásquez Castillo et Poole, 2006). Afin d'éviter cette inéluctable dégradation des revenus, la seule solution fut d'installer les cultures à des altitudes toujours plus élevées. Ce processus se trouva amplifié lorsqu'en 1994 le pays sous ajustement structurel édicta une loi d'orientation pour le développement

Figure 4 : Organisation d'un finage dans le nord des Andes équatoriennes en 2000



(d'après Meyer, 2004 ; Mischler, 2009 ; Huguet, 2014 et Haun, 2017)

agricole (*Ley de desarrollo agrario*) visant notamment à élargir le marché foncier aux terres demeurées collectives (Mesclier, 2006). Non seulement le prix des terres de *páramos* s'avéra bien plus accessible que celui des terres irriguées des étages inférieures, mais surtout ces terres étaient encore « vierges » d'agents pathogènes.

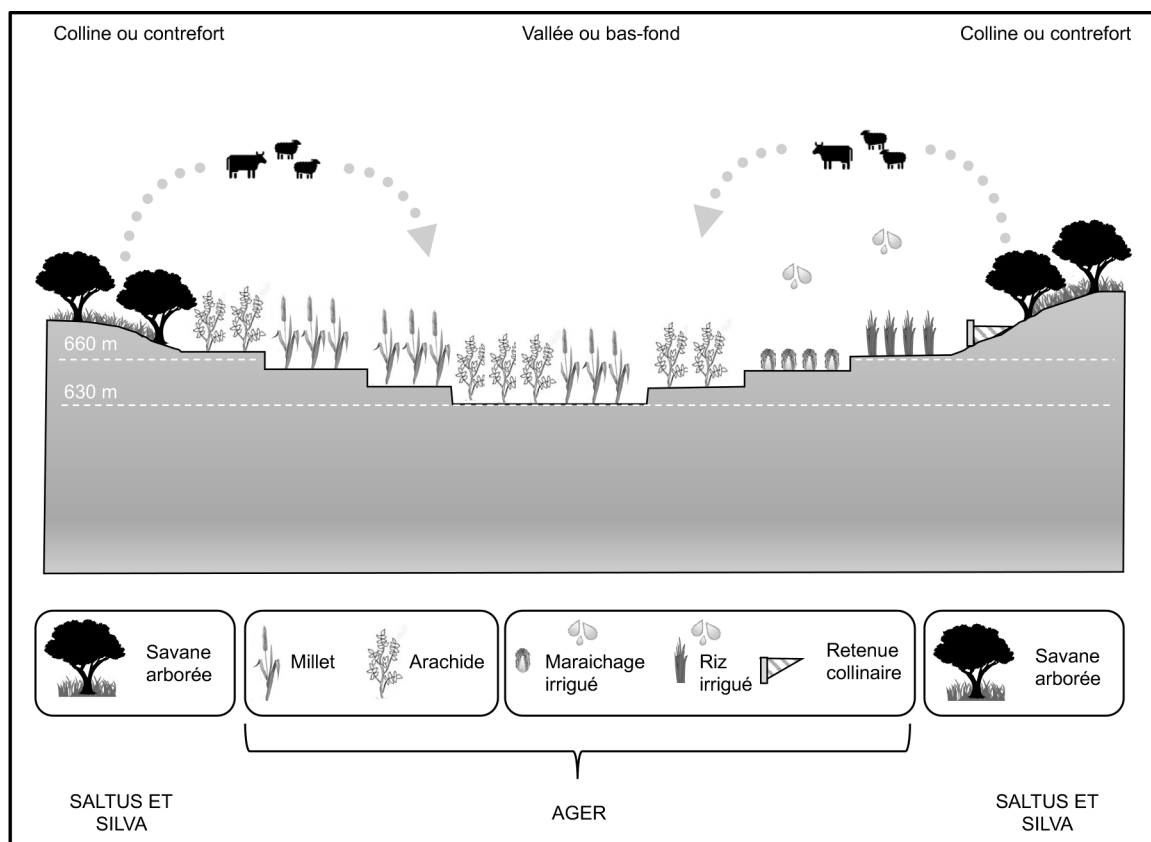
Si le cas Burkinabé permet de saisir les origines des communs fonciers, cet épisode de l'histoire agraire équatorienne illustre tristement leur fin. Mais comme dans le cas Africain, c'est par la prise en compte des transformations affectant l'ensemble du finage que l'on peut saisir les évolutions des communs fonciers. L'implantation de prairies permanentes sur l'ancien *ager* a supprimé la vaine pâture. Les déplacements quotidiens entre *ager* et *saltus* n'étant plus envisageables, *saltus* et *silva* ont perdu le rôle de communs fonciers qu'ils jouaient jusque-là. La politique foncière n'a fait qu'entériner une situation de fait. Sans cette prise en compte des terroirs d'usage privé, le surpâturage et la mise en culture dont les étages d'altitude ont été victime au cours des dernières décennies pourrait être analysé comme une véritable tragédie des communs...

### C. Plateaux et plaines indiennes, les terroirs d'usage commun entre distribution et mise en défens

L'histoire agraire récente de nombreuses régions indiennes présente bien des similitudes avec les Andes équatoriennes. On note toutefois deux différences majeures. Les communs fonciers étaient tout d'abord moins étendus au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Ensuite l'agriculture qui a émergé de la révolution verte s'est avérée ici très intensive en travail.

Jusqu'aux années 1960, dans les régions analysées ici, l'agriculture est restée contrainte par la saisonnalité des précipitations et il était bien difficile de réaliser plus d'un cycle de culture pluviale annuellement. Céréales et légumineuses étaient cultivées dans les bas-fonds au cours de la mousson, puis les parcelles étaient laissées en jachère durant la saison sèche. Dans les régions bénéficiant de deux saisons des pluies (états de l'Andhra Pradesh ou du Karnataka) un second cycle était envisageable les bonnes années mais cultiver systématiquement en saison sèche supposait d'irriguer. L'eau souterraine pouvait être puisée mais les moyens d'exhaure (roue à godets actionnée par une paire de bovins) limitaient singulièrement les superficies irrigables. Parfois des retenues collinaires permettaient d'irriguer quelques hectares en contrebas (figure 5).

Figure 5 : Organisation d'un finage d'Andhra Pradesh en 1950



(d'après Fischer, 2015 ; Furlan, 2016 ; Buttard, 2018 et Daout, 2019)

Les sols à texture grossière des collines et contreforts se prêtaient moins bien à la mise en culture. Ces espaces constituaient en revanche des zones de pâturages de premier choix. Dans les régions semi arides de l'ouest (Gujarat), ils étaient couverts de savanes. Dans les régions les plus arrosées (Andhra Pradesh, Karnataka), il s'agissait de forêts qui ne pouvaient être pâturées qu'après une mise en culture régulière, par défriche-brûlis favorisant le recru herbacé. Les paysans qui les cultivaient ainsi contribuaient indirectement à transformer en *saltus* une partie de la *silva*. Une fois les dernières moissons achevées, les parcelles étaient ouvertes aux animaux de tous pour la vaine pâture. Les troupeaux pâturaient la journée et étaient parqués sur les parcelles en jachère la nuit. Les disponibilités fourragères pouvaient excéder les besoins des animaux des villageois et permettre d'accueillir les troupeaux de pasteurs. Ainsi au Gujarat, les pasteurs Bharvar pouvaient faire pâturer leurs animaux sur les collines non cultivées pendant la mousson. Ils les conduisaient ensuite sur les bords de chemins et les berges des rivières avant d'accéder contre rémunération aux parcelles des agriculteurs après les moissons (Rangnekar, 1994). En Andhra Pradesh, les castes *Yadavas* et *Sugalis* pouvaient de la même façon élever des troupeaux conséquents. Leurs animaux – quelques dizaines et jusqu'à une centaine

de petits ruminants, parfois associés à des bovins ou des buffles – permettaient d'intensifier les transferts de fertilité et le recyclage de la matière organique. Les finages villageois se trouvaient ainsi divisés en différents terroirs : les espaces les mieux pourvus en eau (vallées, bas-fonds), cultivés chaque année et amendés par les déjections animales constituaient l'*ager* ; les espaces plus difficiles à mettre en culture (versants, collines, contreforts) étaient laissés en friche et constituaient le *saltus* et parfois la *silva* (figure 5).

La majorité des familles paysannes était constituée de métayers en situation précaire et sur lesquels pesaient de lourdes rentes foncières. Il leur était bien difficile d'investir notamment dans l'irrigation. Inversement les grands propriétaires qui auraient eu les moyens d'investir n'y avaient guère intérêt, préférant bénéficier de rentes élevées obtenues par un foncier abondant et une main d'œuvre à très bas coût (Driver, 1949 ; Banerjee et Lakshmi, 2002). Une large part de la population n'avait en effet aucun accès à la terre et travaillait comme ouvrier agricole pour le compte des propriétaires et des métayers contre une très faible rémunération, voire dans le cadre d'une servitude pour dette. Peu après l'indépendance, une réforme agraire fut mise en place. Dès le premier plan quinquennal (1951-1956) les terres en métayage

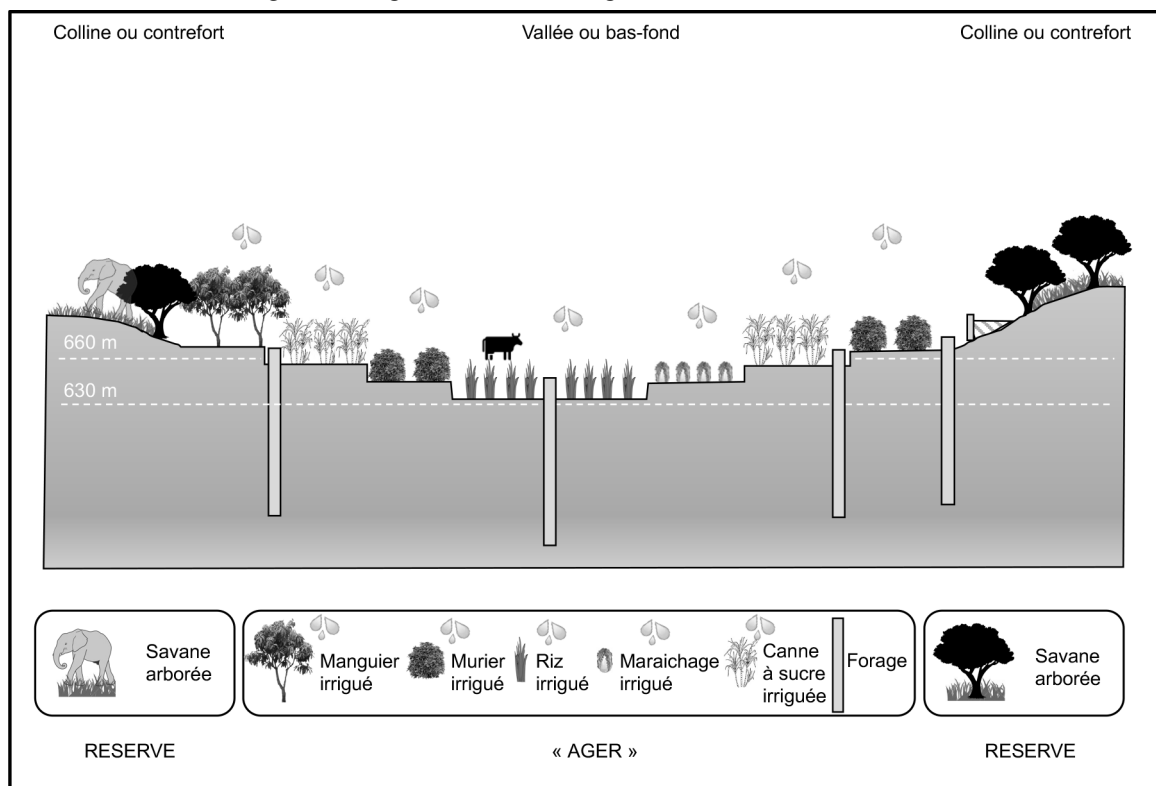
furent réquisitionnées contre indemnisation et attribuées aux tenanciers, les terres d'usage commun (*saltus et silva*) devenant quant à elles propriété de l'État. Dans le cadre du deuxième Plan, on fixa aussi un plafond pour les surfaces en propriété mais les gouvernements provinciaux n'ont que très peu appliqué les textes. De profondes inégalités foncières ont donc persisté – avec en particulier un grand nombre de familles restées sans terre – mais la paysannerie moyenne a vu sa situation s'améliorer en acquérant la pleine propriété des terres qu'ils cultivaient jusque-là sous le régime du métayage. Dans les années 1980, certains de ces agriculteurs purent acquérir des pompes à moteur diesel qui, avec un débit plus important que les moyens d'exhaure traditionnels, ont permis d'étendre les superficies irriguées en puisant dans de simples puits. Ensuite, avec l'électrification des campagnes et la généralisation des pompes électriques submersibles dans les années 1990, il est devenu possible d'utiliser des forages profonds de plusieurs centaines de mètres (figure 6).

L'accès à l'irrigation n'a pas seulement permis l'utilisation de nouveaux cultivars mais a totalement transformé les systèmes de culture qui prévalaient jusque-là sur l'*ager*. En Andhra Pradesh et au Karnataka, la double culture est devenue systématique. Même lorsque la saison des pluies est courte, les cycles ont pu être multipliés. Au Gujarat, l'irrigation a aussi permis la culture du cotonnier, dont le cycle dure de 6 à 8 mois. Il est aussi devenu possible

d'implanter des cultures pluriannuelles ou pérennes particulièrement lucratives. La canne à sucre a connu ses heures de gloire dans les années 1990 au Karnataka comme en Andhra Pradesh. Depuis les années 2000 ce sont les plantations de muriers, de goyaviers et de manguiers qui se sont étendues (figure 6).

La profonde transformation des systèmes de cultures pratiqués sur l'*ager* n'a pas été sans conséquence sur les systèmes d'élevage qui y étaient jusque-là associés. Avec la multiplication des cycles, la vaine pâture de saison sèche s'est trouvée fortement réduite. En outre, avec l'irrigation des cultures commerciales à haute valeur ajoutée comme l'oignon ou le tabac ont aussi été implantées, mais elles offraient des résidus de bien faible valeur fourragère. Les cultures pluriannuelles ou pérennes ont quant à elles interdit tout accès à l'*ager* aux troupeaux. Face à cette baisse des disponibilités fourragères, les agriculteurs ont généralement réduit leurs troupeaux, ne conservant qu'une paire d'animaux de traction (Kurup, 2001). La situation des pasteurs est en revanche devenue critique. Au Gujarat les Bharvars ont connu des difficultés croissantes pour mener leurs troupeaux pâturer les résidus de cultures sur les parcelles des agriculteurs (Cincotta and Pangare, 1994). De peur de voir leurs cotonniers endommagés, les agriculteurs ont installés des haies d'épineux, de cactus ou des clôtures de fil de fer barbelé, prélude à un véritable mouvement d'enclosure. La reproduction de la fertilité des parcelles

Figure 6 : Organisation d'un finage d'Andhra Pradesh en 2000



(d'après Fischer, 2015 ; Furlan, 2016 ; Buttard, 2018 et Daout, 2019)

a reposé de plus en plus sur les engrais de synthèse qui étaient d'ailleurs largement subventionnés par l'État au cours de la « révolution verte ».

Avec la disparition des jachères sur l'*ager*, les animaux n'y avaient plus leur place et les transferts de fertilité depuis le *saltus* n'étaient plus possibles. Le *saltus* a ainsi peu à peu perdu l'une de ses principales fonctions. Parallèlement, l'échec des plafonds de propriété foncière avait réduit les bénéfices que les paysans sans terre attendaient de la réforme agraire et les revendications se sont multipliées. Mais peu à peu, avec la révolution verte, les espaces de *saltus*, qui entre temps étaient devenus propriété de l'État, se trouvaient « disponibles ». La distribution de ces anciens communaux est ainsi apparue comme un moyen de remédier aux inégalités qui persistaient dans les campagnes du pays. Des années 1950 aux années 1990 les programmes de distributions foncières par le biais de la privatisation de ces anciens communaux se sont multipliés (Jodha, 1990, Arnold et Stewart, 1991). C'est ainsi que des familles ont pu acquérir des terres à cette période. Outre leur taille réduite (de 0,8 à 1,5 ha par famille) les parcelles étaient situées sur les contreforts et collines rocheuses, ce qui supposait de lourds investissements pour les mettre en culture. Il fut donc bien difficile pour les bénéficiaires dépourvus du moindre capital de mettre en valeur ces terres peu fertiles et beaucoup les ont rapidement vendues à des agriculteurs disposant de plus grandes capacités financières. Ainsi que ce soit en Andhra Pradesh (Jodha, 1989), au Gujarat (Jodha, 1989 ; Bhatia, 1992) ou au Karnataka (Pasha, 1992), les distributions ont finalement bénéficié avant tout aux familles les plus aisées et une part importante de la population est restée sans terre. En dehors de ces distributions ponctuelles, certains espaces de *saltus* ont été convertis en réserve forestière ou animalière (*Koundinya wildlife sanctuary* en Andhra Pradesh, *Bandipur Tiger Reserve* au Karnataka). Toute coupe de bois et toute culture étaient dès lors devenues interdites. Le pâturage a pu être toléré mais s'est souvent avéré incompatible avec la présence de la faune sauvage.

Les paysans sans terre ou minifundistes tirent aujourd'hui avant tout leur revenus du salariat agricole. Contrairement à l'Équateur, les systèmes de production issus de la révolution verte sont en effet restés très intensifs en travail et s'appuient largement sur cette main-d'œuvre salariée journalière (Aubron *et al.*, 2022). Mais ce prolétariat agricole se consacre aussi à l'élevage laitier, profitant des débouchés offerts par la révolution blanche indienne initiée dans les années 1970 et des réseaux de collecte quotidienne de lait qu'elle a constitués (Dorin et Landy, 2002). En Inde, plus de 70 % des animaux sont élevés par des agriculteurs relevant des catégories « petits », « marginaux » ou « sans terre » des statistiques agricoles nationales (Kurup, 2001 ; Khan, 2010). Dans les régions étudiées ici comme à l'échelle du pays, la très grande majorité des élevages se compose d'une ou deux femelles laitières. Ce sont aujourd'hui

les bords de chemin et de parcelles, pâturés ou fauchés quotidiennement qui constituent les nouveaux communs fonciers pour cette population. Et lorsqu'ils dés herbent les parcelles de leur patron, les ouvriers peuvent aussi conserver tout ou partie des adventices. Ce vestige de vaine pâture leur permet de compléter la ration de leurs vaches ou bufflesses. Une autre source importante de fourrage est tirée des résidus de culture fibreux (pailles de blé ou de riz) qui peuvent être autoproduits ou achetés.

Comme en Équateur, les anciens communs fonciers ont ici perdu une bonne partie de leurs fonctions. En Inde aussi cette évolution ne peut se saisir sans la prise en compte des transformations qui se sont opérées sur les terroirs d'usage privé, l'*ager*. Ici, ce ne sont pas les prairies permanentes qui ont fermé l'*ager* mais les systèmes de culture continues ou pérennes autorisés par l'irrigation. Mais à la différence de l'Équateur les communs sont largement restés en dehors du marché foncier et n'ont fait l'objet que de distributions ponctuelles. Leur mise en défens a néanmoins été préjudiciable pour une bonne partie de la population rurale. Les pasteurs privés d'une part essentielle de leurs ressources fourragères ont été les premières victimes de ce processus mais il ne faut pas négliger l'importance que revêtaient aussi ces espaces pour les ouvriers agricoles : cueillette, production de charbon de bois, élevage de petits ruminants, cultures sur défriche-brûlis étaient autant d'activités qui comblaient jusque-là les périodes creuses du calendrier de ces journaliers.

#### ***D. Place des communs fonciers dans les dynamiques agraires***

##### *1. Terroirs d'usage privé et terroirs d'usage commun sont indissociables*

Alors que les tenants de la privatisation des terres ont longtemps négligé les communs fonciers, perçus comme des freins à l'intensification, les promoteurs des communs ont quant à eux souvent laissé les parcelles privées en dehors de leur analyse. Introduire les concepts de finage et terroir, et tout particulièrement la trilogie *ager-saltus-silva*, ouvre une autre perspective : en matière de foncier agricole, le privé et le communs sont indissociables. Au Burkina Faso, c'est la complémentarité *ager/saltus* qui a permis l'association de l'agriculture et de l'élevage et la culture continue. Les animaux contribuent en effet à la reproduction de la fertilité des champs cultivés par transfert de biomasse depuis les parcours vers les parcelles. Cette complémentarité agriculture-élevage se double d'une complémentarité terroir d'usage commun/terroirs d'usage privé. Contrairement aux cultures, l'élevage permet de bénéficier d'économies d'échelles. Pour les cultures, toute augmentation des surfaces implique un surcroît plus ou moins proportionnel de travail. Il



n'en va pas de même en matière d'élevage où, dans une certaine limite, le temps consacré à un troupeau n'est pas beaucoup plus important que le temps à consacrer à un seul animal. C'est la raison pour laquelle, au Burkina Faso, l'ensemble des animaux du village était confié à un seul berger. De même les animaux des paysans équatoriens étaient-ils conduits avec les troupeaux des grands propriétaires. Contrairement aux cultures il est donc possible d'affecter qu'un nombre réduit d'actifs à la gestion d'un grand nombre d'animaux. Bénéficiaire de ces économies d'échelle suppose néanmoins de disposer de terroirs « ouverts », de communaux accessibles à tous : un *saltus*. Que ce soit au Burkina Faso actuel, dans les Andes équatoriennes ou les campagnes indiennes du début du 20<sup>e</sup> siècle : sans *saltus*, point d'*ager* n'aurait été possible.

## 2. Des communs fonciers source de différenciation sociale

Cette nécessité technique explique que ces espaces « périphériques » aient été une source de pouvoir pour les grands propriétaires équatoriens jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Posséder de grands domaines ne suffisait pas, il fallait contrôler ces terroirs stratégiques. En Équateur, les terroirs non ou rarement cultivés des versants et hautes terres étaient pourtant essentiels à la fertilité des parcelles cultivées des étages inférieurs. Cet impératif s'appliquait à tous et maîtriser les páramos ne privait pas seulement les paysans de terre mais conditionnait leur capacité à cultiver leurs parcelles. C'est en s'appropriant ces espaces pourtant moins « fertiles » que les grands propriétaires avaient pu maîtriser les hommes et disposer de leur travail, et ceci aussi bien pour les familles vivant sur l'hacienda, que pour les familles « libres » situées à sa périphérie. Pour y accéder les paysans se devaient de travailler pour le propriétaire. Les abus étaient nombreux et c'est pourquoi le code du travail rédigé en 1938 comporte, au-delà des articles encadrant la durée du travail de la paysannerie, des informations précises sur leurs droits à couper le bois destiné à leur usage domestique, à chasser et à utiliser les pâturages pour affourager jusqu'à 3 vaches et 20 brebis (Barsky, 1984). Paradoxalement c'est la maîtrise des espaces d'usages collectifs et les moins « fertiles » qui était alors au cœur du pouvoir. Le *saltus* et la *silva* était la clef pour posséder les hommes.

Le *saltus* a aussi joué un rôle de premier plan dans la différenciation socio-économique au sein de la paysannerie. La révolution agricole au Burkina Faso a été permise par la culture du cotonnier mais les agriculteurs les plus aisés se sont rapidement doté de troupeaux bovins qui représentent aujourd'hui une part conséquente de leurs revenus. Une grande partie de l'augmentation des revenus des familles les plus riches a ainsi été rendue possible grâce à l'utilisation des terres communes (*saltus*). C'est sur ces pâturages collectifs qu'elles ont pu accumuler

du capital et augmenter leurs revenus. Le *saltus* collectif permet à chacun d'élever quelques vaches, mais pour utiliser cette terre commune, il faut évidemment posséder du bétail et les plus pauvres en sont démunis. Une différenciation sociale importante est apparue, résultant de la capacité des individus à capitaliser sur les espaces collectifs (Bainville, 2016).

Ce rôle central joué par le *saltus* dans la différenciation sociale se retrouve dans les Andes équatoriennes. Dans ce pays la majeure partie des changements de tenure foncière au cours de la période 1960-1990 s'est faite via le marché foncier. Les grands propriétaires ont bien souvent préféré vendre leurs terres plutôt que d'être expropriés dans le cadre de la réforme agraire. Pour les paysans, accroître leur cheptel a donc été stratégique. C'est sur les terroirs d'usage collectif qu'un cheptel, véritable capital sur pied, a pu être accumulé et mobilisé dans les années qui ont précédé ou suivi les réformes agraires pour acheter quelques hectares. C'est sur ces pâturages collectifs que les propriétés des paysans aujourd'hui les plus prospères trouvent leur origine. D'une certaine manière, c'est sur le *saltus* que se constitue la différenciation économique et sur l'*ager* qu'elle se concrétise. Si l'épargne est un revenu non consommé, la fameuse fonction d'épargne sur pied souvent attribuée au bétail ne peut se réaliser que sur les espaces collectifs car cela suppose qu'elle n'empiète pas sur les terroirs qui satisfont aux besoins familiaux immédiats. C'est sur ces terres collectives que se constitue donc un troupeau qui assure les rendements de la parcelle d'*ager*. L'extension des parcelles familiales suppose donc la croissance du troupeau dont l'alimentation repose en grande partie sur les communaux. Troupeau qui a pu être converti en charrue (Burkina) ou en titre foncier (Équateur) le moment venu.

## 3. Saltus/silva, anciens communs fonciers et paysans marginalisés

En Inde, comme en Équateur, la révolution verte des années 1960 a offert les moyens techniques permettant de vider de leur substance les réformes agraires qui devaient les accompagner. Avec la diffusion des engrais de synthèse, le *saltus* a perdu sa fonction dans la reproduction de la fertilité des parcelles (Aubron *et al.*, 2019). Ce terroir s'est donc trouvé libre et a permis à l'État en Équateur et plus ponctuellement en Inde d'apaiser les revendications foncières à moindre frais. *Ager* et *saltus* ont alors perdu l'essentiel de leurs fonctions agronomiques pour ne conserver qu'une signification sociale, l'ancien *ager* revenant aux grands et moyens propriétaires, l'ancien *saltus* à la petite paysannerie. Longtemps stratégique pour contrôler les hommes, le *saltus* a alors été un bon outil pour se débarrasser d'une paysannerie vindicative. Ce phénomène a été moins poussé en Inde, mais c'est avec ce qui reste du *saltus* (les bords de chemins et de parcelles) et le désherbage gratuit des champs cultivés,

vestige de la vaine pâture, que les plus pauvres alimentent aujourd'hui leur troupeau laitier, complétant ainsi les revenus trop faibles qu'ils obtiennent comme ouvriers agricoles. Plus qu'une révolution, la révolution verte s'est traduite par une modernisation conservatrice. Les nouveaux moyens techniques et la reconfiguration des terroirs permettant de maintenir l'essentiel des structures agraires antérieures.

#### 4. Saltus/silva, espaces « naturels » à protéger

Plus récemment, en Inde et en Équateur principalement, les communaux restants ont à nouveau changé de fonction. Si depuis les années 1960, ces espaces permettaient à une population paysanne de tirer de maigres revenus par la pratique de la défriche-brûlis et la production de charbon de bois (en Inde) ou la monoculture de pommes de terre (Équateur), toute activité agricole est désormais perçue comme une menace. En Équateur les mesures se multiplient pour lutter contre la mise en culture des páramos qui nuit à la biodiversité de ces étages d'altitude et compromet les approvisionnements en eau des villes et des cultures irriguées des étages inférieurs. Pourtant ce qui est perçu comme une montée de la frontière agricole, une extension de l'espace agricole au détriment d'espaces naturels, n'est autre qu'une réorganisation malheureuse des terroirs issue d'une réforme agraire avortée. Il en est de même en Inde où la multiplication des réserves animalières ou des plantations sylvicoles destinées à séquestrer du carbone compromet singulièrement la situation des familles paysannes qui y avait été cantonnées. Les anciens communaux sont ainsi mis en défens au nom du bien commun !

## 5. DISCUSSION

Concepts intégrateurs, terroirs et finages, invitent à ouvrir les cadres d'analyses aussi bien du côté des sciences sociales que des sciences techniques. De nombreuses recherches ont ces dernières années appliqué le cadre analytique d'Elinor Ostrom au foncier agricole. Les notions de faisceaux de droits et d'enclassement social ont apporté un regard nouveau sur les questions foncières (Chauveau *et al.*, 2020) et parfois sur des terrains présentant bien des similitudes avec ceux présentés ici (Cécile et Paranque, 2012). Mais les questions techniques touchant notamment à la fertilité des sols ont été peu pris en compte. Elles peuvent pourtant être essentielles pour saisir les dynamiques agraires comme le souligne le présent article.

Cette recherche invite aussi à réintroduire la question des communs dans les sciences agronomiques. Longtemps centrée sur la parcelle et les peuplements végétaux, l'agronomie s'est d'abord élargie aux sciences de

la décision, intégrant l'échelle de l'exploitation agricole à ses analyses. Plus récemment, une « agronomie des territoires » a émergé visant à « rendre compréhensibles les pratiques agricoles en explicitant les interdépendances entre les systèmes de culture pratiqués et l'aménagement des territoires » (Papy, 2001). Mais le territoire désigne alors un espace supra-local plus vaste que le seul finage villageois. Le changement d'échelle opéré par l'agronomie, de la parcelle au territoire a « enjambé » terroirs et finages et la discipline ne mobilise plus guère ces concepts. Parallèlement, de marginale l'agroécologie s'est peu à peu imposée dans les milieux académiques. Selon ses promoteurs, il s'agit de passer d'une agronomie de l'adaptation des milieux par les intrants à une agronomie fondée sur les services écosystémiques d'un milieu (Altieri *et al.*, 2012). Contrairement à l'agronomie des territoires, l'analyse fine des processus écologiques tels que les cycles des éléments nutritifs, les relations prédateurs/proies, les concurrences ou les symbioses conduit ici les chercheurs à privilégier les échelles locales et infra-locales. Mais, peut-être pour ne pas prêter le flanc à la critique, ce courant parfois qualifié de passéiste ne mobilise pas plus les concepts de terroirs et finages que l'agronomie classique. Pourtant, aussi bien pour limiter les externalités de l'agriculture à l'échelle régionale que pour réduire les applications d'intrants sur une parcelle, entre l'agronomie des territoires et l'agroécologie de la parcelle les concepts de finage et de terroir et tout particulièrement de terroirs communs, certes un peu anciens, pourraient s'avérer particulièrement pertinents.

Enfin l'analyse des relations entre terroirs communs et terroirs privés telle que présentée ici dans quelques situations, pourrait nourrir les controverses actuelles entre le « *land sparing* » ou le « *land sharing* » (Green *et al.*, 2005, Fisher *et al.*, 2014, Meli *et al.*, 2019). Rappelons que pour les partisans de la première option il conviendrait de mettre en œuvre des réserves de biodiversité d'un côté et des espaces agricoles intensifs de l'autre, quand pour les promoteurs de la seconde option il serait plus pertinent de combiner sur les mêmes espaces agriculture et nature. Loin de n'être que des scénarii d'avenir possible, les situations présentées ici nous rappellent que l'histoire agraire de nombre de régions du monde pourrait se résumer par un passage rapide au 20<sup>e</sup> siècle du *land sharing* au *land sparing*. C'est un point important car les espaces qui aujourd'hui sont décrétés « réserves », n'ont rien de naturel. La biodiversité qu'ils renferment découle de siècles d'anthropisation agricole. Des recherches en écologies apporteraient sans doute un utile complément aux résultats présentés ici. Mais les mises en défens ne sont pas sans conséquences sociales et les terroirs et les finages pourraient aussi trouver des applications dans les outils d'information destinés à la conservation (Feger *et al.*, 2021).

## 6. CONCLUSION

Cette analyse comparative doublée d'une mise en perspective historique met clairement en évidence la dimension mouvante des communs fonciers. Dans chacun des terrains de recherche présentés ici, les frontières tout comme les fonctions de ces « communaux » n'ont cessé d'évoluer. De ce point de vue, réintroduire les vieux concepts de la géographie française que sont les terroirs et les finages s'avère extrêmement fructueux. Ils mettent en lumière les liens fonctionnels (tant techniques que socio-économiques) entre espaces communs et espaces privés et contribuent à identifier les moteurs des évolutions agraires. Ils permettent de dépasser les dichotomies simplistes qui structurent encore les questions foncières : espaces communs/espaces privés, efficacité économique/équité sociale ou exclusion/inclusion. Ces liens fonctionnels ont généralement été ignorés par l'administration dans le cadre des politiques foncières. En niant leur statut de terroir, les gouvernements ont pu utiliser ces espaces pour résoudre les contradictions de la révolution verte. Devenus propriété de l'État, les anciens communs fonciers ont été considérés tour à tour comme vierges ou naturels. C'est ainsi qu'en Équateur et plus marginalement en Inde, ces terres « vierges » ont pu servir d'exutoire à des politiques foncières incapables d'enrayer les inégalités sociales. Depuis quelques années, c'est par la mise en défens de ces espaces « naturels » qu'on cherche à compenser les externalités négatives d'une agriculture qui demeure intensive. *Saltus et silva* sont donc paradoxalement toujours d'actualité.

## BIBLIOGRAPHIE

Altieri, M.A., Funes-Monzote, F.R. & Petersen, P. 2012. Agroecologically efficient agricultural systems for smallholder farmers: contributions to food sovereignty. *Agronomy for Sustainable Development*, 32: 1-13. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.1007/s13593-011-0065-6>, mis en ligne le 14/12/2011, consulté le 29/03/2024.

Arnold, J. E. M. & Stewart., W. C. 1991. Common Property Resource Management in India. *Tropical Forestry Papers*, 24.

Aubron C., Bainville S. & Philippon O. 2019. Livestock farming in Indian agrarian change through 13 agrarian diagnoses, *International seminar "Milk and Dairy in India's Development Path. Lessons, challenges and perspectives"*, India International Center, New Delhi, 17-18 December, 52 p.

Aubron, C., Bainville, S., Philippon, O. & Dorin, B. 2022. Neither Corporate, Nor Family: The Indian "Patronal" Farm. *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 6. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3389/fsufs.2022.850545>, mis en ligne le 13/07/2022, consulté le 29/03/2024.

Bainville, S. 2016. Land rights issues in Africa: the contribution of agrarian systems research in Burkina Faso. *The Journal of Peasant Studies*, 44 (1): 261-285. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.1080/03066150.2016.1170010>, mis en ligne le 15/07/2016, consulté le 29/03/2024.

Báez, S., Peralta, P. O. & Valarezo, G. R. 2004. *Una breve historia del espacio ecuatoriano*. Quito : Instituto de Estudios Ecuatorianos.

Banerjee A. & Lakshmi I. 2002. History, Institutions and Economic Performance: The Legacy of Colonial Land Tenure Systems in India. Massachusetts Institute of Technology Department of Economics. *Working Paper Series*. [En ligne] DOI : <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.321721>, mis en ligne le 13/08/2002, consulté le 29/03/2024.

Barsky, O. & Cosse, G. 1981. *Tecnología e cambio social. Las haciendas lecheras del Ecuador*. Quito : Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales.

Barsky, O. 1984. *La Reforma Agraria Ecuatoriana*. Quito : Corporación Editora Nacional.

Bascou, P.D. 2009. *Diagnostic agraire en zone cotonnière au Burkina Faso. Finage villageois de Koumana, Boucle du Mouhoun*. Mémoire de fin d'étude ESAT1, SupAgro-IRC, Montpellier.

Bhatia, B. 1992. Lush Fields and Parched Throats: Political Economy of Groundwater in Gujarat. *Economic and Political Weekly*, 27 (51/52): A142-A170.

Berry, S. 1993. *No condition is permanent, the social dynamics of agrarian change in subsaharian Africa*. Madison : The University of Wisconsin Press.

Bertrand G. 1975. Pour une histoire écologique de la France rurale. In G. Duby, A. Wallon, G. Bertrand, G. Bailloud & M. Le Glay, *Histoire de la France rurale. Tome 1, La formation des campagnes françaises des origines à 1340*. Paris : Seuil.

Bordage, N. 2009. *Diagnostic agraire du finage villageois de Koloko : vers une expansion des plantations fruitières ?* Mémoire de fin d'étude d'ingénieur Enita, Clermont Ferrand.

Boutillier, J.L. 1964. *Les structures foncières en Haute-Volta. Études Voltaïques*. [En ligne] URL : [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/divers2/10781.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/10781.pdf), consulté le 29/03/2024.

Bretón, V. 2012. *Toacazo. En Los Andes Equinocciales Tras La Reforma Agraria*. Quito : FLACSO.

Buttard, C. 2018. *Agrarian diagnosis of Palamaner and Gangavaram mandals, Andhra Pradesh, India*, Mémoire de fin d'étude, Montpellier SupAgro.

Chauveau, J.-P., Grajales, J. & Léonard, É. 2020. Introduction : foncier et violences politiques en Afrique. Pour une approche continue et processuelle. *Revue internationale des études du développement*, 243 (3): 7-35. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/ried.243.0007>, mis en ligne le 07/10/2020, consulté le 29/03/2024.

Cécile, P. & Paranque, B. 2012. L'organisation socio-politique des villages kabyles : Une gouvernance spécifique des ressources naturelles. *Revue de l'Organisation Responsable*, 7 (2): 69-82. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.3917/or.072.0069>, mis en ligne le 01/10/2015, consulté le 29/03/2024.

Cincotta, R.P. & Pangare, G. 1994. Population growth, agricultural change, and natural resource transition: pastoralism amidst the agricultural economy of Gujarat. In: *A Collection of Papers From Gujarat and Rajasthan*: 17-35. London: ODI

Cochet, H. & Devienne, S. 2006. Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale. *Cahiers Agricultures*, 15 (6): 578-583. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.1684/agr.2006.0028>, mis en ligne le 01/11/2006, consulté le 29/03/2024.

Cochet H., Devienne S. & Dufumier, M. 2007. L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ? *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (297-298): 99-112. [En

- ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.2043>, mis en ligne le 06/05/2007, consulté le 29/03/2024.
- Coriat, B. 2013. Le retour des communs. *Revue de la régulation*, 14. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/regulation.10463>, mis en ligne le 14/02/2014, consulté le 29/03/2024.
- Daout, J. 2019. *Diagnostic agraire dans le taluk de Channagiri : les transformations de l'agriculture via le développement de l'Irrigation*. Mémoire de fin d'étude ESAT1, Montpellier SupAgro.
- De Noni G. & Viennot M. 1993. Mutations récentes de l'agriculture équatorienne et conséquences sur la durabilité des agrosystèmes andins. *Cahiers ORSTOM. Série Pédologie*, 28 (2): 277-288.
- Dorin, B. & Landy, F. 2002. *Agriculture et alimentation de l'Inde. Les vertes années (1947-2001)*. Paris : INRA.
- Driver, P.N. 1949. *Problems of Zamindari and land tenure reconstruction in India*. New York : Hornby road.
- Fauroux, E. 1983. Les transformations récentes des grandes exploitations agricoles dans la Sierra et La Costa de l'Équateur. *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, 19 (1): 7-22.
- Fauroux, E. 1988. Las transformaciones de los sistemas de producción en el mundo rural ecuatoriano de 1960 a 1980. In: P. Gondard, J. Léon, P.C. Silva & E. Fauroux, *Transformaciones agrarias en el Ecuador*: 109-134. Quito: CEDIG.
- Fischer, C. 2015. *Diagnostic agraire en Inde du sud semi-aride Vulnérabilité et adaptabilité face à l'épuisement des ressources en eau*. Mémoire de fin d'étude AgroParisTech, Paris.
- Fischer, J., Abson, D. J., Van Butsic, M., Chappell, J., Ekroos, J., Hanspach, J., Kuemmerle, T., Smith, H. & von Wehrden, H. 2014. Land Sparing Versus Land Sharing: Moving Forward. *Conservation Letters*, 7 (3): 149-157. [En ligne] DOI: <https://doi.org/10.1111/conl.12084>, mis en ligne le 26/12/2013, consulté le 29/03/2024.
- Feder, G. 1988. *Land policies and farm productivity in Thailand*. Baltimore, Maryland: John Hopkins University Press.
- Feger, C., Gaudin, A. & Siswa Sulistyawan, B. 2021. Démarche d'accompagnement stratégique en comptabilité écosystème-centrée : Le cas d'un outil d'alerte contre la déforestation. *Revue de l'Organisation Responsable*, 16 (2), 38-50.
- Forster, N. 1989. *When the State sidesteps land reform: alternative peasant strategies in Tungurahua, Ecuador*. Land Tenure Center : University of Wisconsin-Madison.
- Furlan, T. 2016. *Accès à l'eau d'irrigation et ses conséquences sur le développement des systèmes de production dans une région semi-aride du Nord de l'Inde : diagnostic agraire du taluka de Gondal dans la péninsule du Saurashtra, Gujarat*. Mémoire de fin d'étude Montpellier SupAgro.
- George, P. 1963. *Précis de géographie rurale*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Gondard, P. 1988. Land Use in the Andean Region of Ecuador: From Inventory to Analysis. *Land Use Policy*, 5 (3): 341-348. [En ligne] DOI : [https://doi.org/10.1016/0264-8377\(88\)90040-3](https://doi.org/10.1016/0264-8377(88)90040-3), mis en ligne le 17/07/2002, consulté le 29/03/2024.
- Green, R. E., Cornell, S. J., Scharlemann, J. P. & Balmford, A. 2005. Farming and the fate of wild nature. *Science*, 307 (5709): 550-555. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.1126/science.1106049>, mis en ligne le 28/01/2005, consulté le 29/03/2024.
- Guerrero, B.A. 1976. La « hacienda » précapitaliste en Amérique latine : le cas de l'Équateur. *Études rurales*, 62: 5-38.
- Hardin, G. 1968. The Tragedy of the Commons, *Science*, 162 (3859): 1243-1248. [En ligne] DOI: <https://doi.org/10.1126/science.162.3859.1243>, consulté le 29/03/2024.
- Haun L., 2017. *Orientation vers la culture du chocho ou vers la production de lait ? Diagnostic agraire en zone alto-andine (Chugchilán) en Équateur*. Mémoire de fin d'étude ESAT1, Montpellier SupAgro.
- Havard, M., Traoré, A., Njoya, A. & Fall, A. 2004. La traction animale et son environnement au Burkina Faso, au Cameroun et au Sénégal. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 57 (3-4): 133-141.
- Howorth, C. & O'Keefe, P. 2000. Drought-induced resettlement: A case study from Burkina Faso. *Regional Environmental Change*, 1 (1): 15-23.
- Huguet, M. 2014. *Diagnostic de la conduite technique des systèmes de production de la paroisse Cangabua en Équateur : caractérisation, problèmes rencontrés et alternatives avec des pratiques agro-écologiques*. Mémoire de fin d'étude Montpellier ESAT1, SupAgro.
- Jodha, N.S., 1989. Management of Common Property Resources in Selected Areas of India. Paper presented at the Seminar on *Approaches to Participatory. Development and Management of Common Property Resources*, March 10, Institute of Economic Growth, Delhi.
- Jodha, N.S. 1990. *Rural common property resources: contributions and crisis*. Kathmandu, Nepal: International Centre for Integrated Mountain Development (ICIMOD).
- Kernaleguen, A. 2009. *Des exploitations familiales touchées par la crise de la filière cotonnière, cherchant à se diversifier. Étude des dynamiques du système agraire dans une zone cotonnière du centre ouest du Burkina Faso*. Mémoire de fin d'étude ESAT1, SupAgro-IRC. Montpellier
- Khan, N., 2010. Livestock Husbandry in India: A Blessing for Poor. *International Seminar on Tropical Animal Production (ISTAP) 0 (0)*: 802-807.
- Kurup, M.P.G. 2001. Smallholder dairy production and marketing: Constraints and opportunities country paper: India. Paper presented at the *NDDB-ILRI South - South Workshop on Smallholder Dairy Production and Marketing - Constraints and Opportunities*, March 13-16, 2001. Anand: National Dairy Development Board
- Lodoun, T., Giannini, A., Traoré, P.S., Somé, L., Sanon, M., Vaksman, M. & Rasolodimby, J.M. 2013. Changes in seasonal descriptors of precipitation in Burkina Faso associated with late 20th century drought and recovery in West Africa. *Environmental Development*, 5: 96-108. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.1016/j.envdev.2012.11.010>, mis en ligne en 2013, consulté le 29/03/2024.
- López-Sandoval, M. & Maldonado, P. 2019. Change, Collective Action, and Cultural Resilience in Páramo Management in Ecuador. *Mountain Research and Development*, 39 (4): R1-R9. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.1659/MRD-JOURNAL-D-19-00007.1>, mis en ligne en 2019, consulté le 29/03/2024.
- Mazoyer, M. & Roudard, L. 1997. *Histoire des agricultures du monde*, Paris : Le Seuil.
- Meli, P., Rey-Benayas, J. M. & Brancalion, P. H. S. 2019. Balancing Land Sharing and Sparing Approaches to Promote Forest and Landscape Restoration in Agricultural Landscapes: Land Approaches for Forest Landscape Restoration. *Perspectives in Ecology and Conservation*, 17 (4): 201-205. [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.1016/j.pecon.2019.09.002>, mis en ligne le 17/01/2019, consulté le 29/03/2024.
- Mesclier, E. 2006. Des réformes redistributrices aux actuelles réformes libérales. In F. Dureau, V. Gouëset & E. Mesclier (eds.). *Géographies de l'Amérique latine*: 153-169. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

- Meyer, A. 2004. *Dynamique d'un front laitier en Sierra équatorienne : diagnostic agraire de la paroisse de Mulalillo, Cotopaxi, Équateur*. Mémoire de fin d'étude CNEARC ESAT-ENSAM.
- Mischler L., 2009. *Agriculture et Páramos, jusqu'où ira la pomme de terre ? : diagnostic agraire des communautés d'altitude de Cusubamba, Cotopaxi*. Mémoire de fin d'étude AgroCampus Ouest INH.
- Ouédraogo, S. & Sorgho Millogo, M.C. 2007. Système coutumier de tenure des terres et lutte contre la désertification en milieu rural au Burkina Faso. *Natures Sciences Sociétés*, 15 (2): 127-139.
- Ostrom, E. 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Ostrom, E. 1992. The rudiments of the theory of the origins, survival and performance of common- property-institutions. In : D. W. Bromley *et al.* (eds.) *Making the Commons Work: Theory, Practice, and Policy*. 293-318. San Francisco : ICS Press.
- Pantchichkine, M. 2009. *Dynamique des systèmes agraires en zone cotonnière burkinabè : N'Dorola*. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur, AgroParisTech. Paris.
- Papy, F., 2001. Pour une théorie du ménage des champs : l'agronomie des territoires, *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, 87 (4): 139-149.
- Pasha S.A. 1992. CPRs and the Rural Poor. A Micro Level Analysis. *Third Annual Common Property Conference*, September 17-20, 1992, Washington D.C., USA
- Rangnekar, D.V. 1994. Some Observations on Pastoralism in parts of Gujarat and Rajasthan, Rajasthan and Gujarat: a collection of papers. *Pastoral Development Network*. London, UK: Overseas Development Institute.
- Remi, G. 1967. *Yobri, étude géographique du terroir d'un village gourmantché de Haute-Volta*. Paris : ORSTOM.
- Salazar, A. & Cochet, H. 2017. Petits et grands producteurs de lait dans les Andes équatoriennes : une comparaison des performances économiques. *Cahiers Agricultures*. 26 (5) 55004. [En ligne] DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2017035>, mis en ligne le 15/09/2017, consulté le 29/03/2024.
- Sautter, G. 1962. À propos de quelques terroirs d'Afrique Occidentale. Essai comparatif. *Études rurales*, 4: 24-86
- Sautter, G. & Pélissier, P. 1964. Pour un atlas des terroirs africains. *Homme*, 4: 56-72.
- Vall, E. & Diallo, M.A. 2009. Savoirs techniques locaux et pratiques : la conduite des troupeaux aux pâturages (Ouest du Burkina Faso). *Natures Sciences Sociétés*, 17 (2): 122-135.
- Van Laerhoven, F. & Ostrom, E. 2007. Traditions and Trends in the Study of the Commons. *International Journal of the Commons*, 1 (1): 3-28.
- Vásquez Castillo, W. & Poole, N. 2006. *Potato Industry in Ecuador: Production and Commercialisation*. Quito: Centro Internacional de la Papa/Proyecto Papa Andina.
- Vierich, H.I.D. & Stopp, W.A. 1990. Changes in West African Savanna agriculture in response to growing population and continuing low rainfall. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 31 (2). [En ligne] DOI: [https://doi.org/10.1016/0167-8809\(90\)90214-X](https://doi.org/10.1016/0167-8809(90)90214-X), mis en ligne le 27/06/2003, consulté le 29/03/2024.
- Vos, R. 1988. Petróleo, estado y cambio agrario. Ecuador 1972-1984. In: P. Gondard, J. León, P.C. Silva & E. Fauroux, *Transformaciones agrarias en el Ecuador*: 22-35. Quito: CEDIG.
- World Bank. 1989. *Sub-Saharan Africa - from crisis to sustainable growth*. Washington, DC: The World Bank.

# DES ÉLEVEURS ET ÉLEVEUSES DANS L'ABATTOIR : UN COMMUN DE TRAVAIL AUX EFFETS SYSTÉMIQUES

**Julie RIEGEL**

socio-anthropologue de l'environnement  
PACTE / CNRS, Université Grenoble-Alpes et Sciences Po Grenoble  
julriegel@gmail.com

**Ambre CHARTIER**

Ingénieure agronome  
Institut Agro Rennes-Angers  
ambre.chartier38@outlook.fr

## RÉSUMÉ

À partir des années 1950, à l'instar du modèle agricole, le système d'abattage des animaux d'élevage s'est progressivement industrialisé, dans un processus de privatisation, de concentration et d'une rationalisation productiviste du travail. En marge de cette dynamique, de petits abattoirs de proximité ont été repris par des collectifs d'éleveurs afin d'en assurer le maintien, la gestion et la mise en service. Ces expériences méconnues sont source d'inspiration et d'essaimage aujourd'hui, au regard de l'aspiration des réseaux paysans et des consommateurs, à développer des alternatives à l'abattage industriel ainsi qu'une alimentation de proximité. À partir d'une recherche ethnologique dans un abattoir paysan des Hautes-Alpes, cet article montre comment le commun qui s'y déploie recadre par le bas le référentiel industriel de l'abattage, en modifiant les finalités et les normes de ce système dominant.

**Mots-clés :** abattoir ; élevage paysan ; bien-être animal ; innovation ; système alimentaire territorialisé ; verrouillages socio-techniques ; ethnographie ; recherche-action

## ABSTRACT

*From the 1950s, the system of slaughtering livestock gradually became industrialized, following the agricultural model, through a process of privatization, concentration and productivist rationalization of work. However, in the margins, some small and local slaughterhouses at risk of closure have been taken over by farmer collectives, in order to ensure continued investment, maintenance and use. Today, these little-known success stories are becoming a source of inspiration and a model for new initiatives, in the context of farming and consumer networks seeking to develop alternatives to industrial slaughter as well as locally based food systems. Based on an ethnographic research in a farmer-run slaughterhouse in the Alps, this article shows how the collective nature of the labour in this abattoir reframes the industrial model of slaughter, modifying the aims and the norms of this dominant and controversial system.*

**Keywords:** slaughterhouse; peasant farming; animal welfare; innovation; food system; ethnography; lock-ins; collaborative research

\* \* \*

## INTRODUCTION

Les alternatives agricoles et citoyennes au système agro-industriel sont l'objet de critiques sur leurs limites, qui émanent notamment d'acteurs qui les encouragent et y contribuent. Dans son ouvrage collectif *Reprendre la terre aux machines* (2021), la coopérative « l'Atelier paysan » dresse un constat sans concession sur la faible portée systémique de ces initiatives : du peu d'impact quantitatif de la foncière Terre de liens en matière de récupération d'hectares de terre, aux fractures du monde agricole, que l'entre-soi entre paysans alternatifs aurait renforcé, jusqu'à la place ambiguë des productions bio, entre récupération et alibi des filières agro-alimentaires. La promesse de différence des systèmes alternatifs (Le Vély, 2017) est relativisée dans d'autres travaux, malgré l'innovation sociale dont ils sont porteurs (Ripoll, 2013 ; Chiffolleau et Paturel, 2016).

Mais l'impact des initiatives de transformation du système agro-alimentaire reste peu documenté à l'aune du déverrouillage des modèles dominants. Les schémas de pensée, les normes et les acteurs historiquement en place, lorsqu'ils empêchent l'émergence de modèles alternatifs, constituent en effet des freins à la fois techniques et sociaux aux transitions agro-écologiques. Ces freins sont alors qualifiés de verrous socio-techniques (Baret *et al.*, 2013 ; Barbier et Elzen, 2012 ; Maréchal, Noël et Wallet, 2019). Le système semencier industriel entrave ainsi les processus autonomes de sélection de semences par des paysans à partir de variétés anciennes (Demeulenaere et Goldringer, 2017 ; Hermesse, Hecquet et Stassart, 2018). La filière et le régime alimentaire de la viande Blanc-Bleu-Beige bloquent les transformations de l'élevage conventionnel vers des systèmes alternatifs (Stassart et Jamar, 2008). La réglementation, l'imaginaire et les routines de travail des acteurs du système industriel d'abattage contrecarrent l'émergence des abattoirs mobiles, pourtant légitimés par la dernière loi Egalim sur l'agriculture et l'alimentation (Riegel 2020a ; 2020b).

En contrepoint, des études de cas mettent aussi en lumière les leviers permettant de surmonter ces effets de verrouillage (Baret *et al.*, 2013 ; Stassart *et al.*, 2012) : s'appuyer sur des expérimentations réussies et les documenter comme des innovations de niche ; passer d'une logique sectorielle de filière à une logique de territoire associant une diversité d'acteurs ; construire avec ces acteurs de nouvelles pratiques et de nouvelles normes ; modifier petit à petit le paysage politique et institutionnel à des échelles supérieures. Des analyses sur les transitions agricoles révèlent également l'importance d'articuler les innovations de niche portées localement,

aux pressions exercées à des échelles supérieures sur le régime dominant (Lamine, 2012).

S'inscrivant dans la lignée de ces travaux, cet article porte sur les alternatives au système industriel d'abattage des animaux d'élevage. Il s'intéresse à un abattoir repris par un collectif d'éleveur·ses dans les Hautes-Alpes et qui en assure depuis six ans la gestion et le fonctionnement sur la chaîne. En prenant le temps de comprendre le travail en train de se faire, nous exposons comment les éleveur·ses recadrent peu à peu le référentiel industriel de l'activité d'abattage : iels l'investissent de nouvelles finalités, questionnent ses normes et renégocient son paysage institutionnel<sup>1</sup>. Cet article montre comment le déverrouillage du système industriel d'abattage s'opère ainsi « par le bas », à partir d'un commun de travail. En effet, l'engagement des éleveur·ses dans l'abattoir, ainsi que ses modalités contractuelles et relationnelles, ne sont pas collectivement prémédités, la reprise de l'abattoir relevant de circonstances bien plus subies que choisies. C'est la situation de travail en interdépendance et en co-activité qui vont générer un plaisir de faire ensemble et une auto-organisation innovante (Le Moigne, 2012).

## 1. LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME INDUSTRIEL D'ABATTAGE ET SA CRITIQUE

Historiquement, l'abattage des animaux d'élevage est l'affaire des bouchers, qui officiaient dans des ateliers de tuerie et de découpe au cœur des villes. L'évolution des sensibilités à l'égard du spectacle du sang et de la mort, mêlée à l'essor des préoccupations hygiénistes et sanitaires, puis à l'émergence du mouvement animaliste, amènent les pouvoirs publics à contrôler la corporation bouchère et l'activité d'abattage (Agulhon, 1981 ; Baldin, 2014). Le décret impérial du 9 février 1810 amorce la mise en place des abattoirs municipaux dans les grandes villes françaises ; celui de la Villette ouvre ses portes en 1867. Jusqu'aux années 1990, les autorités territoriales s'impliquent ainsi dans le gouvernement et la gestion des abattoirs, outils stratégiques de l'approvisionnement et donc de la stabilité politique (Daviron *et al.*, 2017).

Dans le mouvement de *déterritorialisation* du système alimentaire qui s'accélère dans les années 1950 (Bognon, 2014 ; Brand, 2015), la prestation de l'abattage s'est progressivement privatisée, en lien avec l'industrialisation de l'agriculture et le développement de filières longues et spécialisées dans le lait et la viande. Cette privatisation s'est accompagnée de la spécialisation des abattoirs par espèce, de leur concentration géographique (essentiellement dans l'ouest du pays) et de l'augmentation des

1. Nous remercions vivement l'abattoir des Hautes-Vallées de Guillestre pour son partenariat dans cette recherche-action et pour l'accueil chaleureux de ses acteurs. Par respect de l'anonymat, les noms ne sont pas cités ici, mais les visages, les voix et les gestes des éleveurs-tâcherons rencontrés nous ont accompagnés tout au long de cette écriture. Nous remercions également Bénédicte Peyrot (abattoir de Guillestre), Jacques Alvernhe (association pour des abattages paysans) ainsi que Coralie Mounet et Marc Higgin (PACTE) pour leur relecture et leurs suggestions. Merci, enfin, au photographe Alberto Campi pour sa précieuse collaboration.

**Figure 1.** Définitions établies par la Confédération paysanne et la FADEAR (2019)

**Abattoir :** établissement agréé auquel s'appliquent les textes réglementaires sur l'abattage et réalisant toutes les activités d'abattage depuis la mise à mort jusqu'au ressuage [refroidissement et séchage de la viande].

**Abattage de proximité :** approche qui recouvre l'ensemble des outils accessibles aux éleveurs et bouchers qui développent leur activité en circuits courts ou locaux : abattoirs « classiques » de différents tonnages avec prestations externes, ateliers d'abattage à la ferme, abattoirs mobiles. Les abattoirs industriels, détenus par des grands groupes privés et coopératifs, sont exclus de cette approche

**Abattoir paysan :** abattoir de proximité (abattoir classique, atelier à la ferme, abattoir mobile) géré par et pour les paysan-nes, et ancré dans un territoire

**Abattoir mobile :** abattoir dont une partie ou la totalité des activités peuvent se déplacer d'un endroit à un autre. [Les abattoirs mobiles se déplacent sur des placettes d'accueil aux raccordements agréés, et permettent d'effectuer toutes les étapes de l'abattage, de l'étourdissement à la mise au frigo des carcasses. Les caissons mobiles se rendent à la ferme et permettent d'y réaliser l'étourdissement et la saignée, puis ils rejoignent un abattoir fixe pour y réaliser la suite de la chaîne].

volumes abattus. Dans la période 1970-2000, la moitié des abattoirs français a fermé par vagues successives et, en 2010, les abattoirs publics ne représentaient plus que 36 % des structures en France, soit 102 établissements (Latapie, 2015). Leur régression a entraîné celle des structures de petite taille et des abattoirs de proximité, pourtant qualifiés « d'abattoirs de soutien » de la boucherie traditionnelle et des circuits courts : en 2009, ils ne couvraient plus que 2 % des tonnages de viande dans le pays (Ravaux, 2011).

Jusqu'aux années 1980, l'abattoir est cependant resté un espace de sociabilité, ouvert aux professionnels dans leur diversité. Les employés y côtoyaient bouchers, chevillards, bouviers et éleveurs (Delavigne, 2006)<sup>2</sup>. Mais l'industrialisation croissante du système d'abattage signe la disjonction entre l'élevage et l'alimentation : entre les deux, la mise à mort des animaux et leur transformation en carcasse deviennent une boîte noire. « Désormais, l'abattage doit être industriel, c'est-à-dire massif et anonyme ; il doit être non-violent, idéalement : indolore ; il doit être invisible, idéalement : inexistant. Il doit être comme n'étant pas » résume l'ethnologue Noëlie Vialles (1987 : 22).

Cette industrialisation des abattoirs à grande échelle a bouleversé l'esprit et les conditions de travail des employés sur la chaîne (Vialles, 1987 ; Molinier et Porcher, 2006 ; Guigon et Jacques-Jouvenot, 2007). Elle a également impacté les petites et les moyennes fermes, du fait de son coût économique engendré par des structures éloignées, mais aussi de son coût moral pour les éleveurs (Porcher, 2003). Ces derniers ont eu le sentiment que leur travail

est « saccagé » au regard du stress pour leurs animaux lors du transport et de l'attente en bouverie (qui désigne la zone de maintien des animaux après leur décharge), de la qualité de la viande qui s'en ressent, et de leur impression d'abandonner leurs bêtes à cette étape difficile (Porcher, Lécirvain, Savais et Mouret, 2014 : p. 44-45). Certains de leurs animaux ont été refoulés des abattoirs privés du fait de leur morphologie non standard – trop grands, trop gros, trop cornus, trop petits. Le traitement des animaux dans les abattoirs a en outre suscité un malaise grandissant dans la société (Traïni, 2012 ; Boukala et Givre, 2019), régulièrement alimenté par la diffusion des vidéos de l'association L214, visant à montrer des actes de violence et de cruauté envers les animaux. La mise en place de normes de bien-être animal, de plus en plus exigeantes, n'a pas clos les controverses, car le manque de moyens matériels, de personnel formé et de contrôles administratifs n'enraye pas les dysfonctionnements récurrents (Hochereau et Jourdan, 2015 ; Burens et Nicot, 2018 ; Mathy, 2022)<sup>3</sup>. En outre, l'abattage sans douleur, dit « humanitaire », est devenu une condition de la production de viande de masse et de légitimation du système industriel lui-même (Rémy, 2003 ; Le Neindre *et al.* 2009 ; Higgin, Evans, Miele, 2011 ; Jourdan, 2020).

En marge de cette évolution, une dynamique confidentielle et peu documentée s'est amorcée à partir des années 1990. De petits abattoirs de proximité ont été repris (à la suite de faillites) ou créés par des collectifs d'éleveurs, avec le soutien de collectivités territoriales. Ces initiatives méconnues se sont avérées pérennes, comme dans le cas de l'abattoir de l'Oisans (Isère, 1998) ou de Die (Drôme, 2004). Des initiatives plus récentes

2. Les chevillards sont des intermédiaires grossistes qui achètent des carcasses et les revendent à des commerces de détail. Le terme de bouvier a plusieurs sens. Il désigne historiquement ceux qui conduisent les bœufs ; par extension le terme renvoie aux professionnels qui achètent et/ou transportent les animaux d'élevage vivants à des fins de commerce. Dans les abattoirs, les bouviers sont actuellement les professionnels qui gèrent le déchargement, l'enregistrement et le tri des animaux.

3. Écouter aussi <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/secrets-d-info/maltraitance-animale-dans-les-abattoirs-les-promesses-non-tenues-de-la-loi-alimentation-5486925>



à Guillestre (Hautes-Alpes, 2016), au Vigan (Gard, 2018), ou encore à Saint-Auban-sur-l'Ouvèze (Drôme, 2020) sont significatives de l'émergence d'abattoirs « paysans ». Leur modèle de gestion inspire actuellement les expérimentations d'abattoirs mobiles autorisés en France par la dernière loi Egalim sur l'agriculture et l'alimentation. Ces abattoirs ont la particularité d'être mis en service par des éleveur·ses qui ne sont pas employé·es de la structure mais rémunéré·es à la tâche – d'où leur appellation d'éleveurs-tâcherons<sup>4</sup>. Les éleveur·ses adaptent leur présence aux besoins réels. Cette organisation du travail génère des charges variables et non pas fixes, ce qui contribue à l'équilibre financier de ces structures. La terminologie d'abattoirs « paysans » utilisée dans cet article est cependant récente. Elle émane de la Confédération paysanne et de la FADEAR<sup>5</sup> qui militent pour le maintien d'abattoirs de proximité (figure 1).

## 2. MÉTHODOLOGIE

Cet article relève d'une recherche au long cours sur les abattoirs paysans et d'une proximité tissée depuis 2019 avec les réseaux qui les soutiennent. Une première recherche-action a porté sur un projet d'abattoir mobile, initié par des éleveur·ses de petits ruminants dans le sud de la France (Riegel 2020a et b ; 2021). Afin de comprendre les spécificités du travail d'abattage des éleveurs-tâcherons, une seconde recherche s'est engagée

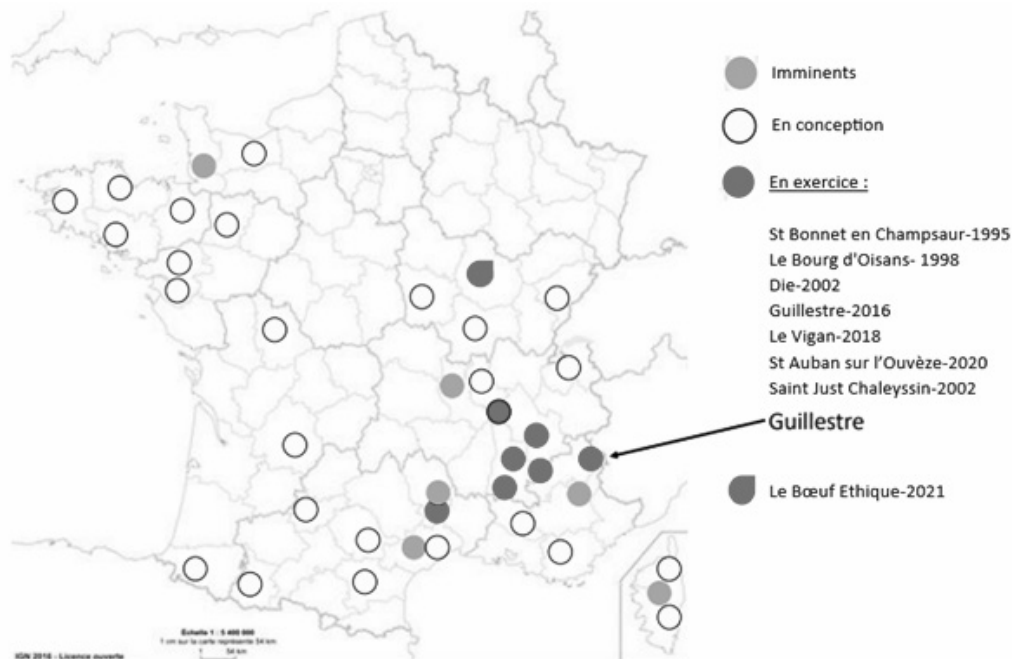
avec l'abattoir paysan des Hautes-Vallées de Guillestre (Hautes-Alpes), s'appuyant sur trois volets.

À la suite d'une série d'entretiens semi-directifs menés les années précédentes, et d'établissement de relations de confiance avec certain·es éleveur·ses, Julie Riegel a mené une enquête ethnographique en abattoir entre janvier et avril 2022. Elle a observé, durant six sessions d'abattage, le travail en train de se faire, en des lieux différenciés de l'abattoir – chaînes ovins et bovins, bouverie et triperie, atelier de découpe. Des observations et des entretiens à l'abattoir du Vigan (Gard) ont permis de recueillir des données de contrepoint. Une restitution de cette enquête auprès de douze éleveur·ses-tâcherons, dans l'abattoir, a permis de mettre ses observations et ses propositions d'analyse en discussion.

Afin d'essayer de capter des ambiances, des gestes, des attitudes corporelles, dans une approche sensible, cette enquête ethnographique s'est également appuyée sur le travail photographique d'Alberto Campi. Ses photographies avaient vocation à nourrir le processus d'enquête, en proposant un regard tiers et des matériaux réflexifs aux chercheuses et aux éleveur·ses. Certaines images présentées ici font simplement office d'illustrations : c'est à travers la réalisation d'une exposition que le croisement ethnographie-photographie a pu s'articuler pleinement.

Enfin, cet article s'appuie sur l'enquête d'Ambre Chartier réalisée dans le cadre de son stage de fin d'étude d'ingénieure, portant sur la place de cet abattoir dans le

Figure 2. Localisation des abattoirs paysans en exercice et en projets (Source : J. Alvernhe)



4. Un à deux salariés de l'ancien abattoir peuvent rester employés à leurs côtés (Seyne les Alpes) tandis que dans d'autres cas, l'abattoir ne fonctionne qu'avec des tâcherons qui sont principalement éleveur·ses, mais aussi maraîcher·es ou bouchers (Guillestre).

5. La Fadem est le réseau de l'agriculture paysanne, c'est une fédération proche de la Confédération paysanne qui regroupe les associations pour le développement de l'emploi agricole et rural.

système alimentaire territorial (Chartier, 2022). Elle a notamment mené seize entretiens semi-directifs auprès des éleveurs-tâcherons, des usagers de l'abattoir, de trois intermédiaires et de deux acteurs publics impliqués dans le développement de l'abattoir.

La première partie de cet article porte sur la gestion et l'organisation collectives des éleveurs-tâcherons dans l'abattoir et montre comment ils s'affranchissent des référentiels de productivité en faisant vivre des valeurs non marchandes et en élaborant leurs propres règles de fonctionnement. La seconde partie s'intéresse à la double vision professionnelle des activités d'abattage progressivement déployée par les tâcherons, dans laquelle s'affirment leurs regards et leurs savoirs d'éleveur·ses. La dernière partie explore comment les normes administratives, réglementaires et professionnelles du système d'abattage sont bousculées et déverrouillées par les abattoirs paysans.

### 3. FAIRE COMMUN DANS L'ABATTOIR

Alors que la mise à mort des animaux d'élevage, la découpe et le commerce de leur viande est historiquement l'affaire des bouchers, puis d'employés publics et privés, l'irruption d'éleveur·ses dans l'abattoir constitue une rupture, si ce n'est une transgression. Car les éleveurs-tâcherons ne sont pas des employés d'un nouveau genre : ils y travaillent de manière volontaire un jour par semaine, dans le prolongement de leur activité et de leur statut à la ferme. À l'abattoir des Hautes-vallées de Guillestre, leur présence à l'abattoir est chaque mardi auto-déterminée, liée autant à des motivations personnelles qu'à un engagement moral vis-à-vis de leurs pairs. La présidente de la SCIC assure bénévolement des fonctions de direction et de coordination de l'abattoir, en a la responsabilité juridique, mais n'a pas de pouvoir hiérarchique sur les tâcherons. Ce collectif a les attributs d'un commun. Pas forcément dans le sens d'une ressource environnementale dont les usagers sont interdépendants et s'organisent afin que chaque individu ait des droits d'accès et des obligations

d'usage équitablement partagés (Ostrom, 1990). Mais dans la mesure où les pratiques sociales, la co-activité qui se développent dans l'abattoir, selon des principes participatifs et des valeurs non marchandes, l'instituent comme un commun (Le Moigne, 2012 ; Laval, 2016).

#### A. Sur la chaîne : une auto-gestion sans cadence

Dans les abattoirs de type industriel, le travail des employés est assujéti à des cadences et à l'assignation d'un poste fixe, physiquement circonscrit dans l'espace. La fragmentation des tâches, la répétitivité des gestes, le rythme de leur exécution, sont dictés par la chaîne d'abattage et l'automatisation des tapis et des crochets sur lesquels circulent les animaux puis les carcasses. En 1906, le livre *La Jungle*, du journaliste Upon Sinclair, fait scandale en révélant la terrifiante condition ouvrière et animale des premiers grands abattoirs industrialisés. En France, un siècle plus tard, et malgré une évolution considérable des normes, les impacts physiques et psychologiques du travail en abattoir restent dramatiques, bien que peu documentés. Ils sont décrits par des employés (Geffroy, 2016), des chercheurs (Guigon et Jacques-Jouvenot, 2016) ou des journalistes (Le Guilcher, 2017) : pathologies musculo-squelettiques, problèmes de sommeil, consommation de drogues pour tenir, craintes d'être déclarés inaptes... ponctuent la trajectoire professionnelle des opérateurs. Dans son article sur la fermeture de l'abattoir d'Arles, Anne-Elène Delavigne (2006 : 9) cite les propos d'un employé ayant vécu l'industrialisation de l'activité : « J'ai aimé mon métier. Mais maintenant, mon métier, je m'en fous complètement. Le travail n'est plus le même. En faisant les chaînes d'abattage, ils ont fait des petites mains. En faisant des petites mains, ils ont fait des petits esprits ». En l'absence de formation au métier, ce n'est pas le savoir-faire mais plutôt le pouvoir-faire qui permet le recrutement, en particulier la capacité à supporter la violence du métier, à la croisée de la « saleté » du travail et du regard extérieur porté sur celui-ci (Guigon et Jacques-Jouvenot, 2016). Dans les abattoirs de proximité encore en service, où quelques employés assurent la totalité des tâches, les contraintes et les effets du travail peuvent différer : le

**Figure 3.** Repères sur la reprise de l'abattoir des Hautes-Vallées de Guillestre

Aux portes du Queyras, sur le plateau de Guillestre, l'abattoir des Hautes Vallées est un abattoir multi-espèce (ovins, caprins, porcins et équins) construit en 1972. Après plusieurs phases de rénovation, il devient en 1995 propriété du SMIAGD (Syndicat Mixte Intercantonal de l'Abattoir Guil-Durance), regroupant autrefois 5 communautés de communes, et 4 aujourd'hui (le Briançonnais, les Écrins, le Guillestrois-Queyras, et l'Embrunais). Trois structures assurent alors le fonctionnement de l'abattoir, s'occupant respectivement de la gestion, de la commercialisation et du personnel. Peu après des travaux financés par le SMIAGD à hauteur de 1 million d'euros TTC, l'abattoir ferme ses portes pour raison économique en août 2016. Des éleveur·ses, soutenu·es par le maire de Guillestre, un député, d'autres élus et par le Préfet, se mobilisent et fondent une association de préfiguration d'une SCIC. En décembre 2016, en un temps record, la DSV (Direction des Services Vétérinaires) donne l'agrément à l'abattoir pour rouvrir ses portes.

**Illustration 1.** Travailler à son rythme, trouver son geste. Épileuse à cochons. Photo Alberto Campi



sous-investissement matériel et humain augmente les risques d'incidents pour les animaux et les hommes, les employés les plus anciens sont usés par le métier, tandis que sur d'autres sites les intérimaires se succèdent sans acquisition de savoir-faire. Quel que soit le contexte de travail, la bienveillance comme la maltraitance des hommes favorisent celles des animaux (Molinier et Porcher, 2006) et la violence envers les bêtes n'est pas banalisée parmi les salariés (Rémy, 2009 ; Jourdan et Hochereau, 2019).

À Guillestre, chaque mardi, l'abattoir est par contraste un espace surprenant d'auto-gestion, de circulation et de chaleur humaine. Certes, les douze éleveurs-tâcherons qui y officient (à raison de six à dix présents chaque mardi) se sont spécialisés sur certaines espèces ou certains gestes, en fonction de leur inclinaison physique, morale ou des affinités entre pairs. Des postes comme la pesée et l'étiquetage nécessitent une aisance informatique, la fente des bovins et des porcs une force physique minimale, l'étourdissement-saignée une absence de répugnance à donner la mort. Mais au-delà des spécialisations individuelles, qui permettent de gagner en savoir-faire et en confiance, chaque tâcheron peut occuper d'autres postes en fonction de la composition de l'équipe, des besoins du jour, de la saison. La mobilité d'un bout à l'autre de la chaîne renvoie aussi à des logiques de confort et de solidarité, dans des rapports d'égalité : il est fréquent de demander de l'aide pour opérer à deux sur l'arrache-cuir des bovins, ouvrir l'épileuse des porcs, perfectionner son maniement de la scie hydraulique pour fendre les carcasses, se pencher à plusieurs sur une panne, relayer

une absence momentanée pour affaire personnelle ou pour accueillir des visiteurs. Le dialogue et la convivialité sont rendus possibles par un niveau sonore que supporte aisément le profane. Mais l'organisation des postes est aussi tributaire de l'équipement disponible : à l'abattoir paysan du Vigan (Gard), l'absence de palan pour les bovins exige un travail d'équipe autour de la table, tandis qu'à Guillestre, la récupération du sang des cochons nécessite un binôme pour le fouetter afin qu'il ne coagule pas. Le manque d'effectifs certains jours peut aussi entraîner une polyvalence subie. À l'abattoir du Vigan, une règle récemment formulée implique, pour être éleveur-tâcheron, d'être présent 25 semaines par an à raison d'un mardi sur deux ou chaque mardi durant six mois.

Outre cette réappropriation de l'espace de l'abattoir, dans lesquels ils circulent en tous sens, les éleveurs-tâcherons s'affranchissent de la chaîne en auto-gérant leur rythme du travail. L'heure de démarrage le mardi matin est variable, tributaire du café matinal et des causeries du jour. L'heure de fin d'abattage, qui annonce le repas partagé, est encore plus aléatoire en fonction de la composition de l'équipe, du nombre d'animaux « à faire », des aléas récurrents. Durant la session d'abattage, une résistance tacite se manifeste dès lors que l'un des membres fait sourdement pression pour travailler plus vite ou finir plus tôt. Prendre résolument son temps signe l'auto-gestion des éleveurs-tâcherons dans l'abattoir et laisse la place à l'apprentissage, aux rythmes personnels, ainsi qu'à la discussion : blaguer, parler du métier entre pairs ou simplement de soi est très apprécié, au regard

d'un mode de vie relativement solitaire. Prendre le temps permet aussi de s'économiser, en limitant la pénibilité et les risques du travail. « C'est le nombre d'animaux qui fait que ce n'est pas toujours facile. Tout est un peu physique. Mais on va à notre rythme ! C'est important ça » résume un tâcheron arrivé il y a quelques mois. Les tueurs (tels qu'ils se nomment à ces postes) ont un rôle stratégique dans cette gestion du temps. Le tâcheron qui étourdit et saigne les petits ruminants et les porcs, regarde fréquemment où en sont ses collègues dans la préparation des carcasses. Il prend soin d'instaurer de la régularité dans le travail mais de ne pas « envoyer » trop de bêtes qui, en s'accumulant côte à côte, générerait du stress en aval de la chaîne. Il s'ajuste au rythme des autres, et peut venir en renfort sur d'autres postes. Pour autant, certains tâcherons ont la capacité de travailler plus vite qu'à l'ordinaire et peuvent la déployer lorsque la fatigue se fait collectivement sentir ou qu'une longue journée s'annonce avec une équipe peu nombreuse.

C'est ainsi le souci du collectif et le souhait de faire vivre des valeurs communes qui structurent l'espace et le temps dans l'abattoir de Guillestre. À l'imaginaire productiviste de l'immédiateté et de la rentabilité se substitue celui de la lenteur et de la convivialité (Pelgrims, 2018). Cet esprit des lieux, la présidente de la SCIC l'a insufflé dès les premiers mois de reprise de l'abattoir par les éleveur·ses. Le vendredi, jour de récupération des carcasses par les usagers de l'abattoir, c'est elle qui officie pour les accueillir. Au-delà des paiements, de la prise de parts sociales, de rencontres avec des acteurs de la restauration collective, elle représente une personne ressource nouvelle pour les éleveur·ses, à la fois écoutante, conseillère et médiatrice. Ses multiples identités professionnelles (cadre à la mairie de Guillestre, découpe et transformation bouchère qu'elle exerce à la ferme, éleveuse ovine avec son mari, lui-même tueur-tâcheron dans l'abattoir) lui donnent une légitimité particulière. Mais la confiance que les éleveurs-tâcherons, les coopérateurs et le conseil d'administration lui accordent tient aussi à son rôle de meneuse dans la reprise de l'abattoir et de sa capacité à fédérer.

### **B. Une organisation favorable à la coopération**

L'abattoir, propriété publique de la collectivité, est perçue par les tâcherons comme leur propriété collective : « Nous, l'abattoir nous appartient » ; « c'est notre outil de travail » peut-t-on entendre. Et son entretien, comme sa maintenance, sont également internalisés. Trois éleveurs dédiés, dénommés « tâcherons techniques », se consacrent au suivi du matériel et des machines. Entre air comprimé, matières corrosives, froid et humidité, l'abattoir est un « milieu agressif » aux dysfonctionnements récurrents. La présence hebdomadaire des tâcherons leur permet d'entretenir leur outil de travail et d'être extrêmement réactifs en cas de dysfonctionnement, sans dépendance technique et économique à des prestataires extérieurs.

La panne du compresseur, de la scie circulaire ou de l'arrache-peau sont une affaire collective. Certains tardent à venir manger un mardi après la session d'abattage pour réparer un tuyau percé. La maintenance, mais aussi la sécurité et la trésorerie de l'abattoir concernent tout le collectif. Il est naturel, pour tous ceux qui le peuvent, de repartir le mardi avec des sacs d'os et de déchets non consommables pour les donner à leurs chiens ou à ceux du voisin, afin de diminuer les frais d'équarrissage pour l'atelier de découpe.

L'abattoir de Guillestre est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) : ce statut repose sur le multi-sociétariat qui permet de dépasser les cadres coopératifs traditionnels en incluant les acteurs du territoire concernés par une activité commune. Les 140 coopérateurs de la SCIC sont sur un pied d'égalité : ils possèdent une voix, quelle que soit la part qu'ils ont investie. Les SCIC ont été identifiées comme des formes d'entrepreneuriat pertinentes pour sauvegarder des abattoirs de proximité, mais ce statut à lui seul dit peu de choses sur le pouvoir respectif des différents coopérateurs et sur le fonctionnement quotidien de l'entreprise (Latapie, 2015). En revanche, les règles et les procédures de travail, ces supports d'organisation et de contrôle, sont des indicateurs fiables des principes politiques de l'abattoir et de la façon dont les valeurs non marchandes sont rendues visibles (Bauwens et Pazaitis, 2019).

Une membre du conseil d'administration évoque d'ailleurs « l'équilibre précaire » du collectif des éleveurs-tâcherons, ce qui semble être le cas de toutes les communautés intentionnelles (Starhawk et Chognard, 2021). Si les éleveurs-tâcherons mettent en avant le plaisir du faire ensemble et des liens qu'il permet de nouer, les règles de fonctionnement de l'abattoir sont déterminantes dans la coopération sur la chaîne. Les procédures administratives valorisent en effet le travail collectif tout en prêtant attention aux spécificités individuelles. Le calcul des prestations des tâcherons (appelées indemnités dans d'autres sites) est propre à chaque abattoir paysan mais fonctionne selon une même logique : à l'abattage de chaque type d'animaux (petits ruminants, porcs, veaux, bovins) correspond un forfait, à diviser entre les tâcherons présents ce jour-là, sans distinction de tâches. Le tâcheron à la tuerie, poste à la fois craint et valorisé, ne gagne pas plus que celui ou celle à la triperie, poste souvent dévalorisé et peu demandé. Ce mode de calcul matérialise l'idée que chaque tâche et chaque personne comptent à parts égales dans le travail collectif. Ces principes ne sont pas négociables, et un tâcheron qui ne les accepte pas quitte le collectif. Concernant les tâcherons techniques, leur dédommagement se fait via un forfait mensuel. Des réflexions sur l'équité ont cependant conduit à de nouvelles procédures : le forfait peut augmenter avec des bovins de grande taille ou pour un abattage particulier (lot d'animaux malades, Aïd). Le tâcheron revenant faire un nettoyage chimique de fond le mercredi, un

tâcheron technique faisant une grosse installation, celui qui vide et nettoie la station de pré-traitement des eaux de lavage, reçoivent une rémunération particulière.

Outre ces règles comptables officielles, la présidente de la SCIC a des façons de faire qui favorisent durablement le sentiment d'appartenance au collectif, par-delà les sessions d'abattage. Ainsi, les personnes malades ou absentes sur de longues périodes reçoivent toujours leur message du dimanche soir annonçant le détail de l'abattage du mardi. Une autre règle de l'abattoir montre l'importance des valeurs non marchandes de la structure : les tarifs d'accès aux services de l'abattoir sont adossés au niveau d'engagement des usagers et non aux tonnages abattus, comme dans les abattoirs conventionnels, où les gros apporteurs paient moins chers. Les éleveurs-tâcherons ont des tarifs préférentiels à la triperie et les coopérateurs de la SCIC peuvent louer la salle de découpe.

Les conséquences d'un accident du travail lors d'une session d'abattage sont également révélatrices de l'absence de liens de subordination. Dans les abattoirs conventionnels, afficher une fragilité corporelle semble impossible. Si on est en poste, même souffrant, on se tait et on tient, d'autant que les salaires sont indexés sur le niveau de pénibilité et de dangerosité des postes (Geffroy, 2016). Au sein des éleveurs-tâcherons, les risques de l'activité sont reconnus, une attention est portée à la blessure, mais elle ne signifie ni le déficit personnel, ni la responsabilité d'autrui : on peut se couper avec son couteau, se prendre un coup de corne, de sabot, de jus (électricité), recevoir en pleine tête une carcasse qui se décroche, se broyer le doigt sous l'épileuse ou se démettre l'épaule, mais ne pas devoir se taire et dissimuler sa douleur ou, à l'inverse, s'en prendre à la responsabilité de l'employeur. Les incidents, les accidents, sont mis en mots, discutés, avec le souci de la santé à retrouver pour la personne blessée mais aussi de comprendre comment mieux les prévenir. C'est en outre à chacun-e de déterminer s'il revient sur la chaîne, et où. Parce que l'abattoir leur *manque*, des tâcherons invalidés peuvent passer dire bonjour le mardi, ou occuper de nouvelles fonctions leur permettant de continuer à œuvrer dans le collectif.

Pour autant, l'avenir de l'abattoir n'est pas sans susciter de l'inquiétude dans l'équipe, pour des motifs variables : entre la crainte de manquer d'éleveur-ses volontaires pour assurer la relève et méfiance vis-à-vis de revirements possibles émanant des acteurs publics.

#### 4. UNE VISION PROFESSIONNELLE SPÉCIFIQUE

Le processus d'abattage des animaux nécessite la maîtrise d'outils et de gestes spécialisés, dont la conformité est contrôlée par les inspections vétérinaires. Ces

« savoirs de la tâche », formalisés par des procédures, sont optimisés ou transformés par des « savoirs d'activité », aussi appelés savoirs d'expérience ou savoirs implicites (Savoyant, 2008). Dans le cas des éleveurs-tâcherons, la pratique et l'apprentissage entre pairs leur permettent de gagner en connaissance et en savoir-faire, comme cela est décrit pour des employés d'abattoirs expérimentés (Muller, 2002 ; Higgin, Evans, Miele, 2011 ; Jourdan et Hochereau, 2019). Mais dans le cas des éleveurs-tâcherons, les façons de faire et les manières de voir qu'ils développent apparaissent spécifiques (Pentimalli et Rémy, 2020), car elles mêlent un double référentiel professionnel : celui de l'abattage et celui de l'élevage.

##### A. Le « métier qui rentre »

Les premiers temps de mise en fonctionnement de l'abattoir sont rétrospectivement décrits par les tâcherons comme une période difficile, à l'abattoir paysan de Guillestre comme à celui du Vigan. Le tout premier matin de la reprise implique d'allumer les lumières, les machines, de se saisir une première fois du pistolet à tige perforante pour tuer un bovin ou de l'électronarcose pour étourdir un porc ou une brebis. À Guillestre, puis au Vigan, les éleveur-ses ont été épaulés les premiers temps par des personnes ressources – anciens salariés des lieux, éleveur fondateur de l'abattoir paysan de Die, consultant qui accompagne les reprises d'abattoirs... Pour autant, sur les deux sites, des difficultés surgissent immédiatement, sous l'œil scrupuleux des inspecteurs vétérinaires : les reprises de conscience suite à l'électronarcose sont fréquentes, mettant à l'épreuve l'aspiration des éleveurs à être irréprochables sur le plan du bien-être animal. La tuerie des bovins est également problématique, conçue selon une approche en face-à-face qui effraie l'animal au Vigan, sur le côté mais avec une marche mal-aisée pour atteindre le piège à Guillestre. Il faudra de part et d'autre la commande de nouveaux appareils, plusieurs essais-erreurs de modes opératoires et les conseils de certains vétérinaires pour que cette étape cruciale de la mise à mort devienne satisfaisante, avec des solutions différentes selon les abattoirs. Les éleveurs-tâcherons relatent aussi la lenteur du travail lors des premières sessions d'abattage, les journées interminables, la crainte d'entailler un muscle ou de percer une panse, les douleurs aux mains, aux lombaires, aux épaules – ici due aux carcasses qu'il faut pousser manuellement sur les crochets le long de la chaîne. L'organisation globale à la ferme est également bouleversée, pour soi-même et pour les collègues en GAEC ou les compagnons du foyer. Dégager un mardi par semaine implique des journées de travail considérables le lundi, de faire les impondérables de la journée à l'aube le mardi, d'être plus fatigué que de coutume le mercredi.

À cette première période d'initiation douloureuse, d'une durée variable selon la maturité des abattoirs, succède le temps du « métier qui rentre », de la « fierté

**Illustration 2.** Un savoir-faire collectif. Chaîne ovins. Photo Alberto Campi

du travail bien fait ». Cette seconde période se raconte par la rapidité nouvelle du travail, la maîtrise du geste, du couteau, des machines (arrache-peau ou palan), qui permettent d'être précis mais aussi d'économiser le corps par une position adéquate. C'est aussi la propension à moins se salir, les coupures aux mains qui se font plus rares. Les spécificités propres à certaines espèces sont bientôt connues, comme cette zone de nerfs à sectionner chez les cervicales des bovins pour pouvoir fendre ensuite la carcasse. En triperie, le tâcheron réfère à l'œil averti pour examiner les panses, évaluer la température et la durée permettant de les blanchir sans qu'elles rétrécissent. À la chaîne des petits ruminants, les tueurs mouillent désormais la tête des ovins les plus laineux pour favoriser leur étourdissement, tandis qu'au Vigan, les bêtes très cornues sont étourdies avec le pistolet à tige perforante utilisé habituellement pour les bovins. Semaine après semaine, mois après mois, les rapports d'inspection des services vétérinaires reconnaissent la conformité puis la qualité du travail, notamment la réactivité de l'équipe en cas de procédure ou de matériel déficients. Les tâcherons expriment leur satisfaction du travail bien fait, leur sensation que « le métier rentre », la fierté de voir en fin de session d'abattage les carcasses « propres », « bien faites », « bien alignées ». L'une parle même d'une « fluidité et d'une esthétique du travail » acquise. Ils prêtent actuellement peu attention à la

présence des représentants vétérinaires, sauf si ceux-ci les interpellent. Des positions de prédilection permettent de mieux lier le corps, l'outil et les matières travaillées, comme c'est le cas pour cette éleveuse présente dès la reprise, femme de petite taille qui « a l'âge de ses artères ». Cette période voit aussi le nombre de visites augmenter, lesquelles sont régulières à l'abattoir, de la part d'éleveur-ses porteur-ses de projets similaires, de journalistes, de chercheur-ses, d'étudiant-es et même de classes de primaire<sup>6</sup>. Pour les tâcherons arrivés plus récemment, les conditions d'apprentissage s'en ressentent : ils témoignent d'une imprégnation facile et progressive au contact des anciens, ainsi que de la plus grande polyvalence qui leur est demandée. Les nouveaux entrants sont également plus jeunes d'une génération, ce qui facilite leur prise en main des postes informatiques pour l'enregistrement et la pesée.

Vient enfin le temps de la reconnaissance, celle de l'administration, des collectivités territoriales, mais aussi celle des usagers de l'abattoir. C'est alors le regard des pairs qui entre en jeu, celui des « apporteurs ». Peu de personnes, à l'exception des représentants des services vétérinaires, ne peuvent en réalité comparer les pratiques de travail dans l'abattoir avant et après sa reprise par les éleveur-ses. Les services vétérinaires témoignent quant à eux d'une gestion radicalement différente, au

6. Voir à cet effet <https://www.youtube.com/watch?v=hBhap-t7ldU>

regard de l'état général de l'abattoir, de la rigueur dans la traçabilité, de l'implication des tâcherons. Pour les usagers, cette nouvelle gestion a impliqué la possibilité (et l'obligation à Guillestre), d'amener les animaux à l'abattoir un seul jour par semaine et le matin même, mais aussi de les décharger et de les faire entrer dans la bouverie. De 8h à 9h, les apporteurs s'y succèdent selon des routines hétérogènes : s'attarder ou pas en signant les papiers, passer ensuite au bureau boire un café, causer avec d'autres apporteurs, déposer ses bêtes et filer rapidement... Celui-ci passe souvent avec son fils, celui-là est assez expéditif, d'autres émettent un sifflement ou murmurent en déchargeant les brebis : « allez, suis papa », « on a bien voyagé », ou semblent en étreindre une tout en la poussant hors de la remorque. Plusieurs éleveurs témoignent du changement de comportement des porcs depuis la reprise de l'abattoir, qui ne sont plus mélangés toute une nuit avec d'autres bêtes dont les odeurs et les sons les effraient. Un mardi matin, des cochons dans la bouverie se sont endormis, ce qui est régulièrement raconté par les éleveurs-tâcherons. D'autres témoignages signalent que les carcasses récupérées sont moins souillées qu'auparavant, qu'elles ne portent plus d'hématomes<sup>7</sup> et que les éleveur-ses sont maintenant sûrs de récupérer leur viande, leur sang et les abats de leurs animaux. Cet éleveur de porcs et tâcheron-technique de l'abattoir, ajoute : « la bête est bien traitée, respectée, et pas seulement quand elle est vivante ».

## **B. L'œil de l'éleveur-se**

Dans l'abattoir, vivants ou morts, les animaux ne sont jamais anonymes. C'est l'animal de quelqu'un et pour quelqu'un. Les carcasses, les abats, la viande à venir, ne sont pas des produits d'usine parmi d'autres. Les éleveurs-tâcherons introduisent de la continuité dans l'abattoir : ils regardent et ils parlent des animaux et des carcasses avec un imaginaire de l'avant et un imaginaire de l'après.

Le référentiel professionnel de l'abattage acquis, celui de l'élevage ressurgit et marque de son empreinte le travail dans l'abattoir. Les tâcherons voient et comparent les animaux et les carcasses avec des yeux d'éleveur-se. Ils jaugent de l'état d'une bête à son déchargement et se font une opinion sur son mode d'élevage comme sur la carcasse à venir. Leur intérêt pour les animaux se manifeste aussi lorsqu'ils sont morts : les carcasses sont le support pour échanger des observations et des connaissances, d'autant que les éleveur-ses ne se connaissent pas auparavant et n'appartiennent pas aux mêmes filières (viande ou lait), aux mêmes territoires (Guillestrois, Queyras, Ubaye, Briançonnais ou aux mêmes milieux sociaux. L'attention est portée sur

ce genou de bovin gagné par l'arthrite, sur cette belle peau lainée de mérinos, sur cette carcasse peu grasse aux muscles secs typique des bêtes de réforme, sur le constat désolé qu'en ce début de printemps certaines brebis étaient pleines et n'ont pas été bien repérées. Ces discussions amènent les tâcherons à comparer leurs pratiques d'élevage, qui s'avèrent hétérogènes, et à en voir le résultat lors de la transformation de leurs animaux en viande. Certain-es font désormais ressuyer leurs carcasses au-delà de trois jours, sur les conseils de l'artisan-boucher qui officie sur commande à la salle de découpe, afin que les sucs aient le temps de se former, d'attendrir et de donner du goût à la viande. D'autres ont modifié leurs pratiques d'engraissement pour mieux « finir » leurs agneaux et faire de plus jolies carcasses. À la triperie, en fin de session, les abats sont souvent préparés à deux ou trois, des recettes s'échangent pour cuisiner les cervelles, les rognons et les langues, dont l'inspecteur vétérinaire est lui-même friand. Pour beaucoup, tout ce qui est consommable doit être vendu ou offert ; en tous les cas mangé.

Le bien-être animal n'est pas un sujet en tant que tel, ni à la bouverie, ni sur la chaîne, ni autour de la table après les sessions d'abattage. Parfois le bouvier n'a pas eu le temps de mettre de la paille fraîche ; d'autres fois certains lots d'agneaux ou certaines vaches sont nerveux. À ma question sur la façon dont l'abattoir évalue cette dimension de bien-être animal, la présidente de la SCIC ne fait pas une réponse technique ou administrative, mais une réponse d'éleveuse : « on les entend en bouverie, normalement ils sont calmes ; si ça ne va pas, on les entend ». Elle évoque le cas d'un cochon dont les cris s'entendaient jusque dans l'abattoir, qu'un tâcheron est venu calmer « en lui grattant le dos ». Lors d'une visite d'une représentante de la DSV (Direction des Services Vétérinaires) qui s'annonce, les tâcherons discutent de certaines obligations qu'ils ne peuvent mettre en place, comme l'accès à l'eau en extérieur pour les animaux, car elle gèle l'hiver ; mais il n'y a pas d'attente pour les bêtes en extérieur car la bouverie est rarement pleine, sauf les jours de l'Aïd. Les procès-verbaux des services vétérinaires montrent que le matériel de l'abattoir n'est pas toujours adapté à la diversité des gabarits. Comme l'expose Felix Jourdan (2020), les abattoirs de proximité, ancrés dans leurs territoires, reçoivent tous les types d'animaux, en particulier les bêtes de très petite taille (chevreaux) ou de très grande taille (taureaux, porcs de plein air de plus de six mois), ainsi que des vaches aux longues cornes. Les normes européennes de bien-être animal incitent, depuis 2009, à adapter les machines aux bêtes, plutôt que les bêtes aux machines, ce qui amène les abattoirs à se spécialiser sur des espèces et sur des lots standards, ou à investir sur plusieurs chaînes, inaccessibles aux petits abattoirs mal dotés et gérant de petits volumes (Jourdan, 2020). Même bien équipés, les salariés sur la chaîne se

7. Les hématomes ne sont pas forcément la marque d'une maltraitance volontaire, ils peuvent survenir si la brebis a été retenue ou tirée par la peau, si un porc a été bousculé ou mordu par un congénère ou si la carcasse est tombée au sol.

**Figure 4.** Repères sur la question du bien-être animal

Les définitions du bien-être animal sont variées selon les disciplines scientifiques et les acteurs professionnels qui s'en saisissent. En 2015, le comité d'éthique de l'INRA s'est auto-saisi pour élaborer un avis sur le « bien-être des animaux d'élevage ». Son rapport souligne que le bien-être est une question difficile à cerner parce qu'il associe une dimension normative (se sentir « bien ») et des éléments descriptifs (« être » bien) (Inra, Cirad, 2015). Ce rapport fait référence à David Fraser (2008), qui distingue trois niveaux de bien-être :

1. La santé (function well), qui renvoie à une absence de souffrance et l'identification des besoins permettant de maintenir un bon état de fonctionnement de l'animal, ce que mesurent les études behavioristes par les études quantitatives. Ce niveau correspond à une définition négative du bien-être animal (absence de... en-dessous du seuil de...).

2. Le ressenti (feel well), qui associe le bien-être à une expérience subjective et des états à la fois cognitifs et émotionnels (émotions, désirs, liberté d'agir...) Ce niveau reconnaît le caractère sensible de l'animal.

3. La vie naturelle de l'animal, déterminée par les spécificités de l'espèce et la nature des individus, impliquant que les animaux fassent des expériences positives de confort, d'exploration, de comportement social non agressif.

Ce dernier niveau relève d'une définition positive mais aussi collective du bien-être animal, en contrepoint d'une approche souvent centrée sur son état mental individuel. Il implique de prendre en compte les interactions sociales, personnalisées et subjectives entre animaux, et entre animaux et humains (Porcher, 2014 ; Inra, Cirad, 2017).

heurtent cependant à la multiplicité et la contradiction des normes qui s'appliquent dans l'abattoir : selon les attentes et les enjeux des visiteurs du jour, ils adaptent les activités de travail en accord avec les cadres supérieurs, en prêtant plus ou moins attention aux questions de bien-être, de productivité ou de qualité (Muller, 2002).

À Guillestre, amener les bovins de leur box au piège n'est pas aisé. Cela implique de les faire tourner quasi à angle droit, le couloir d'amenée étant très court. L'observation de deux moments difficiles éclaire les pratiques des éleveurs-tâcherons en matière de bien-être animal. Deux vaches que j'ai dénommées « La blanche » un mardi, « La belle aubrac » un autre mardi, ont manifesté leur énervement en bouverie, exprimé de l'agressivité, puis se sont dérobées à l'amenée dans le piège. Des tâcherons ont passé la tête, sont venus voir. Il s'est dit sur la chaîne : « il y en a une qu'est pas commode » ; « qu'a pas envie d'être là ». Une tension montante s'est faite sentir. La blanche, poussée par un bâton placé transversalement sous sa queue, est finalement rentrée sans trop de difficultés dans le piège, mais à l'intérieur elle bouge, elle baisse la tête. Le tueur est tendu mais ne crie pas, ne jure pas. Il essaie de l'atteindre par le haut avec le pistolet à tige perforante en se plaçant sur le côté, puis à l'avant. Celui qui l'assiste agite ses pieds au-dessous du piège mais le tueur lui demande d'arrêter : « ça l'incite à regarder en bas ». Il donnera deux coups de matador avant que la vache ne s'écroule. Plus tard, l'autre tâcheron m'explique ce comportement de baisser la tête, que j'interprète mal : « Non, ce n'était pas de la curiosité. Elle se prépare, si des fois on ouvre la porte. C'est une position de défense, elle se prépare à l'attaque si on ouvre la porte. Il faut

pas s'énervier. Attendre ». Quelques semaines plus tard, l'amenée de « La belle aubrac » est plus compliquée : elle avance puis recule dans le couloir, elle mugit, ses grandes cornes sont menaçantes, la pousser au bâton et à la queue ne suffit pas. Le temps passe, les tâcherons semblent impuissants, ils élèvent la voix « allez, allez, on y va ». Bientôt les deux tueurs qui officient pour les petits ruminants arrivent. Les cinq tâcherons discutent, se relaient devant, derrière l'animal. L'un d'entre eux demande « on n'a pas une corde » ? Passée sur le museau de la vache, guidée par un tâcheron qui se place à sa tête et lui ouvre le chemin, c'est cette pratique de berger qui la fera avancer sans résistance.

Dans les abattoirs de proximité, qui favorisent les relations entre éleveur-ses, animaux et bouviers, ces derniers ont un savoir-faire précieux en cas d'incident, face auxquels les salariés de chaînes très automatisés ont perdu en compétences (Jourdan et Hochereau, 2019). Mais c'est aussi l'absence de cadence, de pression de résultats, qui permet aux éleveurs-tâcherons de prendre *le temps qu'il faut*. Les représentants des services vétérinaires, à Guillestre comme au Vigan, témoignent que ce rapport au temps, ainsi que le ratio élevé hommes-animaux, sont des conditions favorables au bien-être animal. Au-delà du sang-froid des tâcherons, de l'absence d'actes de brutalité et du contrôle collectif sur des possibles dérives que le travail en commun permet, le regard porté sur « La Blanche » et « La belle aubrac » est là encore celui des éleveur-ses. Dans d'autres cas d'études, la résistance et l'agressivité soudainement exprimée par un animal dans l'abattoir rappellent sa singularité, le font sortir de son statut d'objet de masse, mais ce sujet est perçu



comme un ennemi dangereux qu'il s'agit de neutraliser, contre lequel se défendre, ce qui autorise des actes de violence (Rémy, 2003). Dans les deux situations de tension observées à Guillestre, la subjectivation des animaux par les tâcherons n'a pas été négative, au contraire. En reprenant le travail, les commentaires émis par les tâcherons ont porté sur la personnalité de ces individus, leur légitimité à agir ainsi : « il fallait la laisser vivante celle-là. Si elle n'a vu que l'herbe, c'est insupportable » ; « certaines vaches elles ont toujours été en liberté, c'est pas comme les laitières qui sont chouchoutées, elles ont l'habitude d'être attachées » ; elle aurait pu être méchante, elle voulait pas y aller, mais elle a pas cherché à donner des coups de corne » ; « Les animaux, ça se respecte ».

Le regard des éleveurs-tâcherons sur les bêtes qu'ils abattent ne les réduit ni à l'animal-matière des productions industrielles ni à l'animal-enfant des mouvements animalistes (Stepanoff, 2021). Ils les envisagent comme des animaux-sujets qu'il est pensable de tuer sous certaines conditions. La distinction faite par la philosophe Donna Haraway entre des êtres rendus tuables et des êtres tués avec responsabilité prend tout son sens : l'animal-matière est par essence tuable, il doit l'être efficacement, rapidement et en silence, moyennant de développer des normes de bien-être animal standardisées, qui limitent le plus possible des souffrances inutiles. Tuer un animal-sujet implique de ne pas devenir sourd et mutique à son propos, de ne pas cesser de se poser des questions troublantes et de répondre du mieux possible de cette mise à mort, qu'il s'agisse de ses conditions ou de son sens.

### ***C. L'abattoir, un levier pour les circuits courts et la vente directe***

Lors de l'annonce de la fermeture de l'abattoir, certain-es éleveur-ses et bouchers-artisans se sont sentis

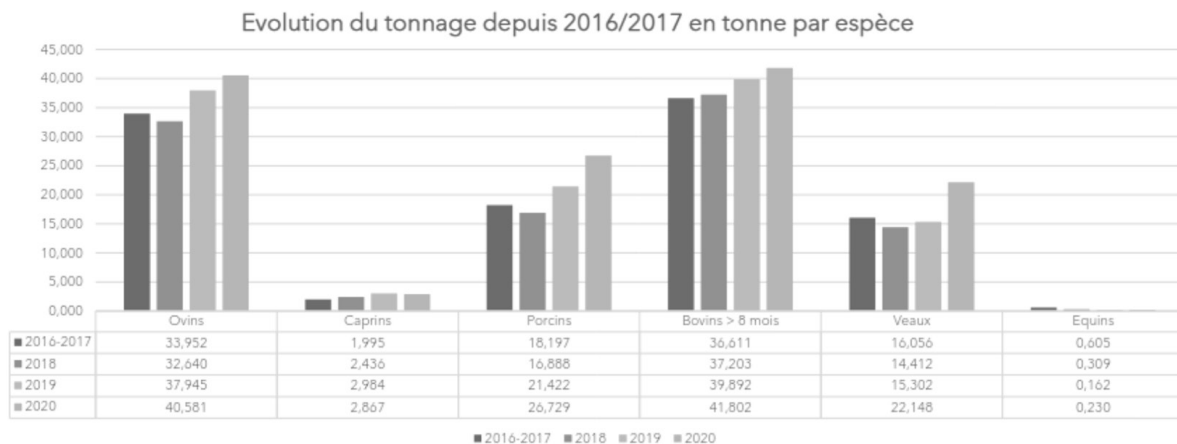
acculé-es, sans d'autres choix que de se lancer dans sa reprise (figure 5). D'autres se sont dits qu'il leur était possible de dégager un peu de temps pour tenter cette aventure collective au profit des collègues, du territoire, de l'élevage agro-pastoral auquel ils adhèrent.

L'abattoir de Guillestre assurait déjà les fonctions d'un abattoir de proximité avant le changement de gestionnaires, mais sa reprise par les éleveur-ses en fait progressivement un outil au service des circuits courts et de la vente directe. Cette évolution est d'abord subie : les coopératives insérées dans des filières moyennes et longues comme Agneau soleil, Durand SARL, ainsi que deux enseignes de boucherie s'étant détournés de l'abattoir de Guillestre pour celui de Gap. Les raisons en sont économiques, au vu de l'augmentation des prix d'abattage à Guillestre, mais aussi corporatistes car les bouchers se sentent concurrencés par ces éleveurs qui pratiquent la vente directe et ont désormais les rênes de l'abattoir. Il se dit aussi que les anciens gestionnaires supportaient mal l'idée qu'une femme soit à la tête de la SCIC. Les éleveur-ses du territoire qui dépendaient principalement de ces acheteurs n'ont pas eu d'autres choix que de les suivre.

Cependant, le nombre d'usagers de l'abattoir de Guillestre, ainsi que les volumes de viande, ont augmenté depuis la reprise, actant la réussite économique de la SCIC (figure 6). L'enquête réalisée par Ambre Chartier auprès des usagers de l'abattoir (2022) montre que le choix d'un abattoir est complexe et répond à de multiples critères, en particulier sur ce territoire où l'offre est encore conséquente, entre Gap, le Champsaur, Guillestre voire Sisteron. La proximité géographique est un critère important pour les gains de temps, de carburant et de réduction du stress pour les animaux, qui importe pour la qualité de la viande. Dans les stratégies de vente directe, un petit nombre d'animaux est abattu chaque semaine en fonction de la demande, ce qui ne permet pas de faire des économies d'échelle en concentrant le transport. Lorsque certains animaux apportent un faible

**Figure 5.** Extrait du récit d'un éleveur-tâcheron sur son engagement dans la reprise

« Pour revenir en arrière... J'étais en GAEC avec mon oncle. On avait 450 brebis mères. On vendait nos brebis à la coopérative Agneau Soleil (Agneau des Alpes maintenant). Pour mon oncle, l'heure de la retraite a sonné. Je n'ai pas cherché de repreneur à sa place. Je me suis retrouvé tout seul à la tête de mon exploitation. Mon oncle venait encore un peu pour m'aider, par passion du métier quoi. Je me suis dit « il faut prendre un tournant. Tu ne veux pas attendre là, sur la barrière... ». J'ai parlé à ma femme de me lancer dans la vente directe. Ça lui a plu, elle était très contente de ce projet. Et elle avait tenu une boucherie : à la découpe, y avait pas mieux qu'elle ! On se lance. Donc on fait une salle de découpe. On voit le banquier. J'investis 60 000€. L'abattoir de Guillestre, où je vais, est à 30 minutes de la grande route. La 3<sup>e</sup> fois que j'amène mes agneaux, le directeur me dit que c'est la dernière fois que je viens, que l'abattoir va fermer. La douche froide... Comme autre option c'est l'abattoir de Gap, mais Guillestre-Gap c'est 1h30 de route Je me dis, là, je vais déposer le bilan. Je suis rentré pas fier. On s'est dit... il faut faire quelque chose... L'abattoir, faut le reprendre... Il y a eu ensuite les réunions, etc. On s'est retrouvés une dizaine d'éleveurs pour aller y travailler. Et c'est parti. »

**Figure 6.** Évolution des volumes traités par l'abattoir de Guillestre (Source : rapport d'activités 2021)

coût de revient, comme les chevreaux souvent laissés à l'engraisseur pour un prix symbolique, disposer d'un abattoir de proximité est également un élément décisif dans la conduite de la ferme.

Le coût de l'abattage entre aussi en jeu, celui de Guillestre étant plus élevé que celui de Gap, du fait des moindres volumes traités. Ce différentiel a des impacts très différents selon que les apporteurs soient dans des logiques de faibles marges sur de gros volumes ou dans des logiques de qualité sur de petits volumes. La compatibilité de l'organisation de l'abattoir avec celle de l'éleveur-se est aussi un critère, l'abattoir de Guillestre ne procédant plus à l'abattage que le mardi, avec récupération des carcasses ou des commandes au boucher le vendredi. L'adaptabilité de l'abattoir aux types d'élevage et aux stratégies de vente est également un paramètre déterminant, avec la possibilité ou non d'amener des animaux de gros gabarits, de demander à récupérer les abats, le sang ou les peaux. À ce niveau, retrouver une autonomie dans les étapes de découpe et de transformation est une dimension déterminante des projets d'abattoirs paysans, qu'ils soient fixes ou mobiles. De nouveaux éleveur-ses se sont tournés vers Guillestre, ou d'autres partis à Gap y sont revenus, pour les services que l'abattoir a petit à petit proposés, en particulier l'ouverture de la salle de découpe selon des modalités multiples : location pour découper soi-même, commande auprès d'un boucher prestataire effectuant des découpes à la carte, mise à disposition d'une machine à conditionnement sous vide... En fonction de leurs stratégies de vente, les usagers de l'abattoir de Guillestre valorisent leurs produits en colis standard, en découpe à la pièce ou en morceaux, ou sous-vide. L'abattoir de Guillestre leur offre la possibilité de renforcer des stratégies de vente qui fonctionnaient déjà, mais aussi d'en expérimenter d'autres, en tissant des liens nouveaux

sur le territoire. La présidente de la SCIC incite à cet esprit entrepreneurial, en se plaçant non comme une intermédiaire mais comme une facilitatrice, par exemple pour tester des partenariats inédits entre des éleveur-ses et la cantine collective d'une maison de retraite ou d'un restaurant de station de ski (Chartier, 2022).

L'abattoir paysan des Hautes-Vallées de Guillestre, depuis qu'il existe, a donc renforcé la soutenabilité des petites et des moyennes fermes du territoire pratiquant des stratégies de vente directe et de circuit court. Ces stratégies ne sont pas réductibles à des pratiques dites alternatives et relèvent d'une pluralité de labels, de réseaux de vente et de définitions de la qualité, comme d'autres travaux l'ont montré pour les circuits courts (Chiffolleau, 2017). À l'image de ce qui se produit entre éleveurs-tâcherons sur la chaîne, les usagers de l'abattoir ont établi de nouvelles proximités relationnelles : ils s'échangent des tuyaux sur les prix, les pratiques de transformation, les possibilités de mutualisation de logistique, d'autant qu'ils sont issus de territoires diversifiés et n'ont pas d'enjeux de concurrence. Ces proximités relationnelles se développent entre eux, mais aussi avec de nouveaux intermédiaires de distribution locaux et directement avec leurs clients lors d'une commercialisation en vente directe. Car dans ces échanges, l'abattoir peut devenir un sujet de discussion et une source de fierté plutôt qu'un sujet tabou.

En permettant de renforcer les liens existants et d'en tisser de nouveaux, l'abattoir est devenu un maillon stratégique du système alimentaire territorial. Pourtant, via la Chambre départementale d'agriculture ou la Région, il n'a reçu aucun apport financier issu du Plan France relance et du Plan abattoirs qui en relève, à la différence du nouvel abattoir de Gap attendu pour 2024.

**Illustration 3.** Échanger entre pairs. À la triperie. Photo Alberto Campi



## 5. NÉGOCIER ET DÉVERROUILLER L'ORDRE EXISTANT

D'après le sociologue Norbert Alter, l'innovation entre toujours en conflit, à un moment donné, avec l'ordre établi, ce qui amène ses entrepreneurs à développer autant des capacités d'opposition que de négociation avec les partenaires routiniers de leur secteur (2012 : 19). Les logiques de l'innovation et de l'organisation sont en effet concurrentielles dans leur rapport à l'incertitude. L'organisation a pour finalité de prévoir, programmer et standardiser les pratiques afin d'éradiquer l'incertitude, tandis que l'innovation prend à l'inverse le risque de transgresser certaines règles et pratiques sociales, sans rompre cependant avec les cadres existants (2012 : 3).

Qu'il s'agisse d'abattoirs mobiles en cours de conception, ou d'abattoirs fixes comme celui de Guillestre, les objectifs, les modes de gestion et les valeurs des abattoirs paysans se heurtent effectivement aux règles, aux routines et à la résistance des acteurs qui régulent le système d'abattage. Mais les exemples concrets développés dans cette dernière partie montrent également comment, tandis qu'ils négocient avec le système en place, les abattoirs paysans en dévoilent les rouages et les limites.

### A. Contester les normes professionnelles

Lorsque les éleveur-ses reprennent un abattoir paysan, ils héritent de procédures, d'outils et de prestataires présentés comme « allant de soi », qui ne sont pas questionnés dans un premier temps, faute d'en connaître les origines et la marge de manœuvre réglementaire. Progressivement, à travers des processus de mutualisation des projets entre territoires, et d'une réflexion associant les réseaux qui les soutiennent, une réflexion critique se développe sur la pertinence de ces normes et leur compatibilité avec le modèle économique et politique des abattoirs paysans.

Les obligations de traçabilité et de pesée fiscale des carcasses sont régies par des contraintes réglementaires légitimes, mais pour lesquels des prestataires privés liés aux groupes agro-alimentaires proposent des outils informatiques standardisés. Cette dépendance à des logiciels informatiques génère des difficultés structurelles pour les abattoirs paysans : ces logiciels sont coûteux et représentent un poids financier d'autant plus important que les abattoirs paysans sont des structures de petite taille qui ne fonctionnent qu'un jour par semaine. L'abattoir de Guillestre mène actuellement une expérimentation pour la conception d'un logiciel libre, dont les fonctionnalités seront adaptées aux services proposés par l'abattoir, mais aussi aux capacités d'usage des tâcherons.

Il pourra ensuite être mutualisé avec les autres sites et adapté en autonomie selon leurs besoins.

Le questionnement des normes professionnelles par les abattoirs paysans s'est manifesté dans le cadre de la certification bio de l'un d'entre eux. Les administrateurs ont refusé certaines demandes de l'organisme certificateur concernant l'ordre de passage des bovins issus d'élevages bio et non bio. En invoquant des risques de contamination, le contrôleur a exigé que les veaux bio puis les vaches bio passent en priorité, suivis des bovins non bio. Or le changement de gabarit entre veaux et adultes implique de réduire puis d'agrandir le piège de contention, ce qui est une tâche très physique pour les tâcherons. Une telle organisation obligerait l'équipe à modifier au moins trois fois la taille du piège durant une session d'abattage. La personne en charge du contrôle a alors exigé que le piège soit lavé entre le passage des animaux bio et non bio, ce que l'abattoir a de nouveau refusé, afin de ne pas souiller les peaux des animaux. Concernant la chaîne ovins, il a été demandé que les animaux bio et non bio soient séparés dans la bouverie, ce que l'abattoir a refusé car celle-ci ne dispose pas d'un couloir central permettant une séparation physique stricte des animaux. Par défaut, après trois mois, l'organisme certificateur n'ayant pas transmis d'éléments formalisés à l'abattoir, l'agrément a été accordé. Cet exemple montre que les abattoirs paysans peuvent ne pas consentir à une norme imposée si elle va à l'encontre du sens du travail, entendu à la fois comme moyen et comme finalité. En l'occurrence, l'abattoir s'est placé du côté du bien-être des tâcherons, mais aussi d'une rationalité différente de la norme, en argumentant que la certification bio pour un abattoir a trait à la traçabilité de la viande issue d'un mode d'élevage bio et non à un risque de contamination entre carcasses. C'est, là encore, la vision professionnelle de l'éleveur-se qui se manifeste.

Sur un autre plan, la gestion des sous-produits animaux issus de l'abattage est également l'objet de réflexions visant à retrouver de l'autonomie. Ces produits sont collectés par des sociétés d'équarrissage en situation de monopole en France, qui imposent des forfaits de collecte d'autant plus importants que le volume à collecter est faible<sup>8</sup>. Les abattoirs classiques, de par leurs volumes, ont les moyens de faire collecter séparément les sous-produits animaux de différentes catégories à des prix différenciés. Mais les abattoirs paysans, de plus petite taille, ne peuvent pas négocier avec les équarrisseurs qui peuvent leur imposer une collecte globalisée, au prix fort. Les cuirs de bovins peuvent être rachetés par des sociétés de collecte dans certains territoires, au

pire récupérés gratuitement, mais les peaux d'ovins et de caprins ne sont plus collectés du tout dans certains abattoirs, les stocks devenant trop importants et le marché quasi-inexistant. Les abattoirs paysans sont alors contraints de payer des frais d'équarrissage pour la collecte de ces produits nobles. Or les prix demandés par les équarrisseurs ne sont pas négociables. La Cour des comptes a relevé les insuffisances du service public d'équarrissage, en dénonçant la dominance de deux filiales d'entreprises publiques devenues privées, dont le fonctionnement va à l'encontre des principes de concurrence, de transparence et de contrôle qui s'appliquent à ce secteur<sup>9</sup>. Si les abattoirs paysans permettent une réappropriation à la marge de ces produits animaux, comme nous l'avons vu dans le cas de Guillestre, la question se pose de valoriser le sang qui ne peut être collecté pour la consommation humaine et représente un coût d'équarrissage important<sup>10</sup>.

## **B. Modifier les cadres institutionnels**

Le milieu de la viande est dominé par une inter-profession puissante dominée par les grands groupes agro-alimentaires qui impose ses intérêts et ses pratiques par des accords interprofessionnels étendus par voie d'arrêté ministériel. Les règles de pesée, de classement et de marquage des carcasses à l'abattoir ont historiquement été conçues pour protéger les intérêts des éleveur-ses dans le cadre d'une transaction commerciale avec un abattoir. Mais ce type et ce niveau de transaction n'ont pas lieu dans un abattoir paysan qui n'est ni acheteur d'animaux « en vif », ni revendeur de carcasses. Plusieurs normes imposées par Interbev sont ainsi mises en cause par les abattoirs paysans, moyennant un travail d'analyse de la réglementation puis de plaidoyer émanant de la Confédération paysanne et de l'association Pour des Abattages Paysans.

Du point de vue des abattoirs paysans, le classement des carcasses est basé sur des critères de qualité de la viande issus de la grande distribution, qui valorisent l'état d'engraissement et évaluent des conformations standardisées. Pour une partie des éleveur-ses, surtout en système pastoral, la qualité de la viande fait appel à bien plus de paramètres, liés au mode d'élevage, à l'âge des animaux, au type d'abattage et de découpe. En vente directe, ils retrouvent de l'autonomie sur ce que signifie une « bonne viande » et ajustent les critères avec leurs consommateurs. D'après l'analyse juridique de la Confédération paysanne, la réglementation européenne ne prévoit pas d'obligation de classer les carcasses

8. « Il existe des déchets d'abattage de 3 catégories. Les déchets de catégorie 1 sont considérés comme particulièrement dangereux et sont soumis à élimination obligatoire via les sociétés d'équarrissage agréées (à destination essentiellement de la cimenterie). C'est l'élimination de ces déchets qui coûte le plus cher. En l'absence de tri, l'ensemble des déchets d'abattoir sont considérés comme étant de catégorie 1. Si un tri est effectué, l'élimination ou la valorisation des déchets peut coûter plus ou moins cher selon leur catégorie. Dans les micro-outils d'abattage, l'option qui consiste à ne pas trier et tout déclasser en C1 revient très cher (ex : devis de 700 €/Tonne proposé au groupe de l'Aude, ce qui correspond à 10 € par agneau-carcasse de 15 kg) ». Source : Réunion Abattoirs mobiles – petits ruminants le 19 mai 2021 à Montpellier. Organisé par la Confédération paysanne avec l'appui de la Fondation de France.

9. <https://www.senat.fr/rap/r05-432/r05-4323.html>

10. Voir les résultats du stage de Lucie Duverne sur le site <https://www.abattagespaysans.fr>

d'ovins, c'est la réglementation française qui l'impose. Le syndicat agricole et l'association Pour des Abattages Paysans se mobilisent pour extraire les abattoirs paysans des accords interprofessionnels d'Interbev et de l'obligation de classement des ovins, ce qui simplifierait le travail des éleveurs-tâcherons et limiterait les sanctions potentielles de Franceagrimer, l'organisme de contrôle.

Plus globalement, la Confédération paysanne et la PAP examinent la possibilité de faire reconnaître par la France la notion de « petits abattoirs » par les autorités françaises, comme la réglementation européenne semble le prévoir pour les États membres. Auprès du Bureau des Établissements d'Abattage et de Découpe de la DGAL (Direction générale de l'Alimentation) et de la Direction générale de la performance économique et environnementale, ils appuient notamment leur argumentaire sur un décret royal espagnol de 2020. Celui-ci fixe en effet des règles de dérogation aux normes vétérinaires et sanitaires européennes s'appliquant aux abattoirs en se basant sur « les exceptions et adaptations pour certains types d'établissements et de produits, visant à assouplir les exigences contenues dans les annexes du règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 29 avril 2004, concernant l'hygiène de denrées alimentaires ». Ce décret<sup>11</sup> définit les « petits abattoirs » comme des « Abattoirs autorisés à l'abattage d'animaux de toute espèce d'animaux de boucherie qui n'abattent pas plus de quarante unités de gros bétail, ci-après UGB, par semaine, avec un maximum de deux mille UGM par an ». La normalisation de cette notion faciliterait également la mise en application par la France d'une flexibilité prévue dans les textes européens en matière d'abattoirs, en particulier d'abattoirs mobiles. La notion de « petit abattoir » offre en effet la possibilité d'alléger certaines charges pour les exploitants d'abattoirs, comme par exemple l'obligation d'avoir un bureau et des vestiaires/sanitaires spéciaux pour l'agent des services vétérinaires. Mais ces allègements ne touchent jamais les règles de bien-être animal ni l'hygiène des procédés.

Un dernier exemple de front de négociation concerne la protection sociale des tâcherons. À Guillestre, la présidente de l'abattoir s'est aussi mobilisée pour faire reconnaître l'activité de tâcheron comme un prolongement de l'activité agricole, ce qui implique que la MSA (Mutualité Sociale Agricole) soit réceptive à la diversité des statuts juridiques des tâcherons. Ces derniers peuvent en effet avoir le statut d'indépendant, d'associé en GAEC, de salarié d'association... l'enjeu étant qu'ils bénéficient, en tous les cas, d'une protection sociale lorsqu'ils exercent à l'abattoir. Selon les départements, les antennes de la MSA n'ont pas le même positionnement vis-à-vis des abattoirs paysans. Là encore, la PAP et la Confédération paysanne prennent le relais au niveau national afin de dialoguer avec l'échelon national et d'harmoniser les pratiques. L'enjeu

est d'entériner le principe que les tâcherons d'abattoirs sont d'abord des agriculteurs.

## 6. CONCLUSION

À l'instar de professionnels d'abattoirs soucieux du travail bien fait et de la qualité, les éleveur-ses ont prouvé leur capacité de maîtrise des procédures, des gestes et des tâches nécessaires au fonctionnement et à la réputation d'un abattoir de proximité. À Guillestre, comme dans d'autres abattoirs paysans en fonctionnement, ils ont gagné la reconnaissance de l'administration, de leurs partenaires et de leurs pairs. Mais cet article démontre que l'organisation et le sens du travail d'abattage sont profondément remaniés lorsque les éleveurs-tâcherons investissent la chaîne. Le rapport à l'espace et au temps s'en trouve bouleversé : la cadence faisant place au rythme, la spécialisation au savoir-faire, l'assignation à la relation. En entrant dans l'abattoir un jour par semaine – et sans doute *parce que ce n'est qu'un jour par semaine* – les éleveurs-tâcherons bouleversent l'imaginaire du travail d'abattage qui a cours depuis son industrialisation : celui d'un « travail empêché », qui ne permet pas de se reconnaître et de se respecter dans ce qu'on fait (Clot, 2010). À rebours de cette dépossession, les éleveur-ses ont fait de l'abattoir de Guillestre leur propriété : pas au sens juridique du terme, mais au sens de la faculté d'habiter un espace et de lui donner vie (Vanuxem, 2018). Par la convivialité et l'auto-gestion qu'ils génèrent, les éleveurs-tâcherons font de l'abattoir un bien commun et y explorent des voies innovantes pour surmonter les limites et les verrouillages du système d'abattage industriel (Berthet, Segrestin et Weil, 2018).

En premier lieu, une fois acquise la confiance quant à leur capacité à faire fonctionner l'abattoir, l'œil de l'éleveur-se pénètre les lieux. Le référentiel de l'élevage paysan se superpose bientôt au référentiel professionnel de l'abattage. L'accueil des animaux en bouverie, leur mise à mort, la dépouille des carcasses, les prélèvements pour contrôle sanitaire, la préparation des abats sont autant de supports d'observations et d'apprentissages. L'imaginaire des modes d'élevage dans les fermes en amont, de la transformation et de la distribution en aval, s'invite sur la chaîne d'abattage. La notion de bien-être animal ne recouvre plus seulement une procédure technique visant à rendre les animaux inconscients, donc sans douleur, avant l'étape de saignée. L'animal est considéré comme un sujet, qu'il est pensable de tuer à condition de répondre du mieux possible de sa mort et de lui donner du sens.

À l'inverse des abattoirs industriels, uniquement insérés dans des filières longues, l'abattoir paysan redevient un lieu de jonction entre élevage et alimentation.

11. Décret royal 1086/2020, transmis par l'association PAP.

Il permet de tisser des proximités nouvelles au sein du système alimentaire territorial : tout en rompant certaines connexions avec les apporteurs de gros volumes d'animaux, il en établit d'autres entre éleveur·ses, avec des artisans-bouchers, des structures de restauration collective et des consommateurs tournés vers la vente directe, dans une rationalité de qualité plutôt que de quantité, où la viande s'incarne et se raconte.

Pour autant, les abattoirs paysans fixes, tout comme les abattoirs mobiles en cours de conception en France, n'ont pas fini de lutter pour co-habiter avec le système industriel d'abattage. Les verrous socio-techniques levés au cas par cas doivent encore l'être de façon stable, à l'échelle des institutions. La mise en place et la pérennité des abattoirs paysans est également conditionnée à la solidité du collectif d'éleveur·ses et au soutien des collectivités territoriales pour l'attribution de financements, de foncier et de bâtiments.

Cet article montre finalement que les abattoirs paysans ne sont pas uniquement aptes à modifier certains éléments du système d'abattage, sans toucher au système lui-même, ce que l'école de Palo Alto qualifie de changement de premier type (Watzlawick, Weakland, Fisch, 1975)<sup>12</sup>. Ils portent plutôt un changement de second type, c'est-à-dire qu'ils transforment le système dans son ensemble, en modifiant ses finalités, ses valeurs et ses normes. En ouvrant la boîte noire de l'abattoir, les éleveur·ses nous offrent finalement une alternative anthropologique. Entre l'animal-matière des productions industrielles et l'animal-enfant des mouvements animalistes (Stepanoff, 2021), ils appréhendent les bêtes d'élevage comme des animaux-sujets, malgré le trouble auxquels ils s'exposent et nous exposent. Ce faisant, ils subvertissent l'interdit propre à notre modernité occidentale de regarder et de penser collectivement la mort, qu'il s'agisse de celle des animaux que nous mangeons, ou de la nôtre.

## BIBLIOGRAPHIE

- Agulhon, M., 1981. Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX<sup>e</sup> siècle. *Romantisme*, 11: 81-110.
- Alter, N., 2012. *L'innovation ordinaire*. Paris : Presses universitaires de France.
- Baldin, D., 2014. De l'horreur du sang à l'insoutenable souffrance animale : Élaboration sociale des régimes de sensibilité à la mise à mort des animaux (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles). *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 123 (3): 52-68. [DOI] <https://doi.org/10.3917/vin.123.0052>, mis en ligne le 08/08/2014, consulté le 03/04/2024.
- Barbier, M. & Elzen, B. (eds), 2012. *System innovations, knowledge regimes, and design practices towards transitions for sustainable agriculture*. Paris : INRA Edition.

Baret, P. *et al.*, 2013. *Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique*, Actes du 1<sup>er</sup> Congrès interdisciplinaire du développement durable, Namur, ULB, UCL.

Bauwens, M. & Pazaitis, A. 2019. *Accounting for Planetary Survival*. P2P Foundation, Guerrilla Foundation and Schoepflin Foundation.

Berthet, E., Segrestin, B. & Weil, B. 2018. Des biens communs aux inconnus communs : initier un processus collectif de conception pour la gestion durable d'un agro-écosystème, *Revue de l'organisation responsable*, 13 (1) : 7-16. [DOI] <https://doi.org/10.3917/or.131.0007>, mis en ligne le 12/07/2018, consulté le 03/04/2024.

Bognon, S., 2014. *Les transformations de l'approvisionnement alimentaire de la métropole parisienne. Trajectoire socio-écologique et construction de proximités*. Thèse non publiée de géographie et aménagement, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, Paris.

Boukala, M. & Givre, O. 2019. Multiplicité et transformations des morts animales dans les sociétés contemporaines. *Frontières*, 30 (2). [DOI] <https://doi.org/10.7202/1062439ar>, mis en ligne le 29/07/2019, consulté le 03/04/2024.

Brand, C., 2015. *Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée*. Thèse non publiée de géographie, Université Grenoble-Alpes, Grenoble.

Burens, I. & Nicot, A.-M., 2018. *L'amélioration des conditions de travail aux postes de bouverie et de tuerie en abattoirs de boucherie*. Rapport du réseau Anact-Aract. [URL] <https://agriculture.gouv.fr/un-rapport-sur-lamelioration-des-conditions-de-travail-en-abattoirs>, mis en ligne le 10/12/2019, consulté le 03/04/2024.

Chartier, A. 2022. *L'abattoir paysan au sein des systèmes alimentaires territorialisés. Etude des proximités autour de l'abattoir des Hautes Vallées de Guillestre*. Mémoire non publié de fin d'études de l'Institut Agro Rennes-Angers, Rennes. [URL] <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03856081/document>

Chiffolleau, Y. & Paturel, D. 2016. Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale. *Innovations*, 2 (50): 191-210. [DOI] <https://doi.org/10.3917/inno.050.0191>, mis en ligne le 16/05/2016, consulté le 03/04/2024.

Chiffolleau, Y., 2017. Dynamique des identités collectives dans le changement d'échelle des circuits courts alimentaires. *Revue Française de Socio-Économie*, 18 (1): 123-141. [DOI] <https://doi.org/10.3917/rfse.018.0123>, mis en ligne le 27/04/2017, consulté le 03/04/2024.

Clot, Y., 2010. *Le travail à cœur*. Paris : La Découverte.

Daviron, B. *et al.*, 2017. Histoire des politiques alimentaires urbaines en Europe, de la ville antique à la ville industrielle. In Brand Caroline *et al.* (ed.), *Construire des politiques alimentaires urbaines. Concepts et démarches*: 43-65. Paris : Quae.

Delavigne, A.-E., 2006. L'abattoir d'Arles, un lieu de rencontre autour des animaux. *Ruralia*, 18-19. [URL] <http://journals.openedition.org/ruralia/1231>, mis en ligne le 28/08/2007, consulté le 03/04/2024.

Demeulenaere, E. & Goldringer, I. 2017. Semences et transition agroécologique : initiatives paysannes et sélection participative comme innovations de rupture. *Natures Sciences Sociétés*, 4: 55-59. [DOI] <https://doi.org/10.1051/nss/2017045>, mis en ligne le 11/08/2017, consulté le 03/04/2024.

Deverre, C. & Lamine, C. 2010. Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences so-

12. Cette approche est expliquée dans la vidéo graphique de restitution de la recherche-action sur l'abattoir mobile du Luberon consultable ici : <https://www.youtube.com/watch?v=cBzHwsajqdm>

- ciales. *Économie rurale*, 317. [DOI] <https://doi.org/10.4000/economierurale.2676>, mis en ligne le 05/05/2012, consulté le 03/04/2024.
- Fadear, Confédération paysanne, 2019. *Favoriser l'abattage de proximité. Guide pour les projets d'abattoirs paysans*.
- Fraser, D., 2008. Understanding animal welfare. *Acta Veterinaria Scandinavica*, 50 (suppl. 1). [DOI] <https://doi.org/10.1186/1751-0147-50-S1-S1>, mis en ligne le 19/08/2008, consulté le 03/04/2024.
- Geffroy, S, 2016. *À l'abattoir*. Paris : Seuil.
- Guigon, S. & Jacques-Jouvenot, D., 2007. Choupette et Pimprenelle : Les bêtes curieuses aux abattoirs. *Travailler*, 17 (1): 179-196. [DOI] <https://doi.org/10.3917/trav.017.0179>, mis en ligne le 01/01/2008, consulté le 03/04/2024.
- Hermesse J., Hecquet C. & Stassart P. M., 2018. Verrouillage du système semencier et enjeux de sa réappropriation. *Études rurales*, 202: 8-17. [DOI] <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.14909>, mis en ligne le 01/07/2018, consulté le 03/04/2024.
- Higgin, M., Evans, A. & Miele, M. 2011. A Good Kill: Socio-technical organisations of farm animal slaughter. In B. Carter & N. Charles (eds), *Humans and other animals: critical perspectives*: 173-194. London: Palgrave Macmillan.
- Hochereau, F. & Jourdan F., 2015. *Abattage et bien-être animal*. Synthèse du rapport Étude de la construction et de l'application de la réglementation CE1099/2009 sur la protection animale en abattoir. INRA, ANSES.
- INRA, CIRAD, 2017. *Avis sur « Le bien-être des animaux d'élevage »*, Comité consultatif commun d'éthique pour la recherche agronomique.
- Jourdan, F. & Hochereau, F. 2019. La mise en application d'un règlement de protection animale au regard de la structuration des abattoirs français. *Anthropology of food*, S13. [DOI] <https://doi.org/10.4000/aof.9742>, mis en ligne le 26/04/2019, consulté le 03/04/2024.
- Jourdan, F., 2020. L'adéquation animaux-machines, un facteur de convergence entre production et protection animale en abattoir. *Géographie et cultures* 115: 113-132. [DOI] <https://doi.org/10.4000/gc.15733>, mis en ligne le 07/12/2021, consulté le 03/04/2024.
- Lamine, C., 2012. « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains & travaux* 1 (20) : 139-156. [DOI] <https://doi.org/10.3917/tt.020.0139>, mis en ligne le 23/05/2012, consulté le 03/04/2024.
- Latapie, P., 2015. *Détermination des freins et leviers au développement des abattoirs de proximité en sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)*. Thèse professionnelle pour l'obtention du master ACTERRA non publiée, AgroParisTech. Agro Sup Dijon, FNCUMA, Dijon.
- Laval, C., 2016. « Commun » et « communauté » : un essai de clarification sociologique. *SociologieS*. [DOI] <https://doi.org/10.4000/sociologies.5677>, mis en ligne le 19/10/2016, consulté le 03/04/2024.
- Le Guilcher, G., 2017. *Steack machine*. Paris : Éditions Gouttes d'or.
- Le Moigne, J., 2012. La double hélice de la gouvernance des « communs ». *Revue de l'organisation responsable*, 7: 93-97. [DOI] <https://doi.org/10.3917/or.072.0093>, mis en ligne le 01/10/2015, consulté le 03/04/2024.
- Le Neindre, P., Guatteo, R., Guémené, D., Guichet, J.-L., Latouche, K., Leterrier, C., Levionnois, O., Mormède, P., Prunier, A., Serrie, A. & Servière, J. (Éd.), 2009. *Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage*. Expertise scientifique collective, rapport d'expertise, INRA. [URL] <https://lesjours.fr/ressources/document/inra/inra.pdf>, mis en ligne en décembre 2009, consulté le 03/04/2024.
- Le Velly, R., 2017. *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*. Paris : Presses des Mines.
- Maréchal, G., Noël, J. & Wallet, F. 2019. Les projets alimentaires territoriaux (PAT), entre rupture, transition et immobilisme ? Agriculture : des ruptures à la transition. *Pour* 234-235 (2-3): 261-270. [DOI] <https://doi.org/10.3917/pour.234.0261>, mis en ligne le 15/05/2019, consulté le 03/04/2024.
- Mathy, A., 2022. Le contrôle du bien-être animal en abattoir. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2562 : 5-36. [DOI] <https://doi.org/10.3917/cris.2562.0005>, mis en ligne le 12/07/2023, consulté le 03/04/2024.
- Molinier, P. & Porcher, J. 2006. À l'envers du bien-être animal. Enquête de psychodynamique du travail auprès de salariés d'élevages industriels porcins. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 1 (1) : 55-71. [DOI] <https://doi.org/10.3917/eres.clot.2015.01.0069>, mis en ligne le 01/03/2016, consulté le 03/04/2024.
- Muller, S., 2002. Visites à l'abattoir : la mise en scène du travail. *Genèses*, 49 (4): 89-109. [DOI] <https://doi.org/10.3917/gen.049.0089>, mis en ligne en 2002, consulté le 03/04/2024.
- Ostrom, E., 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : University Press.
- Pelgrims, C., 2018. Aménager la lenteur. La dimension imaginaire de la piétonnisation du centre-ville bruxellois. *Espaces et sociétés*, 175 (4): 143-162. [DOI] <https://doi.org/10.3917/esp.175.0143>, mis en ligne le 29/05/2019, consulté le 03/04/2024.
- Pentimalli et V. Rémy, 2020. La fabrique du regard. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 14 (3). [DOI] <https://doi.org/10.4000/rac.10911>, mis en ligne le 01/09/2020, consulté le 03/04/2024.
- Porcher, J. 2014. *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : La Découverte.
- Porcher, J. 2003. *La mort n'est pas notre métier*. Paris : Éditions de l'Aube.
- Porcher, J., Lécivain, É., Savalois, N. & Mouret, S., 2014. *Livre blanc pour une mort digne des animaux*. Paris : Les Éditions du Palais.
- Ravaux, X., 2011. *Filière abattoir : synthèse des études et données économiques et sanitaires disponibles fin 2010*. Rapport, Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux.
- Rémy, C., 2003. Une mise à mort industrielle « humaine » ? L'abattoir ou l'impossible objectivation des animaux. *Politix*, 16 (64): 51-73. [DOI] <https://doi.org/10.3406/polix.2003.1309>, mis en ligne le 01/01/2017, consulté le 03/04/2024.
- Rémy, C., 2009. *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*. Paris : Économica.
- Riegel, J., 2021. Accompagner la participation sans l'imposer. *Cahiers de l'action*, 57 (1) : 45-51. [DOI] <https://doi.org/10.3917/cact.057.0045>, mis en ligne le 31/05/2021, consulté le 03/04/2024.
- Riegel, J., 2020a. La réappropriation de la mort des animaux d'élevage : l'abattoir mobile, une innovation paysanne de rupture. *Géographie et cultures*, 115: 67-92. [DOI] <https://doi.org/10.4000/gc.15583>, mis en ligne le 23/06/2021, consulté le 03/04/2024.
- Riegel J., 2020b. L'abattoir mobile du Luberon : une innovation essentielle pour un système alimentaire territorialisé. *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure*, 16 : 46-53.

- Ripoll F., 2013. Forces et faiblesses des AMAP et dispositifs apparentés. In Bruno Frère *et al.*, *Résister au quotidien ?*: 161-188. [DOI] <https://doi.org/10.3917/scpo.frere.2013.01.0161>, mis en ligne le 01/02/2014, consulté le 03/04/2024.
- Savoyant, A., 2008. Quelques Réflexions sur les savoirs implicites. *Travail et Apprentissages*, 1 (1): 92-100. [DOI] <https://doi.org/10.3917/ta.001.0092>, mis en ligne le 31/03/2021, consulté le 03/04/2024.
- Stassart, P.M. & Jamar, D. 2008. Steak up to the Horns! *Geo-Journal* 73 (1): 31-44. [DOI] <https://doi.org/10.1007/s10708-008-9176-2>, mis en ligne le 26/07/2008, consulté le 03/04/2024.
- Stassart, P.M., Baret, P.V., Grégoire, J.-Cl., Hance, T., Mormont, M., Reheul, D., Stilmant, D., Vanloqueren, G. & Visser, M. 2012. L'agroécologie : Trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables. In D. Van Dam, J. Nizet, M. Streith & P.M. Stassart (Ed.) *Agroécologie : entre pratiques et sciences sociales*: 25-51. Paris : Éducagri.
- Starhawk & Chognard, G. 2021. *Manuel pour l'action collective*. Paris : Cambourakis.
- Stépanoff, C., 2021. *L'animal et la mort*. Paris : La Découverte.
- Traïni, C., 2012. Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante. *Revue française de science politique*, 62: 559-581. [DOI] <https://doi.org/10.3917/rfsp.624.0559>, mis en ligne le 12/10/2012, consulté le 03/04/2024.
- Vanuxem, S., 2018. *La propriété de la terre*. Marseille : Éditions wildproject.
- Vialles, N., 1987. *Le Sang et la chair. Les abattoirs des pays de l'Adour*. Paris : Édition Maison des Sciences de l'Homme.
- Watzlawick P., Weakland, J., Fisch, R. 1975. *Changements, Paradoxes et Psychothérapie*. Paris : Seuil.



# ORGANISATION ET RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL DANS LES COMMUNS : LES PARADOXES DU MODÈLE « CONTRIBUTIF »

**Sophie LOUEY**

CSO et CEET  
sophie.louey@lecnam.net

**Pierre ROBERT**

CLERSE, Université de Lille  
pierre.robert@univ-lille.fr

**Laurent GARDIN**

LaRSH CRISS  
laurent.gardin@uphf.fr

**Florence JANY-CATRICE**

CLERSE, Université de Lille  
florence.jany-catrice@univ-lille.fr

**Amélie LEFÈBVRE-CHOMBART**

LaRSH CRISS  
amelie.lefebvre@uphf.fr

## RÉSUMÉ

Les communs impliquent du travail collectif, mais l'organisation de ce travail et sa rémunération fait l'objet d'un impensé. L'article interroge ces aspects à partir d'une étude du modèle « contributif » développé par des commoner-es lillois-es. Cette étude repose sur une observation au long cours, des entretiens semi-directifs et la diffusion d'un questionnaire auprès du collectif enquêté. Notre étude met en évidence l'importance des activités de communauté dans les communs (Ballon & Veyer, 2020). Dans la mise en application du modèle contributif, ces activités sont pourtant sous-valorisées. Ce mode de fonctionnement a alors tendance à contrevenir aux communs. L'article interroge en définitive les conditions d'une économie des communs pouvant soutenir une organisation du travail coopératif.

**Mots-clés :** communs ; modèle contributif ; organisation du travail ; rétributions monétaires

## ABSTRACT

*The commons are based on collective work, but the organization of this work and its remuneration is not theorized. This article examines these aspects through a study of the "contributive" model developed by commoners in Lille. The study is based on long-term observation, semi-structured interviews and the distribution of a questionnaire. Our study highlights the importance of community activities in the commons (Ballon & Veyer, 2020). However, in the implementation of the contributive model, these activities are undervalued. The contributive organization contravenes the commons. The article questions the conditions for an economy of the commons that can support the organization of cooperative work.*

**Keywords:** commons; contributory organizational model; work organization; monetary remuneration

## 1. INTRODUCTION

Les pratiques socioéconomiques et les actions collectives dans le domaine des communs font l'objet d'un renouveau d'attention (Bollier, 2014 ; Dardot & Laval, 2014 ; Coriat, 2013, 2015 ; Sauvêtre, 2016a ; Defalvard & Fontaine, 2018 ; Garnier & Zimmermann, 2018) depuis le succès médiatique des travaux d'Elinor Ostrom. Cela se traduit par une multiplication d'« initiatives solidaires en commun » (ISC) : des collectifs, plus ou moins structurés, dont les membres revendiquent des pratiques et expérimentations dans le but de produire des communs. Ces collectifs visent la construction et la gestion de « communs » en fondant explicitement leur action en référence à cette notion. Ces ISC présentent leurs actions comme une manière différente de mettre en œuvre des pratiques sociales et solidaires.

Les pratiques de ces ISC sont encore mal connues. Notre recherche vise à comprendre comment ces expérimentations sont organisées *en pratique*<sup>1</sup>, et à éclairer les profils et actions des personnes qui s'y engagent. Ces actions renvoient aux manières de s'organiser et aux règles spécifiques élaborées pour se coordonner. Notre démarche consiste en une analyse du *commoning* comme « processus social d'expérimentation » de nouvelles formes organisationnelles par lesquelles le partage d'une ressource par une communauté est rendu possible (Hollender, 2016 ; Helfrich & Bollier, 2017).

Le mouvement des communs défend un renouvellement des formes d'organisation du travail. Dans les ISC s'inventent de nouvelles manières de concevoir les activités, participant ainsi à recomposer les formes traditionnelles de travail et d'emploi. Que ce soit dans leurs dimensions socio-économiques (Ostrom, 2010 ; Coriat, 2013, 2015 ; Weinstein, 2013, 2015, 2017) ou socio-politiques (Dardot & Laval, 2014 ; Nicolas-le Strat, 2016), les approches des communs ont peu exploré la manière dont les ISC organisent l'activité, les tâches et surtout les règles spécifiques pour rétribuer les membres en somme, le travail de production des communs. Or, les formes de réalisation des activités conduisent à questionner les conditions de possibilité pour les membres de pouvoir vivre des communs.

Dans cet article, nous étudions plus précisément les pratiques et les modes d'organisation des ISC en insistant sur l'organisation du travail et sa rétribution, et

en analysant les interactions entre ces deux dimensions. Quelles formes prend le travail dans les communs et comment est-il organisé ? Comment doit-il être rémunéré ? Comment l'un (l'organisation du travail) influence l'autre (les rétributions) et réciproquement ? Pour répondre à ces questions, nous étudions ici un collectif de « commoner-es » qui se fixe pour objectif explicite de produire et de développer des communs sur le territoire. Ce collectif porte un projet de modèle « contributif » d'organisation du travail et de sa rémunération reposant sur un principe de rétribution monétaire des contributions individuelles réalisées sur des projets de communs. Ces contributions font l'objet d'une auto-évaluation par les commoner-es<sup>2</sup> qui estiment de façon monétaire leur implication dans ces projets. Cette expérimentation entend apporter une réponse aux aspirations des commoner-es à organiser le travail « autrement », tout en étant rémunéré-es. Le modèle contributif repose sur un paradoxe d'un travail collectif organisé en vue d'une production commune, mais d'une rémunération individualisée et qui se veut « libre ».

Dans un premier temps, nous présenterons le cadre d'analyse et la démarche d'enquête. La revue de littérature sur les communs met en évidence la nécessité d'une réflexion sur le travail et sa rétribution. Le modèle contributif et sa mise en place au sein du collectif sont également décrits. Nous présentons les résultats de l'enquête, qui s'appuie sur des entretiens semi-directifs<sup>3</sup>, une étude qualitative au long cours et la diffusion d'un questionnaire auprès du collectif. Le premier temps décrit l'organisation du travail et spécifie les activités réalisées en distinguant les « activités de métier », de « communauté » et de « gouvernance » (Ballon & Veyer, 2020). Le troisième temps analyse la manière dont les activités sont valorisées par les membres des collectifs en vue d'une rétribution.

## 2. ÉTUDIER LES INITIATIVES SOLIDAIRES EN COMMUNS PAR LE TRAVAIL

### A. La question du travail et de la valeur dans les communs

Ostrom (2010) étudie les communs pour spécifier les conditions de réussite et de pérennité d'une gestion collective et soutenable des ressources (Chanteau &

1. Un collectif de chercheur-es en sciences sociales, regroupé-es dans la ChairESS Hauts-de-France, mène depuis 2015 un programme de recherche sur les ISC dans les Hauts-de-France. L'objectif est d'analyser les pratiques socio-économiques des communs afin d'observer le renouvellement du champ de l'ESS (cf. Mahieu, 2017 ; Gardin & Robert, 2018 ; Lefebvre-Chombart *et al.*, 2020 ; Lefebvre-Chombart & Robert, 2021). Le mouvement des communs a une forte congruence avec l'ESS que ce soit par les formes organisationnelles des expériences de communs ou par la proposition d'une économie alternative (Bauwens & Dereva, 2017 ; Eynaud & Laurent, 2017). Il est porteur d'une transformation de ce champ (Dardot & Laval, 2014 ; Sauvêtre, 2016b ; Defalvard, 2017), sans qu'on sache précisément comment cela se concrétise.

2. Pour une facilité d'usage, nous utilisons le terme « commoner-es » pour désigner les individus engagé-es dans les communs que les membres utilisent également.

3. Les enquêté-es sont anonymisé-es par le seul prénom afin de correspondre aux normes d'interconnaissances du milieu : utilisation du prénom, tutoiement immédiat.

Labrousse, 2013). Elle défend l'idée que les participant-es doivent construire collectivement leurs propres règles de gouvernement et elle insiste sur les systèmes de répartition des droits de propriété et les dispositifs institutionnels qui permettent cette gestion commune. Cependant, elle ne considère pas la manière dont les tâches et les activités sont organisées, divisées et rémunérées. Les participant-es aux communs sont les usager-es d'une ressource – « *users group organisations* » (Ostrom, 1986 citée par Weinstein, 2013) – plutôt que les travailleurs et travailleuses d'une organisation en permettant la production et la gestion. Or, pour que les ressources se pérennisent et que leur usage partagé se maintienne, les activités collectives organisées doivent être pensées par la communauté. C'est le cas des tâches de surveillance considérées comme l'un des huit « *design principles* » (Ostrom, 2010) de soutenabilité d'un commun.

À partir d'Ostrom, Benjamin Coriat fait reposer la définition des communs sur trois piliers complémentaires : « i) l'existence d'une ressource en accès partagé, ii) un système de droits et d'obligations qui précise les modalités de l'accès et du partage des bénéfices associés à la ressource entre les ayants droit et enfin, iii) l'existence d'une structure de gouvernance qui veille au respect des droits, et à la garantie de la reproduction à long terme de la ressource ». Ces piliers sont définis comme « des ensembles de ressources en accès partagé et collectivement gouvernées au moyen d'une structure de gouvernance assurant une distribution des droits et des obligations entre les participants au commun et visant à l'exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction dans le long terme » (Coriat, 2017 : 267-268). Ici encore l'accent est mis sur la dimension juridique et sur la gouvernance des communs, mais pas sur la manière dont « l'exploitation ordonnée de la ressource » est en pratique organisée entre les communer-es. Si l'étude des communs est « inséparable de celle de l'action collective » (Coriat, 2013 : 13), elle doit être complétée par une analyse de l'organisation des tâches collectives dans les communs.

Dardot & Laval (2014) prolongent la réflexion d'Ostrom en considérant le commun comme un horizon politique qui permet d'envisager un changement de pratiques dans les organisations socio-économiques. Ils interrogent les possibilités d'instituer des modes de fonctionnement plus coopératifs, empêchés à ce stade par des formes de management construites autour de la concurrence entre les travailleurs et travailleuses, et admettant que les rapports sociaux verticaux et hiérarchiques sont les plus efficaces. Le commun, qu'esquissent Dardot et Laval, se développe dans des organisations socio-économiques qui mettent en pratique l'autogestion des membres, à savoir la disposition d'un droit égal à formuler les règles d'organisation de leur activité, qui visent la mutualisation des moyens et des usages collectifs, et qui engagent plus de liens de réciprocité entre les participant-es. Les communs amènent aussi

à penser des organisations qui encouragent « l'agir en commun » comme coopération, co-création et mutualisation (Nicolas-Le Strat, 2016). On retrouve ces aspects chez des auteurs qui se penchent sur les questions de gouvernance (Le Moigne, 2021 ; Weinstein, 2015, 2017 ; Eynaud & Filho, 2019). Chez d'autres, le commun tente de répondre aux aspirations à l'autonomie, en construisant des collectifs à la fois solidaires et souples (Coutrot, 2018). Le travail collaboratif est alors mis en avant comme une caractéristique des communs, et passe parfois par la création et l'usage d'outils coopératifs issus du logiciel libre (Garnier & Zimmermann, 2018).

Ces travaux permettent d'envisager les visées d'une organisation du travail inscrite dans la perspective politique du commun (coopération, auto-organisation, travail collaboratif, mutualisation, autonomie, et horizontalité). Ils demeurent néanmoins insuffisants pour comprendre comment cette organisation se met en pratique, parce qu'ils sont surtout normatifs et peu descriptifs. Mobilisant ces approches, d'autres auteurs tentent d'entrevoir « l'alternative du commun » (Laval, Sauvêtre & Taylan, 2019) dans les organisations. La question du travail y est surtout abordée par une description des coopérations entre les travailleurs et travailleuses au sein des communs et les moyens de l'obtenir (Sauvêtre, 2016b ; Lefebvre-Chombart *et al.*, 2020). Cela se traduit par l'expérimentation de formes de travail collaboratif parfois inspiré de la logique des *Makers* ou des modes de fonctionnement des tiers-lieux (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018 ; Cervera *et al.*, 2023).

Cependant, les modes de rémunération et de partage de la valeur sont rarement abordés. Bien entendu, la pérennisation des communs présuppose d'abord la possibilité pour les communer-es de vivre de leur activité économique. Iels sont censé-es être motivé-es à s'engager dans les activités collectives car iels ont l'usage partagé de la ressource. Or, pour pouvoir consacrer du temps à l'organisation, il faut pouvoir bénéficier de moyens d'existence suffisants. Les modes d'organisation des communs peuvent alors passer par des rétributions de l'implication dans des tâches collectives ou dans certains cas rémunérer le travail effectué dans les communs, qui ne seraient alors plus des activités bénévoles.

Cette question de la rétribution est centrale dans le mouvement des communs, ce dont rendent compte les réflexions autour des échanges pair-à-pair, de l'économie contributive ou encore du revenu universel (Bollier, 2014 ; Bauwens & Dereva, 2017). Comme nous avons pu le montrer ailleurs (Gardin & Robert, 2018 ; Lefebvre-Chombart *et al.*, 2020), les ISC se développent sur la base d'une réciprocité forte avec des contributions volontaires importantes des membres. Le maintien, le développement et la pérennité de ces contributions sont donc un enjeu majeur, qui affecte leur modèle socio-économique. Pourtant, la rétribution des tâches collectives fait l'objet d'un impensé dans les approches des communs. Comment

les activités communes sont-elles rétribuées ? Permettent-elles de pérenniser une organisation collective (Ostrom, 2010) qui œuvre dans une perspective du Commun (Dardot & Laval, 2014) ?

Ainsi, l'analyse du travail et de sa rémunération au sein des ISC peut apporter des éléments de réponse à la question initiale d'Ostrom. Elle éclaire les conditions de possibilités dans les communs. Le modèle contributif apparaît heuristique pour poursuivre cette réflexion, car il vise à développer les contributions tout en maintenant des formes de travail coopératives et auto-organisées.

## B. L'organisation contributive du travail dans des communs lillois

Notre recherche porte sur un collectif de « commoner-es » de la Métropole Européenne de Lille (MEL) qui développe plusieurs organisations et projets au sein de « l'écosystème des communs de la MEL »<sup>4</sup>. Leur modèle dit « contributif » a pour objet de rétribuer monétairement les contributions individuelles des membres à des projets collectifs. Le principe est celui de la « libre rémunération » (Trendel, 2021) : les commoner-es auto-évaluent de façon monétaire la valeur de leur travail contribuant aux communs. Ces estimations individuelles sont rendues publiques. Ensuite, les membres valident ou ajustent collectivement les sommes. À l'issue de ces deux étapes, chacun-e peut puiser dans un « budget contributif » pour se rémunérer. Ces budgets contributifs sont définis comme « un outil de rétribution qui permet à un collectif de s'autogérer financièrement de façon démocratique » (Flodrops, 2021 : 6). Ils se composent principalement de subventions venant de collectivités et les membres peuvent y abonder par exemple avec les cotisations versées aux associations.

Au moment de l'enquête, le collectif qui développe le modèle contributif s'organise autour de trois structures de l'ESS du territoire : l'Anis/Catalyst (A-C), la Compagnie des Tiers-Lieux (CTL) et Optéos. Ce sont elles qui abritent les budgets contributifs et sont les seules sur le territoire à fonctionner explicitement à partir de modèles contributifs au moment de l'enquête. L'ANIS est une association créée en 2001 à Roubaix. Lors de sa création, elle a pour objet de favoriser l'accès et les usages aux outils numériques. En 2017, elle adopte une nouvelle orientation et devient « Association Numérique et Innovation Sociale » et porte des projets de transformations sociales par le numérique (Vandamme, 2017). Ceux-ci sont souvent « incubés » dans le cadre d'un espace « informel » créé en 2011 : Catalyst. Il s'agit d'« un laboratoire citoyen en innovation sociale à l'ère du numérique »<sup>5</sup>, ouvert à

tous et toutes et ayant regroupé jusqu'à une centaine d'individus sur la MEL. ANIS en assure la gestion administrative en portant par exemple des demandes de financement. Aujourd'hui, l'association se nomme « l'ANIS/Catalyst (Acteurs de l'Innovation Numérique et Sociale en Communs en Région Hauts-de-France) » et se veut un espace favorisant l'accompagnement et l'émergence de projets s'inscrivant dans les communs. A-C a participé à l'émergence dans la MEL de sujets tels que la consommation collaborative, les tiers-lieux, le mouvement des *Makers* ou l'inclusion numérique. La CTL est une association qu'on pourrait qualifier de tête de réseau car elle a « vocation à représenter l'ensemble des tiers-lieux de la MEL et des Hauts-de-France »<sup>6</sup>. Elle se présente comme « un tiers-lieu au service des tiers-lieux » en accompagnant des porteurs et porteuses de projet de création de tiers-lieux. L'association travaille sur la facilitation, la formation et la mise en visibilité des tiers-lieux, en même temps qu'elle contribue aux communs notamment par des pratiques numériques de documentation sur les problématiques de ces lieux. Optéos est une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) créée en 2010 qui regroupe une centaine de membres entrepreneur-es en 2023. Elle couvre surtout les secteurs du numérique, du conseil et de la formation.

Au sein de ces structures, le modèle contributif vise à offrir un cadre de *compensation monétaire* pour les personnes engagées dans des activités de production de communs. Dans son principe, il vise à valoriser l'engagement des membres et à pérenniser des contributions auparavant bénévoles, en reconnaissant monétairement l'utilité de leur travail, tout en favorisant des formes de travail coopératives, auto-organisées et horizontales. Il a été réfléchi, expérimenté et mis en place de façon à pallier à des difficultés vécues par les membres du collectif qui mobilisent des ressources pour contribuer à des projets, mais qui se sont trouvés dans des situations d'épuisement militant, professionnel et parfois personnel. Lorsque l'A-C intègre le modèle contributif dans son fonctionnement en 2017, l'association, qui embauchait auparavant une salariée, renonce au salariat et consacre le montant global du salaire au budget contributif. Il s'agissait de « sortir de la dichotomie salarié-es / bénévoles » (Flodrops, 2021 : 7) afin de surmonter les tensions au sein de l'A-C entre activités de salariat qui supposent un lien de subordination et de bénévolat conduisant à des épuisements individuels dans le monde associatif, observés dans d'autres travaux (Cottin-Marx, 2021). Ce modèle contributif soulève de nombreuses questions quant à sa mise en œuvre. À quoi correspond-il en pratique ? Quels types d'activités sont concernées ? Comment sont estimées les « valeurs » des contributions ? Sont-elles suffisantes pour maintenir l'engagement dans les communs ?

4. Pour une représentation graphique de cet « écosystème » réalisée par B. de Haas, voir : [https://movilab.org/wiki/Fichier:Ecosysteme\\_communs\\_Lille.gif](https://movilab.org/wiki/Fichier:Ecosysteme_communs_Lille.gif) consulté le 12/10/2022

5. <https://anis-catalyst.org/qui-sommes-nous/catalyst/> consulté le 12/10/2022.

6. <https://compagnie.tiers-lieux.org/> consulté le 12/10/2022.

### **C. La « qualification » des activités comme préalable à la rétribution des contributions**

Il y a un enjeu dans le modèle contributif à qualifier et mettre en visibilité les tâches et activités réalisées par les membres. Afin de décrire les tâches et les activités exercées au sein du collectif, ainsi que d'étudier leurs répartitions pour mieux saisir les modes de rétribution, eux-mêmes, nous proposons de distinguer les activités réalisées par le collectif, comme le proposent Justine Ballon & Stéphane Veyer (2020) pour les CAE :

- i. Les activités dites « de métier » renvoient à l'occupation professionnelle des travailleurs et travailleuses. Elles consistent à exercer un métier ou à utiliser son expertise et font l'objet généralement d'échanges marchands avec compensation monétaire. Ballon et Veyer distinguent dans cette catégorie les activités individuelles qui aboutissent à une production vendue à l'extérieur des collectifs et celles qui concernent des fonctions mutualisées au service du collectif. Cette distinction se fonde sur une séparation entre les activités développées par les entrepreneur-es qui exercent un métier et gèrent leur entreprise (ex : marketing, prospection commerciale, etc.) et celles réalisées par les salarié-es (ex : direction) ou qui peuvent aussi être fournies à des membres de la communauté.
- ii. Les activités de « communauté » désignent les activités qui participent à la construction et au renforcement du lien social entre les membres. Elles favorisent les rencontres et la coopération entre les travailleurs et travailleuses afin de les faire sortir de l'isolement que peut produire l'activité entrepreneuriale individuelle. Ce sont généralement des activités non marchandes, comprenant l'organisation d'événements collectifs entre membres des structures pour discuter des activités, partager les connaissances et compétences ou encore s'entraider. L'objectif visé est la construction d'une culture commune et de formes de réciprocité.
- iii. Enfin, les activités de « gouvernance » contribuent à la formation d'un espace démocratique de travail. Elles comprennent les tâches consacrées à la participation aux décisions qui structurent l'organisation du travail (ex : animation de séminaires internes, participation aux assemblées générales).

Si elle cherche originellement à décrire les activités d'indépendant-es dans des CAE, cette grille d'analyse nous est apparue pertinente pour appréhender le modèle contributif développé dans les trois organisations évoquées. Elle permet de mieux comprendre comment s'organise le travail dans un modèle contributif et précise les types d'activités faisant l'objet d'une rétribution. En outre, cette grille prend en compte le travail réalisé de

manière bénévole que les contributeurs et contributrices décident ou non de se faire rétribuer.

### **D. Démarche et méthodologie d'enquête**

Notre étude du modèle contributif nous amène à étudier l'organisation du collectif<sup>7</sup> de commoner-es lillois-es qui développe ce projet de modèle contributif et la manière dont il est mis en pratique au sein de l'A-C, de la CTL et d'Optéos. Parce qu'elles sont portées par les membres du même collectif, ces trois structures ont développé et maintiennent des liens forts entre elles (Granovetter, 1973). L'organisation contributive est d'abord testée par l'A-C, à partir de 2015, avant d'être utilisée plus largement, en 2017, au sein de l'association. Au départ émanation de l'A-C, la CTL s'est développée dans ce cadre puis s'en est relativement autonomisée, mais plusieurs membres sont impliqués dans les deux structures. La CTL adopte dès sa création un modèle contributif. Optéos utilise ce modèle à partir de 2017, lorsque la direction est reprise par des membres du collectif qui transforme le projet de la structure.

Notre réflexion sur le modèle contributif et l'organisation du collectif de commoner-es lillois a émergé des travaux sur les ISC réalisés au sein de la ChairESS Hauts-de-France depuis 2015 et fait donc l'objet d'un suivi sur le temps long. Toutefois, les données sur lesquelles repose cet article ont principalement été collectées pendant et à l'issue des périodes de confinements, entre avril et septembre 2021. Le dispositif d'enquête repose sur quatre méthodes et relève d'un dispositif quanti-quali.

D'abord, nous avons mené des observations de réunions et d'événements dans les collectifs<sup>8</sup>. Nous avons plus particulièrement participé aux réunions de l'A-C pendant trois mois et avons assisté à ses assemblées générales (AG). Nous avons assisté à plusieurs événements organisés par la CTL comme des « Meet-up » dédiés à la rencontre d'acteurs et actrices des tiers-lieux locaux et/ou de porteur-es de projets de créations de tiers-lieux. Puis, nous avons réalisé une enquête par entretiens (16) auprès de membres du collectif, portant sur : les trajectoires biographiques, activités professionnelles exercées, revenus et les activités de contributions. Nous avons également administré un questionnaire auprès du collectif, principalement en ligne et parfois en face à face. Notre objectif était d'approfondir des dimensions plus délicates à obtenir par l'enquête par entretiens, grâce à la distanciation qu'opère un questionnaire anonyme en ligne. Nous souhaitons mieux identifier les revenus des membres et leurs sources, parfois multiples. Ce questionnaire a permis de collecter vingt-cinq réponses. Enfin, nous avons analysé les nombreuses documentations produites par le collectif dans le cadre des projets

7. On désignera donc par « collectif » l'ensemble des acteurs et actrices – désigné-es comme commoner-es – engagé-es dans le périmètre de notre enquête auprès de ces 3 structures.

8. Nous remercions les membres du collectif qui ont accepté de participer à cette enquête.

communs. Il s'agit de travaux réflexifs qui renseignent fortement leurs activités et permettent par exemple de retracer les évolutions de certaines pratiques. La majorité de ces ressources est disponible sur *Movilab*<sup>9</sup> ou *Wikipédia*. De plus, les membres ont publié deux numéros d'une revue appelée *Imaginaire Communs*. Iels y exposent et analysent plusieurs thèmes de travail tout en proposant des textes que nous pourrions qualifier de programmatiques.

Nous avons fait le choix de nous concentrer principalement sur l'A-C et la CTL où le modèle contributif est le plus développé et partie intégrante du fonctionnement global de ces structures<sup>10</sup>. Par ailleurs, Optéos est surtout mobilisé en tant qu'« *outil administratif* » (*Christine, consultante indépendante et en CAE*) tant pour le collectif que pour les individus. Pour puiser dans le budget contributif, il faut disposer d'un statut d'indépendant-e, car la rétribution suppose une facturation auprès des structures porteuses de budgets contributifs (A-C et CTL). C'est ici qu'Optéos intervient : quasiment tou-ttes les utilisateurs et utilisatrices des budgets contributifs de l'A-C et de la CTL y sont entrepreneur-es-salarié-es aux côtés d'autres statuts d'activités (intermittence, autoentrepreneuriat, salariat, etc.). La majorité des personnes rencontrées dans le cadre des entretiens en font partie et ont rejoint la CAE Optéos pour être contributeurs ou contributrices à l'A-C et/ou à la CTL. En raison du multipositionnement des membres du collectif (voir *infra*), nous avons pour l'essentiel, enquêté sur l'A-C et la CTL.

### 3. LE TRAVAIL CONTRIBUTIF DES COMMONER-ES

#### A. Une division des activités de métier et de communauté

Les principales activités de métier relèvent de l'organisation d'événements publics, de l'accompagnement de dynamiques collectives et de la communication. Ces activités passent par un recours à des financements publics ou des ventes de prestations sur des thématiques relevant d'activités en lien avec les transitions écologique et sociale et de développement territorial. Le collectif s'organise autour et par ces sujets pour lesquels il a développé une expertise territorialisée et il est fortement sollicité par les pouvoirs publics. Une part importante de l'activité relève de l'organisation et de l'animation d'événements publics plus ou moins réguliers sur le sujet du numérique, des communs (A-C) ou des tiers-lieux

(CTL). Si ces événements s'adressent à un public large, ils visent aussi spécifiquement des initié-es dans une optique d'accompagnement. Ainsi, le « meet up » a vocation à résoudre les difficultés rencontrées par les entrepreneur-es de tiers-lieux en mobilisant le « *compagnonnage entre pairs* »<sup>11</sup>. Le collectif organise des temps conviviaux, à partir d'outils de l'éducation populaire pour favoriser les échanges entre les participant-es, construire des réseaux et initier des projets autour de ces thèmes.

Le deuxième pôle d'activités de métier relève de fonctions de communication : veille sur les sujets, partage d'information, publicisation des événements, etc. Ces activités visent les individus et structures intéressés-es par les thématiques du collectif et parfois susceptibles de contribuer à des projets. Ces activités sont importantes pour des organisations qui revendiquent un rôle « d'ensémblier ». Au sein du collectif, la communication relève de logiques internes que nous pouvons rattacher à des activités de communauté (partage d'information), mais aussi de logiques externes relatives au métier des membres (gestion de contenu du site internet, newsletters, animation de réseaux sociaux).

Les activités de communauté représentent une part importante de l'activité des collectifs. Elles portent sur deux aspects : l'implication dans les temps de socialisation-coordination et le développement de ressources mutualisées souvent numériques. Les premières ont pour but de faire se rencontrer les membres du collectif afin de transmettre les informations, se coordonner et créer des liens de confiance. Par exemple, les membres du collectif se réunissent sur un temps fixe hebdomadaire pour organiser les activités des organisations. Ce temps joue comme un repère pour les membres. Ce fonctionnement s'inspire des principes et des valeurs défendues par le mouvement régional des tiers-lieux, autour de la CTL. L'occupation d'espaces de coworking auto-gérés que sont la Coroutine – où se sont nouées des relations entre les membres historiques – et autrefois le Mutualab – qu'occupaient plusieurs membres et où se déroulaient les réunions du collectif (Cervera *et al.*, 2023) – ont une influence sur le mode de fonctionnement et l'organisation du travail. C'est par ailleurs la socialisation aux tiers-lieux qui a poussé à la création de la CTL, le collectif ayant identifié un besoin d'accompagnement de porteur-es de projets de telles initiatives sur la région.

Le second volet des activités de communauté concerne le développement de ressources ayant vocation à être mutualisées au service du fonctionnement du collectif ou plus largement pour les groupes engagés dans des projets de communs telle la mise en place d'un tiers-lieu :

9. Movilab est présentée comme « *encyclopédie libre et vivante des tiers-lieux* » à laquelle plusieurs enquêté.e.s contribuent.

10. Nous n'avons pas fait d'observation participante à Optéos mais avons mené des entretiens avec des membres.

11. Cf. <https://compagnie.tiers-lieux.org/2023/09/23/meet-up-tiers-lieux-2/> vérifié le 14/05/2024

*« le gros truc qui m'a pris du temps l'année dernière c'est le wiki des tiers-lieux, ça s'appelle movilab<sup>12</sup>. On était 3-4 [...] on a organisé des petites résidences contributives, [...] former 2-3 personnes, tout ça et... voilà, [...] faire avancer le commun quoi. Ce que je fais sur movilab, on essaie de le faire sur d'autres trucs » (Charles, consultant indépendant et en CAE, enseignant à temps-partiel et vacataire).*

Les membres sont fortement engagé-es dans la production de « communs numériques » (Lefebvre-Chombart & Robert, 2021). Iels se sont d'autant plus spécialisé-es sur le développement de ces outils, que plusieurs ont une formation ou des compétences de développeur-e informatique ou ont participé à des mouvements du logiciel libre. La fréquentation du collectif a permis à d'autres de se familiariser avec les modes d'organisation facilités par l'usage du numérique. Ces outils sont envisagés comme des ressources permettant l'organisation du travail en commun et la mise en œuvre d'un fonctionnement contributif<sup>13</sup>. C'est en cela que les activités relatives à leur développement peuvent être rattachées à celles de communauté. Elles ont pour objet premier de faciliter la coordination des membres dans le travail collaboratif : partage de l'information via des wikis, supports d'animation de groupes de projet, documents de capitalisation ou à des fins de formation pour faciliter l'insertion des commoner-es dans ces groupes, etc. Elles sont également un outil de communication auprès des financeurs en rendant visible le travail effectué.

Les activités de gouvernance sont, quant à elles, limitées. Elles relèvent de la participation aux AG statutaires des organisations étudiées. Si ces AG sont importantes, elles ne sont pas des moments décisifs du fonctionnement politique du collectif. C'est plutôt dans la réalisation des activités de communauté que s'observe cette dimension en pratique, notamment lors de séminaires réflexifs ou des réunions hebdomadaires. Ces temps sont utilisés pour définir le projet et prendre des décisions quant aux orientations stratégiques du collectif. Il en résulte une faible importance des activités de gouvernance propre, qui sont enchâssées dans celles relatives à la communauté, ainsi qu'une grande liberté laissée aux membres dans l'appréciation de la finalité collective des projets et des organisations et dans l'appréhension de leur tâche pour le groupe. Un enquêté évoque ainsi les marges de manœuvre importantes dont il dispose dans la définition du projet collectif :

*« Mon rôle, c'est d'être référent "communs" à la CTL après je fais ce que je veux entre guillemets. Enfin moi j'ai une stratégie, j'ai des approches, et puis je*

*demande aux autres s'ils estiment que c'est la bonne direction. Mais c'est très ouvert [et] je fais un peu ce que je veux et ce que j'estime être bien sur ces trucs-là » (Charles, consultant indépendant et en CAE, enseignant à temps-partiel et vacataire).*

Cette liberté d'action est associée à un contrat implicite de délégation de responsabilité, auprès de personnes en charge de missions spécifiques. La CTL est ainsi organisée sous forme de « chantiers » – par exemple « mailler le territoire et animer le réseau » ou « mutualiser les ressources »<sup>14</sup> – animés par un-e ou deux membres du collectif, auquel d'autres peuvent participer. La validation sociale des activités et de leur finalité se réalise dans les interactions informelles et régulières des membres. Ce sont aux membres actifs et actives que reviennent les décisions concernant l'organisation des collectifs (Vandamme, 2017). La gouvernance est dite « partagée » par une association collégiale « dirigée par un collègue de président-es élu-es »<sup>15</sup> (A-C) ou deux représentant-es légaux/légales (CTL). Elle repose largement sur la mobilisation d'espaces d'échanges numériques. Ce mode de fonctionnement est propre à une organisation « stigmergique » ou « holocratique » où les individus sont invité-es à « faire » plutôt qu'à attendre une décision collective ; ce mode de fonctionnement s'inspire des communautés du logiciel libre (Marsh, 2013 ; Dereva, 2018).

Le recensement des diverses activités réalisées par le collectif met en lumière une forme d'organisation spécifique du travail : qu'elle est-elle ? Comment traduit-elle les principes de fonctionnement des communs ? Nous en présentons ci-dessous les points saillants.

## **B. L'organisation du travail en commun dans le collectif**

L'enquête montre une importante polyvalence des tâches réalisées par les commoner-es. Dans l'A-C il n'y a pas de division du travail formalisée : chacun-e est invité-e à contribuer en prenant en charge des tâches collectives ou en s'investissant dans un projet. La plupart des membres de la CTL sont impliqué-es sur plusieurs missions, comme une enquêtée qui évoque être à la fois sur la communication, l'organisation et la RH (Marie, intermittente et en CAE), ou une autre (Catherine, consultante indépendante et en CAE) qui travaille à la fois sur les fonctions RH et organisationnelles. Certaines tâches sont, par ailleurs, réalisées par tou-tes, comme la veille sur l'actualité. La quasi-totalité des membres s'investit sur les tâches de communication parce qu'elles constituent un vecteur d'intégration dans la démarche du collectif.

12. [https://movilab.org/wiki/Le\\_cahier\\_d%27activit%C3%A9s\\_des\\_tiers\\_lieux](https://movilab.org/wiki/Le_cahier_d%27activit%C3%A9s_des_tiers_lieux) Cette ressource a été diffusée sur le territoire et au-delà. Consulté le 12/10/2022.

13. <https://anis-catalyst.org/actualites/loot-lapplication-qui-facilite-les-repartitions-financieres-dans-les-collectifs/> vérifié le 14/05/2024.

14. <https://compagnie.tiers-lieux.org/contact/> consulté le 12/10/2022.

15. <https://anis-catalyst.org/qui-sommes-nous/la-gouvernance/> consulté le 12/10/2022.

Cette polyvalence rend délicate la spécification du cœur de métier de chacun-e des commoner-es. La dénomination qu'utilise une membre pour décrire son activité, qu'elle qualifie par ailleurs de transitoire, illustre cette difficulté :

*« Sur les problématiques de tiers-lieux sur lesquelles j'ai eu pas mal de missions, [...] ma punchline, mon slogan (qui change tous les 6 mois) [...] [c'est] j'accompagne [...] des dynamiques collectives au service de ressources en commun » (Christine, consultante indépendante et en CAE).*

Ensuite, l'enquête montre également l'importance et les effets du multipositionnement des membres dans les projets portés par les trois organisations. Les membres du collectif participent souvent à plusieurs organisations et à un ou plusieurs projets qu'elles portent. Parfois, iels contribuent même à des projets d'autres organisations de communs sur le territoire. L'exemple des « chantiers » évoqués ci-dessus illustre un mode d'organisation par lequel le collectif cherche à s'organiser autour de petits collectifs de travail, parfois informels, sur des projets spécifiques visant à produire des communs. Ces groupes « projets » sont abrités dans les organisations statutaires et y prennent forme mais, suivant les principes stigmergiques, ils sont relativement autonomes et s'auto-organisent. Cette enquêtée travaille simultanément dans la CTL et sur un projet de développement de tiers-lieux :

*« Il s'est passé beaucoup de choses en même temps. Je rencontre [X] qui me dit : "bah viens travailler à la Compagnie, on a besoin de développer la com'", en même temps je participe à un événement [sur les communs]. C'est là que [X] me dit "y'a plein de gens, faut que tu discutes". Et je rencontre [...] [Y], qui fait partie de la CTL mais qui est plutôt contributrice à l'occasion et qui était en train de développer des conciergeries de quartier. Et en fait je me mets sur tous ces sujets là... je m'inscris. Je rentre dans la CTL pour faire de la com', et je dis à [Y] : "si tu veux, j'ai du temps, je t'aide à développer les conciergeries de quartier." (Marie, intermittente et en CAE).*

Marie incarne pleinement ce principe de stigmergique. Elle s'engage dans plusieurs projets au gré de ses rencontres avec des acteurs et actrices déjà investi-es dans les collectifs et apporte ses compétences (communication) pour y contribuer.

Polyvalence et multipositionnement résultent ainsi des tentatives des membres de traduire les approches des communs par une organisation coopérative du travail en s'inspirant des principes stigmergiques. La distribution des activités passe par une conception horizontale des rapports de travail, de promotion du travail collaboratif

et de valorisation de l'autonomie des membres dans une logique de commun (Dardot & Laval, 2014 ; Coutrot, 2018). Elle se traduit également par une gouvernance polycentrique, décentrée au niveau des groupes « projet » et en définitive diluée dans les activités de socialisation. Multipositionnement et polyvalence permettent ainsi de comprendre l'importance des activités de communauté au sein du collectif ainsi que l'entremêlement des activités de communauté et de gouvernance<sup>16</sup>. Le mode de fonctionnement en commun repose en grande partie sur ces activités de communautés par lesquelles le collectif gère les projets et se coordonne. Les individus passent par des processus de socialisation au sein du collectif qui reposent sur l'apprentissage des façons de faire ainsi que la création de liens de confiance et de réciprocité. Les groupes « projet » ouverts et autogérés sont aussi des espaces de ces socialisations. Le fonctionnement politique (voir *supra*) laisse davantage de place aux échanges informels de travail. Le collectif privilégie les projets plutôt que les organisations statutaires, les membres impliqué-es plutôt que les membres élu-es.

Les activités de socialisation sont donc décisives pour la coopération et le fonctionnement en commun. L'organisation du travail au sein des collectifs s'appuie également sur l'usage important d'outils numériques, ainsi que la production régulière de contenus accessibles. Ceux-ci seraient une solution aux problèmes de coordination et de capitalisation des informations (problèmes liés à « *devoir se répéter tout le temps* ») rencontrés dans le collectif en autogestion. Les membres du collectif attribuent une fonction importante à ces outils : ils participeraient à plus de démocratie et ils seraient vecteurs d'horizontalité et d'autonomie dans l'organisation du travail en favorisant la transparence des tâches et le partage d'information dans les collectifs (Mahieu, 2017). Néanmoins, les outils requièrent une certaine maîtrise et des compétences spécifiques.

Ainsi, l'organisation des activités au sein du collectif passe par une mise en pratique du travail en commun. On peut alors interroger les formes que les coopérations prennent dans ce mode de fonctionnement qui est construit pour les favoriser.

### C. Des limites au travail contributif

Notre enquête montre les limites d'une organisation horizontale où les tâches sont marquées par une grande polyvalence et un faible appariement à des individus. Ainsi, les enquêtées ont régulièrement eu des difficultés à nous expliquer qui faisait quoi sur certaines tâches. Nous avons par exemple questionné une enquêtée sur la tâche de réalisation du site internet de l'A-C et sur celle d'animation des réseaux sociaux numériques.

16. Il permet de justifier a posteriori nos choix méthodologiques d'enquêtes consistant à entrer par le collectif développant le modèle contributif plutôt que par les organisations statutaires.



Elle a alors du mal à identifier qui a contribué à quoi lorsqu'elle n'a pas elle-même pris part à l'activité et que personne ne l'en a informée bien qu'elle ait repris cette tâche. Elle souligne que « *les gens changent* » ce qui empêche aussi certaines formes d'identifications des contributions. Lorsque l'on cherche à identifier la responsabilité de l'activité, elle se trouve régulièrement diluée dans l'horizontalité du collectif.

Les activités de communication sont, quant à elles, décrites sans ligne éditoriale, relevant davantage de la bonne volonté des membres. Elles apparaissent parfois comme une variable d'ajustement dans la distribution des tâches, malgré l'importance qu'elles revêtent pour le collectif. À plusieurs reprises, des enquêtés insistent sur les limites de la polyvalence et sur la nécessité de professionnaliser la fonction de communication :

*« Ce qui n'est pas évident, c'est que comme tout est horizontal. [...] L'inconvénient, c'est qu'on ne sait pas trop qui a répondu à quoi. Donc à mon avis il y a beaucoup de mails qui ne sont pas répondus parce que c'est mal organisé. Ça, je pense que ça va être résolu si on embauche quelqu'un pour cela » (Catherine, consultante indépendante et en CAE).*

Même si chaque collectif fait la promotion d'une forme de polyvalence dans la réalisation des activités, les limites identifiées conduisent à une résistance de spécialisations : en entretien certain·es membres sont désigné·es par d'autres pour des métiers spécifiques tels que « responsable opération » ou pour des activités qu'il·elles exercent régulièrement comme la communication ou la comptabilité. Au sein de la CTL, les activités sont parfois délimitées et correspondent souvent à l'intitulé d'un poste salarié.

Le faible appariement des tâches liées à la polyvalence éclaire également l'importance des activités de communauté. Le mode de fonctionnement repose à la fois sur une forte implication dans les temps collectifs, sur la maîtrise d'outils numériques et sur la production régulière de contenus accessibles pour se coordonner et capitaliser les informations. Cela s'ajoute cependant aux charges de travail – déjà lourdes – sur les activités de métier. Ce n'est pas sans risque sur la santé au travail. C'est l'un des points saillants qui ressort de notre enquête. Les communs sont aussi caractérisés par : des activités chronophages, des coûts de coordination accrus, des tâches administratives pesantes ou encore des tâches relevant de la domesticité (comme le ménage). Lorsque les tensions sont trop fortes, certaines activités mutualisables sont parfois externalisées<sup>17</sup> :

*« Au Mutualab, il y a des choses qu'on sous-traitait. Par exemple, le ménage, ce n'est pas nous qui le faisons, il y avait d'autres trucs, genre le*

*café, il y a quelqu'un qui venait nous livrer. Il y avait des trucs comme ça qui étaient externalisés et globalement les gens avaient un sentiment de communauté parce qu'on buvait tous des bières et que c'était très sympa mais euh... Ouais en gros, on ne faisait pas le ménage ensemble quoi » (Anne-Sophie, autoentrepreneuse).*

Les limites pointées à propos de l'organisation des activités de travail dans le collectif montrent une tension entre d'une part l'accomplissement d'un véritable travail collectif, par la recherche de coopérations et d'horizontalité entre les membres et d'autre part la réalisation effective des activités qui aboutissent à des spécialisations, une surcharge de travail pour les personnes impliquées et parfois des externalisations. Cette tension peut se lire comme un conflit entre deux approches des communs : celle d'Ostrom (2010) qui cherche à déterminer les moyens de la pérennité de l'action collective et celle de Dardot & Laval (2014), plus centrée sur l'horizon politique du Commun. Afin de dépasser cette tension, le collectif a expérimenté, à travers le modèle contributif, une forme de rétribution des activités réalisées pour les communs. Parmi les buts visés, il s'agit de favoriser les contributions en permettant de « vivre des communs », ainsi que de mieux collaborer et mieux répartir des tâches nécessaires mais difficiles, voire ingrates, en les valorisant. C'est le cas des tâches administratives et domestiques qui correspondent à la partie invisible des activités du collectif, notamment dans l'organisation d'événements publics.

Le modèle contributif peut trouver son origine dans une réponse à ce problème d'activités de communautés, chronophages et invisibilisées au sein du collectif, et que les membres cherchent à objectiver. La rétribution monétaire est alors perçue comme un moyen de favoriser et reconnaître l'engagement des communer·es afin de surmonter la tension coopération-horizontalité/spécialisation-surcharge. Cela suppose de spécifier précisément les tâches effectuées au sein d'un projet commun.

#### 4. LE COMMUN À L'ÉPREUVE DE LA RÉTRIBUTION MONÉTAIRE DES CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

##### A. L'objectivation du travail dans l'évaluation des contributions : recherche de transparence et pratiques mimétiques

Pour chaque contribution, un·e communer·e doit inscrire dans un « tableau contributif » (cf. tableau 1) le montant requis pour son implication. Ce montant est

17. Renvoyant aux mêmes logiques que celles des couples bi-actifs, qui, pour éviter les tensions, recourent à l'externalisation des tâches de nettoyage (Devetter & Rousseau, 2011).

**Tableau 1.** Modèle de budget contributif proposé sur Movilab.org par S.Sarazin

Budget par semaine	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
	4-janv.	11-janv.	18-janv.	25-janv.	1-févr.	8-févr.	15-févr.	22-févr.	1-mars	8-mars	15-mars	22-mars
Semaine disponible	180€	10€	-40€	10€	-10€	60€	-30€	70€	-40€	-175€	-300€	-45€
Excédent disponible	0	10€	-30€	-20€	-30€	30€	0€	70€	30€	-145€	-445€	-490€
1 225 € Simon		60€	40€	40€	80€	60€	75€	50€		125€	160€	110
1 200 € Martine		40€	60 €	40 €	80 €	80 €		80 €	80 €	60 €	80 €	
0 € Julien												
0 € Patricia												
120 € Laurène												
0 € Laura												
110 € Florent												
1 100 € Charlotte		90	140	110			80		140	140	110	90
0 € Sabine												
1 480 € Pauline					30		75			50	150	45

Source : <https://movilab.org/wiki/Fichier:Coremuneration.png>. Lien vérifié le 14/05/2024.

rendu public. L'objectif est de favoriser la transparence du processus d'évaluation : chaque personne impliquée peut accéder aux montants requis par les autres.

Ces tableaux, surtout lorsqu'ils sont précis, permettent une mise en visibilité des tâches effectuées par chacun. Néanmoins, la rétribution à laquelle chacun-e a droit reste difficile à apprécier car cela suppose de juger de l'implication de chaque membre sur une tâche, voire de son « efficacité » par rapport aux autres membres. Par ailleurs, aucun-e membre n'a de vision générale sur toutes les activités effectuées par les autres. Par conséquent, la validation collective n'intervient que très rarement ; le plus souvent un-e commoner-e est incité-e par les autres à demander plus, le montant demandé indiqué dans le tableau étant jugé trop faible. Aux dires de chacun-e, les membres ont tendance à sous-estimer leur contribution individuelle. Un enquêté souligne qu'il y aurait une « *mode dans les communs* », à peu facturer. Un autre estime que les trois-quarts des membres ne demandent jamais de rétribution. La réalité de ce chiffrage est difficile à estimer et paraît surestimé au vu des résultats de notre enquête. Cependant, il met en évidence qu'utiliser le budget contributif ne va pas de soi. Certain-es enquêté-es soulignent l'absence d'accompagnement lorsqu'on intègre le collectif ce qui conduit à une certaine inertie avant d'entrer dans la logique rétributive. La difficulté à trouver sa place a pour conséquence une socialisation assez longue pour utiliser le modèle et se construire une légitimité à se rétribuer.

En théorie, le processus d'évaluation des contributions et rétributions suppose que chaque commoner-e objective son implication personnelle en travail à l'aide de tableaux de rétributions. Notre enquête montre que la mobilisation de critères, relatifs au travail réalisé individuellement dans les activités collectives, est problématique. D'une part, le multi-positionnement et la polyvalence des tâches rendent difficiles leur spécification individuelle et leur mise en visibilité. D'autre part, les contributions dans les tâches ne sont jamais objectivées intégralement par le temps de travail effectué. Dans la

mise en pratique du modèle contributif, le montant des budgets dévolus à la rétribution des commoner-es ne permet pas de rétribuer chacun-e à la hauteur du temps de travail qu'il consacre aux projets communs. Les commoner-es n'exercent pas de stricte corrélation entre le nombre d'heures effectuées et la rétribution demandée, car les budgets contributifs sont trop faibles pour rétribuer chaque tâche à sa juste valeur. La rétribution prend donc plutôt la forme d'une rémunération forfaitaire. Il en résulte également des arbitrages sur les activités rémunérées, entre celles qui méritent une rétribution et celles qui relèvent d'un temps bénévole. La figure du contributeur/de la contributrice au sein de ce mode de fonctionnement oscille entre bénévolat et travail indépendant.

Devant la rareté des ressources, l'arbitrage entre activités bénévoles et activités rémunérées fait intervenir d'autres critères que le temps de travail. Les membres tiennent compte de la pénibilité, des compétences mobilisées, de la complexité de la tâche ou encore du stress éprouvé. La pénibilité est le principal critère relatif aux tâches effectuées mobilisé par le collectif. Il est régulièrement évoqué dans les entretiens :

« *Quand j'envisage le numéro [de la revue du collectif ou] même [pour] la création de la maquette, tout ça, je ne prends pas de rétribution. Par contre, je crois que j'ai pris 400 euros de rétributions pour faire la saisie des textes et, justement [c'est] ce qui est associé pour moi à de la pénibilité, j'ai dû mettre en ligne, là l'article de... On a fait une synthèse, il y a un article de 18 pages avec à peu près 7 pages de notes de pieds de page [rires] une vraie galère à intégrer sur un site web* » (Christophe, autoentrepreneur et en CAE, salarié à mi-temps).

La comptabilité est aussi prise en exemple comme une tâche qui mérite rétribution, car elle suppose de mobiliser des compétences et qu'elle échoit la plupart du temps aux mêmes personnes. Cette pénibilité peut aussi convoquer l'idée de charge mentale : elle apparaît légitime dans un

mode de fonctionnement qui valorise les membres très impliqué-es surtout sur les activités contraignantes. Plus qu'un outil de mise en valeur du travail individuel, les tableaux ou les outils numériques permettent surtout d'étudier les pratiques des autres pour construire sa propre évaluation de son travail par mimétisme :

*« Le tableau des rétributions c'est important parce qu'en fait... [...], comme ça on sait combien on a dépensé, qui a dépensé quoi, mais en fait, l'intérêt du tableau des rétributions, c'est de se dire : ben si machin a pris tant, ben en fait, comme ça, sur un projet à peu près similaire moi je ne vais pas non plus craquer mon slip et je ne vais pas prendre 15 000 euros là où lui il s'est pris 400 balles » (Anne-Sophie, autoentrepreneuse et en CAE).*

Ces tableaux sont des médias pour scruter les pratiques de rémunération et pour aider à forger une légitimité pour sa propre rémunération : ils œuvrent à la fois comme prise de repère dans le fonctionnement contributif et comme auto-régulation collective. Ainsi, plutôt qu'une auto-évaluation individuelle, c'est plutôt une évaluation mimétique des tâches qui permet d'estimer et de légitimer le montant monétaire de son travail.

La sous-estimation du travail accompli et le caractère mimétique des évaluations mettent en exergue que l'objectivation du travail personnel demeure problématique dans le modèle contributif. Cela résulte en partie d'une difficulté à mobiliser des critères de valorisation relatifs aux activités effectuées, avec un budget contraint. Cela a également des conséquences sur la capacité du modèle contributif à répondre aux problématiques pour lesquelles il a été développé.

### **B. Le modèle contributif ne permet pas de répondre aux problèmes de valorisation nécessaires au fonctionnement en communs**

Dans les arbitrages entre activités bénévoles et activités rémunérées, quelles sont alors les activités qui sont rémunérées ? En théorie, l'ensemble des activités qu'elles soient de métier, de communauté ou de gouvernance peut *a priori* faire l'objet d'une rétribution monétaire si les commoner-es jugent cela légitime compte tenu du travail effectué (Flodrops, 2021 : 7).

Dans les activités de communauté, le développement d'outils numériques ou de documentations comme des pages wikis font parfois l'objet de rémunérations monétaires car elles sont considérées comme utiles au fonctionnement du collectif (*Charles, consultant indépendant et en CAE, enseignant à temps partiel et vacataire*). Cependant, les arbitrages entre activités bénévoles et rétribuées ont tendance à se faire au détriment des activités de socialisation, pourtant centrales dans un mode de fonctionnement en commun auto-géré (cf.

*supra*). Une enquêtée, qui veut prendre du recul sur son engagement dans les communs afin de développer son activité en indépendante, évoque cela en le reliant à la non rétribution de la participation aux temps collectifs :

*« Comme je n'arrive pas à me rémunérer à la juste hauteur du temps que j'y passe et que là je suis dans un moment où il faut que je développe mon activité [individuelle], je pense que je vais laisser ça de côté, pour un moment, parce qu'il faut que je facture. Or, tu passes du temps en réunion... C'est pas du tout rentable en fait. Le temps que tu factures [au budget contributif], c'est 1/10<sup>ème</sup> du temps qu'on y passe et ça, ça fait partie des questions qu'on se pose, tu vois il y a un moment on disait qu'il fallait aussi qu'on facture le temps de réunion hebdomadaire » (Marie, intermittente et en CAE).*

D'autres membres expliquent également ne jamais demander de rétributions pour leur participation à des temps collectifs, tandis que d'autres le font selon un arbitrage actif (j'ai participé, je demande une rétribution) / passif (j'ai trop peu ou pas participé, je ne demande pas une rétribution).

Ainsi le modèle contributif ne répond pas aux problèmes de valorisation des tâches invisibles nécessaires aux communs pour lesquels il a été mis en pratique au sein du collectif. Le critère de pénibilité mobilisé par les membres montre que ce modèle permet de rendre visible et ainsi de reconnaître le travail effectué sur certaines tâches, mais celles-ci paraissent toujours sous-estimées monétairement et sous-rémunérées. Par ailleurs, notre enquête met en évidence une répartition genrée de certaines tâches de communauté, notamment administratives et domestiques. Dès lors, il apparaît que le modèle contributif rate en partie sa cible, car il ne valorise pas monétairement ces tâches invisibles nécessaires au fonctionnement en commun. On peut alors se demander quels sont les ressorts de l'engagement dans les communs ?

### **C. La mise en pratique du modèle contributif contrevient aux communs**

Si le modèle contributif ne parvient que partiellement à surmonter les tensions qui sont à l'origine de son expérimentation, comment expliquer l'implication des membres dans les projets de communs ? L'enquête permet d'identifier d'autres critères non monétaires mobilisés par le collectif dans le processus d'évaluation qui font apparaître les ressorts de leur engagement. Ainsi, la motivation personnelle pour l'accomplissement d'un projet de commun (son usage), les compétences acquises dans la réalisation, ou le développement d'un réseau mobilisable dans son activité individuelle, sont des critères intervenant régulièrement dans les choix entre bénévolat et activité rétribuée. Ces formes de

rétributions immatérielles expliquent en définitive l'engagement dans les communs.

Pour saisir ce point, il faut revenir sur la mise en pratique du modèle contributif dans le collectif. Premièrement (voir *supra*), pour être rémunérées, les contributions doivent être facturées par les commoner-es auprès des organisations (A-C, CTL, Optéos) sous la forme d'une prestation de service. Deuxièmement, ce type de fonctionnement suppose un statut d'indépendant-e. Notre enquête montre que le collectif agrège des membres aux statuts différents pour des activités semblables. D'ailleurs les membres cumulent souvent plusieurs statuts. Troisièmement, nous constatons que les rétributions monétaires représentent une faible part des conditions d'existence des membres (entre 10 % et un tiers des revenus nets). De ce fait, les commoner-es doivent dégager des revenus complémentaires en ayant une activité à côté de leur engagement dans les communs, qui devient en réalité leur principale activité professionnelle. C'est là qu'interviennent les formes de rétributions non monétaires, dont peuvent bénéficier les commoner-es lorsqu'ils contribuent. Dans la logique des communs d'une « production pour l'usage », l'organisation se considère comme la bénéficiaire de ses activités, voire sa « propre cliente ». Les commoner-es peuvent choisir de ne pas se rétribuer sur le budget contributif, car iels estiment avoir l'usage du commun produit, notamment pour leur propre activité individuelle. Par ailleurs, les membres du collectif ont tendance à ne pas se rétribuer pour les activités qui permettent de développer des compétences ou du réseau professionnel qui pourront être remobilisé-es dans l'activité individuelle. Ces rétributions non monétaires, visant l'augmentation du capital humain, sont centrales pour expliquer l'engagement dans le modèle contributif. À ce titre, l'A-C est qualifiée par les enquêté-es de « tremplin » (Paul, chômeur et en CAE devenu salarié) pour accéder à des opportunités de travail, développer un réseau, ainsi que des compétences. Ne pas pouvoir vivre directement des communs par de faibles rétributions économiques passe par des contournements pour, malgré tout, « investir » dans les communs. L'enquête révèle que le conseil est la principale activité individuelle (en termes de rémunération) des membres du collectif. Généralement, les commoner-es ont acquis une expertise développée grâce à la fréquentation et à l'implication dans les collectifs. :

« Je commençais à faire des missions pour la ville de Roubaix et des missions qui ont aussi... Que j'ai réussi aussi à trouver soit avec mon ancien réseau, soit avec des conversations que... Nouveaux échanges, nouveaux liens que je pouvais tisser et donc de fil en aiguille... » (Christine, consultante indépendante et en CAE).

L'engagement dans les communs permet donc de développer une activité indépendante en bénéficiant du travail collectif dans les communs. Il en résulte un

brouillage entre les activités professionnelles des membres sous statut indépendant et le travail réalisé au service du collectif qui est un facteur limitant la possibilité d'évaluation monétaire des contributions. L'évaluation est rendue d'autant plus complexe que les membres contribuent et reçoivent des rétributions monétaires qui viennent se cumuler avec d'autres types de revenus. Or, ces revenus générés par les activités individuelles réalisées sous statut « indépendant » sont liés aux activités collectives réalisées dans les communs. Cela contribue à générer des zones grises entre ces deux types d'activités dont la frontière n'est jamais clairement délimitée. Une enquêtée évoque ainsi son activité personnelle présentée comme son « activité principale », c'est-à-dire celle qui lui permet de vivre :

« En gros, mon activité principale c'est de la rédaction web et de la rédaction de films d'entreprises [...] moi je fais de la pub, le but c'est vraiment de gagner de l'argent tu vois » (Anne-Sophie, 33 ans, autoentrepreneure et en CAE).

Ce brouillage génère également des tensions entre l'évaluation du travail individuel et la logique de production coopérative. Elles se donnent à voir dans certaines pratiques ou arbitrages effectués par les commoner-es. Les membres opèrent souvent une distinction entre « prestation » et « contribution ». La première revient à une commande et est rattachée à une subordination (salariale ou commerciale). La seconde est issue d'une initiative individuelle ou du collectif et le rapport à la tâche est celui de l'indépendance. Cependant, la distinction n'est pas si nette dans les discours et récits d'activités. Pour certain-es enquêté-es qui cumulent par exemple un statut d'indépendant en coopérative avec un statut indépendant, la circulation des contributions entre ces deux statuts varie. Si certaines contributions passent par le biais de la coopérative Optéos, d'autres sont assimilées à des prestations et passent par les statuts d'indépendants. Lorsqu'on l'interroge sur le biais par lequel « passent » ses rétributions un enquêté explique :

« C'est essentiellement en fonction des gens avec qui je le fais, des gens qui sont dans [la même coopérative] [...] c'est simple de faire [...] des ventes internes, c'est-à-dire quelqu'un facture et on se répartit les choses à l'interne [...]. Après il y a des choses [dans la coopérative où] [...] un jour [X] me dit : mais dis donc toi ! T'habites dans une zone qui donne droit aux emplois francs donc si tu venais à être salarié, [la coopérative] gagnerait 5 000 euros de prime par an rien que parce que tu habites là où tu habites [...] on pourrait envisager de financer ta contribution aux communs comme ça. Moi comme je n'avais pas besoin de cet argent-là [...], j'ai dit ben moi ça m'intéresse [...] Si la coopérative prend 5000 euros au capital de [mon autre coopérative] pendant trois ans donc [ça fait] 15.000 euros ». (Mathieu, indépendant sous trois statuts).

Ce va-et-vient entre mobilisation des compétences pour l'activité indépendante ou pour le collectif ainsi que l'absence de délimitation des activités en relevant chez les commoner-es rétribué-es, s'expliquent par leurs trajectoires : certain-es ont eu une expérience du salariat et sont entré-es dans l'indépendance en mobilisant leurs compétences et leurs réseaux. L'engagement « bénévole » préalable dans les communs permet en outre à des membres de développer un statut d'indépendant et de passer à un fonctionnement individuel sur un mode « contributif ». Parmi les enquêté-es, plusieurs ont été salarié-es et se sont socialisé-es aux fonctionnements des modèles contributifs avant d'abandonner ce statut ou ont découvert les modèles contributifs alors qu'ils venaient de devenir indépendant-es. L'implication préalable dans les communs favorise le passage à l'indépendance, car elle permet d'acquérir des compétences, du réseau ou une expertise. On observe aussi des configurations de cumul, voire de bricolage, de statuts qui participent aux conditions de possibilités d'engagement dans les communs trop peu rémunérateurs pour en vivre.

## CONCLUSION

Constatant un impensé de l'organisation du travail et de sa rémunération dans les approches des communs, nous avons interrogé ces aspects qui sont centraux pour le mouvement des communs et les initiatives solidaires en communs qui se développent actuellement. En effet, comment maintenir et pérenniser une action collective dans une visée coopérative, sans réfléchir à l'organisation du travail et aux modes de rémunération qui peuvent soutenir cette action dans le temps (Ostrom 1990) et l'horizon du Commun qu'elle poursuit (Dardot & Laval, 2014) ? L'analyse du travail et des modes de répartition de la valeur peut ainsi éclairer les modalités d'engagement des commoner-es.

Le modèle dit « contributif » est apparu heuristique pour engager cette réflexion. Il vise à développer les contributions individuelles dans les projets de communs tout en maintenant des formes de travail coopératives et auto-organisées. Ce modèle est développé par un collectif de commoner-es qui portent des budgets contributifs. Le principe est celui de la rétribution monétaire des contributions qui sont auto-évaluées en monnaie par chaque commoner-e puis discutées à l'échelle du collectif. Cela suppose de pouvoir spécifier les tâches réalisées et objectiver le travail accompli pour légitimer la rétribution réclamée. Par ailleurs, à l'origine de ce fonctionnement, nous avons repéré un problème de répartition des tâches chronophages, invisibilisées au sein du collectif ; le modèle contributif devant alors permettre de reconnaître l'engagement des commoner-es.

Pour le décrypter, nous avons mobilisé la distinction entre activités de métiers, de communauté et de

gouvernance proposée par Ballon & Veyer (2020). Dans l'analyse des pratiques de travail, cette grille met en évidence l'importance des activités de communauté propre au mode de fonctionnement. En raison du caractère auto-organisé des activités, de la polyvalence des tâches, du multipositionnement des membres et de la gouvernance polycentrique, les activités de socialisation sont centrales pour assurer la coordination du collectif. Cependant, nous avons ainsi mis en évidence une tension entre d'une part l'accomplissement d'un véritable travail collectif, par la recherche de coopération et d'horizontalité entre les membres du collectif (Dardot & Laval, 2014) et d'autre part la réalisation des activités et le maintien des organisations (Ostrom, 1990) qui aboutissent à des spécialisations dans les activités, une surcharge de travail pour les personnes impliquées et parfois des externalisations.

Le collectif tente de résoudre cette tension par la rétribution monétaire des engagements. Cependant, avec des budgets contributifs limités, les contributions sont sous-estimées par les commoner-es. Il en résulte une faible objectivation des activités au sein du collectif qui entraîne un manque de reconnaissance du travail accompli et des arbitrages entre activités bénévoles et activités rétribuées : le modèle ne permet pas de répondre aux problèmes de tâches invisibilisées et les participations aux activités de communauté demeurent ainsi sous-valorisées. Ce sont en définitive, les rétributions immatérielles (développement du réseau professionnel, compétences acquises, utilisation des productions collectives, etc.) qui peuvent expliquer l'engagement dans ces tâches. Ces rétributions sont remobilisées dans la construction d'une activité individuelle aux frontières des communs et qui peut entrer en tension avec eux. Au total, le modèle contributif entremêle différentes logiques de travail entre bénévolat, contribution et prestation ; ces logiques entre lesquelles arbitrent les commoner-es pour qualifier leur activité peuvent entrer avec la visée d'une production en commun. Ces résultats interrogent en définitive les formes d'un soutien à une économie des communs, les budgets contributifs étant, dans notre cas d'enquête, principalement abondés par les pouvoirs publics.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ballon, J. & Veyer, S. 2020. Re-Embedding Work in a Political and Social Project: The Case of Business and Employment Cooperatives in France. *Journal of Innovation Economics & Management*, 31: 101-122. [DOI] <https://doi.org/10.3917/jie.pr1.0062>, mis en ligne le 23/01/2020, consulté le 04/04/2024.
- Bauwens, M. & Dereva, M. 2017. Pair-à-Pair. In M. Cornu, F. Orsi & J. Rochfeld (Éds.), *Dictionnaire des biens communs*: 873-875. Paris : Presses Universitaires de France.
- Bollier, D. 2014. *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer.

- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C. & Lallement, M. 2018. *Makers enquête sur les laboratoires du changement social*. Paris : Seuil.
- Chanteau, J.-P. & Labrousse, A. 2013. L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : Quelques enjeux et controverses. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 14. [DOI] <https://doi.org/10.4000/regulation.10555>, mis en ligne le 14/02/2014, consulté le 04/04/2024.
- Cervera, M., Gardin, L., Lhuillier V. & Robert, P. 2023. Partie II. Les modèles socio-économiques des tiers-lieux associatifs. In P. Gianfaldoni, L. Gardin, & F. Jany-Catrice. *Modèles socio-économiques versus Social Business Models*: 76-142. Paris : RIUESS, IFMA.
- Coriat, B. 2013. Le retour des communs. Sources et origines d'un programme de recherche. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 14.
- Coriat, B. 2015. *Le retour des communs la crise de l'idéologie propriétaire*. Paris : Les Liens qui Libèrent.
- Coriat, C. 2017. Communs (approche économique). In M. Cornu, F. Orsi, & J. Rochfeld (Éds.), *Dictionnaire des biens communs*: 266-269. Paris : Presses Universitaires de France.
- Cottin-Marx, S. 2021. *C'est pour la bonne cause ! Les désillusions du travail associatif*. Ivry-sur-Seine : Les éditions de l'Atelier.
- Coutrot, T. 2018. *Libérer le travail pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*. Paris : Éditions du Seuil.
- Dardot, P. & Laval, C. 2014. *Commun essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : La Découverte.
- Defalvard, H. 2017. Des communs sociaux à la société du commun, *RECMA*, 3 (345): 42-56. [DOI] <https://doi.org/10.3917/recma.345.0042>, mis en ligne le 01/11/2017, consulté le 04/04/2024.
- Defalvard, H. & Fontaine, G. 2018. Construire les PTCE comme des communs sociaux : Quel rôle pour les pouvoirs publics ?. *RECMA*, 349 (3): 56-70. [DOI] <https://doi.org/10.3917/recma.349.0056>, mis en ligne le 06/07/2018, consulté le 04/04/2024.
- Dereva, M. 2018. C'est quoi ta conception des communs ? *Carnets d'écriture*. [URL] <http://maiadereva.net/cest-quoi-ta-conception-des-communs>, mis en ligne le 26/03/2018, consulté le 04/04/2024.
- Devetter, F.-X. & Rousseau, S. 2011. *Du Balai ! Essai sur ménage à domicile et le retour à la domesticité*. Paris : Raisons D'agir.
- Eynaud, P. & Laurent, A. 2017. Articuler communs et économie solidaire : une question de gouvernance ?. *RECMA*, 3 (345): 27-41. [DOI] <https://doi.org/10.3917/recma.345.0027>, mis en ligne le 01/11/2017, consulté le 04/04/2024.
- Eynaud, P. & Carvalho de França Filho, G. 2019. *Solidarité et organisation : penser une autre gestion*. Toulouse : Éditions ERES.
- Flodrops, H. 2021. Le budget contributif dans le collectif Catalyt : L'exemple en pratique, *Imaginaire Communs*, 1: 6-11.
- Gardin, L. & Robert, P. 2018. Origine, diffusion et métamorphose de l'hybridation des ressources. In J. Blanc, É. Lanciano & D. Sauze, *Tensions sur les ressources. L'économie sociale en recomposition*: 27-45. Louvain : Presses Universitaires de Louvain.
- Garnier, J. & Zimmermann, J.-B. 2018. Solidarité sociale et proximités : de l'État providence aux communs sociaux. *Espaces et sociétés*, 4 (175): 19-33. [DOI] <https://doi.org/10.3917/esp.175.0019>, mis en ligne le 29/05/2019, consulté le 04/04/2024.
- Granovetter, M. 1973. The Strength of Weak Ties, *American Journal of Sociology*. 6 (78): 1360-1380.
- Le Moigne, J. 2012. La double hélice de la gouvernance des « communs ». *Revue de l'organisation responsable*, 2 (7): 93-97. [DOI] <https://doi.org/10.3917/ror.072.0093>, mis en ligne le 01/10/2015, consulté le 04/04/2024.
- Hollender, R. 2016. A Politics of the Commons or Commoning the Political? Distinct Possibilities for Post-Capitalist Transformation. *SPECTRA*, 5 (1). [DOI] <https://doi.org/10.21061/SPECTRA.V5I1.351>, mis en ligne le 14/04/2016, consulté le 04/04/2024.
- Helfrich, S. & Bollier D. 2017. Commoning. In M. Cornu, F. Orsi, & J. Rochfeld (Éds.), *Dictionnaire des biens communs*: 204- 211. Paris : Presses Universitaires de France.
- Laval, C., Sauvêtre, P. & Ferhat, T. 2019, *L'alternative du commun*. Paris : Éditions Hermann.
- Lefebvre-Chombart, A., Robert, P., Gardin, L., Jany-Catrice, F. & Mahieu, C. 2020. Quel horizon des communs sociaux pour l'Économie Sociale et Solidaire ? *Entreprise & Société*, 8: 49-69. [DOI] <https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-11416-1.p.0049>, mis en ligne le 07/04/2021, consulté le 04/04/2024.
- Lefebvre-Chombart, A. & Robert, P. 2021. Les communs numériques : une comparaison entre l'Assemblée des Communs de Lille et le Siilab, *Terminal*, 130. [DOI] <https://doi.org/10.4000/terminal.7530>, mis en ligne le 01/06/2021, consulté le 04/04/2024.
- Mahieu, C. 2017. Assemblées et Chambres des Communs. In M. Cornu, F. Orsi, & J. Rochfeld (Éds.), *Dictionnaire des biens communs*: 57-60. Paris : Presses Universitaires de France.
- Marsh, H. 2013. *Binding chaos : mass collaboration on a global scale*. Createspace Independent Publishing Platform.
- Nicolas-Le Strat, P. 2016. *Le travail du commun*. Saint-Germain-sur-Ille : Éditions du commun.
- Ostrom, E. 2005. *Understanding Institutional Diversity*. Princeton: Princeton University Press.
- Ostrom, E. 2010. *Gouvernance des biens communs pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Paris : De Boeck.
- Sauvêtre, P. 2016a. Les politiques du commun dans l'Europe du Sud (Grèce, Italie, Espagne). Pratiques citoyennes et restructuration du champ politique. *Actuel Marx*, 1 (59): 123-138. [DOI] <https://doi.org/10.3917/amx.059.0123>, mis en ligne le 29/03/2016, consulté le 04/04/2024.
- Sauvêtre, P. 2016b. *Les communs sociaux : une métamorphose de l'économie sociale et solidaire ? Recherche sur quelques critères idéaux-typiques des « communs » sociaux*, Rapport final pour la ChairESS Hauts-de-France.
- Trendel, P. 2021, Le budget contributif dans le collectif Catalyt : Analyse et perspective, *Imaginaire Communs*, 1: 12-19.
- Vandamme, E. 2017. ANIS, de l'internet solidaire à l'innovation sociale numérique. *Cahiers de l'action*, 48 (1): 57-66. [DOI] <https://doi.org/10.3917/cact.048.0057>, mis en ligne le 30/08/2017, consulté le 04/04/2024.
- Weinstein, O. 2013. Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 14. [DOI] <https://doi.org/10.4000/regulation.10452>, mis en ligne le 13/02/2014, consulté le 04/04/2024.
- Weinstein, O. 2015. Comment se construisent les « communs » : Questions à partir d'Ostrom. In B. Coriat (Eds.), *Le retour des communs la crise de l'idéologie propriétaire*: 69-87. Paris : Les Liens qui Libèrent.
- Weinstein, O. 2017. Action Collective. In M. Cornu, F. Orsi, & J. Rochfeld (Éds.), *Dictionnaire des biens communs*: 28-33. Paris : Presses Universitaires de France.

# LE RÔLE DES PROXIMITÉS AU SEIN D'UN RÉSEAU D'ACTEURS TERRITORIALISÉ DANS L'ÉMERGENCE ET LA GESTION D'UN COMMUN : LE CAS D'UNE EXPÉRIMENTATION « *TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE* »

## **Camille RETSIN**

Maîtresse de conférences

CRIEG-REGARDS, Université Reims Champagne-Ardenne

camille.retsin-michel-de-previa@univ-reims.fr

## **Francesca PETRELLA**

Professeure des Universités

Aix Marseille Univ, CNRS, LEST, Aix-en-Provence, France

francesca.petrella@univ-amu.fr

## **RÉSUMÉ**

Partant de l'hypothèse selon laquelle l'expérimentation « *Territoires zéro chômeur de longue durée* » peut être étudiée sous le prisme des communs, notre objectif est d'abord de comprendre en quoi TZC pourrait être un commun dans son essence pour ensuite analyser au niveau territorial comment les proximités créées, entretenues ou renforcées au sein d'un réseau d'acteurs coopérant peuvent faciliter – ou non – la construction et la gestion de ce commun dans le temps. Croiser l'analyse des communs et celle des proximités permet de questionner le processus de construction d'une action collective à partir de la coopération entre acteurs hétérogènes et de l'adoption d'un système de règles et de normes partagé autour de la gestion d'un commun sur le territoire. À partir d'une étude de cas longitudinale sur l'un des dix premiers territoires expérimentaux, notre travail met, entre autres, en exergue la manière dont le manque de proximité institutionnelle entre les acteurs (compris comme le manque de valeurs partagées) vient entraver la gestion de l'expérimentation comme un commun.

**Mots-clés** : proximités ; communs ; expérimentation ; coopération territoriale ; étude de cas longitudinale ; Territoire zéro chômeur de longue durée

## **ABSTRACT**

*Building upon the hypothesis that the “Territoires zéro chômeur de longue durée” experiment can be studied through the prism of the commons, our objective is first to understand how TZC could be a common in its essence and then to analyse at the territorial level how the proximities*

created, maintained, or reinforced within a network of cooperating actors can facilitate – or not – the construction and management of this common over time. Crossing the analysis of the commons and that of proximities allows us to question the process of building a collective action based on cooperation between heterogeneous actors and the adoption of a system of rules and standards shared to manage a common on the territory. Based on a longitudinal case study of one of the first ten experimental areas, our work highlights, among other things, the way in which the lack of institutional proximity between the stakeholders (understood as the lack of shared values) interferes with the management of the experiment as a common.

**Keywords:** proximities; commons; experimentation; territorial cooperation; longitudinal case study; Territoire zéro chômeur de longue durée

\* \* \*

## INTRODUCTION

Partant de l'hypothèse selon laquelle l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » peut être étudiée sous le prisme des communs, notre objectif est, d'une part, de discuter en quoi cette expérimentation peut être considérée, dans son imaginaire fondateur, comme un commun et, d'autre part, d'analyser au niveau territorial, en quoi les proximités créées, entretenues ou renforcées au sein d'un réseau d'acteurs questionnent la construction collective d'un système de règles et de normes partagé autour de la gestion d'un commun.

L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZC) a vocation à mettre en œuvre le droit à l'emploi, présent dans la constitution de 1946, à travers la création d'une structure de l'économie sociale et solidaire sur un territoire, appelée entreprise à but d'emploi, permettant d'embaucher des chômeurs de longue durée, en CDI, à temps choisi, sur la base d'un SMIC. Aux côtés de l'entreprise à but d'emploi (EBE), un comité local pour l'emploi (CLE) est responsable de la mise en œuvre de la gouvernance territoriale de l'expérimentation. L'expérimentation comporte plusieurs niveaux : le niveau national, niveau auquel sont votées les lois d'expérimentation et niveau du pilotage de cette dernière sous la responsabilité du Fonds national ; le niveau territorial permettant la création d'un réseau d'acteurs coopérant pour mettre en œuvre la gouvernance territoriale du projet et le niveau organisationnel de l'entreprise à but d'emploi. La gouvernance territoriale de l'expérimentation a notamment comme but de mettre en œuvre deux des principes fondateurs de l'expérimentation que sont la non-sélection des chômeurs de longue durée et la non-concurrence des activités développées avec les activités existantes sur le territoire (Valentin, 2018).

Dans cet article nous nous concentrons plus particulièrement sur le niveau territorial de l'expérimentation et formulons l'hypothèse que le processus de coopération entre acteurs influence la construction et la gestion du commun sur le territoire expérimental.

Toutefois, la coopération des acteurs autour de la construction et de la gouvernance de ce commun est dépendante, et dépendante dans le temps, des proximités que ces derniers entretiennent. Dans une approche d'inspiration institutionnaliste, nous retenons et analysons trois types de proximités : géographique, organisationnelle et institutionnelle.

Cet article vise ainsi, dans une première partie, à comprendre, en nous appuyant sur l'expérimentation TZC, en quoi celle-ci peut être analysée dans son essence à partir de différentes approches sur les communs. Dans une deuxième partie, dans une perspective longitudinale, l'économie des proximités sera mobilisée pour comprendre la manière dont l'évolution des proximités entre les acteurs influence le commun que représente l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée au sein de l'expérimentation.

## 1. REVUE DE LITTÉRATURE

### A. L'expérimentation TZC vue sous le prisme des communs : des approches multiples

La notion de commun est complexe et renvoie à différentes sources théoriques et différents objets : des ressources naturelles communes (*common pool resources*, Ostrom, 2010b), des communs immatériels (communs de la connaissance, communs informationnels, voir notamment Hess & Ostrom, 2007, communs culturels), des communs urbains, orientés vers de nouveaux usages en commun qui permettent de construire ou de renforcer une communauté (Harvey, 2012 ; Coriat, 2015), des communs ruraux ou de territoire (Garnier & Zimmerman, 2018) ou encore des communs sociaux qui insistent sur la dimension plus macro-institutionnaliste des communs (Defalvard, 2017) ; sans oublier les approches qui considèrent les communs plus comme un processus social d'organisation et de production que



comme une ressource, notamment en faisant appel à la notion de *commoning* (Fournier, 2013 ; Bollier & Helfrich, 2019). Enfin, un rapprochement entre les travaux sur les communs et sur l'ESS est parfois réalisé (Nyssens & Petrella 2015 ; Petrella 2017 ; Eynaud & Laurent, 2017).

Si l'analyse des communs n'est pas nouvelle, on observe, depuis les travaux d'Ostrom et de l'école de Bloomington, un « retour des communs » (Coriat, 2015) qui s'est d'abord traduit par le développement de travaux sur la gestion de ressources naturelles communes pour ensuite élargir l'analyse à ce qui est parfois appelé les « nouveaux communs » (Hess, 2008). Les travaux d'Ostrom marquent en effet un tournant important dans l'analyse des formes de propriété de communs, en insistant sur la diversité des formes institutionnelles, ni purement privées ni purement publiques, qui s'avèrent efficaces pour gérer des ressources communes.

Les travaux sur TZC peuvent s'inscrire dans cette perspective en considérant que la gestion du commun se fait à partir d'un arrangement institutionnel entre une diversité d'acteurs, qui n'est ni purement public ni purement privé.

Les travaux d'Ostrom ont ensuite mis en avant la capacité des acteurs, souvent locaux, à s'auto-organiser pour « gérer » des ressources communes en produisant un système de règles co-construit par les acteurs. Ainsi, on passe d'une situation où « les individus agissent de manière indépendante à une situation dans laquelle ils agissent de manière coordonnée afin d'obtenir des bénéfices communs » (Ostrom 2010a, p. 54). L'analyse de la capacité d'une diversité d'acteurs publics et privés sur un territoire à coopérer, afin de créer de l'emploi pour des personnes qui en sont éloignées, peut donc être envisagée sous l'angle d'un commun. En effet, il n'y a pas de commun sans action collective (Coriat, 2015). C'est l'action collective qui définit les règles de gestion du commun et sa gouvernance.

Les travaux empiriques d'Ostrom permettent ainsi de dégager des principes généraux pour une gestion durable des ressources communes. Elle insiste sur la constitution d'un système hiérarchisé de règles définies par les acteurs concernés et adaptées au contexte. Trois niveaux de règles, qui peuvent s'emboîter à différentes échelles, sont identifiés. Le premier est celui des règles « opérationnelles », qui concernent les décisions quotidiennes et les actions au jour le jour qui déterminent les conditions d'accès et d'usage de la ressource. Le second relève des règles « de choix collectifs », qui permettent d'élaborer les politiques, d'en définir les règles de gestion, de sélectionner les participants aux activités et de faire face aux éventuels conflits et dysfonctionnements. Enfin, reste celui des règles de « choix constitutionnels » qui permettent la formulation des politiques, de leur gouvernance, ainsi que de leur modification (Ostrom, 1990)

et encadrent *in fine* les choix collectifs en déterminant par exemple qui peut modifier les règles (Weinstein, 2013, p. 7). Si l'énonciation de ces différentes règles permet de déterminer les différents niveaux d'analyse empirique, leur emboîtement rend parfois complexe leur différenciation dans leur application. Cependant, il nous semble que l'expérimentation TZC peut être analysée comme un système hiérarchisé de règles comportant une structure de gouvernance permettant que ces règles soient définies et appliquées sur le territoire.

Prenant appui sur les travaux d'Ostrom, Coriat (2015, p. 30) identifie trois caractéristiques des communs : une ressource mise en commun et partagée ; des règles d'accès et de partage de cette ressource ; une structure de gouvernance qui permet de s'assurer que ce système de droits et d'obligations par rapport à la ressource commune soit respecté.

Dans cette perspective, l'approche des communs d'Ostrom nous semble pertinente pour comprendre l'expérimentation TZC. Celle-ci repose sur la coopération entre acteurs hétérogènes sur un territoire afin de gérer en commun l'accès à l'emploi pour des chômeurs de longue durée sur un territoire. L'analyse des règles produites et de la structure de gouvernance s'avère donc intéressante pour étudier la capacité de gérer collectivement et durablement ce commun. En outre, dans la mesure où plusieurs institutions et plusieurs niveaux jouent un rôle et interagissent dans la mise en œuvre de cette expérimentation, analyser sa gouvernance sous l'angle d'une gouvernance polycentrique d'Ostrom (1999 ; 2010) pourrait également être éclairant. Ostrom parle de gouvernance polycentrique lorsque plusieurs organisations publiques et privées, indépendantes les unes des autres, à différentes échelles, interagissent, peuvent s'ajuster mutuellement au sein d'un système de règles plus général et ont un impact sur les bénéfices et les coûts collectifs. Cette forme de gouvernance, considérée lors de situations complexes d'action collective suppose donc un degré de participation citoyenne auto-organisée ainsi qu'une implication de l'ensemble des acteurs qui la compose (Bauwens & Mertens, 2017). De plus, elle encourage à développer des méthodes d'évaluation de ces écosystèmes polycentriques permettant de les comparer aux écosystèmes existants (Ostrom, 2009). Une analyse de l'expérimentation TZC, par nature multi-acteurs et multi-niveaux, en tant que système de gouvernance polycentrique pourrait dès lors être intéressante à mener.

D'autres approches des communs peuvent également être mobilisées. Le droit à l'emploi peut être vu comme un bien essentiel, envisagé comme universel au sein de l'expérimentation pour lequel celle-ci cherche à créer un accès local démocratique puisqu'un des principes de TZC est de considérer que personne n'est inemployable. Sur cette base, c'est-à-dire en cherchant à créer de l'emploi pour ceux qui en sont durablement privés tout en développant des activités utiles au territoire,

TZC peut être considéré comme un commun social au sens de Defalvard (2017). Ainsi selon Defalvard (2017, p. 43), « *Les communs sociaux constituent la mise en commun de ressources dotées de droits universels tels que la santé, la culture ou l'emploi, dont la gestion collective assure un accès local et démocratique à chacun(e)* ». Ces communs combinent à la fois les critères de communs auxquels s'ajoute leur capacité de transformer des droits fondamentaux en libertés réelles, prenant appui sur l'approche des capacités de Sen. Adoptant cette approche, Semenowicz (2016) considère TZC comme un commun (social) dans la mesure où l'objectif est d'accompagner les chômeurs de longue durée vers un emploi en identifiant collectivement les activités à développer sur un territoire comme un moyen de transformer le droit à l'emploi formel en une réalité pour tout chômeur de longue durée sur le territoire concerné.

Enfin, Dardot et Laval (2014) mettent en évidence que les communs ne sont pas préexistants à l'action collective, mais sont institués et existent à travers l'action collective permise par un engagement volontaire, des liens sociaux denses ainsi que des normes de réciprocité. Dans cette approche, le commun est « *révélé* » ou « *construit* » à travers la coopération d'acteurs hétérogènes autour d'un objectif commun. Cette approche conduit à envisager l'approche du *commoning* (Fournier, 2013 ; Linebaugh, 2007 ; Bollier & Helfrich, 2019) qui consiste à voir le commun non pas uniquement comme une ressource à gérer en commun, mais comme un processus social d'organisation et de production d'un commun. Un commun suppose ou permet de créer une communauté, soit une organisation sociale pour gérer ce commun en commun pour le commun (« *organising in common for the common and of the common* », Fournier, 2013, p. 441). Selon Bollier et Helfrich (2019, p. 98), trois dimensions permettent de caractériser ce processus de *commoning* : tout d'abord, l'existence d'une dynamique sociale, de relations sociales, d'une organisation sociale ; ensuite un système de gouvernance par les pairs (qui permet la prise de décision collective et la co-construction de règles, non sans lien avec les principes de gouvernance identifiés par Elinor Ostrom) et enfin, des formes collaboratives de production de biens ou de services afin de répondre aux besoins de la communauté (et non dans un objectif productiviste ou capitaliste). Selon cette approche, un commun ne se construit que si des individus (appelés *commoners*) s'engagent dans une dynamique sociale et collaborative afin de produire du commun pour les besoins de la communauté ou du territoire. Il y a bien une dynamique créative, exploratoire et collaborative afin de trouver des solutions nouvelles aux besoins rencontrés. Ainsi, la notion de *commoning* insiste sur la mise en place d'une organisation sociale pour le commun (conduisant à des usages différenciés et collectifs du commun) et à partir du commun sur ces nouveaux usages permettant de créer ou de renforcer une communauté, à travers l'exploration de solutions aux besoins de la communauté. Alors que les communs

sont un concept polymorphe, les différentes déclinaisons de ce dernier se rejoignent sur le fait qu'ils sont toujours utilisés et gérés collectivement par des groupes pouvant obéir à des logiques variées (Hess & Ostrom, 2007 p. 5).

Dans ce qui suit, nous prenons comme hypothèse de départ que l'expérimentation TZC, dans sa conception, permet de mettre en œuvre une action collective de construction et d'organisation d'un commun. Ce dernier prendrait forme dans le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée permis par l'accompagnement territorial ainsi que par la création d'une EBE qui propose des activités utiles pour le territoire à partir d'une dynamique de coopération entre acteurs hétérogènes.

## B. L'intérêt de l'approche par les proximités

L'expérimentation étant définie sur un territoire précis, il semble intéressant de se pencher sur les spécificités et ressources dont dispose ce territoire ainsi que sur le rôle des proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle dans la capacité du territoire à répondre aux besoins socio-économiques de sa population. Nous envisageons ici le territoire comme un « *construit* », au-delà d'un territoire « *prescrit* » vu comme un simple espace d'intervention. Ce territoire est construit par les interactions et les relations nouées entre les acteurs privés, publics et/ou associatifs. Il devient une ressource pour l'action, un construit social pour mettre en œuvre le droit à l'emploi (Raulet-Croset, 2008). En effet, c'est à cette échelle qu'émergent de nouvelles formes d'action collective, basées sur des solidarités par le bas, qui peuvent être abordées à partir de l'analyse des proximités. Les approches par les proximités permettent de mieux comprendre la manière dont les acteurs coopèrent autour d'une action collective, coconstruisent leurs règles et représentations partagées. Ces approches permettent dès lors d'analyser l'influence que ces proximités peuvent avoir sur l'émergence et la gestion d'un commun sur le territoire.

Nous situons notre travail dans l'école française orientée vers l'articulation des différentes proximités permettant la coordination des acteurs dans un objectif d'innovation (Gallaud, 2018). L'école française de proximité se subdivise elle-même en deux groupes de travail : l'un d'inspiration interactionniste, l'autre d'inspiration institutionnaliste. Nous ancrons notre travail dans le groupe d'inspiration institutionnaliste nous permettant de distinguer la proximité organisationnelle de la proximité institutionnelle en retenant trois types de proximités : géographique, organisationnelle et institutionnelle que nous définissons à partir respectivement des travaux de A. Rallet (2002), J.P. Gilly et Y. Lung (2005), D. Talbot (2008) et T. Kirat et Y. Lung (1999).

La proximité géographique se définit comme la distance itinéraire. Cette dernière est une condition

facilitant les interactions des agents mais n'est pas suffisante pour assurer une coopération entre acteurs proches géographiquement. Elle peut se comprendre en observant deux individus ou deux organisations, qui en fonction des transports disponibles et de leur coût peuvent se rencontrer ou échanger rapidement. Néanmoins, elle ne transforme les interactions entre les agents en coordination qu'à travers une proximité organisée ou organisationnelle. La proximité organisée (courant interactionniste) ou organisationnelle (courant institutionnaliste) n'est cependant pas définie par sa dimension géographique qu'elle dépasse par les liens professionnels et sociaux créés par les individus au sein des organisations.

En effet, la proximité organisationnelle est liée à la question de l'apprentissage ; elle prend une forme observable par tous. Les aménagements organisationnels, ou modalités d'organisation (tels que les réseaux) peuvent ainsi être considérés comme des espaces permettant le transfert et l'échange d'informations et de connaissances entre les acteurs impliqués au sein de cet espace. Elle est définie par Gilly et Lung (2005) comme : « (les) ressources complémentaires détenues par des acteurs potentiellement aptes à participer à une même activité finalisée de type méso-économique, au sein d'une même organisation (grand groupe...) ou d'un ensemble d'organisations (réseau de coopérations, secteur d'activité, système productif local...) ».

Enfin, la proximité institutionnelle peut se comprendre à travers les valeurs, croyances, représentations et routines partagées par les acteurs pour lesquelles ces derniers acceptent de se coordonner. Elle est quant à elle définie par Kirat et Lung en 1999 comme « un espace commun composé de représentations, modèles et règles appliqués à la pensée et à l'action ». Au-delà de la coordination cognitive qui permet de produire du sens, à laquelle elle ne se limite pas, la proximité institutionnelle comporte une dimension de coordination politique, qui met en avant l'existence de rapports de forces et de conflits potentiels, permettant de délimiter les rôles et les attributions des acteurs hétérogènes. Ces deux coordinations, cognitive et politique, sont

étroitement articulées et engendrent la structuration d'une répartition du pouvoir permettant une mise en cohérence des actions individuelles et l'attribution de rôles complémentaires aux acteurs (Talbot, 2008).

Ainsi, nous analysons l'influence de ces proximités sur la construction et la gestion du commun sur le territoire étudié dans le cadre de l'expérimentation.

## 2. MÉTHODOLOGIE

### A. Une démarche abductive et qualitative

Ce travail est issu d'une thèse de doctorat portant sur l'analyse du processus d'institutionnalisation d'une expérimentation TZC. Cette étude de cas unique encadrée (Yin, 2003) est réalisée dans une démarche abductive et qualitative sur l'un des dix premiers territoires expérimentaux. Nous nous intéressons aux différentes unités d'analyse de l'expérimentation en segmentant cette dernière en trois sous-unités d'analyse interreliées (Hlady-Rispal, 2009) : le niveau national, le niveau territorial (comité local) et le niveau organisationnel de l'EBE.

La posture adoptée sur le terrain est celle « d'observateur participateur » (Baumard *et al.*, 1999). Cela nous a conduit à participer activement aux différentes instances de l'expérimentation nous permettant de générer une compilation de notes de terrain. Nous avons mobilisé 55 entretiens semi-directifs, dont 28 auprès des acteurs de l'entreprise à but d'emploi (présidente, membres de la direction, salariés et responsables de pôles), et 22 auprès du comité local (mairie, acteurs de l'emploi du territoire et acteurs institutionnels) sur une période allant de décembre 2017 à octobre 2021. Trois entretiens ont été menés avec des membres de l'équipe nationale, ainsi que cinq entretiens auprès de responsables de l'expérimentation sur d'autres territoires pour mieux comprendre le rôle du niveau national (tableau 1). La totalité de ces entretiens a été retranscrite.

**Tableau 1** : Récapitulatif des entretiens menés sur le territoire de Jouques mobilisés

Acteurs	Nombre d'entretiens	Total durée entretien
Acteurs des autres territoires	5	07 :01 :44
Acteurs du réseau d'acteurs territorialisé (incluant équipe nationale)	22	24 :52 :14
Coordinateurs de pôle	9 (+2 déjà comptabilisés)	08 :51 :24
Salariés EBE	16	12 :45 :57
Sortis EBE	3	02 :51 :48
Totaux	55	56 :23 :07

Nous avons par la suite codé nos résultats, en mobilisant le logiciel Nvivo 12, puis les avons ordonnés dans une approche longitudinale d'une manière chronologique. Nous avons fait émerger une série de codes (procédure par tas) regroupés en grandes catégories provenant de la littérature (procédure par boîte). Nous avons de ce fait agrégé nos codes théoriques à partir des codes « enfants » sur Nvivo.

Afin de faire émerger l'ensemble des codes regroupés par « tas », nous nous sommes basés à la fois sur nos observations de terrain, en faisant apparaître les éléments nous semblant fondamentaux dans l'expérimentation, mais aussi sur des recherches textuelles et des fréquences de mots afin de mettre en évidence les éléments principaux émergents du discours des acteurs. Les dimensions fondatrices de l'expérimentation nous ont permis de commencer à coder notre matériau par des premiers « tas » de catégories empiriques. Par la suite, nous avons regroupé ces « tas » dans des catégories plus larges, nos « boîtes » théoriques, correspondant à notre cadre théorique regroupant trois approches que nous avons mobilisées dans notre travail de thèse à savoir : la gouvernance, les proximités ainsi que les logiques institutionnelles. Concernant l'analyse du réseau d'acteurs territorialisé, nous avons mobilisé la grille de codage présentée dans le tableau 2.

Par la suite, afin de comprendre l'évolution des interactions des acteurs dans le temps autour de ce commun potentiel, nous avons ordonné nos résultats d'une manière chronologique en mobilisant l'analyse processuelle (Mendez, 2010). Cette analyse nous a permis de faire émerger les différentes séquences de l'expérimentation à partir d'une étude de son contexte, des ingrédients, des moteurs et des bifurcations du processus considéré.

## **B. Notre étude de cas : l'expérimentation TZC sur le territoire de Jouques**

Le territoire de Jouques, que nous étudions dans notre démarche exploratoire, fait partie des dix premiers micro-territoires volontaires. Il s'agit d'une petite commune rurale située dans les Bouches-du-Rhône comptabilisant 4 400 habitants et 169 chômeurs de longue durée au début de l'expérimentation.

La plupart des emplois existants sur le territoire relèvent de la catégorie socioprofessionnelle des employés. Cela s'explique par le fait que la plupart des emplois appartiennent au secteur d'activité du commerce, des transports et des services divers. Les habitants de la commune sont un peu plus diplômés et l'on compte davantage de cadres et de professions intellectuelles supérieures qu'en moyenne sur le département. Quant à son taux de pauvreté, il en est quasiment inférieur de moitié en 2018.

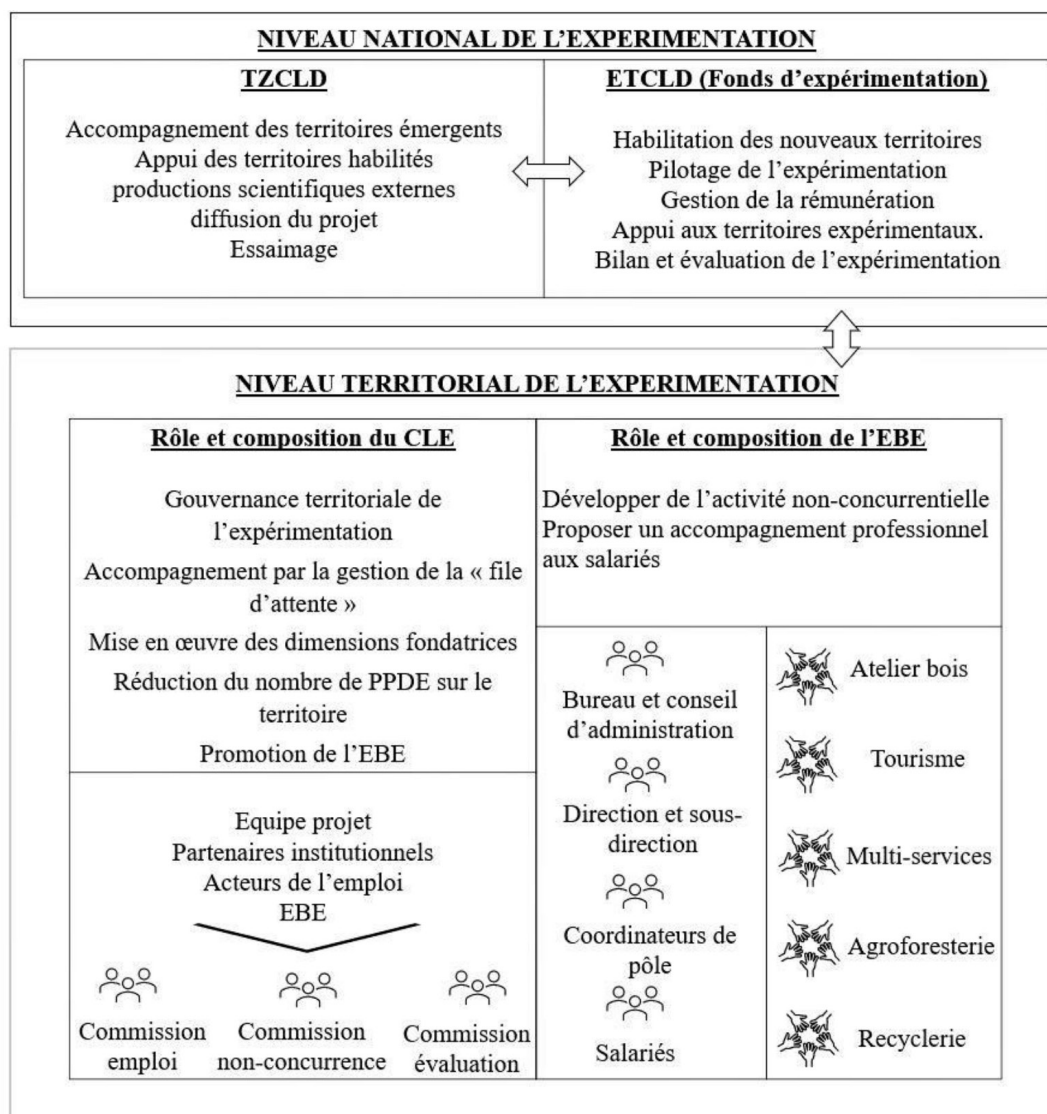
Malgré sa situation plutôt favorisée par rapport au reste du département, les principales contraintes de la commune sont son éloignement géographique des bassins d'emploi, des grands axes de mobilité ainsi qu'un réseau de transports en commun faiblement développé.

La coopération entre les acteurs du territoire est préexistante à l'expérimentation. En effet, le territoire a, une vingtaine d'années avant l'expérimentation, hébergé une première Fondation pour l'emploi ayant pour objectif « zéro chômeur ». Plus récemment, quelques mois avant le dossier de constitution de l'expérimentation, une démarche d'Agenda 21 territorial a été initiée permettant de réaliser un premier diagnostic territorial sur les activités soutenables à développer sur le territoire. Ce diagnostic a par la suite été mobilisé afin d'entamer

**Tableau 2** : Grille de codage « réseau d'acteurs de l'emploi »

Procédure par boîte	Procédure par tas
Gouvernance de l'expérimentation	Fonctionnement de l'expérimentation – difficultés rencontrées – évènements marquants – évolution de l'expérimentation – impact du projet sur le territoire – répartition du rôle entre CLE et EBE – management intermédiaire – légitimité du management intermédiaire – rôle de l'acteur de l'emploi
Proximités entre les parties prenantes	Date d'entrée dans le projet – rôle de l'acteur – financement de l'expérimentation – Rôle des autres parties prenantes – identification des autres acteurs – relation avec les autres acteurs – tension, coordination et absence de travail en commun
Logiques institutionnelles présentes dans les dimensions de l'expérimentation	Accompagnement – accompagnement personnel – accompagnement professionnel – développement de l'employabilité – file d'attente – formations – freins à l'emploi – occupation des salariés – parcours – contrat à durée indéterminée – développement de nouvelles activités – EBE comme tremplin – éligibilité –

**Figure 1** : Présentation multi-niveau de l'expérimentation TZC



une réflexion sur les activités à développer au sein de l'expérimentation. Plus largement, le territoire présente une vie locale très animée suscitant l'adhésion de ses habitants et de ses artisans, indépendante de l'expérimentation. Cette vie locale a cependant constitué un terreau favorable à l'émergence d'une dynamique de coopération des acteurs sur la commune autour de l'expérimentation.

Concernant l'expérimentation, comme l'illustre la figure 1, elle est orchestrée, sur le territoire, à travers un modèle de gouvernance bicéphale par deux entités : le comité local pour l'emploi et l'entreprise à but d'emploi.

Le comité local pour l'emploi (CLE) regroupe les acteurs de l'emploi du territoire, les élus locaux, les institutionnels ainsi que la présidence et la direction de l'entreprise à but d'emploi. Le rôle du comité local est, à travers ses différentes commissions (emploi, non-concurrence, évaluation), de mettre en œuvre la gouvernance territoriale de l'expérimentation en s'assurant de l'application des principes fondateurs.

L'entreprise à but d'emploi (EBE) est une partie prenante du comité local pour l'emploi et s'incarne dans une forme associative. Elle est constituée d'un conseil d'administration, d'une direction, d'un encadrement intermédiaire (responsables de pôles d'activité, qui étaient eux-mêmes chômeurs de longue durée et qui sont entrés dans l'EBE comme salariés avant de devenir responsables de pôles) et, au moment de la fin de notre étude, d'environ 50 salariés. Elle a pour mission de développer de l'activité non-concurrentielle sur le territoire dans l'objectif final de créer de l'emploi pour les chômeurs de longue durée s'insérant en son sein.

En plus de ces deux entités, les habitants et les artisans du territoire représentent des parties prenantes importantes au sein de l'expérimentation avec qui la coordination est essentielle afin de respecter la mise en œuvre des principes fondateurs de l'expérimentation. Sans oublier le niveau national qui joue un rôle important, comme mentionné plus haut, mais que nous n'allons pas approfondir dans cet article.

### 3. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Nous partons de l'hypothèse que TZC est *a priori* un « commun » car l'expérimentation a pour but de permettre le retour à l'emploi de personnes au chômage de longue durée, objectif qui comporte une dimension d'action collective. Cet objectif est porté par un réseau d'acteurs territorialisé qui, pour arriver à créer et gérer ce commun sur un territoire donné, doit se coordonner, coopérer, adopter des règles et mettre en place une gouvernance de ce commun. Le commun n'existe donc que par l'action collective organisée sur le territoire. C'est à ce titre que nous cherchons à comprendre quels sont les acteurs impliqués ainsi que la manière dont ils arrivent à coopérer (ou pas) autour de cet objectif commun. Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'approche par les proximités et analysons, dans un premier temps, en quoi les proximités, existantes, créées ou renforcées, permettent de construire l'action collective autour d'un objectif partagé et la gouvernance territoriale de ce commun. Nous verrons que si la proximité géographique représente une condition permissive à la coordination, la présence d'une proximité institutionnelle s'avère quant à elle essentielle pour des communs sociaux car elle fonde l'intérêt commun (Garnier & Zimmerman, 2018, p. 28). Dans un second temps, dans une perspective processuelle, nous montrons la manière dont les règles opérationnelles, les règles de choix collectifs et les règles de choix constitutionnels de l'expérimentation (que l'on considère ici au niveau du comité local et de l'EBE) sont élaborées, contestées ou adaptées au fil du temps par les acteurs à travers les proximités qu'ils créent ou entretiennent.

#### A. Le rôle des proximités dans la dynamique de coopération pour la gouvernance territoriale du commun

Dans cette première partie, nous analysons la capacité d'une diversité d'acteurs, à travers les proximités existantes entre cette dernière, à s'organiser collectivement afin d'initier et de pérenniser la gouvernance collective de l'expérimentation sur le territoire.

La proximité géographique représente le socle des différentes proximités entretenues sur le territoire permettant aux acteurs impliqués de coopérer. Alors que les communs ne sont pas préexistants à l'action collective (Dardot & Laval, 2014), la proximité géographique représente le premier levier de mise en œuvre de cette action collective et de création de liens sociaux.

ATD Quart Monde, représenté par un allié ATD proche du projet, a permis d'insuffler l'idée de l'expérimentation sur la commune de Jouques en 2014. La municipalité, appuyée par trois des acteurs locaux de l'emploi a accepté, la même année, de soutenir le

projet. Les partenaires institutionnels ont par la suite été conviés sur le territoire, dès mars 2015, afin qu'il leur soit présenté. Le futur président de l'EBE a lui aussi intégré l'équipe projet en 2015. Enfin, la sollicitation des demandeurs d'emploi de longue durée a été réalisée en amont du vote de la loi d'expérimentation. Dès janvier 2016, dans l'objectif de devenir territoire volontaire pour l'expérimentation, il était nécessaire de réaliser des études de faisabilité concernant les activités qui seraient développées dans le cadre de l'ouverture de l'EBE. Les demandeurs d'emploi éligibles ont donc participé, en janvier 2016, à ces études de faisabilité. En juin 2016, a été choisi le futur directeur de l'EBE qui a été embauché par la suite en septembre. Aux alentours du 20 novembre 2016, le territoire a été retenu comme territoire expérimental.

L'émergence de l'expérimentation co-construite par une diversité de parties prenantes s'est donc faite dans une démarche bottom-up émanant du territoire. La proximité géographique a eu pour effet de créer un socle permettant de construire le territoire à travers la coopération des acteurs autour d'un objectif commun : la résorption du chômage de longue durée. Nous verrons toutefois que cette proximité géographique ne suffit pas pour développer une nouvelle action collective, mais qu'elle doit être combinée à des proximités organisationnelles et institutionnelles. Mentionnons également qu'à la suite de la structuration de l'expérimentation au niveau national, notamment à travers la loi de 2016, la dynamique s'est inversée et une relation verticale, descendante s'est progressivement renforcée entre le niveau national (à travers le Fonds national de l'expérimentation) et le niveau territorial.

Pour être acquise, la légitimité du Fonds national auprès des comités locaux des territoires pionniers a nécessité un processus d'ajustement mutuel non sans tension. Le processus de co-construction du commun s'envisage de fait plus difficilement entre l'échelon national et l'échelon territorial comme l'illustre ce verbatim :

*« Puis le pilotage, le Fonds ETCLD c'est quand même l'autorité du national et c'est quand même l'autorité sur le territoire, même si les choses se font assez bien. Puis on a des échanges ascendants, tout ce qu'on fait remonter au Fonds. Toutes les données concernant l'exhaustivité pour l'équipe projet, combien ont été contactés depuis le début, combien ont intégré l'EBE, combien ont été embauchés sans intégrer l'EBE, combien ont quitté l'EBE, est ce que c'est des départs à la retraite, est ce que c'est des licenciements. Tous ces éléments d'analyse et toutes ces remontées de données » (Acteur de l'un des dix premiers territoires expérimentaux).*

Les artisans et habitants du territoire représentent des parties prenantes importantes de l'expérimentation. En plus de partager une proximité géographique forte

sur un micro-territoire, il est nécessaire pour l'EBE de coopérer avec les habitants et artisans afin de pouvoir respecter le principe fondateur de non-concurrence. L'EBE doit expliciter les valeurs de l'expérimentation afin de pouvoir développer ses activités sur le territoire sans nuire à l'activité d'ores et déjà existante. Pour ce faire, une sollicitation et une rencontre des artisans par les coordinateurs de pôle ont été réalisées pour leur présenter les conditions de développement des activités et pour susciter une coopération entre les acteurs leur permettant de répondre aux besoins ne pouvant être satisfaits par l'activité déjà existante sur le territoire. En ce sens, l'EBE doit créer une proximité institutionnelle avec ces acteurs afin de partager des valeurs, des règles et des normes communes leur permettant de coopérer. Le cœur des coopérations autour de l'expérimentation se situe d'une part dans les relations nouées à l'intérieur du comité local entre les acteurs locaux de l'emploi et les acteurs institutionnels et d'autre part, dans la relation entretenue entre le comité local pour l'emploi et l'EBE.

Concernant les proximités existantes au sein du comité local, une proximité géographique, a, comme nous l'avons vu, dès le début été initiée. S'appuyant sur cette proximité géographique déjà présente, une proximité organisationnelle a été elle aussi co-construite notamment autour du principe de non-sélection des demandeurs d'emploi de longue durée pour lequel les acteurs institutionnels coopèrent avec les acteurs locaux afin de déterminer, à partir des listes du chômage, l'éligibilité<sup>1</sup> des personnes à l'expérimentation. Les acteurs locaux et les acteurs institutionnels mettent en commun leurs ressources complémentaires se traduisant à travers les informations détenues sur la situation d'éloignement d'emploi des individus rencontrés au sein de l'expérimentation lors des réunions des commissions emploi. Le caractère confidentiel de certaines informations vient amener de la difficulté dans ce travail de détermination de l'éligibilité des demandeurs d'emploi et, de ce fait, des tensions et un manque de vision commune entre les deux groupes d'acteurs au début du fonctionnement des commissions. Il a en effet fallu attendre le renouvellement de la municipalité, plus de trois ans après le lancement de l'expérimentation, avant que ne se crée une proximité institutionnelle. Les nouveaux acteurs de la municipalité possèdent, dans une perspective cognitive, des valeurs plus proches de celles des acteurs institutionnels orientées dans une logique plus administrative par rapport à la précédente municipalité. Cela induit, dans une perspective politique cette fois-ci, une volonté de rationalisation du fonctionnement de l'expérimentation. De ce fait, une meilleure délimitation du rôle de chacun est instituée par la nouvelle municipalité. La création de cette proximité institutionnelle au sein du comité local a renforcé la coopération des acteurs de ce comité et a permis, de ce fait, un meilleur soutien des acteurs institutionnels aux acteurs locaux de l'emploi.

Enfin, s'agissant de la relation entre le comité local pour l'emploi et l'EBE, celle-ci est marquée par une proximité organisationnelle instituée dès la création de l'EBE, permise par le travail du comité local. En effet, le travail du comité local, et plus spécifiquement celui de l'équipe projet en faisant partie, a permis l'émergence de l'EBE à travers des réunions réunissant l'ensemble des acteurs, ainsi que les demandeurs d'emploi autour de la volonté de co-construire une entreprise nouvelle. Le comité local s'est dès lors positionné comme l'initiateur de l'EBE ainsi que le garant de la mise en œuvre des principes fondateurs s'imposant à l'entreprise dans le cadre de l'expérimentation. Cependant, comme nous l'expliquerons dans la partie suivante, la formulation des règles de « choix constitutionnel » (Ostrom, 2010) laisse des zones de flou sur la gouvernance territoriale expérimentale générant de ce fait une absence de proximité institutionnelle quasi structurelle entre le CLE et l'EBE.

En effet, ce manque de formulation des règles a notamment généré le manque de détermination des modalités de gouvernance de l'expérimentation (et de ce fait des attributions de chacun), ainsi que le manque de valeurs communes et d'objectifs communs, au-delà du seul objectif de retour à l'emploi pour des personnes qui en sont éloignées. Cela conduit à créer des tensions dans la gouvernance territoriale de l'expérimentation.

La dimension politique de la proximité institutionnelle, à savoir l'absence de régularisation des attributions de chacun, représente ici la principale difficulté d'ajustement entre le CLE et l'EBE comme le souligne cet extrait d'entretien :

*« Il y a toujours des tensions. Alors des tensions oui et non. Alors ils te disent... c'est un peu spécial car comme ça se regroupe en fait... tu as les personnes de l'équipe projet qui font partie des personnes du CLE, là-dedans tu as le directeur de l'EBE, tu as la présidente. Tout le monde est un peu partout en fait. Après les tensions il y en a forcément eu. Mais alors plus je dirais entre eux. Parce que dans le CLE il y a plusieurs membres ». (Membre de l'EBE du territoire de Jouques)*

La construction de ces proximités avec les parties prenantes de l'expérimentation et *a contrario* le manque de proximité existant entre les acteurs du comité local et de l'EBE vont exercer une influence sur la mise en œuvre des règles de l'expérimentation s'incarnant elles-mêmes à travers ses principes fondateurs.

1. Pour être éligible à l'expérimentation, il faut avoir habité sur le territoire depuis au moins 6 mois et être au chômage depuis plus d'un an.

## **B. L'influence des proximités sur la définition des règles de choix constitutionnel et de choix collectif du commun**

Une partie des règles au cœur de l'expérimentation découle de ses principes fondateurs. Nous nous concentrons dans cette deuxième partie sur deux de ces principes autour desquels se cristallise principalement l'action collective des acteurs : le principe de non-sélection et celui de non-concurrence. Ces principes fondateurs interprétés par le comité local et l'EBE peuvent donc être considérés comme des règles de « choix collectif » qui vont se traduire en des règles « opérationnelles » au niveau du territoire.

Le principe de non-sélection était, au début de l'expérimentation sur le territoire, strictement appliqué. L'ordre des entrées au sein de l'EBE était priorisé en fonction de la date d'inscription des demandeurs d'emploi à l'expérimentation. Puis, au fil de son développement, le principe a été adapté afin de fournir à l'EBE les compétences nécessaires permettant d'accompagner le développement de ses activités. Les conditions d'accès et d'usage de l'expérimentation et, par extension, du droit à l'emploi, ont donc été modifiées. En effet, au fil de l'institutionnalisation de l'expérimentation, les demandeurs d'emploi ont été éloignés de la logique de co-construction initiale. De plus, la sélection opérée, afin de répondre au besoin en développement marchand de l'EBE, a modifié les conditions d'accès à l'expérimentation. De ce fait, les utilisateurs directement concernés par les règles de gestion, participant à leur élaboration (Billaudot, 2012), ont été éloignés de ce processus décisionnel.

Alors qu'au sein du CLE co-existent une logique sociale et une logique administrative, l'EBE est quant à elle traversée par les logiques sociale et marchande. Du fait que le CLE et l'EBE soient guidés par des logiques difficilement compatibles et qu'ils ne partagent de « règles d'action communes » (Gilly & Lung, 2005), il existe une réelle difficulté à créer une proximité institutionnelle entre les deux entités. En plus de la dimension politique, présentée plus haut à travers le manque d'ajustement des deux structures dans la définition de leurs rôles respectifs, dans une approche cognitive, les différentes logiques les guidant viennent accentuer ce manque de proximité institutionnelle. Ainsi, l'adaptation de ce principe ne s'est pas faite sans tension sur le territoire. En ce sens, étant donné que ni les règles de « choix constitutionnel » dans la définition de la gouvernance de l'expérimentation ni les règles de « choix collectif » dans l'élaboration des règles de gestion n'ont pas été clairement exprimées sur ce territoire, elles ne permettent pas de ce fait de déterminer les attributions de chacun ainsi que la répartition du pouvoir de décision. Le processus d'adaptation des règles de « choix collectif » en règles « opérationnelles » se lisant au niveau de l'adaptation des principes fondateurs s'est donc réalisé

dans le temps et non sans tension. Le verbatim suivant souligne l'adaptation du principe de non-sélection :

*« Là on va en embaucher un la semaine prochaine. Le gars je l'ai vu, on manque un peu de bras sur les encombrants, on manque un peu de bras sur le multi-services. Je lui ai dit : "voilà moi j'ai besoin d'un gars qui soit un peu homme à tout faire et qui n'ait pas peur". Le gars me dit : "ouais, c'est bon, moi je viens". Il n'est pas parti en disant je veux créer mon activité ! C'est bien et ce n'est pas bien. Ce n'est pas bien parce que limite ils n'apportent pas d'idée. Mais c'est bien parce qu'ils ne sont pas là à se poser des questions existentielles de ça ne me plaît pas je ne le fais pas ». (Direction de l'EBE).*

Il en est de même pour le principe de non-concurrence pour lequel les règles de « choix collectif » ont été assouplies par l'EBE afin de pouvoir développer ses activités et répondre à ses contraintes économiques.

En effet, l'EBE a établi un système à travers lequel les salariés de l'EBE – lorsqu'ils sont sollicités pour exécuter une mission pouvant être concurrentielle – proposent systématiquement le travail à un des artisans du territoire. Ces derniers disposent d'un mois pour répondre à cette demande. Si dans le délai imparti, les artisans ne s'opposent pas à la réalisation des travaux et ne souhaitent pas l'exécuter eux-mêmes, les salariés de l'EBE peuvent alors s'engager sur l'activité. À travers l'explication des conditions de non-concurrence, et de ce fait l'amorçage d'une proximité institutionnelle entre les acteurs, ces derniers acceptent de se coordonner entre eux afin de décider de la réalisation de l'activité.

Dans un cas comme dans l'autre, l'EBE représente le moteur sur le territoire dans l'adaptation des règles « constitutionnelles » et de « choix collectif » en règles « opérationnelles » du commun. Le CLE doit alors adopter un rôle de soutien à ces adaptations et a pour mission de proposer des ajustements à travers le travail de ces commissions lorsque les adaptations des principes fondateurs s'éloignent d'une manière trop prononcée de la philosophie initiale de l'expérimentation (par exemple, à travers le renforcement de la présence des artisans du territoire au sein de la commission non-concurrence). Les proximités géographique et organisationnelle des deux structures permettent donc d'opérer un ajustement mutuel dans le processus de gestion de l'expérimentation dans le temps, bien que conflictuel du fait du manque de clarté sur les attributions et sur le pouvoir décisionnel de chaque entité.

Il apparaît dès lors que l'évolution des règles de « choix collectif » et des règles « opérationnelles » sur le territoire étudié, bien qu'elle présente des tensions, se traduit par un aménagement des principes fondateurs éloignant l'expérimentation de son imaginaire fondateur et, ce faisant, questionnant la qualification de l'expérimentation comme commun.



### **C. Une mise en œuvre du commun difficile au niveau territorial**

L'analyse de l'expérimentation conduit à considérer que nous sommes potentiellement face à une ressource commune (le droit à l'emploi concrétisé par la création d'emplois sur le territoire pour des personnes qui en sont éloignées) et à une structure de gouvernance polycentrique basée sur la coopération entre une diversité d'acteurs hétérogènes (institutionnels et non institutionnels) à différents niveaux (national, territorial, organisationnel). Cette gouvernance polycentrique a permis d'élaborer différentes règles de construction et de gestion d'un commun sur le territoire ainsi que d'en élargir les limites. En effet, l'expérimentation s'est initiée à travers une proximité géographique entre les acteurs dont le périmètre correspond aux limites administratives du territoire de Jouques. Au fil de la création ou du renforcement des proximités entre les acteurs et notamment des artisans du territoire (autour du principe de non-concurrence) et des acteurs institutionnels (autour du principe de non-sélection), les acteurs ont co-construit, à travers leur action collective, les nouvelles limites de ce territoire expérimental. La gouvernance polycentrique de l'expérimentation semble donc permettre, par ses centres de gouvernance multiples, d'initier et de supporter l'évolution de cette action collective et, de ce fait, de la distinguer d'autres initiatives pour l'emploi.

La production de la ressource commune qu'est le droit à l'emploi, la volonté d'établissement des droits d'accès et d'usage et la mise en œuvre d'une gouvernance collective de l'expérimentation nous ont amenées à considérer cette dernière comme un commun dans sa forme initiale. Toutefois, alors que le développement des proximités participe à la consolidation de la coopération territoriale des acteurs permettant de gérer le commun étudié, le manque de proximité intervenant à plusieurs moments de l'expérimentation entre les différents acteurs a pu avoir des conséquences délétères sur la gestion collective du commun. Le manque d'élaboration et de formulation des droits et des obligations attachés aux règles de l'expérimentation, correspondant aux règles de « choix constitutionnel » et aux règles de « choix collectif », accompagné du manque de proximité institutionnelle nous a menées à la conclusion que l'expérimentation, dans sa mise en œuvre territoriale à Jouques, ne constitue pas, dans sa forme observée, un commun. En ce sens, nous rejoignons le constat de Beaurain *et al.* (2009) en mettant en évidence que la participation des acteurs à une action collective ne garantit pas le partage d'une proximité institutionnelle. En outre, nous rejoignons également Garnier et Zimmerman (2018, p. 28), pour lesquels la présence d'une proximité institutionnelle s'avère essentielle pour des communs sociaux car elle fonde l'intérêt commun. Dans notre cas, le manque de proximité institutionnelle

constitue l'explication principale à l'échec de la mise en œuvre d'un commun sur le territoire.

Pourtant, la singularité de l'expérimentation, par rapport aux autres dispositifs pour l'emploi existants, relève selon nous de sa dynamique territoriale. Celle-ci, bien que conflictuelle et s'éloignant de l'imaginaire fondateur, a permis de développer sur le territoire une nouvelle forme d'entreprise créant de l'emploi et des activités utiles pour ce territoire en renforçant le « pouvoir d'agir » des chômeurs de longue durée qui ont été engagés, qui se sentent utiles et reconnus sur ce territoire.

## **CONCLUSION**

Dans cet article, nous avons exploré l'intérêt d'appréhender l'expérimentation TZC comme un commun. Croiser l'analyse des proximités et celle des communs nous a permis de questionner la construction d'un système de règles et de normes à travers une action collective sur un territoire. Ce croisement des deux approches permet ainsi d'apporter un éclairage sur les éléments moteurs de l'action collective, ainsi que sur ceux entravant cette dernière.

Alors que la proximité géographique représente le premier levier de mise en œuvre de l'action collective à l'initiative du commun, la proximité organisationnelle quant à elle représente les modalités d'organisation permettant aux individus d'agir de manière coordonnée, grâce à l'échange d'informations et de connaissances. Dès lors c'est l'action collective, initiée par les proximités géographique et organisationnelle, qui permet l'émergence des règles de « choix collectif » mises en œuvre sur le territoire. La contribution de la proximité institutionnelle à la constitution du commun s'avère plus complexe. Si l'absence de coordination cognitive ne constitue pas a priori une entrave incontournable à la gestion du commun dans la durée, le manque de coordination politique semble quant à lui constituer un élément bloquant la construction du commun, notamment au regard de la répartition des rôles ainsi que des relations conflictuelles et hiérarchiques.

En effet, notre analyse met en exergue que le manque de proximité institutionnelle entre les acteurs, se traduisant notamment par le manque de détermination des règles de gestion du commun et par une coordination politique difficile, est un frein majeur à la consolidation d'un commun. De même, le processus de structuration quasi hiérarchique de l'expérimentation, positionnant le CLE comme créateur et garde-fou de l'EBE (alors même que l'EBE est le moteur du changement dans l'expérimentation) vient questionner la perception de l'expérimentation comme un commun. Nous considérons dès lors que, si TZC semble être un commun dans sa philosophie et dans sa conception, sa mise en

œuvre territoriale n'a pas permis de le construire et de le gérer dans la durée.

Nous avons néanmoins montré qu'à travers la mise en œuvre et l'adaptation des principes fondateurs, l'action collective observée a permis à l'ÈBE, non seulement de remplir sa fonction principale, à savoir créer de l'emploi sur le territoire, mais aussi de développer des activités utiles au territoire et à ses habitants, répondant à des besoins non pourvus, dont la concurrence est adaptée aux activités préalablement existantes, malgré un éloignement des principes fondateurs et une formalisation croissante des règles conduisant à l'institutionnalisation progressive de l'expérimentation. C'est la raison pour laquelle il nous semble adéquat d'envisager l'expérimentation dans une perspective dynamique sous l'angle de son processus de production, d'organisation des acteurs et de formalisation des règles. Cependant, pour des raisons similaires, il semble difficile de considérer l'expérimentation dans son évolution comme un processus de *commoning* à proprement parler au regard de l'absence de coordination cognitive et politique.

Soulignons également que nous proposons, dans cet article, une monographie réalisée sur l'un des dix premiers territoires expérimentaux de l'expérimentation TZC. Il serait intéressant de comparer les résultats émergents de cette monographie aux proximités existantes au sein des réseaux d'acteurs coopérant pour la gestion de ce commun sur d'autres territoires expérimentaux, afin de mettre en évidence les singularités du territoire observé et, à l'inverse, les similitudes avec les autres territoires.

Enfin, l'analyse menée jusqu'à présent ne permet pas de voir si ces dynamiques de coopération entre acteurs territoriaux contribuent à un changement institutionnel, allant dans le sens d'un développement plus soutenable, tant au niveau territorial qu'au niveau national. Malgré les résultats positifs en matière d'inclusion et de création d'emplois sur le territoire, l'adaptation progressive de l'imaginaire fondateur de l'expérimentation questionne sa capacité de transformation sociale et politique dans la durée. Notre étude étant limitée dans le temps, alors que le projet continue, il serait intéressant de suivre l'évolution de la dynamique existante.

## BIBLIOGRAPHIE

Baumard, P., Donada, C., Ibert, J. & Xuereb, J. M. 1999. La collecte des données et la gestion de leurs sources. In R.-A. Thiétart (dir.), *Méthodes de recherche en management*. 224-256. Paris : Dunod. [DOI] <https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2014.01.0261>, mis en ligne le 12/05/2020, consulté le 10/04/2024.

Bauwens, T. & Mertens, S. 2017. Social economy and polycentric governance of transitions. In I. Cassiers, K. Maréchal & D. Méda (ed.), *Post-growth Economics and Society*: 45-62. London:

Routledge. [DOI] <https://doi.org/10.4324/9781315145334-4>, mis en ligne le 02/11/2017, consulté le 10/04/2024.

Beaurain, C., Longuépée, J. & Soussi, S. P. 2009. La proximité institutionnelle, condition à la reconquête de la qualité de l'environnement. L'exemple de l'agglomération dunkerquoise. *Natures Sciences Sociétés*, 17 (4): 373-380.

Billaudot, B. 2012. Qu'est qu'un bien commun ? *Revue de l'organisation responsable*, 7 (2): 31-45. [DOI] <https://doi.org/10.3917/or.072.0031>, mis en ligne le 01/10/2015, consulté le 10/04/2024.

Coriat, B. (dir.) 2015. *Le retour des communs, La crise de l'idéologie propriétaire*. Paris : Les liens qui libèrent.

Dardot, P. & Laval, C. 2014. *Commun : essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : La Découverte.

Defalvard, H. 2017. Des communs sociaux à la société du commun, *RECMA*, 345 (3): 42-56. [DOI] <https://doi.org/10.3917/recma.345.0042>, mis en ligne le 01/11/2017, consulté le 10/04/2024.

Eynaud, P. & Laurent, A. 2017. Articuler communs et économie solidaire : une question de gouvernance ? *RECMA*, 345 (3): 27-41. [DOI] <https://doi.org/10.3917/recma.345.0027>, mis en ligne le 01/11/2017, consulté le 10/04/2024.

Fournier, V. 2013. *Commoning: on the social organization of the commons*, *M@n@gement*, 16 (4): 433-453. [DOI] <https://doi.org/10.3917/mana.164.0433>, mis en ligne le 12/03/2014, consulté le 10/04/2024.

Garnier, J. & Zimmerman, J.-B. 2018. Solidarité sociale et proximités : de l'État-providence aux communs sociaux, *Espaces et sociétés*, 175 (4): 19-33. [DOI] <https://doi.org/10.3917/esp.175.0019>, mis en ligne le 29/05/2019, consulté le 10/04/2024.

Gilly, J. P. & Lung, Y. 2005. Proximities, industries, and territories. *Groupement de Recherches Economiques et Sociales*, 9. [URL] [https://www.researchgate.net/publication/5081573\\_Proximities\\_industries\\_and\\_territories\\_In\\_French](https://www.researchgate.net/publication/5081573_Proximities_industries_and_territories_In_French), mis en ligne en mai 2005, consulté le 10/04/2024.

Harvey, D. 2012. *Rebel Cities: From the right to the city to the urban revolution*. London, New York: Verso.

Hess, C. 2008. *Mapping the New Commons*. Syracuse: Syracuse University Library. [DOI] <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1356835>, mis en ligne le 12/03/2009, consulté le 10/04/2024.

Hess, C. & Ostrom, E. (dir.) 2007. *Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice*. Cambridge, MA: MIT Press.

Kirat, T. & Lung, Y. 1999. Innovation and proximity: territories as loci of collective learning processes. *European urban and regional studies*, 6 (1) : 27-38. [DOI] <https://doi.org/10.1177/096977649900600103>, mis en ligne en janvier 1999, consulté le 10/04/2024.

Linebaugh, P. 2007. *Magna Carta Manifesto: Liberties and Commons for All*. Berkeley, CA: University of California Press.

Mendez, A. 2010. *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*. Louvain-la-Neuve : Bruylant.

Nyssens, M. & Petrella, F. 2015. ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées, *Revue Française de Socio-Économie*, 15 (1): 117-136. [DOI] <https://doi.org/10.3917/rfse.015.0117>, mis en ligne le 10/04/2015, consulté le 10/04/2024.

Ostrom E. 2010a. Beyond markets and states: polycentric governance of complex economic systems, *American Economic Review*, 100 (3): 641-672.

Ostrom E. 2010b. *Gouvernance des biens communs*. Louvain-la-Neuve : De Boeck.

Petrella F. 2017. Économie sociale et solidaire et Communs. In M. Cornu, F. Orsi & J. Rochfeld (eds). *Dictionnaire des biens communs*: 497-502. Paris : PUF.

Rallet, A. 2002. *L'économie de proximités*. Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, 11-25.

Rispal, M. H. 2009. La conduite d'études de cas encastres. *Revue internationale de psychosociologie*, 15 (35): 179-200. [DOI] <https://doi.org/10.3917/rips.035.0179>, mis en ligne le 01/01/2010, consulté le 10/04/2024.

Semenowicz, P. 2016. Le programme « Territoires zéro chômeur » : une économie en commun ? *Cahier de la chaire ESS-Upem*, n° spécial: 90-102.

Talbot, D. 2008. Les institutions créatrices de proximités. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 3: 289-310. [DOI] <https://doi.org/10.3917/relu.083.0289>, mis en ligne le 01/01/2010, consulté le 10/04/2024.

Valentin, P. 2018. *Le droit d'obtenir un emploi. Territoires zéro chômeur de longue durée : genèse et mise en œuvre de l'expérimentation*. Lyon : Chronique sociale.

Weinstein O. 2013. Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle, *Revue de la régulation*, 14. [DOI] : <https://doi.org/10.4000/regulation.10452>, mis en ligne le 13/02/2014, consulté le 10/04/2024.

Yin, R. K. 2003. Designing case studies. *Qualitative Research Methods*, 5: 359-386.

**ABONNEZ-VOUS**

# À REVUE de l'ORGANISATION RESPONSABLE

Je désire m'abonner à la *Revue de l'Organisation Responsable* pour l'année **2024**

	<i>Individuel</i>	<i>Institutions</i>
• FRANCE .....	<input type="checkbox"/> 74 €	<input type="checkbox"/> 100 €
• ÉTRANGER .....	<input type="checkbox"/> 87 €	<input type="checkbox"/> 116 €

## BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner aux *Éditions ESKA*,  
12, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris - Tél. : 01 42 86 55 65 - Fax : 01 42 60 45 35

Nom et Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville..... Pays .....

Ci-joint la somme de .....€ à l'ordre des Éditions ESKA.

(Une facture vous sera retournée comme justificatif de votre paiement).

# CONSIGNES AUX AUTEUR·RICE·S

Tout article soumis à la *ROR* doit respecter les règles exposées dans cette note. Celles-ci visent à faciliter le processus éditorial à garantir l'exigence scientifique de la revue. Le Comité de rédaction se réserve le droit de rejeter les articles non conformes.

---

## SOUSSION D'UN ARTICLE

Les articles doivent être envoyés par mail à Alexandre Antolin à l'adresse suivante : **Ror.revue@gmail.com**. Les articles doivent être accompagnés d'une courte lettre (*cover letter*) figurant dans le corps du mail. Celle-ci doit fournir les informations suivantes :

- 1<sup>re</sup> soumission : titre de l'article, nom des auteur·rice·s, affiliations, conflits d'intérêts éventuels, brève justification du choix de soumettre à la *ROR* et toute autre information susceptible de faciliter le processus éditorial.
- Re-soumission suite à modifications : titre de l'article, nom des auteur·rice·s, affiliations et brève description des principales modifications.

---

## MANUSCRIT

La *ROR* publie des articles en français et en anglais. Toutefois, en ce dernier cas, la publication est subordonnée à la présentation d'une preuve de *copy-editing* (ex : une facture) engagé aux frais de l'auteur·rice. Le Comité de rédaction se réserve le droit de refuser un article non revu et corrigé.

---

## PRÉPARATION DU MANUSCRIT

La 1<sup>re</sup> page du document doit impérativement contenir les éléments suivants : titre, résumé, mots clés, informations sur les auteur·rice·s (nom, prénom, affiliations, mail professionnel, mail de contact si différent, etc.). La 2<sup>e</sup> page du document doit impérativement contenir les mêmes éléments, mais sans aucune information sur les auteur·rice·s.

La 3<sup>e</sup> page concerne le corps du texte.

---

## TITRE

Tout article doit être accompagné d'un titre en français et en anglais. Le titre facilite le référencement et résume le contenu de l'article. Il doit donc être accrocheur, synthétique et reprendre les termes clés de l'article (ex : en matière de théorie, de méthode ou de terrain). Les titres longs ou abscons sont à proscrire.

---

## RÉSUMÉ

Tout article doit être accompagné d'un résumé en français et en anglais long d'environ 150 mots. Il doit donc indiquer de manière claire et concise le sujet, la problématique, les notions, les méthodes, les principaux résultats et les contributions centrales de l'article.

---

## MOTS-CLÉS

Tout article doit être accompagné de 5 à 8 mots-clés en français et en anglais. Ils servent à l'indexation et au référencement des articles. Ils doivent couvrir les différents aspects de l'article (théorie, terrain, méthode, etc.) et faire écho à ceux utilisés par les auteur·rice·s du champ.

---

## TEXTE

Le corps du texte ne doit pas excéder 10'000 mots (hors bibliographie, tableau, annexe, etc.). Le Comité de rédaction se réserve le droit de rejeter tout article trop long.

Il doit être rédigé dans le respect des règles de grammaire et d'orthographe.

Il doit être structuré de manière cohérente en parties de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveau. Les intertitres doivent être clairs, synthétiques et percutants.

Il doit respecter les règles de présentation suivantes :

- Marges : 3,5 cm en haut, en bas, à gauche et à droite
- Interligne : 1.5 cm

- Corps de texte : Times New Roman, 12 pts, justifié
- Intertitre niveau 1 : Times New Roman, Petites majuscules, gras, 14 pts, aligné à gauche
- Intertitre niveau 2 : Times New Roman, gras, 14 pts, aligné à gauche
- Intertitre niveau 3 : Times New Roman, italique, 12 pts, aligné à gauche
- Titre tableaux, figures, images : Times New Roman, gras, 10 pts, aligné à gauche

---

## TABLEAUX, FIGURES ET IMAGES

Les tableaux, figures et images doivent être titrés et appelés dans le texte.

Ils doivent figurer à la fin du texte (après la bibliographie) en suivant leur ordre d'apparition. Dans le même temps, l'auteur-riche doit mentionner dans le texte l'endroit idéal de leur insertion (ex : « Insérer tableau 1 ici »). L'emplacement est néanmoins susceptible d'être modifié du fait des contraintes de mise en page.

L'auteur-riche a la responsabilité d'entreprendre les démarches relatives à l'obtention des éventuels droits de reproduction et de diffusion des tableaux, figures et images. Le Comité de rédaction ne peut en être tenu responsable.

---

## RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie doit commencer sur une page séparée du corps de l'article. Elle doit être titrée « Bibliographie ».

Toute référence citée dans le texte doit être reportée dans la bibliographie (et réciproquement). L'utilisation

d'un logiciel de gestion de références bibliographiques est fortement recommandée.

Les références bibliographiques doivent être précises. Les citations comprenant plus de trois références en une seule parenthèse sont à éviter. L'indication des numéros de page est indispensable lors des citations et, d'une manière générale, recommandée. Les numéros de page suivent la date de publication dont ils sont séparés par deux points (ex : « *Ainsi, comme l'a écrit l'Auteur-riche (2004 : 20), la RSE est...* »).

En bibliographie, les références doivent être listées selon l'ordre alphabétique du 1<sup>er</sup> auteur-riche comme suit :

Article de recherche : Goggin, W. C. 1974. How the multidimensional structure works at Dow Corning. *Harvard Business Review*, 55 (1): 54-65.

Article de presse (sans auteur identifiable) : *Le Monde Initiative*. 2004. Handicap, quelques avancées. Juillet-Août : 3.

Chapitre de livre : Berg, N.A. 1973. Corporate role in diversified companies. In B. Taylor & I. MacMillan (Eds.), *Business policy: Teaching and research*: 298-347. New York: Wiley.

Communication : Wall, J.P. 1983. *Work and nonwork correlates of the career plateau*. Paper presented at the annual meeting of the Academy of Management, Dallas, TX.

Livre: Kahn, R.L., & Boulding, E. (Eds.). 1964. *Power and conflict in organizations*. Glencoe, IL: Free Press

Thèse : Hereng, H. 2003. *Réseaux d'observation sociale. Caractérisation et performance*. Thèse non publiée de doctorat de gestion, Université des sciences sociales, Toulouse.

# INSTRUCTIONS FOR AUTHORS

All articles submitted to the ROR must comply with the rules set out here. These rules aim to facilitate the editorial process and guarantee the scientific rigour of the review. The Editorial Committee reserves the right to reject non-compliant articles.

---

## SUBMITTING AN ARTICLE

Articles should be sent by email to Alexandre Antolin at the following address: **Ror.revue@gmail.com**

Articles should be accompanied by a short cover letter within the body of the email. It should provide the following information:

- 1st submission: title of article, names of authors, affiliations, possible conflicts of interest, brief justification for choosing to submit to the ROR and all other information that might facilitate the editorial process.
- Re-submission after modifications: title of article, names of authors, affiliations and brief description of main modifications.

---

## MANUSCRIPT

The ROR publishes articles in French and English. However, in the latter case, publication is conditional on the presentation of proof of copy-editing (eg: an invoice) paid for by the author. The Editorial Committee reserves the right to refuse an article that has not been reviewed and corrected.

---

## PREPARATION OF THE MANUSCRIPT

The first page of the document must contain the following elements: title, abstract, key words, information about the authors (surname, first name, affiliations, professional email, contact email if different, etc.)

The second page of the document must contain the same elements, but with no information about the authors.

The third page concerns the body of the text.

---

## TITLE

Every article must have a title in French and in English. The title facilitates referencing and summarises the content of the article. It should therefore be eye-catching, concise and use the key terms of the article (eg: in theory, method or field). Long or abstruse titles are to be avoided.

---

## ABSTRACT

Every article should be accompanied by an abstract in French and English of about 150 words. It should indicate clearly and concisely the subject, the issue, the notions, methods, main results and central contributions of the article.

---

## KEYWORDS

Every article should be accompanied by 5 to 8 keywords in French and English. They are used to index and reference the article. They should cover the various aspects of the article (theory, field, method, etc) and echo those used by writers in the field.

---

## TEXT

The body of the text should not exceed 10,000 words (excluding bibliography, tables, appendix, etc). The Editorial Committee reserves the right to reject any article that is too long.

It should be written following the rules of grammar and spelling.

It should be structured coherently in parts of 1st, 2nd and 3rd levels. The subtitles should be clear, concise and striking.

It should follow the following rules of presentation:

- Margins: 3.5 cm top, bottom, left and right
- Line spacing: 1.5 cm
- Body of text: Times New Roman, size 12, justified
- Subtitle level 1: Times New Roman, small capitals, bold, size 14, flush left

- Subtitle level 2: Times New Roman, bold, size 14, flush left
- Subtitle level 3: Times New Roman, italics, size 12, flush left
- Titles of tables, figures, pictures: Times New Roman, bold, size 10, flush left

---

## TABLES, FIGURES AND PICTURES

Tables, figures and pictures should be titled and named in the text.

They should figure at the end of the text (after the bibliography) in order of appearance. At the same time, the author should mention in the text the ideal place to insert them (eg: "Insert table 1 here"). Nevertheless the placing may be modified because of the constraints of page-setting.

The author is responsible for undertaking all steps relating to obtaining any rights of reproduction or distribution of tables, figures and pictures. The Editorial Committee cannot be held responsible.

---

## REFERENCES AND BIBLIOGRAPHY

The bibliography should start on a separate page from the body of the article. It should be headed "Bibliography". Every reference quoted in the text should be listed in the bibliography (and vice versa). The use of software to manage bibliographical references is strongly recommended.

Bibliographical references should be precise. Citations consisting of more than three references at once in brackets are to be avoided. Indicating the page number is indispensable when quoting and in general is recommended. The page numbers follow the date of publication, separated by a colon (eg: "*Thus, as The Author wrote (2004: 20), the RSE is...*").

In the bibliography the references should be listed in alphabetical order starting with the first author as follows:

Research papers: Goggin, W. C. 1974. How the multi-dimensional structure works at Dow Corning. *Harvard Business Review*, 55 (1): 54-65.

Press articles (with no identifiable author): *Le Monde Initiative*. 2004. Handicap, quelques avancées. Juillet-Août : 3.

Chapters in books: Berg, N.A. 1973. Corporate role in diversified companies. In B. Taylor & I. MacMillan (Eds.), *Business policy: Teaching and research*: 298-347. New York: Wiley.

Unpublished papers: Wall, J.P. 1983. *Work and nonwork correlates of the career plateau*. Paper presented at the annual meeting of the Academy of Management, Dallas, TX.

Books: Kahn, R.L., & Boulding, E. (Eds.). 1964. *Power and conflict in organizations*. Glencoe, IL: Free Press

Theses: Hereng, H. 2003. *Réseaux d'observation sociale. Caractérisation et performance*. Thèse non publiée de doctorat de gestion, Université des sciences sociales, Toulouse.

# RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET THÉORIE DES PARTIES PRENANTES

## UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Odile Uzan - Émilie Hennequin (Dir.) - Préface R. E. Freeman



Dans un 21<sup>e</sup> siècle toujours aussi turbulent et complexe que le 20<sup>e</sup>, mais également marqué par une prise de conscience des enjeux écologiques, se repose la question d'un cadre susceptible d'offrir des perspectives pour un écosystème mondial responsable, durable et partenarial (incluant toutes les Parties Prenantes). Cet ouvrage propose une réflexion en croisant quatre angles d'éclairage portant sur : la compréhension du cadre fondateur de la RSE, de son lien indissociable avec le Développement Durable (DD), du rôle indéniable de la Théorie des Parties Prenantes (TPP) pour améliorer sa base partenariale et son opérationnalisation managériale, et de la perspective internationale qui révèle le « mix » entre pressions « cognitives, normatives et coercitives », que construit chaque pays pour s'inscrire et contribuer à cette dynamique mondiale.

C'est donc par la confrontation du triptyque RSE/DD/TPP au mix (pressions cognitives, normatives et coercitives) que cet ouvrage propose aux universitaires et aux praticiens de l'entreprise des cadres d'analyse

des dynamiques à l'œuvre et des leviers actionnables afin d'instituer, au niveau international et dans un souci de performance globale, les relations nécessaires entre l'Entreprise et la Société.

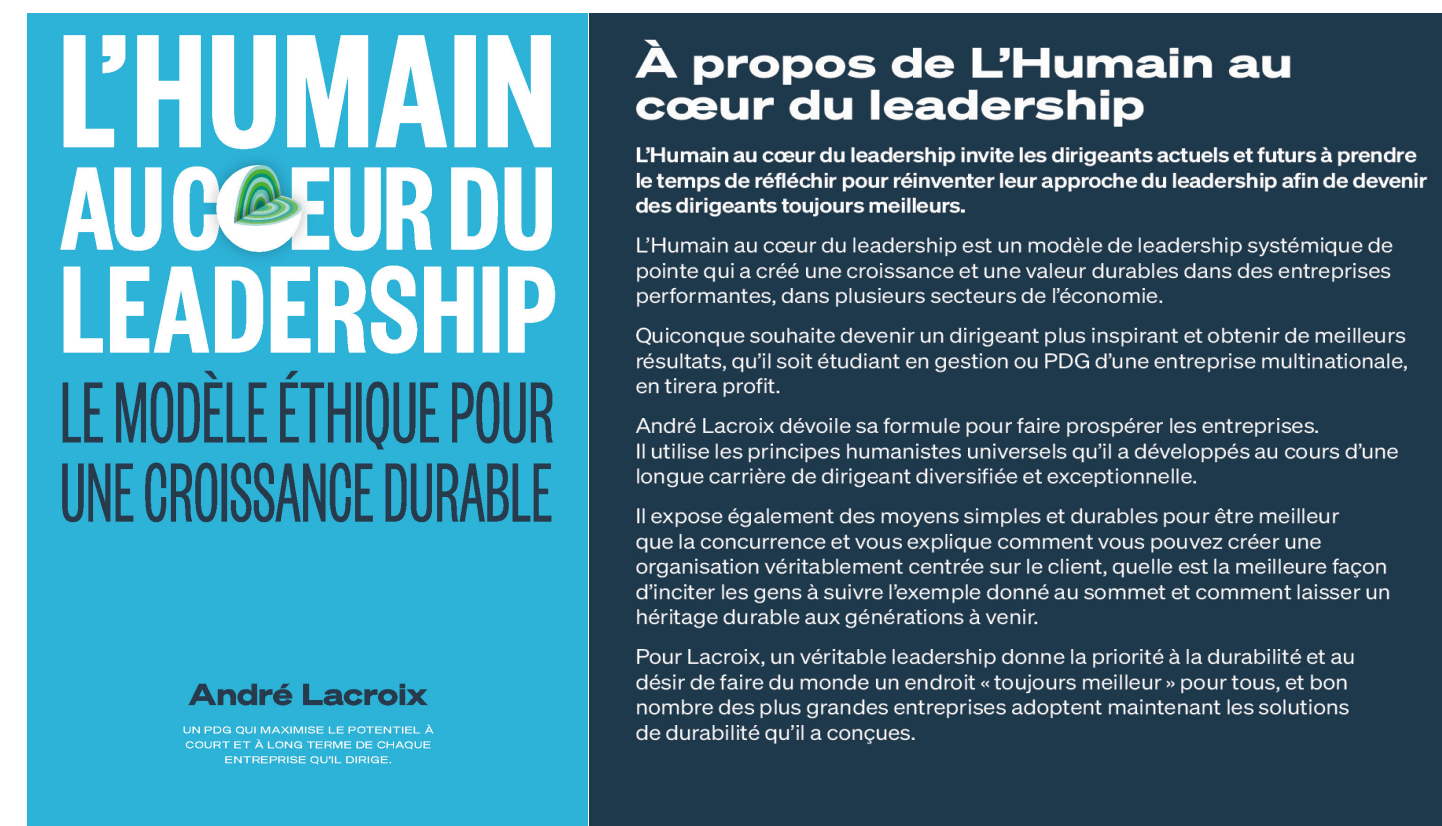
**Odile UZAN** est Professeure des Universités, chercheure au CORHIS et chercheure associée au PRISM-Sorbonne. Elle est diplômée de l'EM Lyon, Docteure en Sciences de Gestion et du Management, diplômée de l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne en Philosophie des sciences. Elle est l'auteur de nombreux articles, chapitres et ouvrages sur la RSE/DD/TPP, notamment en lien avec la performance globale des entreprises (économique, sociale, sociétale et environnementale).

**Émilie HENNEQUIN** est Professeure des Universités à l'École de Management de la Sorbonne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Après un doctorat réalisé sur le succès de carrière, ses recherches portent depuis une dizaine d'années sur les sujets sensibles en lien avec le RSE. Depuis 2018, elle codirige le GRT dédié à ces sujets au sein de l'AGRH. Elle a publié différents chapitres d'ouvrages et articles dans des revues nationales et internationales sur des thématiques aussi variées que les discriminations, les lanceurs d'alerte ou les carrières des personnes vulnérables.

# L'HUMAIN AU CŒUR DU LEADERSHIP

Le modèle éthique pour une croissance durable

André LACROIX



## À propos de L'Humain au cœur du leadership

L'Humain au cœur du leadership invite les dirigeants actuels et futurs à prendre le temps de réfléchir pour réinventer leur approche du leadership afin de devenir des dirigeants toujours meilleurs.

L'Humain au cœur du leadership est un modèle de leadership systémique de pointe qui a créé une croissance et une valeur durables dans des entreprises performantes, dans plusieurs secteurs de l'économie.

Quiconque souhaite devenir un dirigeant plus inspirant et obtenir de meilleurs résultats, qu'il soit étudiant en gestion ou PDG d'une entreprise multinationale, en tirera profit.

André Lacroix dévoile sa formule pour faire prospérer les entreprises. Il utilise les principes humanistes universels qu'il a développés au cours d'une longue carrière de dirigeant diversifiée et exceptionnelle.

Il expose également des moyens simples et durables pour être meilleur que la concurrence et vous explique comment vous pouvez créer une organisation véritablement centrée sur le client, quelle est la meilleure façon d'inciter les gens à suivre l'exemple donné au sommet et comment laisser un héritage durable aux générations à venir.

Pour Lacroix, un véritable leadership donne la priorité à la durabilité et au désir de faire du monde un endroit « toujours meilleur » pour tous, et bon nombre des plus grandes entreprises adoptent maintenant les solutions de durabilité qu'il a conçues.

## 10 Principes

- 1 Diriger avec une intelligence émotionnelle
- 2 Imaginer le parcours et visualiser clairement la situation
- 3 Dynamiser l'organisation pour qu'elle se surpasse
- 4 Être proche du client
- 5 Réinventer l'avenir
- 6 Maîtriser la complexité
- 7 Incarner la stratégie au sommet
- 8 Une exécution très ciblée
- 9 Une image globale toujours meilleure
- 10 Une performance durable pour tous

**André LACROIX** a obtenu des résultats exceptionnels en matière de création de valeur dans toutes les entreprises qu'il a dirigées. En outre, au fil des ans, il est devenu une autorité reconnue en matière de développement durable dans le monde de l'entreprise. Dans « L'humain au cœur du leadership », M. Lacroix révèle son modèle de réussite commerciale de succès, construit au cours de plus de trois décennies au sein d'organisations de premier plan telles que Ernst & Young, Colgate Palmolive, PepsiCo, Burger King, Euro Disney, Inchcape, Reckitt Benckiser et Intertek. M. Lacroix attribue son succès à une approche empathique et humaniste de la croissance durable et de la valeur ajoutée pour tous : clients, employés, actionnaires, communautés et société dans son ensemble.

ISBN : 978-2-8224-1110-3  
Format : 160 x 240 mm  
Nombre de page : 576  
Prix public : 39 €  
Frais de port : 1 €

MA Éditions - ESKA  
12, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 86 55 94  
www.ma-editions.com



Format : 150 x 228 mm  
Nombre de page : 296  
Version brochée : ISBN 978-2-7472-3286-9  
Prix de vente public : 25 €  
Version reliée : ISBN 978-2-7472-3317-0  
Prix de vente public : 35 €  
Frais de port : 1 €

MA Éditions - ESKA  
12, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 86 55 94  
www.ma-editions.com

